



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3^{za} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
26 è 27 di GHJUGNU di u 2025**

**3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
26 et 27 JUIN 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



3^{za} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
26 è 27 di GHJUGNU di U 2025

3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
26 et 27 JUIN 2025

SUNTA di GHJOVI u 26 di GHJUGNU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 26 JUIN 2025

Présidence : Mme la Présidente MAUPERTUIS, Présidente
Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

Ouverture de la séance des questions orales à 10 : 30

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E3/037 - Di pettu à i culunialisti, un hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

11

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

13

Question n° 2025/E3/040 - Potentielle vente de « La Méridionale » : quelles conséquences pour la Délégation de Service Public Maritime et l'emploi en Corse ?, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

15

Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

16

Question n° 2025/E3/041 - Projet de société et révision du PADDUC, posée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite

20

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

23

Question n° 2025/E3/039 - A Tampa : Chì riflissioni è privinzioni par dumani ? , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	26
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	27
Question n° 2025/E3/036 - Couverture mobile sur les axes routiers , posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	29
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	30
Question n° 2025/E3/034 - Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif Fret « matières premières » , posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	33
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	34
Question n° 2025/E3/035 - Vers une vraie régulation et organisation de la promenade en mer en Corse ? , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	38
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	39
Question n° 2025/E3/038 - Moratoire sur les énergies renouvelables : quelles conséquences pour la Corse ? , posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	44
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	46
<i>La présidence est assurée par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente</i>	
Question n° 2025/E3/033 - PRIC 2024-2027 et réforme de l'apprentissage , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	48
<i>Madame la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	50

Intervention de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	53
Intervention de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	54
Secrétaire de séance : Madame Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance publique à 12h07	
Allocution de Madame la présidente de l'Assemblée de Corse	56
Monsieur Pierre GHIONGA, point d'ordre	59
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	59
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 174 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025	
Rapport n° 174 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	60
VOTE RAPPORT	60
Mme la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	60
Raportu n° 160 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche e tematiche di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	61
Désignations	61
VOTE RAPPORT	61

Raportu n° 161 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii	
Rapport n° 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	61
Désignations	62
VOTE RAPPORT	63
Suspension séance à 12h33 / Reprise à 15H11	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica	
Rapport n° 168 : Projet de création de l'Établissement Public d'Incendie et de Secours de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	65
Lecture des avis de la commission conjointe de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/004) par MM. François SORBA et Joseph SAVELLI.	76
Lecture de l'avis du CESEC par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	76
Prise(s) de parole :	
M. Charles VOGLIMACCI	77
Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI	
M. Paul QUASTANA	80
M. Pierre POLI	81
Présidence de Mme la Présidente MAUPERTUIS	
Mme Véronique PIETRI	82
M. Hyacinthe VANNI	84
M. Pierre GHIONGA	88
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	89
M. Pierre GUIDONI	91

M. Paul-Félix BENEDETTI	92
Mme Véronique ARRIGHI	92
M. Saveriu LUCIANI	94
Mme Danielle ANTONINI	96
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	97
M. le Président SIMEONI en réponse aux interventions	98
 M. Paul-Félix BENEDETTI, amendement	 101
M. Hyacinthe VANNI	102
M. le Président SIMEONI	102
 Suspension de séance à 16H58 / Reprise à 17H13	
 M. le Président SIMEONI, amendement	 103
 Vote de l'amendement	 104
 Explication de vote de M. Jean-Martin MONDOLONI	 104
 VOTE RAPPORT	 104
 <u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
 Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i regulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzione sò u corsu è u francese	
Rapport n° 172 : Rapport d'information : Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	106
 Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	 112
 Prise(s) de parole :	
M. Romain COLONNA	113
M. Jean-Noël PROFIZI	115
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	116

M. Saveriu LUCIANI	119
Mme Nadine NIVAGGIONI	121
M. Pierre GHIONGA	123
M. Jean-Martin MONDOLONI	124
M. Pierre GHIONGA	127
M. le Président SIMEONI, en réponse	127
PRISE d'ACTE	130
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 173: Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 173 : Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	131
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Marie Claude BRANCA	133
M. Pierre GHIONGA	134
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
M. le Président SIMEONI, en réponse	135
M. Saveriu LUCIANI	138
M. le Président SIMEONI, en réponse	139
Désignations	140
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	140
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	141
M. le Président SIMEONI, en réponse	141
VOTE RAPPORT	142
Suspension de séance à 19 h 01 / Reprise à 19 h 40	

<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 158 : Urganisazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma	
Rapport n° 158 : Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	144
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	154
M. Paul-Félix BENEDETTI	156
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	158
M. Hyacinthe VANNI	160
M. Saveriu LUCIANI	161
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	163
PRISE d'ACTE	166
Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Urganisazione (REO) di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 166 : Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	166
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI	167
PRISE d'ACTE	168
Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 167 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	168
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/027) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	169

<i>Prises de paroles :</i>	
M. Hyacinthe VANNI	170
M. Paul-Félix BENEDETTI	171
En réponse pour le CE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	171
VOTE RAPPORT	172
Raportu n° 152 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023	
Rapport n° 152 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	172
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/024) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	173
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	174
Mme Chantal PEDINIELLI	175
Mme la Présidente MAUPERTUIS	177
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	177
PRISE d'ACTE	180
DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse	181
VOTE	181
Suspension de séance à 21H20	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate e vostre piazze, avemu da principià, cù e dumande à bocche.

Pè sta sessione, avemu un'innuvazione, avemu una bella campana, cù un bellu versu, un bellu versu, un bellu sonu, eccu. Ghjè, a puderete vede dopu, di sicuru, à tutti i simbuli di l'Asssemblea di Corsica.

Hè stata fatta da un spicialistu, chì era vinutu, avia fattu e campane, parechje campane corse ind'è e chjese di Corsica, è emu cumandatu sta piccula campana. Eccu.

Allora avà, tenite vi cum'ellu ci vole, perchè chì ogni volta chì u tempu serà passatu, senterete u chjoccu di a campana. Eccu. Ci vole à truvà li un nome hen nurmalamente.

Allora, salute à tutti, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da "Core in fronte", hà da esse Véronique PIETRI chì l'hà da fà.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E3/037 - Di pettu à i culunialisti, ùn hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

« Comment accepter que ces enfants soient contraints de poursuivre une scolarité bilingue, réduisant davantage leurs chances de réussite ? »

Eccu un pezzu di ciò ch'eddu scrivi Claude Perrin, prisenenti di a FCPE di Corsica, in una lettara mandata à a Ministra francesa di l'Educazioni.

Un iscrittu chì metti in causa, di manera chjara, u bislinguisimu, a so leghjittimità, a so generalisazioni è u pianu 2030 di u Ritturatu chì faci di a lingua corsa un sapè fundamintali.

Un iscrittu chì hè una vera dichjarazioni di guerra. In u quadru di un antru sughjettu, aviati adupratu issi paroddi. Oghji, issu fattu vi devi fà riagiscia Sgiò Presidente incù a listessa zerga è cambià d'andatura.

In una mandatura cuerenti, impignata in azzioni forti pà a nostra lingua, una tali lettara ùn saria stata pussibili. Ma oghji, issu tippu di dichjarazioni trova un tarrenu favurevuli : un tarrenu di tralascera, di silenziu, è una situazione di fragilità pulitica.

Aveti vulsutu piglià a carica di a delegazioni lingua corsa. Ma dipoi, nunda !

In parechji uccasioni u nostru gruppu hè intarvinutu pà dumandà conti, pà prupona, pà rilancià. Ogni volta, c'aveti rispostu cù generalità, prumessi, o mezi misuri. È u risultatu si vedi.

À forza di lascià u spaziu viotu, si facini strada i discorsi di paura è di rigressu.

Ùn c'impunimi più, ùn ci femi più valè ! Ùn difendimi più cun forza i nostri dritti, è issu silenziu hè pigliatu pà dibbulezza. È cum'eddu dici issu dettu corsu : « *À chì si faci agneddu, a volpi u si magna.* »

Intantu, d'altri voci si facini senta. Avemi intesu dui cullettivi : « Femula Campà » è « Parlemu Corsu » chì ani sprimatu a listessa inchiitudini. C'ani trasmessu pruposti cuncreti è rialisti, una basa seria di travagliu, cù una suciità è micca senza edda. Spartini u nostru puntu di vista : a lingua hà bisognu di pruposti pulitichi forti.

Aviami intesu parlà d'una istanza nova, chì saria finalmente missa in ballu. Frà tempu, avemi pigliatu cunniscenza incù piacè di u raportu, surtitu à l'ultimu minutu, chì devi essa vutatu oghji, pà a criazioni di una cummissioni.

Allora, Sgiò Pridenti : - Davanti à a rigrissioni di a lingua, in a tupunimia, in l'abbandonu di a cartula, ... in l'assalti sempri più forti contr'à i nostri dritti linguistichi, spiremi chì un travagliu cuncretu si mittarà in piazza pà misuri forti.

- Chì issa struttura dedicata, tantu bramata, darà a parodda à quiddi chì travagliani

- Chè vo daretì à a Corsica un veru signali di vulintà pulitica pà a so lingua.

Parchì quì, ùn si tratta più d'un dibattitu, ma di un urgenza !

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? U presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè a vostra quistione, seraghju cortu postu chì avemu da avè un dibattitu delicatu dopu meziornu.

Pensu chì a situazione hè à tempu grave ma porta dinù risposte, è spergu chì purterà risposte chjare à u livellu ghjuridicu, custituziunale è di l'insignamentu di u Corsu.

Allora, possu scumparte parechje di e vostre rimarche è inquietudine. Ùn sò micca tutt'à fattu d'accordu, a vi pinsate, nant'à a presentazione generale ma ùn ci turnaraghju micca.

Dipoi 2021, emu fattu, è emu fattu di più chì ciò ch'aviamu fattu trà 2015 è 2021 ma, di sicuru ùn basta micca. U custattu hè quessa, hè u più impurtante, hè fattu chì puru cù i nostri sforzi, a nostra vulintà attuale, u quadru generale, ch'ellu sia à u livellu ghjuridicu, di u sistema educativu o ind'è a sucetà, u quadru generale ùn garantisce micca a tramandera è l'usu di a lingua per restituisce à a nostra lingua a so piazza naturale ind'è a sucetà corsa.

Ghjunchjimu dinù à un statu induve, mi pare a nostra strategia porta unipochi di frutti, puru pè sottulineà e mancanze di u sistema attuale. Quandu unipochi si sò interrugati nant'à l'uppurtunità di fà un ricorsu contru à a decisione di u prifettu. Eiu aghju sustinutu davanti à a vostra Assemblea chì ci vulia à fà lu, issu ricorsu puru sapendu chì saria infine un ricusu di a parte di a ghjuridizione amministrativa. È sò chì hè accadutu ùn ci hà micca surpresu, ma pensu chì avemu fattu a dimustrazione, forte, chì u quadru custituziunale attuale ùn permette micca un veru statutu di a lingua. Ch'ellu sia ind'è a vita di tutti i ghjorni, ch'ellu sia ind'è l'accessu à l'impieggu, o ch'ellu sia ind'è u sistema educativu. È, per raportu à l'attualità, ci hè à tempu issa decisione di u cunsigliu di Statu è a dichjarazione di un riprisintente sindacale.

Allora eiu vogliu di chì di sicuru, nant'à iss'affare, cum'è nant'à tutti, pensu chì hè nurmale chì, ind'una demucrazia, si possinu sprime tutte l'opinione. Eppuru l'opinione chì sò tutt'à fattu cuntrariu à ciò chè no pinsemu. È ind'una demucrazia, ci vole chì u dibattitu democraticu permetti di decide sò ch'ellu vole u populu. È sò ch'ellu vole u populu oghje, in Corsica, è l'hà detta, di manera chjara, puru à traversu voti unanimi di l'Assemblea di Corsica, ghjè chì a lingua corsa sia ufficiale, è ch'ellu ci sia ind'è tutti i duminii di a sucetà un usu cunsacratu di a lingua à paru incù u francese.

Allora, ci hà da vulè à urganizà què, ci vole à fà lu prestu. Pensu chì ùn ci vole micca ch'ellu sia solu l'affare di u cunsigliu esecutivu perchè pensu chì a lingua hè l'affare di tutti è l'emu dimustratu à traversu e nostre mubilisazione, a

nostra lotta, è i nostri voti, è ghjè perquessa chì cù a Presidente di l'Assemblea, v'aviamu prupostu a sapete, di spiazza, ver'di l'Assemblea di Corsica l'ultima fasa, à tempu di a furmalisazione di a nostra visione di a revisione custituziunale, a nostra visione di u statutu di a lingua ind'è a lege urganica à vene, è a nostra visione di a piazza di a lingua ind'è u sistema educativu, perchè a sapete megliu chè mè, emu a furtuna oghje d'avè un Rettore, chjamatu oghje ind'è a stampa "Rettore di a lingua", è face assai, ma cum'è a l'aghju detta, è a sà, s'ellu si ne vā è ch'ellu ne vene un antru, ùn emu accatastatu nulla. Què hè u prim'affare.

È u second'affare, l'aghju da dì à alta voce, puru s'è ùn vogliu micca dà gattive idee à quelli chì ci stanu à sente ma forse chì quelli chì ci stanu à sente è chì pudarianu avè iss'idee, ùn parlanu micca u Corsu è ùn u capiscenu micca. Ùn u volenu micca amparà, ne parlà. L'aghju da dì quantunque. Puru cù tutti i sforzi è a vulintà di u Rettore, dumane, s'ellu ci hè un ricorsu ghjuridicu, pè dì chì u bilinguismu, è moltu più l'immersione sò facultativi. Vince ind'è u quadru attuale. È a nostra visione serà rimessa in causa. Dunque ci vole à una securisazione ghjuridica di a piazza di a lingua corsa ind'è l'insignamentu.

Dunque di tuttu què, n'avemu da parlà, è soprattutto emu da prupone a nostra visione, spergu scumpartuta.

Terzu è ultimu puntu, vulemu passà di una pulitica di a lingua à una pulitica linguistica, l'emu detta, hè tempu è ora.

Avem u raportu di preficurazione d'urientazione chì hè statu rimessu.

Avem u travagliu rimarchevule chì hè statu fattu da a cummissione di a cultura, da Muriel è tutti quelli chì sò impignati. Aghju scuntratu st'ultime simane parechji di l'attori di a lingua frà i quali "Parlemu corsu" è u cullettivu "Femu la campà". Aspettanu tutti, l'attori, chì l'Assemblea di Corsica è u cunsigliu esecutivu fianu di issa quistione une priurità assoluta di e simane à vene, è vi prupuneraghju, incù a Presidente dopu meziornu chè no ne fiamu una priurità assoluta è cuncreta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Romain Colonna.

**Question n° 2025/E3/040 - Potentielle vente de « La Méridionale » :
quelles conséquences pour la Délégation de Service Public Maritime et
l'emploi en Corse ? posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe
« Fà populu in seme »**

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente. Salute à tutti.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Nous avons appris par voie de presse, notamment dans *Le Marin et Corse-Matin*, que le groupe CMA CGM envisagerait de vendre la compagnie maritime *La Méridionale*, qu'il avait rachetée en 2023.

Cette annonce, si elle venait à se confirmer, intervient dans un contexte social déjà préoccupant, marqué par des tensions internes, une perte d'activité de la compagnie et une incertitude croissante pour les salariés.

Les organisations syndicales, notamment le STC des marins de *La Méridionale*, - il y a là-haut quatre représentants que je salue - ont exprimé avec force leurs vives préoccupations face à l'orientation prise par la direction actuelle et aux conséquences potentielles d'une vente de la compagnie.

Au-delà des choix de gestion d'entreprise, cette situation soulève des enjeux fondamentaux de service public. *La Méridionale* est aujourd'hui délégataire de deux lignes relevant de la délégation de service public maritime entre la Corse et le Continent. Le retrait de son actionnaire principal, ou l'arrivée d'un repreneur sans projet territorial clairement défini, alimente de sérieuses interrogations. Cela pourrait affecter directement le principe de continuité territoriale, la stabilité de la DSP en cours (2023-2029), et bien sûr, les emplois insulaires, qui pourraient être fortement menacés.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer si la Collectivité de Corse a été officiellement informée de cette intention de vente et quelles démarches ont été engagées pour anticiper ou encadrer une éventuelle cession de *La Méridionale* ?

Quelles seraient, selon vous, les conséquences possibles pour la délégation de service public, tant sur le plan juridique qu'opérationnel ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles garanties la Collectivité de Corse entend exiger de tout éventuel repreneur, tant en matière de maintien des

lignes et des ports desservis, que de respect de l'emploi local et de préservation de ce service public stratégique pour la Corse ?

Je vous remercie

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì v'hà da risponde ? U presidente di l'Uffiziu di i trasporti. Avete a parolla.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau, cara Presidente.

Monsieur le conseiller, merci pour cette question dont la réponse évidemment est très attendue du Conseil exécutif face à cette situation.

D'abord, je tiens à m'associer à vos salutations concernant la délégation de la Méridionale que nous serons amenés à rencontrer dès aujourd'hui.

Vous l'avez indiqué, certains médias se sont fait l'écho d'une potentielle à ce stade, vente de la Méridionale par l'actionnaire principal, à savoir le groupe CMA CGM. Donc à ce jour, premier élément de réponse, nous n'avons aucune confirmation officielle de cette information, ni n'avons été destinataires des intentions réelles définitives du groupe concernant la compagnie maritime.

Il est important de considérer déjà dans le court terme que dans le cadre actuel des DSP maritimes 2023-2029, le principe de continuité territoriale prévoit ce genre de situation de manière générale et juridique et donc, il n'y aura pas de rupture du service de continuité territoriale. Ça, c'est de l'ordre du fantasme à l'heure qu'il est, ça ne veut dire qu'il ne faut pas anticiper ce qui pourrait se passer et je vais indiquer pourquoi.

Donc vous l'avez rappelé, la Méridionale exploite en codélégation la ligne Ajaccio-Marseille et en opérateur unique, la ligne Portivechju-Marseille. Il y a donc un cadre évidemment contractuel spécifique pour chacune de ces lignes, qui garantit les intérêts de la continuité et de la Collectivité de Corse au cours des différentes phases de discussion, tout autant que la continuité du service.

Au regard du droit d'abord, le groupe CMA CGM peut se retirer soit par un processus de cession, soit par un processus de liquidation. Il convient également de prendre en compte la situation financière de l'entité Méridionale au regard des comptes d'exploitation prévisionnelle réactualisés et à ce titre, sans rentrer dans le détail, il se trouve que l'Office des transports a développé une

compétence d'évaluation de contrôle dans les contrats qui nous permet d'avoir un regard précis sur l'évaluation financière par ligne des compagnies délégataires.

Sur le cadre contractuel pour la DSP, Aiacciu-Marseille mais comme celle d'Aiacciu-Portivechju, en cas de liquidation ou de redressement judiciaire d'un membre de groupement, il y a d'abord bien sûr résiliation de plein droit de la convention pour le membre du groupement concerné par la procédure collective après une mise en demeure de prendre parti sur la poursuite de la convention adressée par la Collectivité au liquidateur ou à l'administrateur judiciaire.

Donc, il y a un mécanisme ensuite de retrait du membre concerné qui est actionné suivant lequel la résiliation à l'égard dudit membre intervient en respectant un préavis de 6 mois avant la date d'interruption des services. Donc, ça veut dire qu'à compter d'une éventuelle notification qui n'est pas encore là évidemment, il y aurait encore 6 mois de transition.

L'autre membre du groupement sur Aiacciu continue d'assurer l'exploitation des services, donc il y a obligation de l'autre délégataire d'exploiter et pour éviter donc la rupture de la continuité du service, situation qui fait l'objet donc d'un avenant à la convention. Ça, c'est le rappel du cadre contractuel actuel pour la préservation de la continuité, et bien sûr, aucun versement, aucune indemnité issue de la résiliation aux membres du groupement qui ont fait l'objet de la procédure collective.

Dans le cadre de la cession, la cession de la convention ne peut intervenir qu'après l'agrément express, écrit et préalable de la Collectivité de Corse. Le bénéficiaire de la cession est alors subrogé au délégataire dans les droits et obligations résultant de la convention. A défaut évidemment d'agrément par la Collectivité, la cession sera considérée comme irrégulière et inopposable à la Collectivité et pourra entraîner la résiliation pour faute de la convention.

Donc ça, c'est quelques rappels sur les 2 lignes avec une spécificité dans la deuxième ligne, effectivement, c'est que nous ne sommes pas dans le cadre de l'obligation de reprise par l'autre délégataire. Il faudrait relancer une procédure, ce qui encadrerait l'éventualité d'une cession ou de rachat de contrat par un opérateur. Ça, c'est pour le cadre fixé lié aux contrats en cours qui garantissent quand même un caractère prévisionnel. Nous ne sommes pas encore en rupture et une possibilité d'anticipation selon les cas qui seraient posés s'il y a une intention réelle qui, encore une fois à l'heure qu'il est, n'a pas été confirmée.

D'une manière plus générale, entre la situation que nous avons déjà évoquée depuis des années maintenant et plus particulièrement depuis quelques semaines, suite au conseil d'administration de l'Office des transports de la Corse, aux réponses que j'ai déjà réalisées ici au nom de l'exécutif, aux questions orales

et aux dernières assises des transports que nous avons tenu le 6 juin dernier, auxquelles les groupes étaient conviés, concernant donc l'incertitude du financement de la dotation continuité territoriale, la question de l'indexation, donc le risque qui pèse aujourd'hui sur les contrats aériens et maritimes et en raison de cette nouvelle actualité, c'est-à-dire la possibilité qu'il y ait un mouvement de ligne important concernant la méridionale, la Collectivité de Corse, le président du Conseil exécutif bien sûr, l'Office des transports de la Corse entendent prendre une initiative. Donc d'abord, en se rapprochant rapidement du groupe CMA CGM pour tenter de connaître plus précisément les intentions de celui-ci, mais évidemment de rencontrer immédiatement les représentants syndicaux, au rang desquels le STC évidemment, des salariés de la compagnie pour la question de la préservation de l'emploi et d'anticiper ce genre de question.

La même démarche sera opérée auprès de la compagnie délégataire Corsica Linea, mais plus largement, comme on l'a fait pour les assises sur les transports, auprès du monde économique, les chambres consulaires qui étaient déjà aux assises des transports évidemment, pour réaliser un diagnostic commun et tisser des pistes de travail sur 2 échelles de temps.

Première échelle de temps, l'urgence, donc le court terme, obtenir les garanties suffisantes d'une transition pour le maintien de la continuité territoriale dans son périmètre et fonctionnement actuel, je viens d'indiquer les contrats mais vraiment de préciser les choses. Envisager aussi par tous les moyens nécessaires à étudier et mettre en œuvre le maintien des emplois corses, évidemment, la maîtrise des actifs, le devenir de l'outil naval qui est une question essentielle dans un cadre, pour nous dans cette urgence, qui doit garantir le plus haut degré de maîtrise par la Corse, de son économie, de sa société, maîtrise du service public du transport maritime.

La deuxième échelle de temps, mais qui commence dès à présent en termes de travail, aura pour répercussion une évolution dans le long terme et le moyen terme, c'est d'accélérer évidemment les travaux en collaboration avec les forces politiques, syndicales, économiques et sociales, devant conduire à des évolutions substantielles d'ici 2029 des cadres du CDSP maritime actuel pour créer les évolutions d'un futur système de continuité territoriale entre la Corse et le continent français, évidemment parallèle à nos travaux sur la continuité territoriale européenne par ailleurs, et qui inclut dans son périmètre de réflexion et d'action, entre autres pistes, mais il est important de le rappeler : le devenir de l'outil naval et son degré de maîtrise par la Corse, question qu'il faudra se poser d'ici 2029 ; l'évolution possible de la gouvernance juridique et politique de la continuité territoriale elle-même, y compris au travers des différents modèles en partenariat de potentielles compagnies territoriales de navigation ; le modèle de financement pérenne, c'est la question de l'indexation de la dotation de continuité

sur la TVA et les nécessités, impacts qui sont liés aussi à la transition énergétique et environnementale dans le domaine maritime, parce que ce sont des domaines importants aujourd'hui qui impactent, y compris financièrement, le modèle.

Voilà nos intentions en ce qui concerne le Conseil exécutif en ayant une extrême vigilance sur cette situation, car entre la question de la dotation de continuité et son indexation qui commence dès la loi de finances 2026 et cette question-là, nous sommes en situation potentielle de crise qu'il faut anticiper et qu'il faut chevaucher pour arriver au plus haut degré de maîtrise par la Corse de ses intérêts fondamentaux dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Nurmalamente, ghjè Cathy Cognetti chì hà da fà una dumanda à bocca, ma ùn la vecu micca.

Mme Chantal PEDINIELLI

Si, vous le permettez, je peux poser ma question à la place de Cathy Cognetti, elle est dans les embouteillages.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, votre question sera posée après celle de vos collègues. Il n'y a pas de souci. Donc, Cathy posera sa question à la fin. Merci.

Donc, nous passons maintenant à Josepha Giacometti-Piredda.

Question n° 2025/E3/041 - Projet de société et révision du PADDUC,
posée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Signore Presidente ,

Publicazione di l'INSEE, fatti d'attualità palesanu una realtà cunnisciuta.

S'impuverisce a sucetà corsa, predazione di ricchezze, speculazione sfrenate, svie maffiose, trafficu di droga... senza mezu di regolazione pieghemu sottu à u pesu di a culunizzazione di pupulamentu.

I partiti naziunalisti, quelli di a vostra maiurità, chjamanu à l'azione.

Po ci hè l'azione di sta Culletività è u scartu trà i discorsi è i fatti.

Siamu chjari :

- Iè, u scartu esiste trà i mezi, di a nostra istituzione è i bisogni veri di a Corsica è di i Corsi.

- Iè, duvimu ottene trasferimenti di fiscalità è putere legislativu.

- Ma innò, a risposta ùn po esse solu a dinuncia di a mancanze.

- Innò, ùn sì pò purtà l'ambizione di un prughjettu naziunale limitendu si à l'amaru custattu di una situazione chì ci hè imposta.

L'azione istituzionale ùn basta, hè detta, ma ferma un arnesu maiò.

L'action de notre Collectivité doit pouvoir s'appuyer sur une politique qui, dans tous les domaines, pousse les curseurs au maximum et se décline en actions concrètes, en utilisant le moindre levier disponible, en faisant des choix clairs, et en assumant les rapports de force lorsqu'ils sont nécessaires. Il n'y a pas de place pour les tergiversations et la recherche systématique de consensus sans envergure.

Nous n'avons plus le temps.

Pour illustrer mon raisonnement quelques exemples :

- Sur la politique des déchets, vous affirmez votre opposition au projet de Monte mais, dans le même temps, il est entériné dans le Plan soumis au vote de l'Assemblée de Corse. Vous affirmez votre attachement à la maîtrise publique mais vous actez une privatisation de fait. Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur les effets de la colonisation de peuplement (que vous dénommez autrement) dénoncée à grands cris mais intégrée au détour d'un schéma d'aménagement sous le vocable « solde migratoire positif » comme un facteur de dynamisme et un atout de développement, ou tout du moins comme une fatalité à laquelle il faut se préparer.

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur la langue alors qu'une politique linguistique offensive tarde à se mettre en place on s'indigne, certes à juste titre, contre des décisions de justice prévisibles et les inepties d'un représentant d'un syndicat français servant un argumentaire anti-corse qui émerge peu à peu dans la société au fur et à mesure que la colonisation de peuplement avance.

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur le budget de la Collectivité, vous admettez que les 5000 arrivants annuels pèsent lourdement (notamment transferts de RSA de départements français vers la Collectivité de Corse). Les dotations d'état diminuent alors que les impôts augmentent.

A l'heure où vous évoquez la nécessité de négocier un nouveau pacte fiscal et budgétaire, va-t-on encore longtemps se contenter de l'affirmation que la Corse ne coûte pas cher à la France, sans jamais obtenir l'état des flux financiers réclamé à de multiples reprises ? Va-t-on le négocier comme le PTIC, dont les règles vous ont été imposées ? Va-t-on tarder à mettre en œuvre d'autres stratégies financières (Banque de développement, mobilisation de l'épargne, etc...)

Avenu quì torna accettà a limosina ?

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe ?

- Sur le Projet d'autonomie, vous annoncez que tous les possibles vont s'ouvrir, alors que les écritures constitutionnelles que vous avez entérinées ont déjà sacrifié l'essentiel (statut de résident premier élément vers une citoyenneté corse, coofficialité, ...) : Parce que là aussi l'absence de rapport de force et le nécessaire consensus l'imposaient.

Si, comme vous le dites souvent, vous n'allez pas faire un projet pour les seuls nationalistes, j'ai tout de même la faiblesse de penser que les corses, y compris les non nationalistes, ont voté pour la mise en oeuvre d'un projet d'émancipation nationale.

Monsieur le Président, vous ne pourrez répondre aujourd'hui à toutes ces problématiques qui relèvent de la mise en oeuvre du projet global et du rôle de notre institution. Cette question n'est pas une attaque mais une alerte, une nouvelle fois.

En matière d'alerte, je rappelle que la procédure de révision du PADDUC a été engagée en novembre dernier avec beaucoup de retard.

Il s'agit, est-il besoin de le rappeler, d'un véritable projet de société même si nous le savons cela ne sera pas suffisant.

Le premier rapport d'étape définissant plus précisément les modalités, contours et périmètres de la révision, doit être présenté à notre Assemblée.

Quand le sera-t-il ?

Les terres agricoles changent de destination, la spéculation et l'artificialisation des sols s'accroissent. Ogni ghjornu case è terre passanu in mani frustere.

Je sais l'ampleur de la tâche mais la situation nous commande d'aller vite.

Monsieur le Président de l'AUE, vous aviez affirmé vouloir un « PADDUC de combat », quitte à « être border line ».

Nous devons l'être dès maintenant et enraciner un modèle sans antinomie entre développement maîtrisé et préservation. Le temps de la révision ne peut être celui de l'inertie, en l'attente d'une hypothétique évolution favorable.

Des projets porteurs d'un autre modèle de révision n'attendent pas. Ils cherchent déjà à s'insinuer dans les brèches tirant profit des retards et se jouant des non-choix.

Quandu venerà l'ora d'aduttà a revisione di u PADDUC, ùn s'accetterà d'esse intrappulati à vutà perchè a scelta ùn l'averemu più è chì e conseguenze di sta situazione si seranu imposte.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque ghjè u presidente di l'agenzia di l'urbanismu è di l'energia chì v'hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la présidente.

Madame la conseillère, chère Josepha, je vous remercie pour votre question. Elle m'offre l'opportunité de revenir sur les propos que j'ai tenus en novembre dernier à l'occasion de la présentation du bilan du PADDUC et de l'ouverture de la procédure de révision.

Alors oui, je vous le redis, je l'ai dit en novembre dernier, le nouveau PADDUC doit être celui d'un combat. Dans ce combat, nous devons nous appuyer, je crois plus que jamais, sur les fondamentaux de notre famille politique, un combat pour la reconnaissance de notre peuple, un peuple qui doit pouvoir continuer à travailler et produire librement sur cette terre, à décider de son avenir, à vivre dignement et à transmettre à ses enfants ce qu'ils ont reçu de leur père.

La révision du PADDUC ne sera donc pas une simple formalité administrative, c'est une certitude, ou une mise à jour réglementaire. Ce sera immanquablement la traduction concrète d'un nouveau projet de société pour la Corse, une Corse qui ne peut plus se contenter de subir et de dépendre. Un projet qui ne sera pas non plus calqué sur des modèles importés de l'extérieur, mais pleinement enraciné sur notre identité, sa défense et nos valeurs communes. Sur ces points, au moins, Madame la conseillère, je pense que nous pouvons être d'accord.

10 ans après l'adoption du PADDUC, 2015, il faut bien constater que notre île a profondément changé, parfois en bien, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle aussi de le reconnaître et parfois, elle a changé de manière inquiétante, ce qui est aussi très anxiogène pour de nombreux Corses et bien sûr pour ses élus.

La Corse est aujourd'hui confrontée à des enjeux que le Conseil exécutif n'ignore pas. Vous en avez cité quelques-uns, j'y reviens, la spéculation foncière et immobilière, l'érosion de la langue, les inégalités territoriales, les bouleversements climatiques, le sentiment de dépossession et d'injustice dans de nombreux secteurs qui est ressenti par les Corses.

Mais au-delà de la recherche de consensus que vous jugez inefficace, voire sans envergure dans vos propos, pour ma part, je crois au contraire que le

Conseil exécutif et les élus de l'Assemblée de Corse, en tout cas ceux de la majorité, ont affirmé leur choix politique en instaurant un rapport de force dans de nombreux domaines. Je vais en citer quelques-uns pour exemple : en matière d'aménagement du territoire, le rétablissement de la cartographie des ESA après 2 annulations successives au tribunal administratif, un long combat juridique de 10 ans ; la reprise des eaux d'Orezza dans le cadre d'une société coopérative associant les maires, les salariés, la collectivité de Corse pour la protection d'un bien commun ; la rédaction d'un cadre d'occupation du domaine forestier pour une meilleure gestion de ses espaces naturels. En matière de transport : maîtrise publique des infrastructures ; instauration du bénéfice raisonnable dans les DSP ; non-inscription au budget de la Collectivité de Corse de l'indemnité due à la Corsica ferries de 50 millions au titre des mandatures précédentes.

Autant d'actions et donc de combats qui sont la preuve que nos décisions sont conformes à nos discours, à nos convictions et à nos choix politiques, qu'ils aient d'ailleurs ou non fait l'objet de consensus.

Venons-en à la question démographique. Oui, notre croissance de population repose exclusivement sur un apport migratoire extérieur. Mais sur ce sujet, vous avez sorti, pas mes propos, mais les écrits de leur contexte. Dans le rapport relatif au schéma de développement urbain durable, nous avons parlé d'un solde migratoire positif au sens mathématique du terme, + 5000 arrivés par an. Au sens politique, je rappelle que ce rapport précise, je cite le rapport du président : « cette évolution démographique est près de 3 fois supérieure à celle observée en France, l'évolution démographique corse, elle a eu pour conséquence de modifier profondément les équilibres sociaux et culturels mais surtout fonciers et urbanistiques du territoire insulaire ». Un constat que je crois nous pouvons partager.

Donc, ce n'est pas un jugement de valeur, c'est un constat objectif qu'il ne faut pas instrumentaliser non plus ou tomber dans la caricature comme font certains, pas vous, allant jusqu'à dire qu'il faudrait fermer nos frontières, si tant est que nous en ayons les moyens. Donc une réalité démographique factuelle qui transforme profondément la société et qui sous-tend beaucoup de choix que nous aurons à faire. Et là-dessus, je vous rejoins.

Cette croissance démographique accélère la bétonisation des espaces, aggrave les tensions sur le foncier et le logement et fait le jeu surtout des appétits opportunistes et spéculatifs.

C'est donc un enjeu politique de premier ordre et à travers la révision du PADDUC, on aura bien sûr à discuter de l'autonomie, pas seulement institutionnelle, mais dans nos réalités quotidiennes : l'autonomie énergétique, on en parle souvent, alimentaire, hydraulique ou encore numérique. Cela suppose de

porter une vision du développement dans laquelle l'intérêt général prime sur les intérêts privés ou partisans.

Mais il faut être aussi clair, sans évolution institutionnelle, sans autonomie législative, le PADDUC aussi ambitieux soit-il, aussi borderline soit-il, aussi loin nous mettrons les curseurs, il restera malheureusement insuffisant, prisonnier d'un carcan juridique au pouvoir certes important, mais encore trop limité au niveau normatif pour réguler un certain nombre de phénomènes.

C'est pourquoi je regrette sincèrement que vous n'ayez pas fait le choix de nous accompagner dans la réforme constitutionnelle parce que sans réforme constitutionnelle, point de statut de résident et point de reconnaissance pleine de la langue, par exemple.

Lors de la session de juillet, je crois que c'est prévu le 24 et le 25 juillet prochains, Madame la présidente, nous proposons à votre Assemblée un débat d'orientation stratégique sur le périmètre, la méthode et le calendrier de la révision du PADDUC. En juillet, nous aborderons donc les multiples sujets et combats à venir que vous évoquez dans votre question, à tiroir par ailleurs, la souveraineté, l'autonomie, les droits fondamentaux, la protection des biens communs, le dérèglement climatique, la lutte contre la criminalité organisée, les pratiques mafieuses. Autant de sujets sur lesquels nous prenons rendez-vous donc le mois prochain.

Je peux vous assurer, Madame la conseillère, que nous serons présents à ce rendez-vous et sans aucun détour. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, ci hà da esse una dumanda fatta da Marie-Claude Branca.

Question n° 2025/E3/039 - A Tampa : Chì riflissioni è prinvinzioni par dumani ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò cunsiglieri in carica di l'agricultura, Sgiò Prisidenti, ancu s'è ùn hè quì pà u mumentu,

In u suttanacciu da almenu 100 anni, ma sicuramente ancu di più, tutti i 7 anni, in principiu, ghjunghjini milioni d'invasori distruttori da a fini d'aprili à a mità di ghjugnu.

Manghjani, ruzzicchighjani quasgi tutta a vegetazioni chì pari ch'iddu ci sighi passatu u focu. S'è porti è balcona sò aparti entrini in casa, s'infrugnani da par tuttu.

Ind'è no a chjamemu a tampa, in francesu « la chenille du bombyx ».

Da annu pari chì issi tampi ani cuminciatu à andà in altri rughjona di Corsica. È quist'annu ani fattu un veru scumpientu. Ma aghju pussutu fighjulà arrimani cuddendu da Grussettu à San Ghjorghju chì dighjà i foglii ricumencianu à butà. Ma iss'invasione, ancu s'idda dura pocu pò avè cunsiquenzi impurtanti pà u turisimu ma supratuttu pà l'agricultura chì hè ghjà à a malavia.

D'altrondi quantunqua, ne ùn si pò, ne ùn si devi eliminà tutalmente st'insetti parchì ci voli di rispittà l'equilibriu di a natura è a saluta di l'aghjenti è di i parsoni. Dunqua esattamente ci voli à fà attinzioni à u tippu di trattamentu. Ma ci sò sicuramente maneri di sminuiscia i disgrasta.

Sgiò prisidenti ci pudeti di sì vo aveti ghjà cuminciatu à studià i cunsiquenzi di iss'invasioni di quist'annu à tutti i nivedda è sì vo aveti missu in piazza aiuti pà tutti quiddi chì supportani sti disgrasta.

Da un'altra parti, chì pinseti di fà, in cuuperazioni incù l'ODARC, a camara d'agricultura, l'uffiziu di l'ambienti pà studià l'evoluzioni di u cumpurtamentu di issa tampa è travaddà à a prinvinzioni è a regulazioni pà l'anni à vena ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. U presidente di l'ODARC v'hà da risponde.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi pà a vostra quistione.

Comme vous le soulignez, la Corse fait face depuis 2 mois à une infestation exceptionnelle de chenilles, du papillon bombyx disparate et ce, tant par l'ampleur des surfaces impactées que par le rapprochement des épisodes de pullulation par rapport au cycle précédemment observé.

Ainsi, un épisode similaire s'est déjà produit en 2024, touchant plus de 4000 hectares sur 6 foyers répartis sur toute l'île, ce qui, au regard de la durée habituelle de 2 ans des épidémies, laissait présager une nouvelle infestation en 2025.

Aujourd'hui, ce sont plus de 20 000 hectares qui sont impactés, notamment sur 5 zones : la vallée du Prunelli, du Taravu, le Centre-Corse, le Cap Corse, le nord de Bastia, le secteur de Ventiseri.

Les experts du département de la santé des forêts estiment que les chenilles ont atteint ces derniers jours leur taille maximale, la phase de décroissance est donc amorcée et une refoliation des chênes est déjà observable dans la plupart des foyers. Seul celui de Ventiseri demeure en cours.

Les dégâts sont très importants sur les chênes, mais des attaques sur résineux, châtaignier et arbres fruitiers sont également observées.

Des études et suivis menés par l'Office de l'environnement de la Corse et ses partenaires ont montré que la lutte contre les chenilles par insecticide n'est pas souhaitable en milieu naturel et pourrait même prolonger la durée de dégradation en limitant les effets de la surpopulation. À cet égard, les traitements aériens autorisés en Sardaigne en 2023 se sont avérés très peu efficaces sur les chenilles.

De même, les protocoles de lutte biologique mis en place par l'Office de l'environnement n'ont pas eu d'effet probant. La régulation naturelle semble donc être la plus efficace car si les chenilles sont trop nombreuses, elles finissent par épuiser les ressources de nourriture.

En parallèle, les populations de prédateurs, oiseaux dont la Calosome sycophante contribue également à faire baisser les quantités de chenilles.

Le facteur déclenchant des dégradations n'est pas vraiment connu, mais résulte certainement de la concomitance de plusieurs paramètres favorables à l'espèce.

Des études récentes semblent démontrer que les sécheresses ont tendance à accroître la proportion de femelles dans la population, augmentent ainsi le risque d'épidémie. Les épisodes de 2023 et 2024 de sécheresse en Corse pourraient être un facteur explicatif, de même, l'important foyer qu'a connu la Sardaigne il y a 2 ans pour avoir contribué à l'arrivée de larves dispersées par les vents.

L'épisode de l'année dernière a permis de confirmer que si le passage des chenilles de bombyx disparates affaiblit nécessairement les arbres touchés, elles ne provoquent pas leur mort. Cependant, peu ou pas de fruits sont présents, car les arbres produiront à la place de nouveaux feuillages en début d'été.

D'un point de vue de l'impact de ces infestations sur l'activité agricole, les éleveurs porcins sont bien évidemment les plus concernés compte tenu de l'affaiblissement des populations de chênaies, voire certaines de châtaigneraies dans les régions où celles-ci ont été touchées. Mais des conséquences notables sont également à souligner pour les apiculteurs et les castanéiculteurs.

Les services de l'État interrogés lors du conseil d'administration de l'ODARC en date du 16 juin ont assuré porter une attention particulière sur l'identification des foyers touchant des surfaces utilisées, notamment pour l'élevage, afin d'évaluer les potentiels pertes économiques pour les exploitants concernés. Une évaluation précise des surfaces impactées pourrait être réalisée à partir de fin juin, période à partir de laquelle la situation devrait être stabilisée.

Ces phénomènes ne relevant pas des calamités agricoles, la DRAF a assuré rechercher des solutions pour permettre une indemnisation des pertes subies par les agriculteurs impactés. Un travail d'estimation de ces pertes, réalisé par la chambre d'agriculture de région Corse est à cet égard en cours.

En parallèle, les productions sous signe officiel de qualité AOP charcuterie et AOP miel se sont rapprochées de l'INAO, afin d'obtenir des dérogations à leur cahier des charges face à cette situation exceptionnelle.

L'ODARC restera bien évidemment vigilant pour que ces annonces faites par l'État soient suivies d'effets et que tous les moyens soient mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact de cette infestation sur les exploitations agricoles corses.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente. Avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Louis Pozzo di Borgo.

Question n° 2025/E3/036 - Couverture mobile sur les axes routiers, posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse déploie des efforts considérables pour garantir un accès équitable au numérique à l'ensemble du territoire. À travers le contrat « Corsica Fibra » et une politique volontariste d'aménagement numérique, même les territoires les plus isolés bénéficient désormais de la fibre optique, réduisant significativement la fracture numérique dans nos villages.

Pourtant, dans le même temps, les défaillances du réseau de téléphonie mobile persistent, notamment sur les grands axes routiers structurants comme les RT 20, RT 10 ou RT 40.

Ces coupures de réseau sont fréquentes et prolongées, Cette situation n'est pas nouvelle. Dès 2018, une question orale soulignait l'impact de ces défaillances sur l'activité économique, la sécurité et l'égalité d'accès aux services. En 2019, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion appelant à une couverture complète du territoire en téléphonie mobile, dénonçant une couverture « calamiteuse » dans de nombreux secteurs.

Malgré ces alertes, trop de zones blanches ou grises subsistent à proximité des agglomérations et aussi dans les zones rurales. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par un réseau saturé en haute saison.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil exécutif de Corse a-t-il récemment actualisé le diagnostic de la couverture mobile sur les principaux axes routiers de l'île, et envisage-t-il d'engager une démarche structurée auprès des opérateurs et de l'État pour pallier ces défaillances ?

Et surtout, à l'instar de la stratégie mise en œuvre pour le déploiement de la fibre optique, la Collectivité de Corse pourrait-elle proposer un calendrier de rattrapage concerté, fondé non sur les seules logiques de rentabilité des opérateurs, mais sur les besoins prioritaires en matière de sécurité, d'accès aux services et d'aménagement du territoire ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Là aussi, c'est un rapport de force politique permanent et les quelques éléments que je vous communiquerai dans le cadre de la réponse à votre question que je vous remercie d'avoir posée, démontreront donc à la fois ce rapport de force permanent, ces quelques acquis et les difficultés qui subsistent.

D'abord, rappeler que nous avons une attitude engagée et volontariste sur la question à la fois de la réduction de la fracture numérique et au-delà d'une réduction de la fracture numérique, sur la couverture numérique de la Corse. Nous essayons avec le même engagement, et y compris d'ailleurs en développant des procédures citoyennes, confère celles que nous avons diligentées sur la question de la 5G, nous essayons d'avoir le même engagement sur la téléphonie mobile.

Un mot puisque la question y invite, sur le déploiement du très haut débit : nous sommes à 96 % de couverture du territoire, donc nous allons tenir nos engagements en la matière.

Je rappelle une fois encore, puisque par définition, on souligne surtout ce qui ne va pas ou ce qu'il faut faire, mais rappeler qu'au jour d'aujourd'hui, la Corse est l'île de Méditerranée qui a le plus de contraintes, notamment à travers son statut d'île montagne, mais qui a aussi la couverture en termes de numérique, la meilleure, ce qui nous place comme un territoire leader à identité géographique identique et à peuplement identique, un territoire leader en Europe et en Méditerranée.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la grosse différence c'est que nous n'avons pas de compétences directes, donc nous sommes simplement un partenaire associé et consulté.

Rappelez néanmoins que depuis 2018, nous avons fait de l'amélioration de la couverture dans le cadre de la téléphonie mobile un objectif prioritaire. J'ai

co-présidé depuis ces dates avec le préfet de Corse, le comité de pilotage du programme New Deal qui associe l'État, les opérateurs et qui doit viser à combler les zones blanches de téléphonie mobile.

Des résultats positifs quand même puisque sous l'impulsion de cette commission et dans le cadre de cette démarche générale qui concerne la France, pour la Corse, 125 sites sont en cours de déploiement, 72 nouveaux sont d'ores et déjà opérationnels pour l'essentiel dans des zones de l'intérieur initialement non couvertes et également sur de nombreux axes routiers et certaines portions. Donc, un bilan complet vous sera communiqué d'ici la fin de l'année puisque le programme New Deal touche à sa fin.

Donc en termes statistiques, on a beaucoup progressé sur la 4G puisqu'on est passé de 25 % de couverture du territoire en 2015 à 95 % en 2025. Ça, c'est la statistique, sauf que les 5 % restants se sont souvent des axes routiers et y compris des axes routiers très fréquentés.

Alors à cet égard, je rappelle que j'avais interrogé le 25 octobre 2019 l'ARCEP en lui demandant de faire évoluer la réglementation dans la mesure où les portions d'axes routiers considérées comme priorité par l'ARCEP sont définies par référence à des flux routiers à l'année qui ne permettent pas, y compris à nos routes territoriales, d'être concernées dans la mesure où on a une forte saisonnalité.

Je signale au passage que cette interrogation avait été relayée par Jean-Félix Acquaviva, à l'époque député à l'Assemblée nationale, qui avait posé une question orale pour rappeler cette difficulté et pour demander ce que comptait faire le Gouvernement pour y répondre.

Quand je vous disais, c'est un rapport de force politique, j'écoutais toujours avec intérêt la question orale de Josepha Giacometti qui le sait bien elle-même, pour avoir été conseillère exécutive, combien le rapport de force est permanent et difficile.

Sur cette question, au demeurant simple et qui normalement appelle une réponse tout aussi simple, la question de Jean-Félix Acquaviva avait été posée et publiée au Journal officiel le 24 septembre 2019, signalée ensuite comme importante au Gouvernement le 9 décembre 2019 et la réponse écrite a été publiée au Journal officiel le 12 octobre 2021.

Donc, vous voyez qu'il faut du temps et j'espère que ces délais concernant les relations entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale au plan français, vous conduisent à un peu plus d'indulgence concernant les critiques développées à l'égard des relations entre l'Assemblée de Corse et le Conseil

exécutif qui, me semble-t-il au moins sur les délais, sont caractérisées par des réponses beaucoup plus brèves.

Toujours est-il, sur la 4G, la réponse avait été négative puisque l'ARCEP finalement n'a pas accepté de revenir sur les critères qui avaient été posés. Par contre pour la 5G, après que nous ayons validé le principe et suite à une consultation citoyenne, ce sont bien l'intégralité des routes territoriales de Corse qui sont concernées par l'obligation de couverture.

Dernier mot, les points noirs, R 10, R 20, R 40 identifiés, comment ? Grâce à un état des lieux que nous, nous avons mis en place. Je le rappelle, nous n'avons pas accepté de nous référer uniquement aux données communiquées par les opérateurs mobiles qui sont souvent trop optimistes.

Donc, nous avons mis en place et je salue la direction du numérique, une application mobile « Mi senti » qui a permis de croiser les données avec les maires, avec les usagers et qui a alimenté une cartographie consolidée de tous les relevés opposables aux opérateurs.

Donc nous continuerons à pousser pour que de 95 %, on passe à 100 % et vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le président.

Question maintenant de Chantal Pedinielli.

Question n° 2025/E3/034 - Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif Fret « matières premières », posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Si vous le permettez, avant de poser ma question, je voulais adresser un petit message de soutien à notre collègue et amie Santa Duval qui a fait une très grosse chute et qui a été opérée cette nuit à Bastia. Je voulais donc lui dire qu'on pense à elle. Je vous remercie.

Donc ma question orale concerne le risque d'accroissement du différentiel entre le coût des entrants agricoles et le tarif fret matières premières.

Monsieur le Président, je reviens vers vous à propos de l'extension justement de ce tarif fret matières premières à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

J'avais, pour ceux qui s'en souviennent, déposé une motion en octobre 2018 concernant ce sujet. Après plusieurs renvois, la demande de la majorité, il fallait dissiper des fragilités juridiques avant de statuer. Donc je reviens aujourd'hui vers vous sur ce sujet.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent prévoit un tarif fret matières premières. Ce tarif fret s'adresse aux matières premières qui sont destinées à la Corse et à être transformées en Corse.

Il se trouve que l'aliment pour le bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel. J'avais donné un exemple à l'époque, c'était celui du lait qui est une matière première et vu le coût du mètre linéaire, il était bien plus facile et surtout bien plus économique de faire venir du lait, un berger achète le lait, fait son fromage avec, plutôt que d'acheter l'aliment pour le bétail qui va nourrir ses brebis qui lui feront du lait et il fera son fromage avec. On se rend bien compte du problème posé par les matières premières et le fourrage, puisque les entrants nécessaires aux productions et exploitations insulaires sont à 45 € le mètre linéaire, lorsque les matières premières destinées à être transformées en Corse, comme le lait, la viande, les carcasses de porc éventuellement, sont importés à 20 € le mètre linéaire au bénéfice du tarif préférentiel de cette DSP.

Donc, je rappelle quand même que le fret est le cœur de cible de la continuité territoriale instaurée en 1976.

Il y a quelques semaines, la chambre d'agriculture et l'ODARC se sont publiquement inquiétés du risque d'augmentation du prix de ce fret via 2 variables qui font fluctuer les tarifs : le prix du carburant et la taxe carbone qui est destinée à encourager le verdissement des flottes maritimes.

La perspective de l'augmentation de ce différentiel ne peut qu'aggraver, je pense, la situation existante. C'est une réflexion qui nous inquiète tous. J'en avais discuté avec plusieurs de mes collègues de la majorité et qui me conduit à vous interroger aujourd'hui de nouveau sur une proposition qui date de 7 ans. À l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse et face aux risques que constitue la hausse du tarif fret pour le monde agricole, ne croyez-vous pas, Monsieur le Président, Monsieur le conseiller exécutif, que l'extension du tarif fret matières premières à l'import de foin et d'aliments pour le bétail ne serait pas une solution juridiquement viable et politiquement envisageable ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui va répondre ? Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des transports.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la présidente.

Merci, Madame la conseillère pour cette question. J'associe à ma réponse le président de l'ODARC, Dominique Livrelli, mais aussi les chambres d'agriculture avec lesquelles nous avons largement échangé, notamment dans le cadre des assises des transports de la Corse puisque ce que vous évoquez, c'est-à-dire la réaction de la Chambre et de l'ODARC venait en convergence avec la proposition des assises des transports de la Corse liée aux mises en cause que nous faisons ici lors d'une question orale précédente, des décisions externes à la Corse en termes de taxes et de normes qui impactaient le système de continuité.

Je rappelle que l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse étaient invités à ces assises, qu'on espère qu'ils vont se joindre à défaut d'avoir, sauf Jean-Michel Savelli qui avait été là au début de réunion, se joindre à la déclaration de politique solennelle qui a fait l'objet d'une unanimité avec tous les acteurs économiques et sociaux présents lors de ces assises, dont les chambres

consulaires, sur la question de la continuité territoriale et sur la question de l'impact négatif des normes et taxes sur cette continuité.

Donc je fais un petit rappel, c'est important, vu les très grands risques qui pèsent sur la continuité territoriale, que nous avons largement évoqués et j'espère que tout le monde en a pris conscience.

Sur la question des tarifs fret, un petit rappel, vous l'évoquez mais c'est important de préciser les choses. Tout d'abord, le tarif de base hors taxes n'est pas à 45 € hors taxes, il est à 40 € hors taxes. Nous sommes arrivés aux responsabilités en décembre 2015, le tarif général des marchandises a fait l'objet, je vous rappelle qu'en 2015, c'était la crise SNCM, il a fallu assainir la délégation de service public et pour moins de contributions de dotations dans le maritime qu'auparavant, c'est-à-dire pour 80 millions d'euros à peu près année 2016 au lieu de 104 et 110 auparavant, nous avons réussi quand même à assainir et à baisser les tarifs, c'est-à-dire baisse du tarif général de 46 € hors taxe précisément à 35 d'abord, même si on l'a remonté après pour des raisons de recettes à 40, donc c'est une baisse de 13,4 % quand même, et création de différenciation tarifaire à l'export et aux matières premières transformables. Après, je rentrerai dans le détail des questions juridiques que vous évoquez.

Donc à l'export, ça veut dire une baisse de 46 € hors taxe à 20 € pour les entreprises qui exportent et 20 € pour les matières premières transformables. Je rappelle aussi une baisse à 15 € pour les productions fermières qui exportent à partir de matières premières locales fermières, ça va jusqu'à 67 % de baisse, ce qui a permis, fort heureusement, on ne le dit pas assez, mais c'est important quand même, dans les combats et les rapports de force permanents qu'évoque le président souvent sur des questions comme le New Deal, d'avoir un acquis aujourd'hui, un acquis qui a été décidé en 2016, 2017, reconduit dans la DSP 2019, reconduit dans la DSP 2023-2029 et sécurisé maintenant par la décision de l'État et de l'Union européenne, c'est-à-dire ces différenciations tarifaires qui ont fait l'objet de hautes luttes, je reviendrai après aux questions des intrants foins et je répondrai aussi sur le lait et les carcasses, a fait l'objet d'une sécurisation.

Cela a permis aux filières viticoles, IGP, AOP d'avoir des taux de croissance à l'export à 2 chiffres depuis 2017, aux clémentines, pareil, 15 % en moyenne de croissance à l'export et pareil pour la production fromagère, pour les bières, Pietra par exemple, c'est-à-dire des volumes en chiffre d'affaires qui ont explosé, fort heureusement parce que c'était l'effet indiqué, par l'atténuation des contraintes d'insularité permettant ces tarifs à l'export différenciés, à la fois sur les matières premières transformables et à la fois sur le produit à l'export ou sur la production fermière parce qu'il y a aussi des fermiers qui exportent.

Néanmoins, je l'indique, on est face à l'Union européenne et dans le cadre d'un droit constant.

Je vais différencier le lait et les carcasses puisque votre question était d'abord la question des intrants du foin, en collaboration avec Dumè Livrelli, et du fourrager.

Pour l'État et l'Union européenne, le foin n'est pas considéré comme une matière première transformable contrairement au lait qui rentre dans un processus de fabrication, comme les emballages primaires ont été admis à 20 € parce qu'ils rentraient dans un processus de production. Ça a été un combat juridique qui fait que premièrement, premier élément de considération juridique à droit constant, qui fait qu'on n'a pas pu intégrer le foin et les intrants consommables par les bêtes dans la tarification.

Deuxième élément, ça a déjà été, je crois, précisé par l'ODARC mais je le reprécise, c'est la question de la règle des minimis, c'est-à-dire que le fourrage et le foin qui sont utilisés par les agriculteurs qui sont par ailleurs éligibles à des aides à la PAC, premier pilier, on dépasse la règle des minimis normée par l'Union européenne, et effectivement, ça crée un problème juridique qui, à ce stade, à droit constant, ne peut pas être contourné.

On peut le contourner, un petit clin d'œil, si évolution institutionnelle et constitutionnelle. Si la Corse, comme les Açores a un statut d'autonomie dans la constitution française, il y aura des répercussions sur l'Union européenne, comme pour les Açores, sur les aides d'État où il y a eu des décisions juridiques de Cour de justice européenne sur les crédits d'impôts par exemple, sur les aides d'État aux entreprises, qui fait qu'effectivement l'Union européenne était obligée de reconnaître un statut constitutionnel. Et ça, ça pourrait être le cas sur l'adaptation des règles des minimis pour les agriculteurs. C'est une réalité juridique objective. Ça, c'est un premier point.

Sur la question du lait et des carcasses, là, on se heurte à la question de la libre circulation des marchandises. C'est le principe de la libre circulation de distorsion à la concurrence. Ce n'est pas le même principe.

Néanmoins, il est évident que pour nous, nous travaillons d'abord à muscler avec l'ODARC la question de faire en sorte que l'ensemble des fromagers affineurs utilisent et privilégient par d'autres dispositifs que la continuité territoriale, le circuit court avec la production de lait par des bergers insulaires. Ça, c'est le premier élément sur le dispositif ODARC.

Le deuxième élément, nous sommes en train de réfléchir quand même, malgré tout, alors à droit constant, autant que faire se peut et évidemment dans

l'évolution institutionnelle évoquée, avec la reconnaissance de la clause d'insularité dans les traités et dans la constitution, on sourit mais c'est une réalité objective.

Je le dis gentiment à un moment donné, le factuel reste le factuel du point de vue des traités de l'Union européenne et du point de vue de la Constitution française. Mais néanmoins, sur d'autres aspects, c'est-à-dire sur la gestion notamment environnementale des émissions de gaz à effet de serre, de transfert des produits, on essaie de trouver des voies et moyens de contournement, des fois usines à gaz, mais difficile de faire en sorte d'avoir des différenciations tarifaires à affiner dans le futur sur ces questions-là.

C'est un élément de réponse pratique. On n'attend pas l'évolution pour faire. C'est un peu la question de Josépha, mais néanmoins il faut se mettre à l'idée tous ensemble qu'il va bien falloir qu'on franchisse des rubiconds pour libérer un peu d'énergie sur ces questions-là.

Sur la question générale, le carburant, les normes, je ne vais pas revenir dessus, elles pèsent, elles peuvent peser à 8 € le mètre linéaire en supplémentaire pour le tarif à l'export. Donc, c'est une question urgente.

Je renvoie à la déclaration politique solennelle au mémorandum que nous porterons face au gouvernement, en force politique nationale, ça touche à la question de la continuité française à sécuriser. Et pour le reste, l'ODARC, évidemment, musclera les initiatives pour l'autonomie fourragère aussi par ses propres initiatives de soutien aux agriculteurs.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Serena Battestini va poser une question pour Core in fronte.

Question orale N° 2025/E3/035 déposée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : VERS UNE VRAIE RÉGULATION ET ORGANISATION DE LA PROMENADE EN MER EN CORSE ?

Mme Serena BATTESTINI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement,

De nombreux incendies de navires à passagers ont eu lieu, ces derniers mois, dans les ports de San Fiorenzu, Aiacciu ou Calvi.

Nous saluons, ici, Mylène Beretti et la famille Cancellieri, ainsi que les autres bateliers, qui ont eu à subir les affres des flammes, mettant en péril économique leur société et l'avenir des salariés qui y travaillent.

En février 2025, dans cet hémicycle, Core In Fronte indiquait que l'activité de la promenade en mer était un secteur en tension.

Les mises à feu récentes ou les assassinats de ces dernières années, sont là pour, malheureusement, le rappeler.

Ce secteur nautique permet, sur la période estivale, de générer des revenus et des profits qui font vivre de nombreuses familles corses.

Sur cette situation, certaines crapules et mafieux, par appât du gain, cherchent à s'y engouffrer par la force et veulent mettre la Corse en coupe réglée, avec une société soumise où règne la loi du plus fort, l'argent roi, la cupidité et l'exclusivité des bénéfices.

Ces individus prospèrent, aussi, sur le flou qui entoure l'activité des promenades en mer en termes de régulation et d'organisation, notamment sur certains sites emblématiques comme l'Agriate, avec les plages du Lotu et de Saleccia, ou la région de Scandola et des calanques de Piana.

À l'Agriate, la ligne entre le port de San Fiorenzu et le ponton du Lotu relève, même, plus, à horaires réguliers du matin au soir, d'un transport classique de passagers que de la seule promenade en mer.

Pourtant, dans plusieurs de ces sites remarquables, Parc Naturel Marin Cap Corse-Agriate, Réserve Naturelle des Bouches de Bunifaziu, Réserve Naturelle de Scandola, la Collectivité de Corse pourrait, et devrait, avoir des

moyens d'intervention en collaboration avec les municipalités concernées et les différents partenaires institutionnels.

Ailleurs, certains acteurs ont cherché à prendre les devants face à une situation similaire.

Par exemple, en France, entre Marseille et La Ciotat, le transport de passagers nécessite une autorisation au préalable du Parc National des Calanques depuis le 1^{er} mai 2020.

Notre question sera la suivante : là où elle en a les moyens, la Collectivité de Corse envisage-t-elle une véritable régulation et organisation du secteur de la promenade en mer vers certains sites sensibles de nos côtes ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora quale hè ch'hà da fà a risposta ? Guy Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cara Cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda. Hè più chè mai d'attualità, torna sta simana emu avutu unipochi di disgrasti in San Fiorenzu.

Vous rappelez dans votre question orale les destructions criminelles qui frappent des Corses et leurs outils de travail dans le secteur des promenades en mer, mais aussi dans bien d'autres branches d'activité, hélas.

Vous l'avez fait en février 2025, nous l'avons dit aussi à plusieurs reprises, y compris lors des années antérieures.

Nous exprimons à nouveau à toutes ces personnes, leurs familles, leurs salariés, notre soutien et bien sûr notre solidarité.

Le Conseil exécutif de Corse est totalement engagé, vous le savez, dans la lutte pour une société corse libre, apaisée et démocratique, et contre, bien sûr, les pratiques mafieuses dans le domaine politique, administratif, économique, culturel, éducatif et sociétal.

En ce qui concerne la justice et la police, il appartient donc à l'État d'exercer sans faiblesse, et avec continuité et cohérence dans le respect des

libertés fondamentales de ses compétences régaliennes, y compris concernant éventuellement l'assainissement de certains secteurs d'activité.

Alors, vous m'interrogez sur notre action concernant la régulation du secteur des promenades en mer et je vais vous répondre.

L'organisation du secteur de la promenade en mer, et plus largement des activités déployées sur notre littoral est une problématique qui répond à plusieurs enjeux : environnementaux, socio-économiques et sociétaux.

La Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement sont pleinement engagés pour accompagner le changement de trajectoire nécessaire pour renforcer et garantir une gestion durable des usages sur les sites sensibles de nos côtes, comme vous l'avez rappelé.

Rappelons d'abord l'action aux droits de nos aires marines protégées menée en concertation avec les élus locaux, c'est d'ailleurs le cas, et les socioprofessionnels de la batellerie.

Nous avons à construire les dynamiques respectueuses des principes de développement durable. Je rappelle que le plan de gestion de la réserve naturelle di i Bucchi di Bunifaziu, adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2024, comporte des orientations importantes en matière de régulation des activités et de limitation de fréquentation anthropique.

L'objectif acté et partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques fixe un quota de 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur les Iles Lavezzi, une diminution de la fréquentation annuelle dans des proportions de 200 000 visiteurs jusqu'en 2026 et 150 visiteurs entre 2026 et 2030.

Nous, nous n'allons pas attendre 2026 et 2030, je vous rassure.

Sur la partie terrestre et ça me permet de saluer le travail effectif effectué par les équipes parce que vous allez voir, c'est parlant.

Sur la partie terrestre des Iles Lavezzi, les actions de gestion qui sont traduites par des travaux de cicatrisation des sentiers, nous sommes passés de 27 km avant réalisation de l'opération à 3 km de sentiers. 27 km/3 km.

Nous pouvons noter à cet effet une baisse de fréquentation de 20 % par rapport à 2023 et de 40 % par rapport à 2021, qui étaient les années après COVID où nous avons eu ce pic de fréquentation.

Nous avons donc diminué de moitié, nous sommes aujourd'hui sur une logique de 176 000 visiteurs, alors que nous étions sur des projections à 289 000 visiteurs en 2021. Donc nous sommes d'ores et déjà quasiment dans les clous de 2030.

Pour concourir à l'atteinte de ces résultats, les différentes sociétés de promenades en mer et des loueurs de bateaux ont participé, dans une réelle logique partenariale, à la dynamique sur la partie maritime. Donc, nous avons traité la partie terrestre et la partie maritime aussi.

Donc, nous avons mis une interdiction d'accès autour des îles de Ratinu, Sperduti et Puraggia ; diminution de la surface d'ancrage autour de l'île elle-même des Lavezzi, 14,9, hectares en 2022 pour 4,7 hectares en 2024.

Des conventionnements sont passés avec l'Office d'environnement qui visent à structurer, encadrer et réguler l'accès aux pontons et aux bouées du 1^{er} mai au 31 octobre.

Au-delà des recettes générées par ces conventions (40 000 €), qui participent bien évidemment à l'entretien de ces ouvrages, la démarche collective d'organisation de régularisation des flux a permis d'enregistrer en 2024 une baisse de 10 % de la fréquentation nautique tout autour de l'île.

Cette réussite dans l'extrême-sud de notre île témoigne de notre capacité à mobiliser l'intelligence collective afin d'atteindre bien sûr des résultats concrets, et ce malgré une forte attractivité ou de nombreux défis posés tant en mer que sur terre.

Aussi, la communauté scientifique a salué le modèle de gestion de la RNBB et invite les gestionnaires à en dupliquer le mécanisme sans plus attendre. C'est ce que nous avons fait et ce que nous sommes en train de mettre en place à Scandola.

L'OEC, le PNRC finalisent un dispositif qui prévoit l'attribution de licences professionnelles nominatives aux personnels des sociétés qui, en 2024, se seront acquittées du paiement de la taxe Barnier. Vous avez bien compris que l'on souhaite par cette mesure-là éviter les effets d'aubaine.

Dès juillet 2025, l'OEC attribuera des fanions aux sociétés recensées sur le périmètre du futur espace protégé de 70 000 hectares au droit du site de l'UNESCO.

Cette organisation qualitative et quantitative des activités de promenade en mer permettra à la fois de promouvoir les entreprises insulaires vertueuses et de limiter les impacts sur l'environnement.

Elle sera complétée par l'attribution d'un label de qualité proposé par l'Office et conditionnée à une formation qui garantit une parfaite connaissance des enjeux environnementaux à destination des sociétés qui ont vocation à intervenir dans les sites naturels.

De la même manière, au sein de l'Agriate, la plage du Lotu, classée en vocation naturelle fréquentée au titre du PADDUC, fait l'objet de mesures de régulation conciliant les problématiques environnementales et économiques par le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

À cet effet, une motion déposée par nos collègues Juliette Ponzevera et Anne-Laure Santucci, votée à l'unanimité le 29 juillet 2022, est venue conforter le travail mis en œuvre par le président du Conseil exécutif et le parc marin pour réguler les rotations des navires à utilisation commerciale, type NUC.

Rappelons néanmoins que certains élus communautaires ou municipaux d'opposition, à rebours de la position prise par leur famille politique à l'Assemblée de Corse, ont refusé de soutenir cette motion.

Malgré cette fausse note, en suite des travaux menés depuis 3 ans, le Parc marin, en proposant une gestion du ponton, pourra effectivement coordonner l'embarquement des passagers par les sociétés conventionnées.

Je dois dire aussi que dans les travaux qui sont effectués à Scandola, les maires du circonscription nous accompagnent dans la démarche et ils régulent eux-mêmes la présence des bateliers dans leurs ports.

Alors, en guise de conclusion, s'il est vrai qu'il est toujours intéressant de s'inspirer des autres, et vous l'avez dit dans votre question, je crois qu'il convient aussi de reconnaître et saluer le travail accompli chez soi, bien sûr. D'autant que nos institutions disposent de moyens réglementaires et financiers limités.

Dans le parc national des Calanques, le directeur a toute la latitude pour prendre des arrêtés réglementaires, et vous l'avez dit, au contraire dans une réserve naturelle, bien que depuis 2002, la loi ait transféré des compétences élargies au président du Conseil exécutif de Corse, ces actes, par exemple les arrêtés instaurant les quotas, relèvent toujours de la responsabilité du préfet.

En attendant, Madame la Conseillère, soyez certaine que nous continuerons à œuvrer avec les moyens à disposition pour accompagner le secteur de la promenade en mer et de l'encadrer et de le réguler, au même titre que l'ensemble de notre économie bleue, sur la voie de la transition écologique et d'un développement économique et social vertueux, rejetant toute forme de dérive et de pression de nature mafieuse.

À ringrazià vi assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Maintenant, la question de « Fà populu in seme » va être posée par Nadine Nivaggioni.

Question orale N° 2025/E3/038 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : **MORATOIRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA CORSE ?**

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Sgiò Cunsiglieri esecutivu di l'Agenzia di l'energia, a nostra dumanda à bocca porta annant'à u muratoriu annant'à l'energie rinuvelvule è sapè e cunseguenze pè a Corsica.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse réaffirme avec constance sa volonté d'accélérer la transition énergétique de notre île.

L'Assemblée de Corse a posé des jalons clairs : une révision ambitieuse de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), validée par la délibération n° 23/037 AC du 30 mars 2023 ; un engagement financier fort, à travers le protocole État/Collectivité de Corse du 28 avril 2023 (délibération n° 23/059 AC), mobilisant près de 200 millions d'euros sur 15 ans ; et la reconnaissance de l'intérêt public majeur pour les projets d'énergies renouvelables, tant que les objectifs de notre PPE ne sont pas atteints (délibération n° 24/057 AC du 26 avril 2024).

Dans le même esprit, nous menons une concertation approfondie pour l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération, intégrée au schéma territorial des ENR et au Schéma Régional Climat-Air-Énergie.

Cette démarche vise à développer les projets là où ils sont techniquement viables, socialement acceptables et cohérents avec notre modèle territorial.

Or, le 19 juin dernier, l'Assemblée nationale à Paris a adopté en première lecture un amendement instaurant un moratoire sur toute nouvelle installation éolienne et photovoltaïque, au motif de lancer une prétendue « étude objective et indépendante visant à déterminer le mix énergétique optimal pour la France ».

Même si le vote solennel du 24 juin à l'Assemblée nationale française sur la proposition de loi incluant le moratoire a été rejeté, il éveille évidemment toutes nos plus grandes craintes.

Nous suivrons de près le vote en seconde lecture après son passage au Sénat et la position portée par les uns et les autres.

Pourtant cette étude existe déjà. Le gestionnaire public du réseau, RTE (Réseau de Transport d'Electricité français), a conduit entre 2019 et 2022 un travail d'une ampleur inédite, à travers l'étude *Futurs énergétiques 2050* : deux ans d'analyses, quarante réunions de concertation, plus de 4 000 contributions citoyennes, et des modélisations du système électrique européen heure par heure sur 30 ans, intégrant des centaines de chroniques météo issues du GIEC. Les scénarii ont donc été rigoureusement étudiés.

Rien ne justifie, ni sur le fond ni sur la forme, un moratoire remettant en cause cette expertise publique, exhaustive et transparente.

Le solaire constitue aujourd'hui une source d'énergie décarbonée, compétitive et rapidement mobilisable. Contrairement à certains discours fallacieux, les coûts liés aux installations solaires incluent déjà les investissements nécessaires pour l'adaptation des réseaux.

Tous les experts internationaux s'accordent : la neutralité carbone impose un mix énergétique diversifié, combinant énergies renouvelables, nucléaire et sobriété. Tous les scénarios validés par RTE convergent sur ce point. Le rôle central du solaire et de l'éolien y est clairement établi.

Enfin, les Français eux-mêmes soutiennent massivement cette orientation : selon un sondage Odoxa de mai 2024, 87 % des citoyens soutiennent l'énergie solaire.

Face à ces constats, Monsieur le Conseiller exécutif en charge de l'énergie, quelles seraient les conséquences concrètes pour la Corse si ce moratoire venait à s'appliquer en l'état, ou même si la politique énergétique gouvernementale prenait d'autres orientations ?

Nous sommes inquiets pour nos projets en cours, mais aussi pour nos entreprises, les emplois, les finances publiques et notre trajectoire énergétique ?

Le Conseil exécutif entend-il faire valoir devant l'État que la Corse a d'ores et déjà engagé un processus rigoureux de planification territoriale, validé par l'Assemblée de Corse, et qu'il n'est pas acceptable que des décisions unilatérales prises à Paris viennent remettre tout cela en cause ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque vi hà da risponde u Presidente di l'AUE.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Conseillère pour votre question.

Tout d'abord, je rappelle à toute fin utile que l'amendement, mais vous l'avez dit, que je qualifierais de particulièrement dangereux pour la Corse, a été rejeté à une très large majorité, hier, par l'Assemblée nationale.

Vous l'avez rappelé également, cet amendement instaurait un moratoire sur les autorisations, les raccordements au réseau et la mise en œuvre de nouveaux projets ENR, d'énergie renouvelable, notamment sur l'éolien et le photovoltaïque, allant jusqu'au renouvellement et à l'extension des projets existants. C'était un moratoire ++, on va dire.

Donc, nous prenons bien sûr acte du vote de l'Assemblée nationale et nous en profitons aussi pour rappeler que si cette loi, et donc cet amendement, et ce moratoire avaient été entérinés, cette mesure législative aurait mis à mal les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de performances énergétiques, que nous nous sommes fixés collectivement, sur proposition du Conseil exécutif, par un vote de l'Assemblée de Corse dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été adoptée en mars 2023, j'y reviendrai.

Parmi ces objectifs, on retrouve l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et notamment un objectif à court terme en 2028, qui est de doubler notre taux d'autonomie énergétique pour le porter à 70%. Mais pour cela, on a besoin bien sûr des ENR et notamment du photovoltaïque, où on prévoit une augmentation de puissance de 270 MW en 2028. Et bien sûr, des objectifs aussi grâce aux ENR, de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique.

Les arguments qui étaient portés par les défenseurs de cet amendement, de ce moratoire, notamment la droite républicaine et le Rassemblement national, étaient un risque de blackout qui ne tient pas du tout la route en Corse, en raison, vous l'avez dit, des études approfondies qui ont déjà été menées dans le cadre de la PPE, par EDF, par la DREAL, par l'AUE. Mais aussi ces défenseurs du moratoire portaient un message qui est d'opposer finalement le nucléaire, aux énergies renouvelables. Cette opposition est totalement chimérique en Corse puisque à ce jour, on n'a pas de production nucléaire, même si notre collègue Pierre Ghionga est un fervent défenseur des petits réacteurs nucléaires qui aujourd'hui ne sont pas encore à maturité, on verra dans quelques années, on aura

peut-être l'occasion d'en reparler. Au-delà de nos ambitions énergétiques, ce moratoire menace, bien entendu, les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'énergie.

C'est en Corse un secteur important et vous avez pu lire dans la presse d'aujourd'hui les réactions des professionnels du secteur qui ont réagi vivement à cette proposition de moratoire. Je rappelle aussi que cela a un impact sur les finances publiques puisque le prix de l'énergie produite avec les énergies renouvelables est bien inférieur à celui produite par les énergies fossiles et notamment par la combustion du fioul dans les centrales.

Donc, ce qu'on va faire au niveau du Conseil exécutif c'est que, bien sûr, on va demander aux sénateurs qui vont être prochainement saisis de ce texte de confirmer l'abandon de cette proposition de moratoire et en premier lieu, bien sûr, les sénateurs corses. Un amendement qui, je le rappelle, est non seulement contestable au niveau français, je dirais, mais totalement absurde pour la Corse.

On va aussi réitérer notre demande auprès du gouvernement afin qu'il soit publié dans les plus brefs délais le décret relatif à la PPE pour la période 2024-2028. On a en Corse une PPE spécifique, comme toutes les zones interconnectées, qui est différente de la PPE française.

Et nous n'avons pas besoin d'attendre la promulgation de la PPE française, qui est très fragilisée par les débats en cours à l'Assemblée nationale, pour entériner la PPE de Corse. Cette promulgation, on l'attend depuis deux ans. On l'attend depuis mars 2023 et elle est attendue notamment par les entreprises et les investisseurs insulaires dans le secteur des ENR, mais également dans le secteur du bâtiment.

Et je réponds aussi à certaines critiques qui nous disent que nous n'exerçons pas assez nos compétences, que nous ne sommes pas assez efficaces dans de nombreux domaines. Sur ce point, en tout cas, il semble que l'exercice des compétences rencontre des difficultés plutôt de l'autre côté de la mer qu'ici.

Sur ce point, d'ailleurs, le Président du Conseil exécutif a écrit le mois dernier au ministre Marc Ferracci, suite à sa venue en Corse, pour que le décret soit signé avant la fin de l'été 2025, comme il s'y était engagé.

Donc, wait and see...

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Thank you. Allora a dumanda a bocca avà ghjè l'ultima, ghjè quella di Cathy Cognetti

Parlez haut et fort puisque les enfants de Morosaglia vous écoutent, nous les saluons. Salute ! Ne riparleraghju dopu.

Question orale N° 2025/E3/033 déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : PRIC 2024-2027 ET RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux enfants de Morosaglia qui ont déjà œuvré et qui ont offert à la Présidente un beau livre. Merci pour votre venue et pour l'engagement de l'équipe à leurs côtés.

Alors cette question, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, s'adresse à la réforme prochaine et au PRIC adopté dans notre collectivité.

Le 25 juillet dernier, notre Assemblée adoptait le PRIC 2024-2027 (pacte régional d'investissement dans les compétences) pour prendre le relai de celui qui s'est achevé le 31 décembre 2023 et qui s'était élevé à 64 millions d'euros entre 2019 et 2023.

Dans la nouvelle convention, la CdC prévoyait un montant socle annuel de 7 millions d'euros et de 1 000 entrées en formation par an, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors.

Sur la période quadriennale s'étalant de 2024 à 2027, 44 M€ étaient prévus, dont 28 M€ (63 %) assumés par la CdC et 16 M€ (37 %) par l'État.

2024 est passée et on est à la moitié de 2025.

Près d'un an après le vote, je souhaiterais savoir où nous en sommes concernant ces appels à projets découlant du PRIC. Je sais que certains appels à projets ont été publiés récemment concernant les bénéficiaires du RSA.

En décembre dernier, j'avais donc interrogé l'exécutif sur ce point au détour d'un rapport sur les fonds européens, et Flora Mattei alors en charge

m'avait répondu qu'un bilan de la période passée était en préparation pour mieux appréhender la nouvelle.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce bilan ?

Monsieur le Président, quand pouvons-nous espérer avoir une déclinaison concrète du PRIC ainsi que le lancement des appels à projets ? C'est, je le rappelle, un enjeu important dans une île qui aspire à tendre vers l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde économique en termes d'emplois. Et un enjeu important également au titre des compétences en matière de formation dont la Collectivité de Corse est déjà dépositaire. Je suis certain que la conseillère en charge de ce dossier, nouvellement élue, apportera des solutions.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir comment la Collectivité de Corse va intégrer la réforme du financement de l'apprentissage dont les premières mesures entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

À compter de cette date, la participation forfaitaire des employeurs, fixée à 750 € par contrat d'apprentissage pour les diplômes de niveau 6 et 7 (Bac+3 et au-delà) sera effective, et les CFA seront chargés de recouvrer cette participation financière obligatoire.

Parallèlement, s'appliquera une minoration de 20 % du niveau de prise en charge des formations dispensées à plus de 80 % en distanciel, tout comme une proratisation journalière (et non plus mensuelle) du niveau de prise en charge, afin de financer les coûts réels de la formation, actant la fin du « tout mois commencé est dû ».

Et enfin, si actuellement les niveaux de prise en charge sont versés par les OPCO selon un cadencement de trois versements (40 %, 30 % et 30 %), il y aura désormais, pour la dernière année du contrat, un solde de 10 % pris sur le troisième versement avec une priorisation sur les contrats portant sur des métiers en tension.

Sommes-nous sûrs que les métiers dits en tension qui vont être élaborés correspondront aux attentes de notre territoire au niveau des entreprises et des bénéficiaires ?

Des données financières qui vont déterminer l'ensemble de la logique liée à l'apprentissage, dont il faut dès à présent tenir compte et intégrer.

L'apprentissage, on le sait, est une mesure en faveur des jeunes et un succès qui ne dément plus. Il nous faut donc sécuriser ce dispositif nécessaire à notre jeunesse, nos entreprises et notre tissu économique.

Bien sûr qu'il faut renforcer. Un alignement entre les formations et les besoins du marché du travail. Mais nous devons dès aujourd'hui nous y plonger.

Je vous remercie. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Lauda Guidicelli, in carica di l'educazione, v'hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de faire un point d'étape un an après, avec des premiers indicateurs plutôt positifs.

Le nouveau Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences a été adopté par votre Assemblée de Corse en juin 2024. Signé avec l'État en septembre 2024, le PRIC vise à renforcer les actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et constitue un levier structurant pour former, qualifier, insérer et accompagner ces publics, tout en répondant aux besoins du tissu économique.

Vous le rappelez dans votre question, sur la période 2024-2027, un budget prévisionnel de près de 44 M€ est mobilisé, cofinancé par l'État (37 %) et la Collectivité de Corse (63%).

Le PRIC repose sur des principes financiers, à savoir :

- Un montant socle de dépenses annuelles de formation professionnelle en direction de publics dits prioritaires à hauteur de 7 M€ assumé par la Collectivité de Corse.
- Une enveloppe complémentaire annuelle de 4,5 M€ pour 2024 et 2025 apportée par l'État au titre des dépenses additionnelles engagées par la Collectivité de Corse dans le cadre d'une convention financière annuelle signée avec l'État.

Le PRIC s'adresse en priorité :

- aux jeunes sans qualification ;
- aux bénéficiaires du RSA ;
- aux publics travailleurs en situation de handicap ;
- et aux seniors.

Un an après son adoption, un bilan positif peut être dressé :

Le montant financier inscrit dans le cadre du PRIC au titre de l'année 2024 a été engagé. En effet, près de 21 M€ ont été programmés par la Collectivité de Corse dont plus de 15 M€ pour la programmation d'actions de formation (y compris le secteur du sanitaire et social), ainsi qu'au titre d'actions annexes telles que la rémunération des stagiaires et les aides à la formation.

Les objectifs quantitatifs sont non seulement atteints, mais dépassés ; dépassés pourquoi ? Parce que le socle l'objectif annuel des 1 000 entrées en formation a bien été effectué, mais en fait ils ne sont pas 1 000 entrées mais plutôt 1 380 entrées ont été enregistrées, dont 1 047 relevant du public prioritaires PRIC, soit 76 % de l'effectif global.

Je tiens à votre disposition le détail de cet effectif afin de ne pas alourdir la réponse.

Nous envisageons pour 2026 la construction d'un appel à projets ciblé en direction des secteurs stratégiques liés aux métiers en tension. Cet appel à projet, complémentaire à l'offre mise en place dans le cadre du programme régional de la formation (PRF), permettra d'adapter encore davantage l'offre de formation aux besoins des entreprises tout en sécurisant les parcours professionnels de ces publics prioritaires.

S'agissant du financement de l'apprentissage, la réforme applicable à partir du 1^{er} juillet 2025 marque une évolution importante du financement et de la gestion des contrats d'apprentissage.

Elle s'articule autour des principes suivants :

1. La participation obligatoire de l'employeur :

- versement d'une participation forfaitaire de 750 € pour chaque nouveau contrat d'apprentissage de niveau Bac+3 à Bac+5.
- Si l'apprenti change d'entreprise en cours de formation, l'entreprise d'accueil suivante paie une participation réduite à 200 €.

2. La proratisation du financement au jour près :

- Financement ajusté à la durée réelle du contrat. Sa mise en place aura un impact direct sur la trésorerie des CFA, afin d'éviter un trop perçu en cas de rupture de contrats.

3. La réduction de financement pour les formations à distance, vous l'avez rappelé dans votre question.

4. L'instauration d'un nouveau calendrier de versement

Les modalités de versement actuelles (40 % / 30 % / 30 %) sont remplacées par un nouveau calendrier 40 % / 30 % / 20 % / 10 % ; les 10 % sont le solde qui sera conditionné à la production des justificatifs (facture, certificat de réalisation, état de présence).

Comme vous le savez et je vous sais attentive aux évolutions législatives, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a procédé à une transformation importante de la gouvernance et du financement de l'apprentissage. L'intervention de notre Collectivité de Corse est désormais subsidiaire.

En effet, en application de l'article L. 6211-3 du Code du travail issu de l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018 « la Collectivité de Corse peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ».

Depuis cette loi, la Collectivité de Corse poursuit l'accompagnement de la formation par l'apprentissage mais n'intervient plus dans le financement des coûts de formation.

Cela représente près de 900 000 € de financements par an mobilisés par la Collectivité de Corse en faveur de l'apprentissage en 2024 auxquels s'ajoute le soutien à la modernisation de plateaux techniques.

Consciente des bouleversements susceptibles d'être engendrés sur le financement de l'apprentissage, je vais suivre attentivement, avec vous à mes côtés, la mise en œuvre de la réforme, afin d'en mesurer précisément les impacts ainsi que les éventuelles inquiétudes que pourraient rencontrer les CFA mais aussi les publics de ces différents dispositifs.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Eccu emu compiu a seduta di e dumande à bocca. V'aghju da dì qualchì parolle.

D'abord, je souhaite la bienvenue à Paule Casanova-Nicolaï, bonjour ! donc qui arrive dans notre hémicycle à la suite du départ de Valérie Bozzi, évidemment sur les rangs du groupe « Un soffiu novu ».

Bienvenue Madame Casanova-Nicolaï !

Je voudrais avoir une pensée évidemment pour Santa Duval donc, qui a eu un accident, et nous lui souhaitons un prompt rétablissement, mais je pense que ça ne va pas être prompt non plus, ça va être un peu compliqué. Donc nous pensons fort à elle, bien évidemment.

Je rappelle qu'en termes d'organisation politique, Madame Charlotte Terrighi, avant de faire l'appel, a quitté le groupe « Un soffiu novu », donc a rejoint le banc des non-inscrits.

Par ailleurs, nous accueillons, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'école de Morosaglia. Site i benvenuti à l'Assemblea di Corsica, site cù a vostra maestra, Madama Terrachon ma site accumpagnati dinò di quellu chì v'hà aiutatu à fà stu libru, di legnu, è chì serà presentatu dopu, in principiu, prima à a ripigliata, dopu miziornu, d'accordu. Monsieur Mattei, sippiate benvinutu à l'Assemblea di Corsica, è à ringrazia vi per u vostru bellu rigalu.

Je voudrais avoir une pensée aussi émue pour Jacky Rossi, qui est décédé le 25 mai dernier, qui était secrétaire général du STC à la fin des années 90, dans une période qui était très douloureuse pour la famille nationaliste, qui a été un grand défenseur de notre peuple et des travailleurs insulaires en particulier. Donc, c'est une figure emblématique, dont la silhouette nous était familière et dont l'engagement était total, qui nous a quittés et je pense à lui, je pense évidemment aux siens.

Je voudrais avoir aussi une pensée pour la famille Tiberi, car Jean Tiberi a quitté ce monde à plus de 90 ans. Je ne vais pas refaire le CV politique de Jean Tiberi, qui est particulièrement long, particulièrement riche, que ce soit en tant que député, maire de Paris bien évidemment. Moi je pense à Xavière, sa femme, à ses enfants et puis à ses neveux, bien sûr, une famille cortenaise, une famille cortenaise honorablement connue.

Je sais aussi que tous les Corses non pas de Paris, mais les Corses à Paris ou les Corses ayant passé un moment de leur vie à Paris, ont connu bien Jean Tiberi qui a toujours été au service et à la disposition de tous ses compatriotes.

Je souhaitais aussi rappeler que plusieurs de nos agents et personnels ont perdu des membres de leur famille, en particulier Monsieur Jean-Jérôme Quilici qui a perdu son père.

Monsieur Franck Gambini aussi qui a perdu son père, et puis Monsieur Frédéric Vignali qui a perdu sa maman il y a 48 heures.

Il y a également Monsieur François Bertolozzi, qui est le père du maire de Quasquara qui est décédé, qui était le beau-père donc d'Isabelle Pinelli qui travaille au secrétariat général, comme vous le savez.

Nous allons maintenant procéder à l'appel, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, avec votre autorisation, avant l'appel,

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Au moment des salutations et à la fois des hommages, me tourner vers Paule Casanova-Nicolaï et lui souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle au nom du Conseil exécutif de Corse.

Evoquer à mon tour brièvement la mémoire de Jacky Rossi, donc militant nationaliste de la première heure, ancien secrétaire national du STC.

De Jean Tiberi, vous l'avez fait.

Me tournant vers les rangs d'Avanzemu et du PNC, évoquer bien sûr la mémoire de Gérard Cesari, adjoint au maire de Portivechju, militant du PNC, militant nationaliste avec lequel, par définition bien sûr, nous avons eu beaucoup de moments communs et m'adresser à sa famille pour l'assurer, notamment à ses deux enfants, de notre soutien, de notre solidarité dans cette épreuve.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous procédons donc à l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12h10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Le 11 juin dernier, je me tenais à ce même pupitre face à une soixantaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans venant de toute la Corse. Da Prupia à Bastia, passendu pè Corti, Belgudè, A Ghisunaccia, Aiacciu, Merusaglia, emu passatu una stonda allegra è piena di vita cum'è solu i zitelli a sanu fà !

Cela m'a réconciliée, je dois le dire, avec notre réalité, souvent pesante. Enlisés que nous sommes dans nos enjeux et préoccupations quotidiens ou de plus long terme, nous en oublions parfois l'essentiel, l'essentiel que les enfants eux savent chérir et exprimer !

Leur fraîcheur et leur spontanéité ne font d'ailleurs pas moins d'eux des citoyens en devenir, aguerris et forts dans leurs convictions.

Au-delà du plaisir d'accueillir de jeunes générations dans cette « maison », de la joie de les voir s'approprier ces lieux, ci era zitelli dapertuttu ind'è i corridori, l'Assemblea di i Zitelli se révèle un véritable apprentissage du vivre-ensemble, du sens des institutions et une occasion unique pour des enfants de toucher du doigt les règles de notre fonctionnement et les principes qui régissent la vie démocratique.

Cet instant n'est d'ailleurs pas une fin en soi, puisque nous y proposerons une suite concrète dès demain avec une motion qu'ils ont produite concernant le rythme scolaire et nous aurons à en débattre.

Au-delà de l'expérience vécue et de l'apprentissage, je veux souligner également l'extrême richesse du contenu développé dans leurs travaux au cours de cette journée, mais aussi au cours des mois antérieurs au sein des établissements participant à cette opération.

Je tiens en particulier à remercier les enseignants, qui se sont particulièrement impliqués pendant des mois, le Rectorat, et bien évidemment leur tutelle, Monsieur le Recteur, mais également les élus de cette Assemblée qui se sont impliqués fortement dans ce jury, qui n'en était pas vraiment un, pour non seulement aller dans les écoles, mais aussi accompagner les enfants dans l'apprentissage de différentes procédures au sein de notre assemblée.

Je veux remercier en particulier Paula Mosca, Françoise Campana, Marie-Claude Branca, Véronique Pietri, Santa Duval qui n'est pas avec nous aujourd'hui, Cathy Cognetti, Saveriu Luciani, ùn ci era ch'un omu, ça mérite d'être souligné, Josépha Giacometti, Chantal, car parfois des suppléants ont participé aux différents travaux.

À ringrazià vi à tutti per u vostru travagliu.

Je tiens à remercier aussi les membres de mon cabinet et le Secrétariat général, toutes les personnes qui se sont impliquées pendant plusieurs mois dans le montage de cette opération.

Les travaux qui les ont mobilisés concernent le harcèlement en milieu scolaire, la qualité de vie à l'école, l'usage du corse à l'école et dans la société, le gaspillage de l'eau ou des denrées alimentaires, l'aménagement dans les villes et les villages.

Dunque, i zitellucci corsi ci parlanu di a so vita, quella di tutti i ghjorni, ma dinò quella ch'elli sunnieghjanu.

Allora st'Assemblea di i Zitelli ci face ancu capisce e sfide maiò ch'è s'approntanu pè dumane. Ch'elli campessinu ind'è i paesi o ind'è cità, ch'elli parlessini corsu o nò, issi zitelli anu assai interruzione annant'à u nostru avvene, è u soiu in particolare.

Allora senza ghjudicà li, eiu vulerebbe veramente dumandà vi à tutti un sforzu. Pensate ghjustu una stundetta, qualchì minuti, à ciò ch'è serà st'isula quandu a generazione d'avà è quella à vene ùn averanu più a memoria di i lochi, a memoria di l'antichi, ùn cunnusceranu più a so storia, ancu puru quella vicina, micca solu Pasquale Paoli, ancu puru ciò ch'ellu s'hè passatu ind'è u 60 è u 70. Pensate à pena à què !

Ste zitellucce è sti zitellucci, a l'aghju detta digià, sò assai putenti, di sicuru, postu ch'è anu à a so dispusizione assai mezi tecnologichi. Ci hè statu una rivoluzione tecnologica incù Internet, è dunque anu pussibilità tamante ind'è stu mondu ch'è diventatu senza limite, ma ch'è ghjè duru dinò.

Un proverbe juif dit qu'on ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes.

U mondu d'oghje face in furia à dà li ale, anu ale di sicuru, ma simu noi soli, adulti d'oghje, à pudè li trasmette e nostre radiche, u sensu di ciò ch'è no simu.

È a vi dicu oghje franca è chjara, mi pare chì ùn ci simu micca !

Ùn ci simu micca à u livellu cullettivu, ùn ci simu micca à livellu persunale, individuale, perchè chì secondu mè ind'è un paese, induve elli ghjunghjenu 4 000 persone à l'annu, induve un ripresentante di una federazione di i parenti si permette d'attaccà di modu sfacciatu a nostra lingua, induve in certi lochi a ghjente ùn capisce mancu più e casate ! Scrive allora ùn ne parlemu... Vi vogliu dì chì ciò chì si ghjoca quì, veramente, ùn hè micca sola una questione di gestione è di cumpetenze, è piglià decisione per oghje o per dumane.

Emu bisognu tutti insieme di fà un saltu qualitativu maiò pè travaglià nantu à sughjetti di primura è offre à a nove generazione a pussibilità d'esse è di campà corsu.

La lucidité voudrait que nous nous rendions compte qu'en dehors de cet hémicycle, mais j'ai entendu quelques questions orales tout à l'heure et des réponses aussi de l'Exécutif en la matière, les choses vont très vite, changent très vite, à une vitesse déconcertante qui pose les conditions d'un gap générationnel qui sera difficile à résorber tant nous manquerons de moyens pour recréer du liant.

Et c'est de liant dont il s'agit lorsque nous parlons de la langue corse.

Sta lingua ùn hè micca solu una lingua, ghjè un modu di sprimà u nostru esse à u mondu, ghjè una capacità di ramintà tempi andati è deve ancu esse un mezu di cumunicà è valurizà a nostra cultura, i nostri sapè fà, ciò chè no simu ind'è tuttu mondu.

Allora, pè issi zitelli, è quelli chì sò quassù dinò è pè tutti l'altri, ch'emu u duvere d'accompagnà cun generosità, è pè sta lingua chì deve firmà u nostru primu mezu pè fà populu è sucetà, ghjè ora di purtà pulitiche pubbliche attive è d'attaccu ind'è u duminiu linguisticu, è a feremu dumanu o dopu meziornu **ancu**, fundiariu è culturale.

Sò què i nostri scopi strategichi, è saranu quelli di sti zitellucci dopu à noi !

D'altronde, è per compie, esse Corsu, ùn impedisce micca d'esse donne è omi di stu mondu. Ghjè cusì chì vi prupuneraghju dumanu di vutà una muzione pè ricunnosce u Statu di Palestina.

Chì quelli chì guvernanu oghje pigliessinu e so respunsabilità pè creà e condizione di un avvene più dolce, è chì i zitelli di Gaza abbianu anch'elli, fora di e so radiche, a pussibilità d'inventà u so avvene, è di stende anch'elli e so ale !

À ringrazià vi.

M. le Président de l'Exécutif, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ? Non. Bien, donc nous débutons.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, mi permettite di parlà duie seconde ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalement non...

M. Pierre GHIONGA

Ùn sapia micca quand'ella ci vulia à fà la, v'avia da annuncià a creazione d'un gruppu puliticu, cù Charlotte TERRIGHI, serà u più chjucu ma serà impignatu di manere forte ind'a vita di st'Assemblea. Ci serà a libertà di parolla, ma simu à u serviziu di u populu corsu. Si chjama "un antra strada", è sò statu elettu Presidente.

Vi ringraziu.

M. le Président Gilles SIMEONI

A combien de voix ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente, quand'ellu si dumanda a parolla cusì, in principiu di sessione, si dice "point d'ordre". Voilà. Cusì a sapete. Perchè chì altrimenti ùn vi passu micca a parolla. Dunque, allora, vi felicitaghju, vi pregu longa vita, une bella strada dinò, eccu, à ringrazià vi, è po ne parlemu dopu per i vostri mezi allora perchè chì avete bisognu forse d'à pena di mezi ancu voi. À ringrazià vi.

Allora, sò meziornu è vinti cinque, ghjustu, avemu da passà 3 cartulari, per a cummissione permanente, feremu què dumaitina à a prim'ora, a prima ora, dunque fate sapè quale sò i candidati, a o u candidatu, ci vole à sapè la pè dumaitina pè piacè. Sta sera seria bè. Seria u megliu.

Dunque dopu, avemu è urganizeremu l'elezzione, s'ellu ci hè un elezzione, dopu, appruvazione di u prucedu verbale di l'ultima volta.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 174 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025

Rapport n° 174 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
È quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu.

À ringrazià vi.

Le RAPPORT est ADOPTE.

Dopu ci hè una mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche, tematiche, perchè chì dopu à a partenza di Valérie BOZZI, ci sò cambiamenti. Ah ma forse ci vole à aspettà, perchè avà ci hè un novu gruppu. Nò? Ùn hè micca pussibile?

Alors je pose quand même la question parce que là c'était un simple remplacement. Si le nouveau groupe veut participer à des commissions à ce moment-là il faut nous le dire, parce qu'on ne peut pas le faire maintenant. Voilà.

Mais ils apparaîtront donc en tant que nouveau groupe dans les commissions s'ils y sont déjà.

Voilà, bon d'accord, donc il n'y a pas de souci, très bien, alors ça va.

Alors sur les commissions organiques, je voudrais bien le tableau s'il vous plaît, avec les noms.

Raportu n° 160 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À la suite de la démission de Valérie Bozzi, nous devons procéder à son remplacement, donc il nous faut un nom pour la commission des finances.

Est-ce que le groupe peut me dire qui ? **Paule Casanova est proposée en remplacement de Valérie Bozzi.**

On vote cette proposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est d'accord.

Rapport ADOPTE.

Rapport suivant :

Raportu n° 161 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii

Rapport n° 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons en fait des demandes d'organismes (conseils d'administration et autres) auxquels participent des membres de l'Assemblée de Corse. Chaque groupe, vous le savez, en fonction de sa taille, désigne des personnes.

Donc il y a quelques mouvements qui ont eu lieu. Il nous reste à désigner 2 suppléants.

Brouhaha

Alors la proposition doit être lue intégralement.

Je vais commencer d'abord par « Fà populu in seme » parce que c'est plus simple :

Conseil de la vie universitaire : Elisa TRAMONI.

Elle ne peut pas être membre à part entière de la commission de la formation et de la vie universitaire, donc il faut une autre femme.

Suppléante de Nadine NIVAGGIONI ? Juliette PONZEVERA.

Je reprends le tableau qui m'a été communiqué par le secrétariat général.

À l'Office des transports, Valérie Bozzi serait remplacée par Paule Casanova-Nicolaï

A la Commission départementale des valeurs locatives de la Corse du Sud, Valérie Bozzi serait remplacée par Paule Casanova-Nicolaï.

Ensuite à la commission consultative de sécurité d'accessibilité de Corse-du-Sud, pareil.

A la Commission départementale de la coopération intercommunale, la même chose.

Au Conseil des rivages de Corse, idem.

Au Conseil des sites, pareil.

Aux Conseils des établissements du second degré, en particulier du lycée Laetitia d'Aiacciu : Madame Casanova remplacera Madame Bozzi.

Le collège de Porticcio : idem.

Le collège de Petreto et le collège de Baleone : idem.

Au collège de Petreto, il y a Santa Duval, donc qui la remplace ? Paule Casanova, c'est ce qui nous a été communiqué.

Ensuite, il y a les suppléants : Valérie Bozzi qui sera remplacée, elle, par Santa Duval, on est d'accord.

Et pour Baleone Valérie Bozzi sera remplacée par Paule Casanova.

Ensuite, il semblerait qu'à la Commission départementale d'aménagement commercial 2A et 2B, alors les membres sont Hervé Valdrighi et Romain Colonna, il faudrait des suppléants me semble-t-il, c'est ça ? 2 suppléants pour chacune des commissions.

Donc pour le 2B, vous me donnez 2 noms et pour le 2A pareil.

M. Romain COLONNA

Joseph Savelli et Paula Mosca, in Cismonte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna, donc vous, vous êtes titulaire, qui viendrait en suppléant ?

M. Romain COLONNA

Don Jo Luccioni et Elisa Tramoni

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, la mission locale de Bastia, il faut désigner des titulaires. Nous avons la proposition de Joseph Savelli confirmée pour « Fà populu », et Jean-Martin Mondoloni pour « Un soffiu ».

Donc, je pense que nous sommes au clair, je sou mets au vote ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc les désignations sont effectuées à l'unanimité.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons faire la pause méridienne. Je voudrais quand même vous rappeler quelques éléments organisationnels, s'il vous plaît, de nos débats dans l'hémicycle.

Je rappelle que pour les questions, je ne vous ai pas interrompus tout à l'heure, les questions orales c'est 2.30 minutes une question, 4 minutes une réponse. Et nous avons eu des réponses particulièrement longues, aussi.

Je rappelle aussi, tout le monde peut arriver en retard, et moi la première, que lorsqu'on arrive en retard, on ne traverse pas l'hémicycle en son

centre, s'il vous plaît, surtout lorsqu'il y a quelqu'un qui est en train de parler, en l'occurrence, c'était le président de l'exécutif, mais qui que ce soit.

Donc, la place centrale, ici, n'est pas praticable pendant les débats, et d'ailleurs les journalistes n'y vont pas, les photographes non plus. Je vous invite donc à passer par les côtés latéraux de l'hémicycle, s'il vous plaît, en vous faisant les plus discrets possible.

Je tiens à préciser aussi que depuis le début du mandat, nous avons tous une place dans cet hémicycle. Bon, pour moi c'est facile, je suis là OK, mais nous avons tous des places qui sont attribuées. Lorsqu'il n'y a personne, on peut se déplacer tout en restant pas trop loin de son groupe. Cela a été souligné par le groupe « Un soffiu novu » hier, il semble y avoir au centre de l'hémicycle, ici, des mouvements d'élus qui s'installent sur le siège d'autres élus. Rien n'est grave, mais à partir du moment où un groupe est au complet, il faut qu'il puisse s'asseoir.

Donc, je demande au président de « Fà populu » de faire ce qu'il faut pour que les personnes qui se sont déplacées retrouvent leur siège, sachant qu'il y a des places disponibles au sein du groupe « Fà populu », soit de manière conjoncturelle parce qu'il y a des absents, mais de manière structurelle, il y a encore une place là-haut, une place en haut aussi. Monsieur Seatelli est arrivé tout à l'heure, il a été obligé de se mettre avec les services au tout dernier rang, ce qui n'est pas normal. Je vous rappelle qu'en plus, Monsieur Seatelli est notre doyen d'âge, et je le dis avec délicatesse et avec tout le respect qui lui est dû.

Donc je souhaiterais, s'il vous plaît, que chacun reprenne sa place. Merci beaucoup.

Nous nous retrouvons en tout début d'après-midi à 14h30 pour accueillir les enfants de Morosaglia pour ceux qui le souhaitent, et ce serait bien, dans le Salon vert, merci.

La séance est suspendue à 12 h 33 et reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, conformément à l'ordre du jour validé en commission permanente organisationnelle, le premier rapport de cet après-midi concerne le projet de création d'établissement public d'incendie et de secours de Corse. Et je salue les représentants des SIS qui sont présents dans les tribunes.

Salute à tutti, benvenuti.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica

Rapport n° 168 : Projet de création de l'Établissement Public d'Incendie et de Secours de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il n'est pas neutre, vous l'avez souligné, que nous ayons choisi de commencer la session de cet après-midi par la présentation de ce dossier : « Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica », projet de création de l'EPISC, établissement public d'incendie et de secours de Corse.

C'est un moment important, un moment important pour le SIS 2A, pour le SIS 2B, un moment important pour l'Assemblée de Corse et plus largement un moment important pour la Corse.

Je voudrais donc au seuil de mon propos, saluer d'abord l'ensemble des personnels des SIS 2A et 2B qui sont présents, nombreux dans les tribunes, leur renouveler l'expression de notre gratitude pour le travail qui est fait au quotidien.

Dire également que le rapport d'aujourd'hui, qui est à la fois un point d'aboutissement et un point de départ, doit beaucoup au travail de celles et ceux qui l'ont rendu possible. C'est un travail qui a commencé il y a longtemps. Il puise aussi à l'œuvre antérieure à notre accès aux responsabilités, il y a dans la salle d'anciens présidents de SIS 2A et 2B du temps où les SIS étaient rattachés au Conseil Départemental de Haute-Corse et de Corse du Sud.

Donc je salue bien sûr Pierre Guidoni et Charly Voglimacci, il y a eu le président Poli et le président Armanet pendant la période 2018 et 2021, il y a aujourd'hui Véro Arrighi et Hyacinthe Vanni. Et donc, je veux vraiment saluer le travail collectif avec un mot particulier bien sûr, pour celles et ceux qui ont concrétisé lors de ces dernières années, ce projet, c'est-à-dire bien sûr les directeurs, les présidents, le groupe de travail qui a été institué et plus largement l'ensemble des personnels et sans oublier, bien sûr, les organisations syndicales qui se sont impliquées dans cette entreprise ardue et hardie, mais qui aujourd'hui est en train de connaître un pas décisif.

Je voudrais dire quelques mots, d'abord rappeler que c'est l'article 14. 24-2 du code général des collectivités territoriales qui rappelle ce que sont les missions et les compétences des SIS 2A et 2B, notamment la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde à l'organisation des moyens de secours, la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement, les secours et les soins d'urgence aux personnes, ainsi que leur évacuation lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres, de catastrophe, présentent des signes de détresse vitale, présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant de l'urgence à agir.

Je fais ce rappel de la loi au plan général parce qu'il me semble que, y compris dans sa sécheresse, le texte démontre bien combien les SIS partout sont par nature des services essentiels qui exercent des missions fondamentales pour les populations et les territoires, que leurs personnels ont pour mission de servir, de défendre et bien souvent de sauver.

La règle est générale, mais elle prend en Corse une dimension un peu plus particulière puisque nous avons à faire face à des défis qui se posent chez nous avec une acuité sans pareil, me semble-t-il, dans l'ensemble hexagonal, on pense bien sûr des nouvelles contraintes engendrées par le réchauffement climatique, on pense aux inégalités territoriales, on pense aux effets de la saisonnalité, on pense au fait tout simplement que chacune et chacun d'entre nous souvent a à solliciter les pompiers pour une intervention, pour sauver une vie, pour dénouer une situation douloureuse.

Je rappelle que les SIS de Corse réalisent environ 36 000 interventions par an, soit près de 100 interventions par jour.

1^{er} janvier 2018 : création de la nouvelle Collectivité de Corse par fusion entre les 2 départements et l'ancienne Collectivité territoriale. Cette fusion va avoir des répercussions sur l'organisation des SIS 2A et 2B puisque c'est à la fois le cadre général posé par la loi et le droit commun qui s'applique aux SIS 2A et SIS 2B, mais également des dispositions particulières, notamment l'article 14 de l'ordonnance du 21 novembre 2016, celle relative à la mise en œuvre pour la Corse des dispositions de la loi NOTRe, puisque les SIS 2A et les SIS 2B, s'ils subsistent, sont désormais rattachés à la nouvelle Collectivité de Corse. C'est donc à partir du 1^{er} janvier 2018 que nous avons eu à nous pencher sur la situation et le devenir de ces deux services essentiels.

Un mot pour dire enfin que contrairement à ce qui se passe sur le continent, quelquefois malheureusement, en Corse, tous les Corses et toutes celles et tous ceux qui vivent ou qui passent par le territoire de l'île, ne manquent jamais d'exprimer à la fois leur solidarité et leur gratitude.

Je dis cela parce que lorsque je présentais ce rapport, me semble-t-il, devant une des instances consultatives, devant une commission, et lorsque nous en parlions avec les représentants de l'État, il y avait eu des pompiers qui avaient été grièvement blessés, à dessein, lors d'une intervention. Je rappelle quand même qu'ici, lorsque tel ou tel mal leur en prend, essaye d'agresser physiquement ou verbalement les pompiers, c'est toute la société Corse qui est solidaire et qui le refuse.

Dernier rappel, c'est le plan financier. La Collectivité de Corse est contributrice à 80 % sur le budget des 2 SIS, 2A et 2B. Donc, nous sommes le financier principal. Nous avons souhaité intégrer les contraintes de la situation budgétaire actuelle dans les choix que nous avons faits, mais un peu comme nous l'avons fait dans le cadre de l'aide aux communes, parce que nous considérons que l'aide aux communes d'un côté, et les services d'incendie et de secours de l'autre, sont des secteurs stratégiques du développement de la Corse et sont essentiels pour le peuple Corse. Non seulement nous n'avons jamais réduit le soutien, mais nous l'avons même, quelles que soient les circonstances, y compris au plan budgétaire, nous l'avons confirmé et renforcé en l'incluant quand même, et j'en dirai quelques mots tout à l'heure, dans une trajectoire qui est une trajectoire exigeante. Nous sommes exigeants vis-à-vis des SIS 2A et SIS 2B, y compris dans la trajectoire budgétaire, mais comme nous le sommes avec la Collectivité de Corse et avec l'ensemble des agences et office, parce que nous devons intégrer la contrainte.

Je souligne qu'il y a eu, et c'est normal, les présidentes et présidents directeurs des SIS qui défendent les intérêts de l'institution qu'ils représentent, la Collectivité de Corse, de son côté, en tant que financeur, cherche à faire prévaloir aussi une ligne qui est une ligne, je vous l'ai dit, qui intègre les contraintes. Mais nous avons en permanence essayé de trouver les bons arbitrages en les formalisant, y compris dans des conventions d'objectifs et de moyens qui sont à renouveler prochainement.

Un mot quand même pour que nous ayons en tête la portée de l'effort budgétaire. Le SIS 2B, c'est environ 41,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement avec une contribution de la CdC qui est de 28,5 millions d'euros. Les dépenses d'investissement, plus de 8 millions d'euros par an, avec un soutien de la CdC à 4 millions d'euros. Et le SIS 2A : 39,2 millions de dépenses de fonctionnement, une contribution de la CdC : 25,5 et des dépenses d'investissement de 13,2 millions d'euros.

Enfin, au-delà des chiffres, rappeler que les SIS 2A et 2B ce sont des femmes et des hommes, avec des effectifs organisés comme suit : 170 personnels

administratifs et techniques, y compris des contractuels, 503 sapeurs-pompiers professionnels et 2200 sapeurs-pompiers volontaires.

Lorsque nous avons eu la charge du devenir des SIS, nous nous sommes organisés en 2 phases. La première phase, je l'ai dit tout à l'heure, 2018/2021, sous la présidence de Guy Armanet et de Pierre Poli, une phase qui a visé à consolider les acquis, à préparer l'avenir et à prendre contact avec ces 2 institutions.

Je rappelle quand même, et ça vaut de façon générale, que ces 3 années-là ont été quand même très particulières avec à la fois la gestion de la fusion des 3 collectivités, la pandémie de COVID et ses conséquences sanitaires, économiques, budgétaires et sociales, et enfin la réforme constitutionnelle avortée de 2018 et les relations tendues avec l'État.

Donc, dans cette séquence qui était particulièrement tumultueuse, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et notamment ceux qui étaient en situation de responsabilité à l'époque, d'avoir posé les jalons de ce qui allait se faire à partir de 2021.

Au lendemain de l'élection 2021, nous avons eu un débat devant cette Assemblée le 23 juillet 2021, à l'occasion duquel nous devions élire les présidentes, présidents des SIS 2A et 2B et renouveler les conseils d'administration.

En cette occasion, j'ai exprimé devant l'Assemblée de Corse ce que je considérais être un enjeu essentiel. Je le rappelle en quelques mots, c'est une intervention donc du 23 juillet : Cette mandature doit être l'occasion de mener à terme le projet de territorialisation des services d'incendie et de secours, j'évoquais à l'époque l'évolution statutaire des chemins de fer de la Corse, nous l'avons mené à bien, une SEM vers un établissement public, industriel et commercial. Également la perspective d'aller vers un service d'incendie et de secours stratégique, territorialisé, une territorialisation qui était bien sûr à construire et à construire ensemble.

Dans cette perspective, nous avons posé ce jour-là deux principes me semble-t-il importants. D'abord, dès lors qu'il y avait cet objectif que nous savions essentiel mais qui n'était pas facile à atteindre, j'ai eu la volonté de proposer en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, à l'Assemblée de Corse, que l'ensemble des forces politiques représenté au sein de l'hémicycle, soit représenté au sein des conseils d'administration des 2 SIS.

Donc, on n'est pas allé vers une élection concurrentielle. On a fait ensemble une liste commune pour organiser cette représentation plurielle. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, dans la perspective de la territorialisation, il était important que, dès les premiers pas de ces SIS 2A et SIS 2B renouvelés, nous travaillions et ils travaillent ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des conseils d'administration en miroir avec les titulaires d'un SIS qui étaient également suppléants de l'autre. Et ainsi nous avons eu la possibilité de croiser les regards de façon organisée dans le travail des 2 SIS.

À partir de là, nous avons validé et déroulé une feuille de route qui s'est articulée autour de 2 volets principaux. Premièrement : la consolidation de la situation budgétaire, humaine et opérationnelle des SIS de Corse. Deuxièmement : l'engagement de la démarche d'harmonisation et de mutualisation, avec la perspective d'un SIS unifié et territorialisé, mais la reconnaissance que cet objectif ne pouvait être atteint qu'à travers la concrétisation d'un objectif intermédiaire, la création de l'EPISC qui vous est proposé aujourd'hui.

Quelques mots rapides donc, sur le premier volet, la consolidation de la situation budgétaire, humaine et opérationnelle des SIS de Corse. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le redis, la Collectivité de Corse s'est engagée fortement au plan budgétaire aux côtés des SIS 2A et SIS 2B, qu'il s'agisse de les soutenir en investissement ou en fonctionnement. J'ouvre une parenthèse, y compris par rapport à notre débat budgétaire de demain. L'approche budgétaire, elle est importante, elle est même indispensable si on veut conserver une trajectoire soutenable, mais elle ne permet pas de résumer l'alpha et l'oméga de l'action politique et des choix que l'action politique consiste à mettre en œuvre.

Pour parler des SIS, la Chambre des régionale des comptes, elle ne l'a pas fait, mais elle l'a fait à côté, elle a pu considérer qu'il fallait limiter de façon beaucoup plus forte, notamment les dépenses de fonctionnement et même les dépenses d'investissement. Donc moi, ce que j'ai répondu à la Chambre régionale des comptes, c'est que nous n'étions pas dans une logique, je vais être un peu trivial, d'Open bar. Oui aux mutualisations, oui les économies, oui à la réflexion anticipatrice pour générer des diminutions de coûts, mais certainement pas des coupes budgétaires venant porter atteinte à des objectifs qui sont fondamentaux dans un territoire qui est un territoire insulaire montagnard, où le secours aux personnes doit se faire au sol comme en mer, y compris dans des secteurs extrêmement difficiles et spécifiques, avec la nécessité d'un équilibre territorial, avec la volonté de soutenir le développement des zones rurales et de montagnes dans lesquelles la présence de casernes ou de sapeurs-pompiers, comme la présence de ForSaps ou de personnel de la Collectivité de Corse, sont des éléments indispensables de la logique d'abord de survie et ensuite de développement. Et enfin, parce que derrière les choix budgétaires, il y a aussi une vision de la société, la société insulaire d'aujourd'hui et de demain, elle doit être

marquée par des enjeux de cohésion sociale et de solidarité. Et qui mieux que les pompiers incarnent cette logique de solidarité.

Alors, nous avons fait ces efforts, nous avons bien fait de les faire, nous les avons inscrits dans des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Et, ils se sont matérialisés, ces efforts, grâce à l'engagement des responsables et de l'ensemble des personnels par des concrétisations très significatives. Je n'y reviens pas, j'ai eu l'occasion de l'évoquer devant la commission, mais je vais le dire, y compris en session publique : adoption des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques en 2021 pour le Pumontu et en 2023 pour le Cismonte ; mise en œuvre d'un plan de renouvellement des matériels opérationnels et vous savez, ce n'est jeter la pierre à personne, dans quel état étaient les matériels opérationnels des SIS à un moment où les conseils départementaux ont dû faire un certain nombre de choix, mais que ça soit sur les matériels roulants ou sur les casernes, vous savez très bien qu'il y avait des endroits où les pompiers travaillaient ou vivaient dans des conditions qui n'étaient pas soutenables. Rénovation de centres d'intervention et de secours au nord comme au sud, Corti, Niolu, Calvi, Aleria, Siscu, Luri, Cervione. Extension de SIS, exemple : Vicu, Bucugnà, Ghisunaccia, Antisanti. Construction de nouveaux centres adaptés à une réponse opérationnelle aux risques, y compris dans des zones rurales. Je pense à Galeria, à la Porta, mais également d'ores et déjà à Petrusellu ou très rapidement à Piana avec les études en cours.

Également une politique de formation renforcée et j'y insiste, on oublie, et je le disais ce matin, on oublie souvent de souligner ce qui va, ce qui va mieux et notamment lorsqu'on compare l'évolution, malgré les conditions climatiques actuelles et sans se réjouir parce qu'on sait que les bilans les plus positifs peuvent être anéantis en une ou deux nuits de cauchemar pour les incendies, mais lorsqu'on se rend compte ce qu'étaient les surfaces incendiées dans les années 80 ou dans les années 70, 80, 90, ce qu'elles sont aujourd'hui, il y a une diminution qui est une diminution drastique et qui tient notamment, pas exclusivement, mais notamment à la montée en compétences et en opérationnalité, que ça soit dans la prévention ou que ça soit dans l'intervention, et notamment cette politique de formation renforcée, avec un clin d'œil vers la négociation qui a permis aux SIS de récupérer 400 m² de modulaire auprès de l'université de Corse, avec des économies très conséquente et un travail en régie qui a été effectué par le SIS 2B. Et un remerciement aussi que j'adresse au président de l'université de Corse et à l'institution, on y reviendra.

Un exemple aussi, c'est le travail juridique qui a été mené au niveau du Cismonte pour sortir du bail emphytéotique administratif qui avait des conséquences ruineuses, puisque certes nous avons, et ça fait partie de l'emprunt, je fais encore un détour par les discussions budgétaires que nous aurons demain,

nous avons racheté le bail emphytéotique. Ce rachat a permis de réaliser des économies conséquentes, soit 12 millions d'euros avec un gain final de 5 millions d'euros par an.

À côté de ça, les SIS ont initié nos politiques de réduction des coûts de fonctionnement et consentis des efforts importants dans la GPEC, dans le pilotage de la masse salariale, dans la valorisation des agents. Le tout, me semble-t-il, même s'il y a eu des situations de tension, dans une logique de dialogue social permanent avec les organisations syndicales.

Et cette politique a permis aussi, et je le dis encore, y compris par rapport à nos discussions budgétaires de demain, d'absorber des hausses très significatives sur le budget de fonctionnement, avec des décisions qui sont prises ailleurs, notamment au niveau de l'État, mais qui sont assumées par les SIS, et donc par la Collectivité de Corse à 80 %. Par exemple, la prime de feu, la valorisation de retraite volontariat ou encore le point d'indice, sans même parler des coûts de carburant ou une politique d'économie et de rationalisation a été menée.

Donc voilà, je voulais le dire parce que c'est ce travail-là aussi qui permet et qui a permis d'aller vers la création proposée aujourd'hui d'un EPISC.

Premier volet donc, rationalisation budgétaire, optimisation, formation, politique de partenariat, y compris par exemple avec l'université de Corse et avec une dimension euro-méditerranéenne.

Mais également deuxième volet, l'engagement de la démarche d'harmonisation et de mutualisation vers l'EPISC.

Là encore, je veux souligner le travail en synergie qui a été mené à compter de juillet 2021, sous l'impulsion des présidente et président Arrighi et Vanni, et des directeurs des SIS Pumonte et Cismonte, avec également la création d'un groupe projet ad hoc chargé de la construction du processus de territorialisation, un groupe constitué de personnels du SIS Pumonte et du SIS Cismonte, qui a été placé sous l'autorité d'un comité de pilotage composé des présidents et des directeurs de 2 SIS.

Là aussi, la démarche rassembleuse, partenariale, patiente a été un ingrédient du succès, notamment grâce à une dimension participative recherchée et assumée, qui a impliqué tous les agents, toutes filières, catégories, statuts et grades confondus, mais également bien sûr, les élus des 2 SIS et évidemment les organisations syndicales.

Ce travail a conduit à quoi ? Je veux le souligner aussi, il a conduit à un projet d'établissement commun construit autour de 15 objectifs et 41 actions. Et, ce projet d'établissement commun a été voté le 4 novembre 2024 par les conseils d'administration des 2 SIS réunis pour la première fois en séance commune à Corti, en présence des 2 représentants de l'État, en présence des 2 préfets.

Donc un acte à la fois juridique, politique et symbolique extrêmement fort que cette assemblée générale commune, en présence des 2 représentants de l'État, qui débouche sur un projet d'établissement commun qui est en quelque sorte le socle de l'EPISC à intervenir.

Le groupe de travail, comme son nom l'indique, a travaillé sur l'analyse et la mesure des écarts des processus entre chaque SIS. On l'a vu au moment de la fusion pour les 2 départements et la collectivité territoriale, y compris, je parle des départements, lorsque des collectivités sont dans la même strate de collectivités, il y a des pratiques qui sont très différentes, que ça soit dans la gestion des ressources humaines, dans l'informatique, dans les process internes, dans les règlements, etc. Et il y avait là aussi ces 2 trajectoires distinctes entre le SIS 2A et le SIS 2B.

Un travail d'analyse et de mesure des différences et des convergences a été porté notamment autour d'axes stratégiques : les ressources humaines, la formation, le patrimoine technique, les finances, la sous-direction santé, les systèmes d'information et de communication, mais également la planification et gestion des risques et groupements territoriaux.

C'est donc à partir de l'ensemble de ce travail, rationalisation budgétaire, volonté politique ambitieuse, travail des SIS, y compris sur le terrain, réflexion partagée, que vous est proposé aujourd'hui d'entériner la création de l'EPISC, établissement public d'incendie et de secours de Corse, qui, à notre sens, est une avancée qualitative majeure dans l'organisation des services d'incendie et de secours.

Quelques mots pour dire que l'EPISC prévu dans l'ordonnance de 2016, est une déclinaison corse des EPIDIS prévus depuis 2004 sur le continent. Un mot pour dire que depuis 20 ans, aucun SIS en France n'a réussi à construire un EPIDIS. Aujourd'hui, ce qui est proposé grâce au travail qui a été mené dans la phase conclusive depuis 2021, grâce à ce travail de 4 ans, c'est de positionner les 2 SIS de Corse comme des SIS pionniers dans la construction d'un établissement public à l'échelle de la Corse, ça n'a jamais été fait ailleurs.

La base juridique de cette proposition et donc l'article L 14.24-84, et je dois dire aussi que le principe de cet EPISC et de sa création a été validé définitivement et officiellement à l'occasion d'une réunion que nous avons eue le

12 mai dernier à l'invitation du préfet de Haute-Corse, en accord avec le préfet de Corse, une réunion qui s'est tenue à Bastia et s'est déroulée en présence des 2 présidents des SIS, du directeur du SIS Cismonte, du directeur adjoint du SIS Pumont, mais également, outre le préfet et son cabinet, le préfet directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, accompagné de ses collaborateurs. Monsieur Marion, c'est son nom, a validé expressément au nom de l'État, la création de l'EPISC.

Un mot aussi pour dire et être tout à fait loyal dans la présentation intellectuelle, c'est que pour nous, l'EPISC est un pas décisif vers la territorialisation. Le principe de la territorialisation a été discuté avec l'État, il n'est pas encore définitivement acté avec l'État et un des objets et une des missions de l'EPISC, dès lors qu'il sera créé, sera bien sûr de continuer à travailler sur la dimension technique, juridique, opérationnelle du futur SIS territorialisé, y compris dans la discussion avec les représentants de l'État.

Donc l'accord n'est pas acté de ce côté-là, mais la perspective est d'ores et déjà posée. Et elle doit être concrétisée à travers le travail qui va être fait par l'EPISC.

L'EPISC, je le redis une fois encore, que ça soit bien entendu, l'établissement public d'incendie et de secours de Corse, n'a aucune compétence opérationnelle. Les compétences opérationnelles restent exclusivement celles du SIS 2A et du SIS 2B. Par contre, et c'est la loi générale qui organise les compétences de l'EPISC, l'EPISC peut statuer sur la location, la gestion d'équipement et de matériel et constituer des groupements de commande ; il peut également être compétent en matière de formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ; il peut informer et sensibiliser le public et il peut enfin réaliser des études et des recherches.

Les 4 premières compétences seront bien sûr exercées par l'EPISC et nous allons nous servir de la dernière générale ouverte par le texte, c'est-à-dire la réalisation d'études et de recherche, pour en accord avec l'État et dans la concertation avec celui-ci, travailler sur la mutualisation d'un certain nombre de fonctions et notamment de fonctions support, par exemple les ressources humaines ou encore les finances, la santé et les soins médicaux, la gestion du patrimoine et des constructions.

Donc l'EPISC va travailler là-dessus et il aura, dès lors que les choses seront suffisamment mûres, soit la possibilité d'exercer ses compétences dans une espèce de flou juridique qui est toléré par l'État, soit l'évolution intermédiaire des textes pour permettre à l'EPISC d'exercer ses compétences mutualisées dès lors que le travail aura suffisamment mûri.

Enfin, parallèlement à ce travail, il y aura la réflexion globale sur la territorialisation des SIS, y compris, pour en avoir parlé avec un certain nombre d'élus qui s'interrogeaient, la difficulté principale qui existe mais qui n'est pas insurmontable, c'est comment faire coexister un SIS territorial avec une départementalisation qui continue d'exister au plan administratif, c'est-à-dire un préfet de Haute-Corse et un préfet de Corse du Sud qui, de par les textes, sont les commandants des opérations lorsqu'il y a des interventions.

Donc je dis que ce n'est pas insurmontable. Au moins 2 pistes existent : soit un des 2 préfets qui, dans ce domaine-là, a la compétence d'ensemble sur le site territorialisé, soit le maintien d'une organisation départementale avec une convergence, ce qui est déjà le cas par exemple dans d'autres services non identiques mais un peu similaires. Je pense par exemple aux services de gendarmerie où il y a un général à l'échelle de la région Corse et 2 colonels de groupements qui sont compétents en Haute-Corse et en Corse du Sud.

Donc cette difficulté a été identifiée, elle sera travaillée dans le cadre de l'activité et des compétences que peut exercer l'EPISC.

Un dernier mot sur les ressources, elles sont prévues par la loi. L'opération est neutre d'un point de vue budgétaire, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires. Ce sont les personnels du SIS 2A et SIS 2B, sur la base du volontariat, qui seront mis à disposition, généralement sur la base d'un 50 % de temps.

De la même façon, il vous est proposé d'entériner l'installation du siège social de l'EPISC à Corte. Plusieurs raisons à cela. D'abord, une raison symbolique, on crée un établissement public intercommunal entre le SIS 2A et le SIS 2B, on l'implante à Corte qui, y compris pour des raisons géographiques, apparaît comme un point d'équilibre.

Mais au-delà de cet aspect symbolique, il y a aussi un choix politique. Le choix politique c'est de dire qu'il y a une dimension de secours qui doit être une des spécialisations nous semble-t-il, et je m'adresse notamment mais pas seulement, à Pierre Ghionga, pour Corte c'est important me semble-t-il que le siège administratif soit installé à Corti au-delà des raisons symboliques, capitale historique de la Corse, bien sûr, siège de l'université de Corse, également siège de la formation, d'ores et déjà, la formation est organisée à Corti, elle le sera dans des conditions améliorées avec les nouveaux Algeco. Je rappelle que ce sont 50 stagiaires en salle et près de 100 stagiaires, y compris à l'extérieur, qui sont reçus d'un bout de l'année à l'autre, donc ça fait une plus-value considérable pour la ville.

Il y a aussi la perspective de l'intervention en montagne avec le groupement spécialisé et la perspective de la proximité géographique avec l'université de Corse. C'est un élément, à mon avis, extrêmement important. Vous savez que les SIS de Corse regardent au-delà des frontières de l'île. Nous travaillons notamment dans le cadre de projets INTERREG, notamment sur un projet de drone où nous sommes les locomotives du projet Med-Star qui a été retenu et qui a été soutenu à l'unanimité.

Je signale aussi le travail qui est mené dans le domaine de la lutte contre les feux de forêt, au-delà du travail de l'université qui sont des spécialistes en la matière, dans la Pieve du Fiumorbu, avec le travail sur les obligations légales de débroussaillage et la sécurisation des villages.

Donc mettre Corti comme le siège, je précise aussi ça ne générera pas de coûts supplémentaires puisqu'il y aura le directeur de l'EPISC qui sera basé à Corte, peut-être un peu de secrétariat, mais que la plupart des personnels travailleront à distance ou feront des déplacements lorsque des réunions requièrent leur participation en présentiel.

Le dialogue social est prévu également. Une représentativité équilibrée entre les SIS 2A et 2B, qu'il s'agisse des élus ou qu'il s'agisse des personnels.

Je crois que tous les feux sont au vert pour que l'Assemblée de Corse aujourd'hui, si elle le décide, et c'est en tout cas ce que je vous propose et ce que je vous demande, eh bien non seulement on valide ce projet, mais dise aussi qu'elle le soutient, je l'espère à l'unanimité et avec détermination, parce que ça sera aussi une façon de rendre hommage au travail remarquable qui a été réalisé et également de poser les jalons pour que là aussi et notamment pour le SIS territorialisé que nous allons construire ensemble, la réussite soit au rendez-vous. C'est important pour les personnels et c'est important pour les élus, c'est important aussi et surtout, me semble-t-il, pour les Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, nant'à issu sugettu impurtantissimu, avemu raporti di a cummissione di e finanze ma cunghjunta cù a CEDENATE.

Quale hè chì dà l'avisu, di u raportu? Cortu, ùn accorre à leghje tuttu.

M. François SORBA

La commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in Fronte » et de Mesdames Josepha Giacometti-Piredda et Charlotte Terrighi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cummissione di e finanze ?

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di u CESEC ch'hè statu datu. Je ne lis que les conclusions : le CESEC salue la démarche engagée, il appelle à une vigilance sur la dimension opérationnelle, mais le président s'est déjà exprimé là-dessus, la mise en cohérence budgétaire et le suivi concret de la mise en œuvre. Il souligne le caractère structurant, innovant et prometteur du projet d'EPISC et exprime avec force l'espoir que cette initiative puisse constituer un modèle d'adaptation territoriale aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux contemporains. En conséquence, il émet un avis favorable au rapport de Monsieur le Président de l'exécutif.

Avà a parolla hè à quale a vole ? M. Voglimacci pour « Un soffiu ».

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais saluer les personnels sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques du SIS 2A et du SIS 2B.

Monsieur le Président, je vous ai écouté présenter ce rapport et je pensais à 2 hommes qui ont conduit aux destinées du SIS 2A, 2 personnalités politiques qui ont siégé dans cette enceinte. Je veux d'abord parler de José Rossi, qui, dès 1992, avait engagé la départementalisation des casernes municipales et il l'a fait 4 ans avant la loi de 96. Donc, il avait déjà cette vision de coordonner les troupes en matière de secours, il ne faut pas l'oublier.

La deuxième personnalité, c'est le président Toussaint Luciani. Toussaint Luciani qui a développé le volontariat, qui a ouvert des casernes dans le rural, qui a inventé le modèle de garde que nous connaissons aujourd'hui.

C'est pour moi, à l'heure où je vous parle, la référence du président du Sdis, et il y en a eu plusieurs, dont moi-même. Toussaint Luciani a ouvert la route, il avait souvent des interventions pertinentes et c'était un grand visionnaire.

Je vous parle de ces 2 hommes parce qu'ils ont vraiment marqué l'histoire du Sdis de Corse-du-Sud. Pour savoir où on va, il faut savoir aussi d'où on vient et le chemin parcouru.

Donc vous venez de nous présenter le premier étage de la fusée qui normalement devrait mettre en orbite un nouveau satellite, le SIS territorial. Alors je sais que le projet ne fait pas l'unanimité, mais il fait la majorité déjà, et il faut en prendre acte.

Et bien évidemment, en ce qui nous concerne, il n'est pas question d'aller contre la volonté majoritaire des sapeurs-pompiers et des syndicats.

Mais nous avons quand même quelques réserves et quelques questions. Sur le budget, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de dépenses supplémentaires, le budget va être abondé par les 2 SIS. Est-ce que les SIS vont piocher sur une ligne spéciale dans leur propre budget ou est-ce que vous, la CdC, allez leur abonder une subvention complémentaire pour qu'ils puissent la verser derrière à l'EPISC ? Si c'est le cas, nous sommes dans des dépenses complémentaires. Maintenant, si c'est sur les lignes des budgets des SIS propres, effectivement, il n'y aura pas de dépenses complémentaires. Néanmoins, nous aurions aimé avoir un budget prévisionnel de ce nouvel équipement.

Sur les personnels, vous en avez parlé, parce que j'allais vous demander si vous comptiez embaucher en extérieur ou recruter au sein des SIS, donc vous y avez répondu et c'est très bien.

Sur la base du volontariat, c'est très bien aussi, puisque le siège étant basé à Corte, comme vous l'avez mentionné, nous verrons ensuite, parce que nous n'avons pas encore le détail de savoir combien de personnels vont travailler dans cet établissement. Donc sur la base du volontariat, ça permet aussi de stabiliser les agents qui auraient pu être amenés à déménager contre leur gré, mais ce n'est pas le cas et c'est très bien.

Monsieur le Président, le 1^{er} janvier 2018, les conseils départementaux, en tout cas les entités politiques, ont disparu. 7 ans plus tard, les entités administratives sont toujours là. Je vous ai entendu nous dire qu'il y avait encore des discussions avec les services de l'État et qu'il fallait voir comment on pourrait s'arranger avec l'État pour que le SIS territorial voit le jour.

Déjà, il y a une chose qui est sûre et certaine, il y a 2 préfets en Corse, donc 2 directeurs des opérations de secours. C'est la loi. Pour qu'il y ait qu'un seul préfet, il faudrait qu'il y ait un changement de loi et dans ce cas-là, il n'y aurait plus d'obstacles pour que le SIS territorial naisse.

Je ne crois pas du tout à la bonne entente entre les préfets si demain, par un trou de souris ou de serrure comme on veut, on nous vendait que les préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse vont s'arranger. On verra bien. Je n'y crois pas. Vous avez cité tout à l'heure la gendarmerie et les colonels, on n'est pas du tout sur le même volet, mais pas du tout. On est sur du secours à la personne, on est sur de l'incendie. Et vous savez très bien, il y a beaucoup de maires ici dans cette salle, quand ils ont un sinistre, un incendie, ils sont eux-mêmes directeurs des opérations de secours. C'est la loi.

Par contre, si l'incendie passe sur la commune voisine, c'est le préfet qui prend la main. Voilà ! Que va-t-il se passer si demain un incendie démarre à Bocognano et passe dans le 2B juste derrière ? Est-ce que c'est le préfet de Corse-du-Sud qui va reprendre la main parce qu'il est préfet de Corse ? Est-ce que c'est le préfet de Haute-Corse ? Ça ne me semble pas très clair, en tout cas vis-à-vis de la construction, parce qu'on n'invente rien, c'est la règle.

Donc j'espère, pour le bien du travail qui a été fait depuis des années, vous l'avez dit tout à l'heure, ce projet, il part de loin, il part au moins de 2012, en tout cas, les discussions, nous sommes en 2025, 13 ans, ce n'est pas facile, c'est pour ça que nous souhaitons avoir quelques garanties, c'est très important.

Sur les fonctions de l'EPISC, depuis 2018, vous aviez l'occasion, je parle du vaisseau mère, la CdC, vous aviez très largement l'occasion de pouvoir entamer des réformes au niveau des groupements de commande avec la CdC, les SIS, tous les satellites, les agences et offices. Je l'ai fait quand je suis arrivé au département, avec le SIS 2A pour les groupements de commandes et ça fonctionnait plutôt bien.

C'est dommage, parce que là, je pense que ça nous aurait aussi donné un peu de recul. Donc vous aviez l'occasion je pense, de le faire. Sur le matériel roulant pareil, il y a des garages au SIS, il y a des garages à la CdC, il y a beaucoup de personnel et d'infrastructures. C'était aussi, je pense, une occasion de faire les choses ensemble.

Un point important, vous en avez aussi parlé, mais je préfère le rappeler, c'est l'équité future et actuelle, l'équité entre le Nord et le Sud, l'équité entre les promotions, l'équité dans les investissements, l'équité dans les régimes indemnitaires. Il faudra y veiller pour que tout le monde y trouve son compte, c'est très important.

Vous savez très bien que les SIS, ce sont deux grandes familles, ils échangent, tout se sait, donc il faudra être vigilant pour que chacun, à défaut d'être gagnant, ne perde rien.

Donc on va vous accompagner, Monsieur le Président, dans ce vote, mais avec les réserves que je vous ai formulées et j'espère que nous serons tenus régulièrement au courant. Je note, parce qu'il faut saluer aussi, il est noté dans le rapport que tous les groupes seraient représentés, ce qui ne serait peut-être pas le cas si on prenait en compte les variantes mathématiques du nombre d'élus par groupe. Je pense que c'est sain que chaque groupe soit représenté dans ce chantier qui est immense.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice -Présidente, préside la séance

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président, aghju da poni dui o trè questionni, parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout compris et je ne dois pas être le seul d'ailleurs.

Donc, on est dans la logique de territorialisation, comme ça a été le cas pour la chambre de commerce. C'est encore plus valable pour les SIS, parce que le feu n'a pas de frontière.

À partir de là on a, si j'ai bien compris, pour le moment, en transition, on garde les 2 SIS, chacun avec un conseil d'administration dont les membres du premier sont suppléants des membres du second, et réciproquement. C'est bien ça ? C'est original.

Ensuite, au milieu, on a l'EPISC, qui apparemment n'a pas de compétences, sauf en termes de formation, de programmation, je n'ai pas très bien compris.

Donc à partir de là, quels sont les avantages de cette nouvelle structure intermédiaire, en termes opérationnels, c'est-à-dire sur le travail de tous les jours, le secours aux personnes, les incendies, tout ce que font les pompiers quotidiennement ? Quelle peut être la nouvelle organisation administrative et son efficacité pour gérer tout ça ? Parce que le SIS de Corse du Sud et le SIS de Haute-Corse sont gérés séparément et apparemment ça se passe très bien.

Donc tout ça, pour moi, est un peu flou. Donc j'aimerais un certain nombre de précisions sur : qu'est-ce que ça va changer au plan opérationnel ? Parce que le but il est là, le but il est de faire en sorte que ça fonctionne mieux si c'est possible, dans le maillage du territoire, dans le secours aux biens et aux personnes, dans la lutte contre les incendies, dans tout ce qui relève du changement climatique et donc ce que ça implique en termes de moyens nouveaux, d'analyses nouvelles, etc. Donc j'aimerais avoir une réponse à toutes ces questions.

Et ensuite, comment se passera la transition avec la phase 2, c'est-à-dire la territorialisation complète ? Ce n'est pas une critique, c'est simplement un besoin de réponses.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas été présent en commission, parce que cette question relève d'une commission. Mais on y répondra, bien sûr dans l'hémicycle.

Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voulais saluer les personnels des SIS 2A et SIS 2B ici présents, les féliciter pour leur investissement de tous les jours, les remercier et leur souhaiter bon courage pour la saison qui s'annonce et leur dire que je garde d'excellents souvenirs des moments que j'ai partagés avec eux.

Alors quand j'ai pris mes fonctions en 2018 au sein du SIS 2A, la première des choses qui m'a interpellée a été la différence qu'il existait entre les 2 SIS, aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau du matériel, des règlements. Quand vous êtes à l'extérieur, vous ne vous pouvez pas savoir qu'il existe de telles différences.

Nous avons, avec le président Armanet, commencé à travailler ensemble, nous avons travaillé et je le dis devant, main dans la main. Nous avons procédé à des groupements de marchés, nous avons travaillé ensemble au niveau du matériel et notre ambition était d'aller beaucoup plus loin.

Donc le temps étant ce qu'il est, nous n'avons pas eu le temps d'aller plus loin. Mais je me félicite de voir que vous avez pris la suite et que vous avez continué à travailler là-dessus.

Ce rapport, je l'ai lu avec attention. Un très bon rapport aussi bien sur la forme que sur le fond.

Les questions, Monsieur le Président de l'exécutif, que je voudrais vous poser, mon ami et collègue Charles Voglimacci vous les a posées, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que l'EPISC dure, enfin il ne faut pas qu'il y ait une durée trop longue, il faut qu'on arrive rapidement à la territorialisation des deux SIS.

Aujourd'hui, vous nous avez répondu. Moi ce qui m'interpellait sur le coup c'est de savoir si on ne créait pas une nouvelle tranche qui allait devenir coupeuse pour la Collectivité et pour les communes qui sont les principaux financiers du SIS. Donc là-dessus vous m'avez rassuré, en tout cas en partie.

Après, l'existence des 2 départements malheureusement aujourd'hui elle est ce qu'elle est, il existe aujourd'hui 2 règlements opérationnels. Comment va-t-on y arriver ? Alors, moi je ne sais pas, j'espère qu'on va y arriver, mais j'ai quand même là-dessus quelques doutes, surtout des doutes par rapport à l'État. Est-ce que l'État a la volonté justement d'aller plus loin et de faire en sorte qu'on arrive au bout ? Je le souhaite mais je n'en suis pas sûr. Et donc à ce niveau-là, quels seraient les moyens à un moment donné de pouvoir, je dirais, aboutir à cette territorialisation ?

L'implantation sur Corte me paraît une bonne chose, c'est un équilibre géographique, je pense qu'il convient à beaucoup de monde et à tout le monde.

Moi, quand je suis arrivé au SIS 2A, j'ai trouvé et je le dis, une situation très saine que m'avait laissée mon prédécesseur, au niveau de tout l'investissement et du matériel. On a progressé, on a essayé d'avancer, on a continué justement dans les constructions de casernes, la présidente Arrighi qui était à mes côtés à l'époque, on a travaillé là aussi sereinement et tranquillement.

Donc, nous avons bien entendu voter ce rapport sans hésitation, nous allons être à vos côtés, en espérant qu'on puisse aboutir. Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Véro Pietri per « Core in fronte ».

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame Présidente.

Je voudrais juste dire deux mots également puisque je participe actuellement à ce travail, depuis le début de notre mandature, de territorialisation et je sais à quel point c'est une étape importante.

Ce rapport donc est vraiment un passage important qui montre la volonté d'aller vers cet établissement unique.

Nous, bien sûr, nous adhérons à ce projet et nous y participons. Et nous le défendons pour deux choses, d'abord pour le fait qu'on recherche bien sur l'efficacité et ça a été dit avant moi, les fonctionnements des 2 SIS étant tellement

différents, il y a un besoin d'efficacité, surtout dans ce domaine, qu'il est nécessaire d'atteindre. On a vu pour la catastrophe, je dirais, la tempête d'août 2022 il me semble, quand il a fallu une intervention de toutes nos forces, je dirais, du territoire, et que l'harmonisation a marché. Bien sûr, c'est quelque chose qui demande à être optimisé.

Donc, ce besoin de cohérence, d'harmonisation, de fonctionnement pour ces évolutions climatiques, pour ces nouveaux modes de tempêtes et toutes ces catastrophes, avec bien sûr, donc comme on en a parlé, l'optimisation des budgets, tout ce travail qui est fait. Moi je salue le travail qui est fait parce qu'il y a une grande volonté de faire participer tous les acteurs concernés, dont nous bien sûr, les élus. J'ai donc participé de manière très agréable à ce travail, qui n'est pas terminé, bien sûr.

Et c'est là où je compléterai un petit peu les propos de mon collègue Paul, parce que bien sûr, ça crée des inquiétudes parce que même s'il n'y a pas harmonisation pour l'instant, il y a 2 SIS qui fonctionnent très bien, mais il faudra surtout être vigilant sur le fait que cette territorialisation, elle maintienne l'équité, comme on l'a dit, au niveau social, au niveau régime indemnitaire, toutes ces parties techniques bien sûr, l'équité territoriale aussi, c'est quelque chose de très difficile et bien sûr, il faudra qu'on aille vers quelque chose de mieux et ce sera l'étape qui sera la plus dure.

Je suppose que cette étape de passage en EPISC sera l'occasion de mettre tout ça en place. Donc, c'est de manière très optimiste, moi que je prends cette étape et que, bien sûr, j'y participerai bien volontiers.

Il y a aussi une autre chose que nous défendons dans cette démarche, c'est le côté : donner une identité, notre identité, j'en parle à chaque réunion de travail, cet établissement devra porter nos valeurs, devra bien représenter notre terre, notre peuple et donc son identité et ça fait partie du travail qui est engagé. Voilà merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Bien entendu, je me réjouis de pouvoir intervenir sur un dossier qui concerne les services d'incendie et de secours.

Saluer mes collègues et amis du SIS 2A et du SIS 2B, souligner aussi l'implication vraiment du groupe de travail de territorialisation, souligner l'engagement de tous les sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires, professionnels ou PATS. Ça a été une belle aventure.

Les inquiétudes ne sont pas toutes levées, certes, mais j'ai envie de dire pour moi, il n'y a pas de pompiers du 2B ou du 2A, il n'y a que des pompiers de Corse dont je fais partie. Mais c'est ça qui est important, et on raisonne déjà dans notre signalétique, i spigni fochi di Corsica. Donc ça, c'est déjà un pas pour s'identifier.

Après les inquiétudes, on peut les comprendre. Est-ce que le 2A va absorber le 2B ? Est-ce que le 2B va absorber le 2A ? Je pense que ce sont des inquiétudes légitimes, mais vous savez qu'on n'est pas, ni la présidente, ni moi, ni les fonctionnaires que vous êtes, ni les pompiers que vous êtes, ni les administratifs que vous êtes, dans cet état d'esprit-là. On est dans l'état d'esprit de la construction, on est dans l'état d'esprit de construire sans se précipiter, on est dans l'état d'esprit de se rapprocher, on est dans l'état d'esprit d'être complémentaires et d'être plus forts. C'est celui-là l'état d'esprit dans lequel on est aujourd'hui. Il ne s'agit pas de dire qu'ale hè ch'hà da esse u chef, si c'est un du 2A, si c'est un du 2B, qu'ale hè ch'hà da esse u presidente ?

Nous, sous la gouvernance, ça a été très vite fait. Elle sera tournante et j'ai prouvé par le passé que je pouvais même construire des établissements où je ne suis plus président. Donc là-dessus, je pense que les choses, elles sont quand même... Ce qui aurait pu bloquer à un moment donné, ce n'est qu'une formalité.

On arrive aujourd'hui à construire, et je vous l'ai dit en réunion, l'établissement de vos rêves, l'établissement que vous voulez pour la Corse et ça, quand on a l'occasion de construire quelque chose, je pense qu'il ne faut pas s'en priver, il faut aller, il faut construire, il faut travailler, il faut être force de proposition. Il ne faut pas penser qu'on ne va pas y arriver. Moi, je suis sûr qu'on va fusionner en 2028, j'en suis certain. L'État, vous savez, il nous fait confiance pour construire cet établissement transitoire.

Julien Marion, c'est 2 places à Bastia, avec les préfets, nous avons dit au président du Conseil exécutif, « je vous fais confiance » et il nous dit à la

présidente et à moi, « je m'étais engagé à tenir mes engagements » puisqu'on l'avait rencontré, il avait dit, « oui vous parlez, mais, ça ne se fera jamais, il est venu en personne, il nous a dit « oui, on fera l'établissement transitoire ». S'il y a évolution institutionnelle, il y aura fusion sans aucun problème. Et même s'il n'y a pas évolution institutionnelle, il peut y avoir fusion sur décret. Ça, c'est important.

L'opérationnel, il ne faut pas se cacher, même si ce n'est pas trop ma spécialité, ce sont les compétences des préfets, des directeurs, mais on a eu un exemple concret pas plus tard que l'autre jour, un feu à Solaru, à la frontière entre le 2A et le 2B. Est-ce qu'on s'est posés une minute la question, puisque je vois des gens qui étaient en responsabilité opérationnelle, de savoir si on allait mutualiser nos moyens ? On y est allés même sans l'autorisation de la zone parce qu'il faut comprendre aujourd'hui, vous le savez, l'ancien président, c'est qu'on est obligés de demander à la zone si on peut aller renforcer le 2A ou le 2B. Nous, on s'est passés de ces formalités, on y est allé, on a travaillé ensemble et je ne pense pas que ça a choqué les préfets. Tout le monde a joué le jeu. Le 2A a mis son hélico, on a mis nos hommes, il y avait 150 personnes sur le sentier et quand on parle de coûts, sachez que ça coûte 20 000 € par jour, hors hélico.

Il faut dire les choses et on parlera demain, ça rejoindra le débat de demain sur la chambre régionale des comptes. Si on écoute la chambre régionale des comptes, c'est simple, il n'y a plus de centre dans le rural, il n'y a plus Galeria, il n'y a plus la Porta, il n'y a plus Antisanti, je ne parle que du nord et Véronique parlera du Sud. C'est ça qu'on veut pour la Corse ? Tant que je serai président, ça n'arrivera pas. C'est ça qu'on veut pour la Corse, c'est-à-dire qu'on ne veut plus de rural ? Là, c'est sûr qu'on fera des économies, Monsieur le président, de l'ordre de 2 ou 3 millions d'euros.

Il y a 20 centres, et je pense sous le contrôle de Pierre Guidoni et de Guy Armanet qui connaissent bien, on peut réduire, c'est une volonté politique. On a fait tout le contraire. Guy Armanet a validé le centre de Galeria très rapidement. On l'a construit. On a fait la Porta, on en fera d'autres. Véronique Arrighi a pris des engagements, vous l'avez vu dans la presse, elle s'en expliquera, très forts.

Oui, on veut que le rural vive.

Oui, on veut qu'il y ait des services publics.

Oui, on veut investir pour y maintenir la vie.

Oui, c'est notre choix politique, on l'assume, Monsieur le Président, on l'assume ensemble. Ça coûte un peu d'argent. Mais est-ce que ça a un prix une vie dans le rural ? Ça n'a pas de prix, comme ailleurs.

Donc ça, c'est une petite parenthèse pour vraiment poser un petit peu le problème.

S'agissant de l'établissement public, je laisserai bien entendu le président répondre à un certain nombre de questions, juste quelques petites précisions.

L'établissement aujourd'hui sera positionné à Corti où on a des locaux, où je remercie l'università di Corsica pour son partenariat fort. On va avoir non seulement un centre de formation euroméditerranéen, l'EPISC et tout ce qui se rapporte autour de la Sécurité civile et les risques majeurs, avec des jeunes, avec l'università, avec ce pôle aujourd'hui.

Tuttu st'affare chì ghjè impurtantissimu per noi è tutti i mezi chè no mettimu in a furmazione. Emu a nostra scola, ghjè una ricchezza. Emu una scola induve vene a ghjente di u cuntinentu à furmà sì, emu l'ufficiale, per mè, i più boni d'Auropa è ùn la dicu micca à a risa puisqu'il y a des gens qui sont FDF 5, formateurs FDF 5 qui vont former en Valabre, qui vont former au Liban, qui vont même au Mexique je pense, et au Brésil.

Donc, je pense qu'il ne faut pas avoir de complexes.

Vous êtes aujourd'hui une richesse et un savoir-faire qui nous est envié. Notre école nous est enviée, nos formateurs nous sont enviés, nos projets européens nous sont enviés. On est aujourd'hui le seul SIS d'Europe à expérimenter un drone bombardier d'eau qui sera présenté le 3 juillet à Corti, ce n'est pas rien, avec des projets européens, avec la Collectivité, incù l'università è incù d'altri paesi. Dunque, ghjè una ricchezza, ghjè un sapè-fà.

Et si on arrive aujourd'hui à avoir ce SIS territorial, et je suis sûr qu'on y arrivera, ça sera une avancée considérable pè a Corsica, pè i nostri giovani, pè quelli chì ponu esse oghje in rispunsabilità. Perchè ci vole à sapè chì tutti i nostri capimachja, s'è ùn femu micca què, veneranu d'altrò. Et si on ne crée pas les voies et les moyens de pouvoir faire accéder un certain nombre de personnes aux responsabilités, nos jeunes, des moins jeunes, mais des gens qui ont des compétences, on créera des outils pour que ce soit des gens d'ailleurs qui viennent prendre la responsabilité. Ça aussi c'est une réflexion à avoir. On a un petit peu réfléchi et on peut là aussi évoluer sur un certain nombre de choses.

Donc je ne vais pas être plus long, ghjustu à ringrazià vi à tutti. Ce n'est pas la réussite de deux présidents, aussi brillants soient-ils, ou des anciens présidents, c'est une réussite collective, ghjè a vostra riescita à tutti è à tutte è a sapete, pè contu meu, vi facciu cunfidenza, ghjè una fiertà d'avè vi à u mo latu.

Vous le savez, les journées sont longues. Je suis très exigeant avec moi-même d'abord et avec tous mes collaborateurs. Et je pense que ce qu'on fait, ce qu'on a fait en 4 ans, avec des moyens considérables, et je pense que c'est ce que nous envie Pierre Guidoni. Pierre Guidoni hà una espressione, dice « sangue di e petre, ùn si ne pò caccia ».

Dunque, o Pè ti vuliu ringrazià ti è à Cathy Cognetti è à u so babbu dinù chì ghjè vice-presidente, è à tutti quelli chì sò à u cunsigliu d'amministrazione, emu fattu un travagliu tremendu.

Quand Guy Armanet est arrivé au SIS 2B, c'était une autre configuration du SIS 2A, il n'y avait plus de matériel roulant. Louis Pozzo di Borgo est bien placé pour le savoir puisque quelques fois, il y avait des palettes comme fauteuils.

Suite à l'incendie, le grand incendie de décembre 2017, nous avons vu nos limites et le SIS 2A était venu nous aider avec du matériel flambant neuf. Guy Armanet, je pense, avait fait un plan d'investissement à l'époque où il avait commandé plus de 20 camions feux de forêt. Le premier acte, ça a été celui-là avec un service d'incendie et de secours, Pierre, qui avait du mal et qui avait même vendu son siège social pour faire les travaux, qui avait vendu son siège social pour se retrouver à le louer, 650 000 € par an, pour un prix total en le rachetant qui nous a fait économiser 12 millions d'euros. Ce n'est pas rien d'en arriver là, c'était la fin, c'était un risque pour les biens et les personnes.

Alors moi, vous savez, j'ai plus l'habitude de travailler que de dire. Mais aujourd'hui, je vais dire juste deux choses et je ne vais pas le dire pour moi, je vais le dire pour toutes les équipes qui travaillent à mes côtés au quotidien. On a construit, on a modernisé, on a refait des organigrammes avec Véronique, des organigrammes qui sont identiques. On a fait des GPEC et on sait aujourd'hui, qui va partir à la retraite, quand, combien de personnes on peut recruter. On sait aujourd'hui combien ça nous coûte, Monsieur le président, avec zéro d'augmentation cette année. On sait aujourd'hui où on va. Je remercie Audrey et la DGA d'Audrey et tous ceux qui sont à nos côtés au quotidien.

Je pense que ce qui a été fait, Monsieur le président, c'est une fierté pour la Corse. C'est une fierté pour vous, vous nous avez fait confiance et je pense qu'on a montré que vous pouviez nous faire confiance. Mais, ce n'est pas Hyacinthe Vanni qu'il faut remercier, sò elli.

À ringrazià vi à tutti è videreti chì l'EPISC serà dumane u nostru serviziu d'incendii è di succorsu di a Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parolle, hè difficiule à parlà dopu à Hyacinthe ma aghju da pruvà.

In 85, 1900 hen, ghjera duttore di i pumpieri di Bastia, sott'à u cummandamentu di u ben'di Henri CAMPANA. È tandu i centri eranu gestiti da e cumune. Ci era pocu mezu, è ci era u periculu ancu à intervene. Dunque ci hè statu a deportamentalisazione, hè statu un passu maiò per a prufezialisazione, è per tutti i nostri pumpieri, è dopu sò statu elettu à u cunsigliu generale, ghju sempre militatu per a creazione di issu serviziu regiunale, territoriale piuttosto è sò felice chì oghje ci sia à u prima pianu, cù a creazione di stu stabilimentu, è tutte e quistione ch'o sentu quì, per quelli chì sò à pena freti, l'aghju intese quand'ellu s'hè passatu da a cumuna à u dipartimentu, è u custattu ghjè chì ghjè statu un bè, issa transformazione, è sò sicuru chì a territorialisazione serà un bè ancu più forte.

Per u cummandamentu uperaziunale, aghju da aghjustà l'ultima parolla, pensu chì s'ellu ci hè un statutu d'autunumia, ùn ci serà più dui prifetti in Corsica, ùn ci serà più cà un cummissaru di a repubblica.

Eccu, basta sò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn v'inchietate micca, ghjè l'ora, dopu 4 ore si cumencia les envolées lyriques...

Quale hè chì vole parlà dinò nant'à issu sugettu ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziau.

Quelques mots, bien sûr, pour dire que l'objectif que nous voulons tous atteindre visiblement, au regard des interventions que je viens d'entendre et qui m'ont précédée, celui de la territorialisation. Bien sûr, nous y aspirons tous et nous souhaitons qu'il y ait un service d'incendie et de secours, pour le dire de manière un peu triviale, puisque ça vient bien au-delà, à l'échelle de la Corse dans les années à venir.

Pour qu'on réussisse l'objectif, il faut garantir les étapes et la réussite de chaque étape pour être en capacité de faire la bonne démonstration.

D'abord, je m'associerai également à l'hommage qui a été rendu sur le travail qui a été mené par l'ensemble de ceux qui y ont concouru, bien évidemment, et on voit que les choses avancent. Ghjè pè quessa chì ùn ci vuleria micca cumincià à inciampà avà.

Les questionnements, ils ne se situeront pas sous l'aspect critique, vous l'aurez compris, mais sous un aspect voulant concourir à la réussite de l'objectif.

Bien évidemment, on ne peut que se féliciter de la volonté de situer à Corti cet outil de gestion stratégique pour différentes raisons, vous les avez évoquées à terme, mais cette localisation, elle demandera de l'harmonisation, des questions de mobilité. Elle soulève donc de fait des inquiétudes également au niveau social, qu'il faudra savoir lever et dépasser.

Elle demande aussi une harmonisation, mais je pense que ça ne peut être aussi que positif, sur l'efficience, l'efficacité et l'harmonisation entre les SIS 2A et SIS 2B, mais le travail a déjà été entamé et il doit être poursuivi. Ça ne doit pas être conçu comme un obstacle, mais bien au contraire en dynamique, et non pas comme des éléments de blocage.

Donc lever les obstacles en termes technique, pratique, social, budgétaire, parce qu'il ne faudrait pas, et ça a été notamment, je l'ai vu également soulevé par l'avis du CESEC, il ne faudrait pas qu'une entité administrative vienne à terme rigidifier l'opérationnalité et les fonctionnements et la mise en œuvre stratégique de cette territorialisation. Donc ça aussi, il faudra clarifier les fonctionnements à ce niveau-là, parce qu'il faudra au contraire que ce soit un outil qui concourt à la réussite de la territorialisation, et non pas un outil qui vienne la freiner.

Il faudra aussi que l'on puisse maintenir, et ça a été dit plusieurs fois et c'est pour ça qu'il y aura des enjeux budgétaires dans les années à venir qui vont très certainement dépasser même le cadre de cette discussion et ce que pouvons d'ores et déjà imaginer, pour maintenir des unités dans le rural, bien évidemment, in i territorii muntagnoli, parce que moi, le rural, mi fatiga à pena issa spressione,

Dunque in i nostri territorii muntagnoli, è di sicuru cumpieraghju pè quì, ci vulerà dinù, perchè ghjè d'impurtenza, ci vulerà dinù, l'avete detta, chì a lucalisierung in Corti era pè a furmazione è pè a ricerca, è di sicuru chì in l'anni à vene, a Corsica averà un doppiu rolu à ghjucà, avemu e risorse umane chì travaglianu dighjà, pensu à i prugetti purtati da l'Università di Corsica, dighjà in cuurdinazione, cù i servizii d'incendii è di succorsu, avete ammintatu quellu di u Fium'orbu, amminteraghju u projet GOLIATH dinù. Avemu da diventà..., e sfide seranu maiò per a Corsica perchè chì risichemu incendii maiò chjamati mégafeux, spergu chì ùn ci ghjunghjeremu micca ma ci serà un bisognu di a ricerca à issu livellu quì, è ci serà un bisognu dinò d'armunisatione nant'à i mezi à livelli Europei è Mediterraniu, chì veradimente sò di primura pè riesce una gestione di l'incendiu. Qualchì anni fà, ci eranu dinù, è cumpieraghju pè quì ci era un prugettu è una voglia, s'elli si ne vanu un ghjornu di Sulinzara, si pò sperà ch'ellu diventi un centru di gestione di l'incendiu in cuurdinazione cù quellu di Corti in materia di ricerche è d'uperaziunalità diceraghju.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Pierre Guidoni.

M. Pierre GUIDONI

Merci, Madame la présidente.

J'ai été président du SIS en 2010 et bien entendu, pour moi ça fait partie de ma plus belle expérience que j'ai depuis que je fais de la politique parce que j'ai retrouvé et j'ai trouvé au sein de cette famille une humanité vraiment exceptionnelle.

Je remercie le personnel du SIS, j'en connais quelques-uns depuis quelques années, Monsieur le directeur de Haute-Corse, etc. pour leur travail, leur sérieux et leur investissement parce que c'est quand même très important.

Je suis confiant pour l'avenir parce que, en 2012, on avait fait la première réunion à la Collectivité de Corse avec Paul Giacobbi. Tout à l'heure, mon ami Charles a parlé des gens qui ont marqué la Corse-du-Sud, il a oublié un peu la Haute-Corse. Je ne citerai personne parce que je risquerais d'en oublier. On n'est pas là pour faire de louanges avec les présidents qui nous ont succédés parce que nous ne sommes que de passage, les présidents bien entendu. L'important, c'est qu'on marque notre pierre à l'édifice et qu'on aille de l'avant.

Le SIS, ce n'est pas que les incendies, c'est surtout le secours avec la désertification médicale que nous avons partout. Aujourd'hui, si les pompiers, malheureusement, ne sont plus sur le terrain, le rural va s'éteindre complètement. Et là, disons que je reconnais que vous avez mis les moyens pour que finalement on ne subisse pas ce genre de problème.

Sinon il est certain que les problèmes des préfets pour l'avenir, pour ceci, cela, je pense que ça va être gommé vite fait, bien fait.

En tant que maire depuis 25 ans, malheureusement j'ai subi de gros, gros incendies sur ma commune avec 18 000 hectares de surface, c'est plus facile de mettre le feu à Calenzana qu'à Algajola, mais je veux dire par là que je suis solidaire de cette démarche. Bien entendu, comme l'a dit Charles, nous allons voter pour avec certaines inquiétudes que nous avons. Mais l'important, ce qui me fait plaisir, c'est que tout le monde va aller de l'avant, on va travailler tous ensemble et il faudrait qu'on travaille sur tous les points de vue, tous ensemble pour que notre Corse de demain puisse prospérer.

C'est tout ce que je voulais dire.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur le fond, les membres du groupe se sont exprimés et ont donné une position qui, je pense, va dans un esprit global.

Par contre, moi je voudrais vous parler de la gouvernance. Vous faites une proposition à 2 fois 5 pour les représentants de l'Assemblée de Corse. Moi, je vous mets quand même en garde sur l'arithmétique et la réalité de la politique. Aujourd'hui, il y a 8 représentants, il me semble, de l'Assemblée de Corse dans chaque SIS, ça veut dire qu'on va en dégager 3 dans chacun des SIS. Je représente un petit groupe qui dans des proportionnalités dans ces quantum-là, n'y est jamais, sauf s'il y a des consensus et je ne pense pas qu'on soit dans un esprit de concorde en ce moment, collectivement.

Donc je voudrais qu'on remonte à 8/8, que chaque membre qui est aujourd'hui élu Collectivité de Corse dans un SIS remonte dans la coquille supérieure, sinon ça pourra poser des problèmes. En tout cas je vous demande de regarder cette petite chose de plus près.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Madame la Présidente du SIS 2A.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

C'est compliqué de passer après mon collègue Hyacinthe Vanni, et ami !

Permettez-moi tout d'abord également de remercier les différents présidents qui se sont succédé dans les deux services d'incendie et de secours mais également remercier les élus qui ont pu siéger et qui siègent actuellement.

Je vais remercier également les services de la Collectivité de Corse puisque depuis 2018, le dialogue est très bon, fluide.

Tout ce qui a pu se faire au sein des différents services d'incendie et de secours, j'insiste, c'est bien grâce au financement, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, de la Collectivité de Corse.

Nous avons pu élaborer une convention d'objectifs et de moyens. Nous avons pu également élaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Remercier également l'équipe projet qui travaille donc sur ce service d'incendie et de secours unique, service d'incendie et de secours de Corse, depuis maintenant 4 ans.

Sans refaire l'historique de ce qui a pu être fait ou ce qui est fait dans les différents établissements, Monsieur le président de l'exécutif, oui, depuis 2018, vous avez parlé de cette territorialisation, de cet établissement unique. J'ai entendu par ma collègue Josepha, il ne faut pas brûler les étapes, c'est vrai, mais j'ai entendu aussi depuis quelques jours era ora, il était temps, il était temps que ça se crée... Non, pas vous, pas vous !

(Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA sans micro inaudible)

Mme Véronique ARRIGHI

Tout à fait. C'est tout simplement pour rebondir et pour dire qu'effectivement, depuis 2018, il y a différents travaux qui ont été initiés sur de la mutualisation et de l'harmonisation, qu'il a fallu aller petit pas par petit pas, travailler avec l'humain, prendre en compte les différents écarts, qu'ils soient structurels ou opérationnels.

Depuis 2021 au sein de ce groupe projet où bien évidemment, et je m'en excuse, j'ai oublié de parler des agents techniques, des agents administratifs mais également des différents syndicats qui ont vraiment été partie prenante dans tout ce travail, nous nous sommes mesurés, nous nous sommes évalués et la création de cet EPISC n'est qu'une période transitoire. Cet établissement nous est permis dans un cadre réglementaire et doit nous permettre de rebondir et de travailler en parallèle de différentes harmonisations, vous l'avez cité Monsieur le président, dans des blocs de compétences bien précis, mais il doit nous permettre également de continuer les discussions avec l'État pour faire comprendre que ce qu'on veut et ce qui est nécessaire, c'est bien cet établissement d'incendie et de secours unique en Corse.

Donc je ne vais pas être beaucoup plus longue. Merci encore une fois, à vous. Le travail continue, il ne fait que commencer, pour réussir à vraiment formaliser cette harmonisation.

Je terminerai simplement en disant que je ne doute pas que ce rapport va être voté à l'unanimité dans l'intérêt des Corses et pour la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, présidente.

Je réitère tout ce qu'ont dit mes collègues à propos des travaux et surtout saluer, bien entendu, les gens qui sont là tous les jours pour porter secours à ce pays.

Je voudrais sortir un peu de la perspective, je dirais, administrative, qui est une construction patiente, j'ai bien écouté le président Vanni qui s'est impliqué de manière furieuse dans tout ça depuis des années, il y a forcément ce besoin à un moment donné d'unifier, c'est le vieux rêve des nationalistes, ça. La Corse est une et indivisible, c'est bien connu, y compris donc en matière de secours et d'organisation de secours parce qu'il n'y a pas de frontières. Tout à l'heure, on parlait de 2A, 2B, moi 2A, 2B, je crois qu'on est tous allergiques bientôt à ces plaques 2A, 2B. Je crois qu'il n'y a plus besoin d'en parler. La transition, bien sûr, il va falloir la gérer avec ces 2A, 2B, mais en espérant un jour ou l'autre gommer les frontières parce que le feu, le danger n'a pas de frontières surtout dans ce pays et les frontières, en plus de ça, elles ne sont pas que terrestres, elles sont aussi maritimes. La Corse est toujours pour l'instant une île entourée d'eau.

Moi, je voudrais quand même dire deux choses par rapport justement à tutelle des préfets qui sont aujourd'hui, quand on parle de gouvernance, quelque chose qu'il va falloir qu'on pose de manière politique et éminemment politique, surtout si on se situe dans une perspective d'évolution institutionnelle.

Alors moi, je ne rêve pas ni à l'indépendance, ni à l'autonomie, je rêve à un moment donné à ce qu'on ait la souveraineté dans la décision et se retrouver bien entendu avec justement une construction qui permette non pas di fassi piacè, même si je sais que ce n'est pas l'objectif, mais d'avoir la possibilité, parce qu'on est quand même les bailleurs de fonds en grande partie avec les communes et que quand vous êtes bailleurs de fonds, c'est un peu comme les collèges et lycées, que vous ayez votre mot à dire et pas simplement mettre le doigt sur la couture.

Moi, je voudrais dire autre chose, Madame la présidente, comme le siège sera installé à Corte (peut-être à l'université), ça implique bien entendu une collaboration avec la recherche, je voudrais quand même vous dire que ce qui m'a passionné pendant des années, c'était aussi cette adaptation au changement climatique. Regardez la Grèce aujourd'hui, regardez le Portugal, regardez la Méditerranée, elles flambent tous les ans, elles flambent et ce qu'on voit

aujourd'hui, comme dirait un de mes grands oncles, ùn si pò... di tuttu. On va voir pire que ça.

Les événements climatiques extrêmes vont se multiplier en mer et sur terre et il va falloir donc au-delà de la construction de l'unification en quelque sorte de nos secours et donc des services, il va falloir qu'on mette le paquet, passez-moi l'expression, sur les moyens financiers pour les équipements et surtout pour anticiper et essayer de répondre au mieux, même si des fois c'est imparable, à ce qui peut se passer.

Je pourrais parler aussi de la collaboration méditerranéenne, vous en avez parlé, vous, la première, avec les Sardes par exemple ou les régions limitrophes, ça semble évident et surtout, je crois qu'il va falloir aussi qu'on gère les 1040 km de côtes. Il y a quand même là aussi beaucoup de choses à dire. Je me rappelle qu'il y a quelques mois, il manquait une vedette je crois, sur Calvi, et donc, on ne peut pas se permettre à un moment donné de se retrouver avec des interrogations sur des sujets qui sont relativement sensibles.

J'ajoute aussi que la Corse étant quand même un territoire touristique, ça veut dire que, bien sûr que moi je suis de ceux qui disent que le rural a besoin d'un regard très particulier et même dynamique, mais il va y avoir aussi besoin de gérer une population qui est multipliée par 3 ou 4 en été et ça aussi ça va donc compliquer les choses.

Donc l'idée c'est de dire qu'au-delà d'une construction patiente qui se trouve sur les bons rails, il va falloir qu'on passe déjà à une autre étape, celle de la recherche, des moyens supplémentaires et bien entendu de la transversalité qui va être obligatoire, notamment quand on cherche une borne à incendie dans un village, qu'on n'a pas d'eau et qu'on cherche à remplir la citerne à côté. C'est arrivé. Donc là aussi, l'aménagement de territoire est aussi une réflexion à poser sur la table de cette construction. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Dany Antonini.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Stu raportu, chì prupone l'accoppiu di i dui servizii d'incendiu è di succorsu di u Pumonti è di u Cismonti, hè una tappa maiò per rinfurzà a sicurezza, l'unità è a cusioni di u nostru territoriu.

À l'aube de cette phase structurante pour la sécurité de nos concitoyens, nous avons un devoir clair de rigueur, de proximité et d'efficacité.

Alors commençons par nous poser la question de l'intérêt de la création de cet EPISC.

Dans un premier temps, il est évident qu'il va renforcer la cohérence de l'organisation de la Corse avec sa réalité insulaire unique qui justifie une réponse unifiée. Il aura à coordonner les moyens humains, matériels et financiers, tout en assurant une couverture homogène du territoire

Ensuite il va améliorer la qualité de service par l'harmonisation des procédures, des normes et des pratiques professionnelles. Nous pourrons ainsi garantir un niveau de service équivalent partout, tout en respectant les particularismes géographiques.

Et enfin il va optimiser les ressources financières avec une mutualisation des achats, une réduction des redondances administratives et une meilleure gestion budgétaire qui permettront d'investir là où les besoins sont les plus forts : équipements, formations, véhicules et infrastructures.

Quant aux garanties apportées, elles sont multiples : avec une proximité territoriale, avec le maintien de l'emploi, avec une concertation et une gouvernance locale.

Le futur EPISC sera doté d'un Conseil d'Administration associant des élus de chaque collectivité locale. La participation des communes, des communautés de communes, mais aussi des syndicats intercommunaux, est assurée dès la genèse du projet.

Et que dire des avantages attendus qui ne sont pas négligeables grâce à une réactivité accrue. Une chaîne de commandement unique permettra des décisions plus rapides en situation de crise, une meilleure coordination entre les différents centres et services, un renforcement de la formation et surtout une simplification administrative.

Un interlocuteur unique facilitera les échanges avec la Collectivité de Corse, l'État, les services de santé et les partenaires privés ou associatifs.

Simu cunvinti chì issu prugettu traduce a nostra vulintà tremenda di custruisce una Corsica più forte, più sulidaria è più autonoma, capace di pruteghje i Corsi cù servizii publichi di qualità è di prussimità.

Per compie diceraghju chì a creazione di l'EPISC hè un passu decisivu per a sicurezza civile di a Corsica. Hè ambiziosu, ma pienamente ghjustificatu : più efficacia, più reattività, più sapè fà, senza scurdà si di a prussimità.

A nostra maghjuria hà da vutà, ben sicuru, à prò di stu raportu, postu chì, ùn avemu dubbitu chì e garanzie presentate saranu rispittate è chì a dinamica di seguitu è di consultazione sarà durevule. È cusì, sta riforma sarà una riesciuta per a Corsica, per ognuna di e so cumune è per u so populu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Nò.

Dunque, aghju da dì duie parolle veramente in furia in furia.

D'abord je voudrais féliciter le Conseil exécutif pour ce rapport, féliciter et remercier les deux présidents de SIS, avoir une pensée pour les anciens présidents. Bien évidemment, féliciter et remercier les personnels des 2 SIS, d'abord pour les actions quotidiennes qu'ils mènent, j'ai pu le constater par moi-même, mais aussi pour la maturité dont ils ont fait preuve au regard de cet enjeu de territorialisation.

Cette territorialisation et ce rapprochement qui se fera étape après étape, bien évidemment sans brusquer personne, est une exigence. Ça va dans le sens de l'histoire, une exigence géographique, une exigence opérationnelle, une exigence au regard des défis à relever en matière environnementale aussi et en matière d'occupation du territoire.

Juste un mot aussi pour vous dire que les services de l'État eux-mêmes aujourd'hui concernant la bi-départementalisation en reviennent pour des raisons à la fois, et opérationnelles, et budgétaires. On ne le constate pas uniquement dans le domaine de la sécurité bien sûr, mais aussi dans d'autres domaines, dans d'autres secteurs et en off, très souvent, les fonctionnaires de l'État effectivement font valoir la nécessité de fusion des services parce qu'il y a un niveau de coordination trop grand à mettre en œuvre. Donc, il y a des déséconomies qui

apparaissent et des difficultés qui apparaissent. Donc tout cela va dans le sens de l'histoire.

Merci beaucoup à tous ceux qui contribuent et merci aussi et surtout pour votre engagement au quotidien auprès de tous les Corses.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Merci, Madame la présidente.

Je ne vais pas répondre à tout le monde de façon exhaustive. Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Peut-être d'abord répondre à Paul Quastana pour essayer d'être plus clair que je ne l'ai été. Je prends un exemple : sur la fonction support finances, aujourd'hui, il y a des différences dans la façon de gérer, dans les plans d'investissement, dans les critères de calcul des contributions des communes et des EPCI, que va faire dans ce domaine l'EPISC ? Il va travailler pour aller vers une harmonisation qui est une condition sine qua non de la territorialisation demain.

Si les choses sont suffisamment mûres, l'EPISC prendra une délibération qui n'est que consultative et avant même la création du SIS territorial, les SIS 2A et 2B qui restent décisionnaires pourront décider de reprendre par voie de délibération propre aux SIS 2A et SIS 2B les propositions de d'harmonisation qui auront été faites par l'EPISC. Donc c'est un exemple. On pourrait le prendre dans d'autres domaines comme ceux par exemple des ressources humaines ou de la gestion du patrimoine, des constructions, de la santé et des soins médicaux.

Donc voilà, c'est un transfert à un établissement public qui doit travailler à l'harmonisation dans un certain nombre de domaines et ces domaines sont tous ceux qui sont indispensables à la création future du SIS territorial.

La loi nous permet de le faire, notamment parce qu'il y a un alinéa générique qui dit que les EPIDIS et donc l'EPISC sont compétents pour la réalisation d'études et de recherche. Sur le fondement de cet alinéa, on s'est mis d'accord notamment avec la direction générale de la sécurité civile et Monsieur Marion pour que l'EPISC puisse travailler là-dessus. Premièrement.

Deuxième remarque vers Paul-Félix Benedetti, je pense qu'on va travailler dans le même état d'esprit que celui qui a présidé aux travaux préparatoires.

Donc on reste à 5 pour des raisons de souplesse, de légèreté et (le fait, ce) n'est pas décisionnel. Mais bien sûr, votre groupe sera représenté dans ces 5 là. De la même façon, si demain il y a une volonté de participer, eh bien on élargira, étant précisé, c'est important là aussi que, in fine, je viens de le dire, ce sont les SIS 2A et 2B et leur conseil d'administration qui restent décisionnels in fine, y compris sur la proposition faite par l'EPISC en termes de délibération et donc de proposition.

Donc je crois qu'on est dans un état d'esprit qui a démontré, notamment à travers les interventions, que c'est ce chemin qu'il faut prendre.

Me tournant vers ceux qui ont manifesté des inquiétudes, les inquiétudes ou en tout cas les interrogations, ou mieux encore, la conscience partagée qu'il y a encore des points sur lesquels il faut discuter, réfléchir et faire partager, je crois que c'est un sentiment général qui est légitime.

Ceci étant, il ne peut pas nous détourner, et ce n'est pas l'esprit me semble utile de vos interventions, de l'objectif qui est poursuivi.

Au-delà des textes, des pratiques, des trajectoires institutionnelles, il y a aussi la matière humaine, les femmes et les hommes et la façon dont les SIS 2A et 2B se sont construits. Ils se sont construits aussi à travers un socle commun, mais également des trajectoires qui, à un moment donné, dans tel ou tel domaine, ont été différentes.

Et donc je crois que ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et ce qu'aura à poursuivre et à renforcer l'EPISC, c'est bien de tenir compte de ces inquiétudes, des situations telles qu'elles existent et de trouver les bons points d'équilibre. Je dirais, si je devais transposer avec ce qu'on a fait pour la fusion des 3 collectivités, même si la comparaison n'est pas idéale, nous, on a fait des groupes de travail à l'époque. Les groupes de travail, là, ils ont eu lieu. C'est comme si pour créer la nouvelle Collectivité de Corse, on avait eu le temps et les moyens de créer une instance dans laquelle auraient été représentés les élus et les personnels des 3 collectivités appelées à fusionner, qui pendant un an ou deux ans auraient travaillé sur les différentes fonctions support en proposant aux 3 collectivités qui auraient vécu encore pendant 2 ans « Voilà comment on va faire. Qu'est-ce que vous en pensez ? ». Je pense que ça aurait peut-être été préférable en termes de construction patiente et partagée. Donc voilà la perspective qui est proposée, c'est celle-là.

Je vais terminer en remerciant bien sûr les anciens présidents des SIS, saluant amicalement José Rossi qui peut-être nous écoute, ayant une pensée et ce n'est pas seulement une politesse protocolaire en ce qui me concerne, une pensée forte pour Toussaint Luciani dont on sait tout ce qu'il a apporté au SIS 2A, mais

également à la Corse de façon générale. Et puis aussi, comme l'a dit Pierre, à toutes celles et tous ceux que nous n'avons pas cités, parce que nous risquerions d'en oublier. Mais je l'ai dit, c'est un travail, c'est une trajectoire qui s'inscrit sur des décennies.

Mais pour terminer, m'adressant, à Saveriu Luciani, bien sûr que ce travail de construction aujourd'hui de l'EPISC et demain du service territorial, doit s'inscrire dans une perspective plus large. À cet égard, deux remarques. Premièrement, on va parler demain de l'organigramme, vous avez peut-être vu qu'il y a des délégations générales un peu transversales qui sont prévues pour être rattachées directement au directeur général des services et pour avoir des espèces de Task force, indépendamment des DGA, sur des problèmes qui sont des problèmes stratégiques ou des questions stratégiques.

Il y a notamment cette question des transitions et notamment de la transition écologique, réchauffement climatique et donc aussi sécurité civile, etc. Et il y a également la langue intégrée dans le rapport de la Corse au monde, ce qui est aussi, me semble-t-il, mais on en parlera tout à l'heure, une des attentes et une des demandes qui était de dire « on ne peut pas laisser la langue corse intégrée comme une simple dimension de la culture et du patrimoine et des politiques publiques ». La volonté c'est bien de faire que la langue corse, à travers ce positionnement dans l'organigramme, soit réinscrite dans notre identité collective, dans notre rapport au monde, dans notre rapport à l'environnement européen et méditerranéen et montrer aussi que la langue corse a vocation à irriguer l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Ça, c'est pour la langue.

C'est la même chose pour les transitions, notamment la transition écologique, lutte contre le réchauffement climatique.

Ce rapport, il vient après les rapports, notamment sur les programmes Med Star et il vient rappeler le rôle central des SIS 2A, 2B et demain du SIS territorial. Mais les SIS eux-mêmes ont vocation à s'intégrer dans une vision stratégique qui est beaucoup plus large et qui doit nous conduire en suite du rapport que nous avons fait au lendemain de la tempête d'août, nous avons dit, « il faut repenser notre paradigme en matière de sécurité civile, d'intégration dans toutes les politiques publiques, des enjeux de transition, etc. ». C'est aussi ce qu'on va essayer de faire. Il y aura un rapport ou à la fin du mois de juillet, ou à la rentrée de session en septembre qui viendra proposer à l'Assemblée de Corse d'entériner cette vision stratégique globale.

Voilà donc ce que je voulais vous dire en renouvelant mes remerciements à celles et ceux qui ont permis aujourd'hui que nous statuions sur le rapport et la proposition dont est saisie l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le président.

Donc, nous allons passer au vote...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le président, j'ai pris acte des propos qui vont dans le sens du pluralisme et de la pluri-représentation des groupes, sauf que quand vous proposez un conseil d'administration avec 10 élus, deux fois 5, 10 élus de la Collectivité territoriale et qui seront eux-mêmes désignés par les élus déjà présents dans les conseils d'administration, je suppose que la majorité voudra rester majoritaire, que vous voudrez garder vos 6 élus.

Aujourd'hui, je ne sais pas par quelle alchimie, tout à l'heure je me suis trompé, je vous ai dit 8, vous êtes 10 et vous êtes 7 de la majorité dans chaque conseil d'administration.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, si vous allez faire un amendement, vous l'expliquez après et on fait une suspension de séance...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Parce que je ne vais pas remettre à la décision arbitraire du groupe majoritaire de savoir si on va y être ou pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suis d'accord, mais ça, vous l'expliquez après.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ou quel groupe ne va pas y être parce que si vous voulez garder la majorité, ça sous-entend qu'il y en a un qui va dégager.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va suspendre la séance.

M. le Président Gilles SIMEONI

On va vous rassurer, on va vous donner des explications et on trouvera aussi le...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe Vanni a demandé la parole, Monsieur le président.

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour assurer Monsieur Benedetti et il le sait, déjà toutes les délibérations du conseil d'administration sont votées à l'unanimité. Il n'y a pas pour nous de règne, de supériorité. De toute façon, les choses, il faut qu'elles soient à l'unanimité, on le sait très bien. Si nous on doit faire l'effort de mettre quelqu'un en plus, on mettra quelqu'un à vous. C'est dans cet état d'esprit-là.

Moi je pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes. Après il y a 10 de l'Assemblée, il y a les communautés de communes, mais bon... Pas d'inquiétudes, Monsieur Benedetti, en ce qui nous concerne, avec Véronique et moi, on est même prêts à vous laisser une place, à mettre quelqu'un en moins, il n'y a pas de problèmes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc Monsieur Benedetti, vous allez faire un amendement. Eh bien, on suspend la séance. Monsieur le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le Conseil exécutif va examiner avec la plus grande attention et je dirais un a priori favorable à l'amendement qui sera déposé puisque l'idée c'est bien que l'EPISC puisse travailler de la façon la plus partageuse pour nourrir notamment les décisions qui seront prises par les conseils d'administration des SIS 2A et 2B. Donc suspension le temps que l'amendement soit déposé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc suspension de séance dans l'attente de l'amendement du groupe « Core in fronte ».

La séance est suspendue à 16 h 58 et reprise à 17 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliemu. Pè piacè ripigliate e vostre piazze.

Alors il semblerait que l'interruption de séance ait été bénéfique et qu'un accord ait été trouvé entre le groupe « Core in fronte » et l'exécutif. Monsieur le président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il a dit 8, j'ai dit 5. Il a redit 8, j'ai encore dit 5. Il a 7, j'ai dit 7...

C'est pour rire un peu. Mais je pense que c'est un bon point d'équilibre, 7 du SIS 2A et 7 du SIS 2B, à la fois pour d'un côté, structurellement garantir que tout le monde est représenté, toutes les sensibilités, tous les groupes ont la garantie d'être représentés au sein du conseil d'administration de l'EPICS et d'un autre côté, de ne pas avoir une structure trop développée avec les risques d'absence de quorum que cela peut faire peser.

Donc, on propose un amendement de synthèse en substitution au projet d'amendement évoqué, dans lequel le conseil d'administration de l'EPISC serait composé de 7 représentants du SIS Pumonte au titre de la Collectivité de Corse, 7 représentants du SIS Cismonte, 2 représentants des communes et EPCI de Corse- du-Sud, 2 représentants des communes et EPCI de Haute-Corse, pour un total de 7+7, 14, 16, 18 au lieu de 14 comme initialement proposé, 18 élus au lieu de 14. 7 représentants du SIS Pumonte au lieu de 5 et 7 représentants du SIS Cismonte au lieu de 5 au titre de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Monsieur le président, je comprends que c'est un amendement oral, on est bien d'accord ? Très bien.

Donc on va demander à tout le monde de voter. Je rappelle qu'en termes de déontologie les membres des conseils d'administration des 2 SIS peuvent participer, les présidents aussi.

J'ai vu que vous vous stressez tout de suite, dès que je dis déontologie, tout le monde se crispe. Il n'y a pas de problème, la déontologie des fois, c'est pour confirmer que tout va bien. Donc, il n'y a pas de problèmes, il y a simplement, mais vous l'aurez remarqué, que Monsieur Louis Pozzo di Borgo s'est déporté parce qu'il est salarié, ce qui est différent bien évidemment.

Est-ce que nous attendons d'autres personnes pour voter ? Je ne vois plus Monsieur Voglimacci. Il est parti, il a laissé un pouvoir. Très bien.

Donc, concernant cet amendement proposé par l'exécutif qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Concernant maintenant le rapport ainsi amendé...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explication de vote, Madame la présidente.

Simplement pour expliquer que nous allons accompagner évidemment le travail très dense qui a été fourni de l'intérieur. Les réserves qui ont été formulées très sereinement par mes collègues restent en l'état. On ne peut pas dire que les réponses distillées par le président étaient de nature à nous rassurer. Donc, on sera très vigilants pour une raison simple, vous savez le mot de fusion dans cet hémicycle relève de ce que vous appelleriez un trauma. Donc tout ce qui relève de la fusion, on est non pas dans la défiance par principe, mais on est très vigilants. Rappeler que quand on dit « ça n'a pas de prix » derrière, ça a un coût et que cette dimension matérielle et financière, nous l'avons, comme d'autres à l'esprit en responsabilité.

Mais évidemment, compte tenu du travail qui est mis en œuvre dont on veut saluer évidemment à la fois la pertinence, le volume et l'engagement des forces en présence et l'histoire parce que tout ce coût vient de loin, nous accompagnons sans la moindre ambiguïté, nous voterons pour le rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cette explication de vote.

Donc je vais mettre au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bravo et merci à tous.

(Applaudissements).

Nous passons au rapport relatif à la question de l'usage du corse dans l'hémicycle.

Dunque avemu da passà avà dui raporti, unu di l'esecutivu è po dopu unu meiu, nant'à a lingua corsa, aghju da passà subitu a parolla à u Presidente di l'esecutivu, s'ellu hè d'accordu.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i regolamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzioni sò u corsu è u francese

Rapport n° 172 : Rapport d'information : Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français

M. le Président Gilles SIMEONI

S'è no ne simu d'accusentu, s'è vo ne site d'accusentu, emu da parlà prima di u raportu d'infurmazione nant'à e seguite à dà à l'arrestu di u cunsigliu di statu, è po dopu ci sarà a vostra pruposta di creazione d'una cummissione.

Dunque, nanzu di prisintà u raportu, vogliu fà parte à l'Assemblea d'una lettera ch'aghju ricevutu oghje, è, chì, mi pare, vene à schiarisce i nostri dibattiti d'oghje. Sò chì pensu eiu, a diceraghju, più tardi, hè chì, a pusizione di Monsieur Perrin, u Sgiò Perrin, u riprisintente di u sindicatu, ùn hè micca una pusizione isulata. Pensu ch'ella partecipeghja, ind'una strategia glubale, chì s'hà da rinfurzà, ind'è e simane è ind'è i mesi à vene, pè purtà a cuntradiziò contr'à a vulintà unanima, è per u fattu, unanima di l'Assemblea di Corsica, di fà ricunnosce un statutu di a lingua, prima, è sicondamente di creà e cundizioni di un bislinguismu veru ind'è tutti l'atti di a vita, micca solu persunale è famigliale ma di a vita suciale, è, diceraghju chì a lettera, ch'aghju ricevutu oghje, è chì tengu à scumparte incù l'Assemblea hè un elementu di più, chì vene à cunfirmà mi ind'è st'analisi.

Donc, je vais vous parler de cette lettre qui est en français, donc je la lirai en français. C'est une lettre recommandée, arrivée ce jour, envoyée le 20 juin. C'est l'avenir de la langue française qui est une association de la loi de 1901 qui est agréée par le ministère de la justice et le ministère de la culture et de la communication.

Quelques mots pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas cette association qui s'est créée, qui est composée de personnalités éminentes, amoureuses et défenseuses de la langue française, tout à fait respectables une

association qui s'est créée à titre principal, à l'origine, pour dans la continuité de l'article 2 de la Constitution selon lequel le français est la langue de la République, c'est une association qui s'est constituée à l'origine pour lutter contre la prévalence de l'anglais par rapport au français.

On a vu que l'article 2 qui au départ était porté, présenté, sans doute même conçu pour organiser une défense de la langue française contre la généralisation considérée par beaucoup comme abusive de l'anglais, cet article 2 s'est transformé ensuite en un article d'exclusivité de la langue française au détriment, y compris des langues dites régionales et en ce qui nous concerne, au détriment de la langue corse, jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État qui a été rendu et qui vient, mais j'y reviendrai tout à l'heure, qui vient cristalliser, c'était important de le faire, cette analyse de la Constitution.

Donc cette association, au départ, elle se crée pour défendre le français contre l'usage abusif de l'anglais. Mais là, elle nous écrit une lettre recommandée dans laquelle elle nous dit, elle se présente, et elle énonce les choses suivantes. Je n'ai pas eu le temps de vous en faire part, Madame la présidente de l'Assemblée de Corse, je vous prie de m'en excuser.

« L'Assemblée de Corse accueille régulièrement du public lors de ses séances justement dites publiques. À ce titre, elle doit respecter l'article 3 de la loi numéro 94-665, dite loi Toubon. Or, 3 inscriptions au sein de l'Assemblée de Corse ne sont pas rédigées en français, à savoir : a presidente di l'Assemblea di Corsica, u Cunsigliu esecutivu di Corsica è u presidente.

Cette absence du français est en infraction avec la loi. Aussi, par la présente, nous vous mettons en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces inscriptions soient également rédigées en français et le cas échéant, et si nous ne déférons pas à cette injonction, l'association agréée par le ministère de la justice et le ministère de la culture et de la communication engagerait toute procédure utile pour que ces mentions soient sinon supprimées, en tout cas accompagnées du français et ceci de façon impérative ».

Ce que je veux vous dire, je respecte profondément et l'association, et ses membres, et le fait qu'on nous écrive un courrier. De la même façon, je le dis aussi, comme ça je n'aurais pas à y revenir, je ne pense pas que le fait de menacer Monsieur Perrin ou qui que ce soit, soit acceptable si tant est qu'il y ait eu des menaces constitutives d'infractions contre Monsieur Perrin.

Donc moi, je me situe dans un champ démocratique pour la question de la langue corse comme pour tout le reste.

Ceci étant, je le dis aussi, c'est une violence absolue et insupportable que de venir nous dire, tantôt par un arrêt, tantôt par des lettres que le cadre constitutionnel actuel de la France, ne permet pas de reconnaître le droit de s'exprimer en langue corse.

J'entends celles et ceux qui disent, « mais on peut continuer à parler corse et ils ne nous en empêcheront pas ». Et je réponds deux choses. Premièrement, vous voyez que, au moins pour certaines choses, on veut nous en empêcher, que si demain vous deviez parler corse et que, pendant une délibération importante de l'Assemblée de Corse, que cette Assemblée ait votée et qu'une association agréée ou un de ses membres ou 1/3 quelconque venait contester la délibération en ce qu'elle a été précédée d'un certain nombre d'échanges dans une langue qui n'est pas le français, cette délibération serait susceptible d'être annulée.

Donc je dis que cette situation d'insécurité juridique totale n'est pas acceptable, déjà d'un point de vue politique et juridique.

Mais d'un point de vue philosophique, je pense que nous avons bien fait d'aller au bout de la procédure visant à faire dire le droit par la plus haute juridiction administrative française.

Il fallait que fut dit et écrit par un arrêt du Conseil d'État que la Constitution actuelle ne permet pas de reconnaître le droit à s'exprimer en Corse. Cette violence-là, symbolique et juridique, elle est insupportable. Et nous devons la combattre, à mon sens, par toutes les voies de droit et par une mobilisation politique et citoyenne à la hauteur de ce que l'on prétend nous imposer.

C'est celui-là l'enjeu et du rapport d'information sur les suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État et de la proposition que vous ferez ensuite d'une commission qui viendra porter la voix de l'Assemblée de Corse au-delà du Conseil exécutif, avec le Conseil exécutif je le pense et je l'espère, mais la voix de l'Assemblée de Corse en recherchant là aussi l'unanimité, comme nous avons pu l'exprimer notamment dans le cadre de la déclaration politique solennelle en amont du projet d'écritures. Sur la question de la langue, nous avons tous voté ensemble, c'est celui-là l'enjeu.

Ce qui nous est opposé aujourd'hui, c'est une atteinte insupportable à la démocratie linguistique, à la démocratie tout court et à ce que nous sommes collectivement.

Dire à un individu, à un citoyen, à une femme ou à un homme, et plus largement à un peuple que le droit à parler sa langue ne peut pas être reconnu, je pense qu'il ne peut pas y avoir de violence plus profonde et insupportable.

Donc pour moi, notre échange d'aujourd'hui, il est fondamental et ...

Aghju da vene nant'à a presentazione, corta, di u puntu d'infurmazione nant'à e seguite à dà, d'apressu à noi, à l'arrestu di u cunsigliu di statu di u mese scorsu, di u 5 di ghjugnu.

Prima ramintà a so cunsiderazione di principiu. In particolari, ùn ponu fà valè in e so rilazione incù l'amministrazione di servizii pubblici un dirittu d'usu di una lingua altra chè u francese.

Hè ciò ch'ellu scrive u cunsigliu di statu.

Vale à dì chì ùn ci pò micca esse dirittu, ind'è u raportu à un amministrazione, ind'è i nostri scambi, ind'è e nostre intervenzione, ind'è i nostri discorsi incù u nostru populu, pè a stituzione chè no riprisintemu, ùn ci pò micca esse dirittu ricunnisciutu à parlà corsu.

Ùn sò micca s'è no misuremu sò ch'ella riprisinteghja, in termine di gravità.

Hè una manera di purtà ghjastema nant'à tuttu ciò chì hè statu fattu dipoi 60 anni, micca solu da i pulitichi ma da l'attori culturali, da tutti quelli ch'anu nutritu u riacquistu, è aldilà, aldilà, di sò ch'ellu hè issu populu, issa cumunità umana.

Ci priva di a pussibilità di pinsà l'integrazione, d'accoglie ghjente chì venenu quì, è chì volenu divintà ciò chè no simu.

Dunque sò chì ci aspetta, ùn hè micca solu u prublema di a Corsica è di i Corsi, hè qualcosa chì hà da scuntrà, d'apressu à ciò chè pensu, ch'hà da scuntrà un appoghju di tutti quelli, è quelle numarosi chì ùn accettanu micca issa manera di riflette.

Induv'hè u periculu per a lingua francese?

Induv'hè u periculu per a repubblica francese?

Induv'hè u periculu pè u statu di dirittu, eppuru per u statu?

Ùn ci n'hè micca.

Sopratuttu chì, quand'emu vutatu à prò di un statutu di a lingua, emu scrittu di manera chjara è precisa chì a nostra vulintà di pudè parlà corsu s'avia da accuncià incù i mezi di permette à quelli chì ùn parlanu micca u Corsu di capisce è di participà.

Dunque, ci hà da vulè à risponde, è risponde come? Risponde prima cù una strategia ghjuridica, davant' à a corte Auropea di i diritti di l'omi perchè ci hè a piazza pè fà ricunnosce ch' issa decizione ùn rispetta micca unipochi i diritti fundamenteali, è, sicundamente, ci hè un antra strada, ancu più dritta è ancu più corta.

Ci hè l'occasione di a revisione custituziunale per a Corsica, sarà sò ch'ella sarà, ma vi ramentu ch' nant' à u principiu, emu vutatu, ci hè un astensione, è a rispettu ma pensu ch' per raportu à l'affare di a lingua iss'astensione ùn significheghja micca è mancu un pocu ch' Josepha GIACOMETTI si tenerà à distanza di issa mossa cullettiva.

Ma, pè a revisione custituziunale, avemu dettu tutti di sì.

Per a lingua, è u statutu, avemu dettu tutti di sì.

Per un bislinguisimu veru è appaciatu, avemu dettu tutti di sì.

È issu dibattitu quì, hà da vene di sittembre o ottobre davant' à u Senatu, è davant' à l'Assemblea naziunale.

È ùn sarà micca un dibattitu solu trà a Corsica è u statu. Sarà un dibattitu glubale nant' à a visione ch'ella hà oghje, aldilà di u statu, a Francia, di a ricunniscenza di a diversità linguistica.

È tocca à noi, perchè simu in situazione di fà la, à traversu sò ch' issu paese, iss'isula hà campatu dapoi più di 50 anni.

À traversu a scelta ch' n'emu avutu, di vutà à l'unanimità un regulamentu internu ch' ci permette di sprime ci in corsu.

À traversu a scelta ch' n'emu avutu d'andà à cuntestà una lettera d'usservazione di u prefettu ch' ci dumandava di caccià, di ritirà issa decizione è ch' ci hà dettu à l'epica "ùn v'inchietate micca, cacciate u vostru regulamentu è cuntinueate à parlà corsu, ùn ci serà nimu pè vene à circa vi". Ùn emu micca vulsutu cascà ind'è issa trappula.

È pensu ch'emu fattu bè.

Perchè ùn ci battimu micca solu per avè a capacità di parlà corsu. Iè, ghjè impurtante di sapè parlà corsu è di pudè trasmette u corsu. Ma noi sò ch' no vulemu, ghjè fà ricunnosce u dirittu à parlà corsu. Ind'è u quadru, di una custruzione, demucratica ch' permetti à tutt'ognunu, puru quellu ch' ùn parlanu micca corsu di ritruvà si è di campà ind'una sucetà bislingua.

Dunque, à tempu, andà davant' à a corte Europea, piglierà forse 18 mesi o 2 anni, ma ci vole à fà la perchè ci hè a pussibilità di fà ricunnosce da a corte chì issa decizione, è iss'interpretazione di a custituzione ùn hè micca cunforma à i diritti umani fondamentali, prutetti da a cunvenzione Auropea di i diritti di l'omu, è à tempu, batte ci pè fà chì a revisione custituziunale, s'ella ci hè, pigliessi in contu issa brama prufonda purtata da tant'anni. È ghjunghje, è ghjè unu di i scopi di a cummissione chì sarà pruposta da u raportu di a Presidente, ghjunghje cù una pruposta purtata da l'eletti di a Corsica, nant' à a revisione custituziunale, nant' à a lege urganica chì hà da urganizà u statutu di a lingua corsa, è cù pruposte precise, ch'ella sia ind'è u quadru di u sistema educativu, o ch'ella sia ind'è u quadru di a vita suciale, perchè ùn ci vole micca à perde di vista chì ci hè un risicu maiò, è ne parlu avà, cusì ùn ne parleraghju micca dopu.

Avemu à oghje a furtuna d'avè un Rettore chì ghjè impignatu pè l'allarghera di l'insignamentu di u Corsu. Ùn simu micca d'accunsentu nant' à tuttu incùn'ellu. Ci hè una discussione, chì pò esse qualchì volta tosta, trà a Cullettività di Corsica è u Retturatu, nant' à i mezi, nant' à a valutazione, nant' à i cuncorsi, tuttu u travagliu chè no devimu fà, ma issu rettore vole generalizà u bislinguisimu è l'insignamentu immersivu chì sò i soli mezi di pudè dà à a lingua corsa a piazza ch'ella hà u dirittu d'avè ind'è a nostra sucetà. Ma u Rettore, a sà cum'è noi è quant'è noi...

Dumane, s'è u Sgiò Perrin, un sindicatu, un associu, o n'importa quale, face un ricorsu ind'è u quadru ghjuridicu attuale, face un ricorsu contr' à u bislinguisimu, è di più l'immersivu, simu cotti.

Perdimu.

Ùn parlu mancu di l'immersione, di u bislinguisimu semplice. U bislinguisimu semplice oghje ùn pò esse chè facultativu. Vale à dì chì quand'ellu s'apre una scola bislingua, ci vole chì, sò ch'ellu hà dettu u Sgiò Perrin, è chì ci hà cumossu à tutti, u dirittu, è ghjè ubligatoriu, à prupone à tempu, à paru, à cantu à issa scola bislingua, una scola induve ùn ci hè chè u francese.

È dunque hè una rimessa in causa di tutta a custruzione pedagogica chè n'emu messa in ballu dipoi più di 30 anni.

Dipoi i primi passi di l'Assemblea di Corsica.

È ùn sò micca s'è vo a cridite u ritornu in daretu ch'ellu hè, u statu, i so riprisintenti, e so ghjuridizione, ùn avianu mai avutu u curagiu di dì la, in 82, in 83, in 84...Quand'ellu ci era ind'è st'emiciculu ghjente chì parlavanu corsu, megliu chè noi, perchè avianu parlatu u corsu prima di u francese, è chì parlavanu corsu di modu naturale, quandu noi femu u sforzu di parlà lu. Mai un prefettu s'hè

permessu di dì à un Jean-Paul DE ROCCA SERRA, à un Toussaint LUCIANI, à un Xavier COLONNA, è à tutti l'altri "ùn pudete micca parlà corsu".

A ci anu detta à noi.

Quand'emu vutatu à l'unanimità dopu à 40 anni o 50 anni di lotta, un rigulamente pè di chì u francese è u corsu avianu da esse à paru ind'è iss'Assemblea.

Dunqua avà, simu à l'ora veramente, è di e scelte, è di e decisione, è di l'azione cumuna.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Presidente.

Ghjustu un puntu d'infurmazione complementariu. Aghju ricevutu anch'eiu parechje lettere, mails, è pè di la franca, ancu puru u Rettore, i servizii di u statu sò messi à u dritu, sò mustinati cum'è rispunsibili di sta situazione, è ci sò ghjente chì anu previstu di fà i ricorsi. Dunque ancu puru pè e lizzioni, i corsi chì sò fatti avà in lingua corsa in e scole.

Eccu.

Dunque ci simu. Simu cum'ellu si dice, à u nodu di u saccu.

Eccu, allora, quale hè chì vole piglià a parolla nant'à issu sugettu?

Nimu, dunque ghjera un puntu d'infurmazione, ùn ci hè micca votu, è noi cù u Presidente emu da cuntinuà dinò. Ah ci hè Romain COLONNA.

Allora o ghjente?

Allora Josepha, alè, a donna, prima!

Alè, vai puru o Romain.

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente,

Dì vi chì e lettare di l'associ, pigliemu (e strappa), femu què, par avà, à nome di u gruppu "Fà populu insieme".

Ponu mandà e lettare ch'elli volenu, è purtà ci in tribunale, noi ùn accitemu micca. Què hè a prima risposta.

Dopu, nant'à un nivellu à pena più puliticu, à pena più ghjuridicu, hè stata fatta da u Presidente avà, ramintà chì iss'Assemblea quì, dipoi u 1983, a so prima deliberazione à favore di a lingua corsa.

Micca magiurità naziunalista. Micca magiurità naziunalista! Magiurità di dritta à l'epica. 1983! Sò 40 anni, più di 40 anni avà!

Vogliu dì...ghjè un cosu, ùn si pò micca accittà!

Più di 40 anni, un Assemblea, qualsiasi u so culore puliticu è ci sò stati voti trimendi purtati da a magiurità di l'epica di manca dinò è avà voti purtati da e sfarente magiurità naziunaliste.

Più di 40 anni!

Què ghjè u prim'affare.

U sicond'affare, aghju ascultatu cù primura è attenzione u Presidente di u cunsigliu esecutivu, è ci dice in a lettera chì hè stata mandata, ch'elli s'appoghjanu nant'à a lege Toubon. S'è aghju capitu bè. Ma ùn dicenu micca chì a lege Toubon...N'emu ghjà parlatu in iss'emiciculu ma l'aghju da ripete cusì forse pà quelli chì ci ascoltanu, è chì ùn ci eranu micca l'altra volta, avemu da pudè avanzà.

A lege Toubon hè stata mudificata da a lege Molac in u 2021. È a lege Molac in u 2021, dunque mudificata da a rapprisintazione, à l'Assemblea naziunale, in Parigi, dispone avà à l'articulu 21 di a lege Toubon, dunque a lege Toubon mudificata di chì ci hè la loi Toubon « La présente loi ne fait pas obstacle à l'usage des langues et aux actions en leur faveur ». Loi Toubon modifiée en 2021.

Quessa, a lettera, o Sgiò Presidente, s'è aghju capitu bè ùn ne face micca rifarenza à quessu l'articulu. Dunque à un mumentu datu, quandu si cunvucheghja à u drittu è una lege, forse ci pudemu intarrugà dinò nant'à e propie

lege francese, è l'aghju detta aghjà in iss'emìcìculu chì ùn sò micca sempre rispittate.

Dopu, vulia di, postu chì quì avemu un raportu d'infurmazione nant'à un ricorsu davanti à a corte Auropea di i dritti di l'omi, dicendu chì tutti i trattati internaziunali, tutti i trattati internaziunali cumencianu u so prim'articulu, tutti i trattati ! Da una non'discriminazione, di pettu à a religione, di pettu à u culore di a pelle, di pettu à u sessu, à l'urientazione sessuale, è di pettu à a lingua! Tutti i trattati internaziunali, è puru quelli Auropei dunque, ratificati da a Francia cumencianu cù guasgi u listessu paragraffu, a non'discriminazione di pettu à a lingua.

È dunque, a dicu tranquillamente, di modu sirenu in iss'emìcìculu, a Francia oghje, in u so insieme, ùn rispetta micca u dirittu internaziunale à u livellu di e lingue! Chì l'affare sippiinu detti, dicendu dinò chì, hè stata ammintata da u Presidente, aghju da insiste à pena, vulè diritti in più pà a lingua corsa, ùn hè manc'à pena vulè caccia diritti pà a lingua francese! Ghjè semplicemente vulè diritti in più pà i Corsi, è quelli chì volenu parlà a so lingua. Ùn hè micca vulè caccia diritti à a lingua francese! Je ne suis peut-être pas le mieux placé pour dire ça, nous sommes attachés à la langue française, il n'y a aucun problème là-dessus.

Vulemu semplicemente pudè interragisce in e duie lingue, oghje, di u populu corsu. Pà esse essari bislingui, plurilingui, tranquillamente.

Il y a beaucoup de spécialistes du droit dans cet hémicycle, il y a beaucoup d'avocats et services juridiques, si on s'interroge fondamentalement sur ce qu'est le droit ; le droit, sans être moi-même un spécialiste, ce n'est pas ma formation, mais j'ai cru comprendre que le droit c'était l'organisation de nos interactions sociales. Et le droit vient régir nos interactions sociales.

Cumu vulete una siconda chè no possimu accittà chì u dirittu urganizessi a sclusione? Ùn a pudemu micca accittà, è vogliu di, ùn hè micca pussibile!

Ùn pudemu micca accittà, à un mumentu datu un sistema, à nivellu francese chì tocca à a Corsica, chì vene à urganizà a sclusione di issu populu! Chì vene à urganizà a sclusione di l'interrazione suciale di issu populu, è a lingua chì ghjè a nostra! È noi ùn dicemu micca chì u corsu deve esse impiegatu di modu sclusivu, in permanenza!

Dicemu semplicemente chì à nivellu di u dirittu, u lucutore, u populu corsu, a nostra ghjente, i nostri figlioli, devenu esse prutetti pà ùn avè micca issa cumedia quì in permanenza!

Mi si pare chì in iss'emiciculu femu a dimustrazione permanente chè no semu liati à a lingua francese ma chè no semu dinò di core, di stintu, di pinsamentu, è dumane di dirittu liati à a lingua corsa!

Dunque noi dicemu semplicemente chì avà ci n'hè una techja, sò 40 anni chì l'affare dura, avà ci n'hè viramente una techja, tutti i ghjorni di riceve un e-mail, di riceve un courier, di riceve un cosu, d'esse attaccati in ghjustizia è tuttu...Avà ci vole ch'ella cambii, avemu una finestra quì di qualchì mesi, di qualchì mesi pà pudè fà cambià l'affari, noi emu da mette tuttu u nostru pesu pà pudè cambià a lege parchè ùn tocca micca à u populu corsu à cambià.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha hè surtita, donc M.PROFIZI.

M. Jean-Noël PROFIZI

Allora eiu ùn parlaraghju micca di dirittu, micca di legislazione, parlaraghju di una canzona. Una canzona chì ùn hè micca corsa, ghjè francese. Una canzona di Francis Cabrel chì si chjama "in extremis". Ùn a sò s'è a cunniscite, s'è ùn a cunniscite micca andate...state la à senta, chì ghjè magnifica, chì ghjè un brionu finalmente di a resistenza culturale è di e diversità minacciate ind'è u mondu, è ciò chè no semu.

È iss'arrestu quì mi face pinsà à un disegnu di Battì Manfruelli, mi pari, chì ghjè un omatale, ùn a sò s'è l'avete digià vistu, pensu. Un omatale, un CRS, tamantu chì briona, è ci hè a Corsica, a nostra Cursichella chì ghjè chjuca chjuca, è ci dice "couché!".

È ni semu à issu puntu quì! Ni semu à issu puntu quì!

A nostra diversità, è a possu dì, a noscia lingua, ghjè aperta versu u mondu sanu. Tutti i gruppi anu spartutu a lingua ind'è u mondu sanu, è ancu avà!

È certi oghje, cù arresti...o tutti i ghjorni, incù curagiu, avà, a ci dice, basta, parleti u Francese, ùn parleti più u Corsu;

È ùn a pudemu micca accittà!

Ma dinò, aldilà di iss'arrestu quì, ghjè ciò ch'elli pensenu dinò di noi. Strabon, à l'epica, dicia, parlendu di l'abitanti di a Corsica, que c'était un peuple hostile, un peuple violent, è mezu salvaticu. È certi a pensenu ancu avà.

Noi dumandemu ghjustu di pudè campà, di pudè cantà, di pudè parlà, di manera semplice, naturale, è di fà parlà a nostr'identità.

Allora, sicuramente, ci vole à piglià u tempu cù l'Auropa di difenda u nostru drittu u più prufundu è cuntinuà!

È cumpieraghju incù una canzona di Voce Ventu, chì dice "e porte chè tù chjodi, à mè mi danu l'ale".

È oghje, semu più forti ch'arrimane, è più chjudite e porte, è più saremu forti, è più parlaremu a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Allora, avemu parechji episodii diceraghju di issu cartulare postu oghje chì ne simu à l'arrestate, è ci dumandate d'andà davant'à a corte, sin'à a corte Europea, di sicuru, di sicuru ch'ellu ci vole à andà, perchè di sicuru parteciperà dinò à a dimostrazione, ma una dimostrazione chì si cunnosce, quella chì u statu francese, hè un statu monoliticu, inferratu, intrappulatu in una logica linguistica chì hà cuncipitu a lingua cum'è un arma, è chì cuntinueghja à cuncipisce a lingua cum'è un arma.

Quessa hè detta, di sicuru ùn aghju micca da sviluppà di più nant'à issu puntu quì. Aghjusterà qualcosa à a dimostrazione. È a dimostrazione in drittu.

Ma a diciu sta mane, ci vole à marchjà nant'à e nostre duie ghjambe.

U culunisatore Perrin, bon, piglia a parolla, bon, a l'aghju dettu scrivendu lu qualchì ghjorni fà nant'à e rete suciale, più sò numerosi è più a si sentenu.

Dunque, à un mumentu datu, a culunizzazione di pupulamente, ci riveneremu, pè disgrazia, giremu in tondu, è più si face numerosi, è più si piglianu di pratesa, è più, di sicuru, l'avete dettu citendu issa lettera chè vo avete ricevutu, ghjè un sistema dinù. Ghjè un sistema interu chì à un mumentu datu inserisce l'affare, è provanu à assuffucà. Perchè ghjè què, una strategia, è un sistema.

Dunque ne simu à indignà si, è l'aghju dettu torna sta mane, di modu ghjustu, nant'à prupositi cusì, chì ùn anu nunda à chì fà in terra corsa. Ci sò tutti i ghjorni avviu è battelli chì si ne vanu ver' di lochi induve a lingua corsa ùn hè micca un sapè fundamentale in iscola, da l'aldilà di u mare, dunque, bon, quessa pò esse un ozzione dinò pè certi ma diceraghju quì chì ci hè une necessità d'arradicà una pulitica linguistica d'attaccu. Una pulitica linguistica d'attaccu chì si face sempre aspittà perchè ghjè a pulitica linguistica purtata da u Retturatu, ci aghju da rivene in duie parolle dopu, chì l'hà fattu riagisce à iss'omu, à pena.

Dunque, quandu parlavu sta mane di raportu di forza, v'aghju datu qualchì esempi. N'avete datu d'altri pè risponde. Un raportu di forza, ghjè dinò un raportu di forza dinamicu. Ghjè d'affirmà, d'avanzà, di puntà cù i mezi chè n'avemu.

Nant'à a pulitica linguistica, n'avemu mezi. Ci vole à arradicà li, di sicuru, di più.

Ci vole à andà à mette u puntu dapertuttu induve no pudimu.

Ci vole à purtà una pulitica linguistica. È ùn a femu micca abbastanza, è ne semu bellu luntanu cù i mezi di a Cullettività.

È drentu à st'Assemblea, ci hè a quistione di u regulamentu internu. L'aviu dettu è m'aviate rispostu d'altronde dicendu chì ùn erate micca, à l'epica, in disaccunsentu cù ciò ch'o dicia...

Ci vole à disubbidisce pò esse...Andà fin'à a disubbidienza! A disubbidienza ùn hè micca solu di parlà issa lingua quì. Quì, di sicuru, nimu ùn a ci impedisce.

Ci aghju da rivene dinò pè compie.

Ma, ghjè di trasmette, a Presidente di l'Assemblea di Corsica ùn serà pò esse micca d'accunsentu, trasmette, o pò esse di sì, trasmette l'atti di issa cullettività.

S'è à un mumentu datu vedimu un blucchime, ci vole à pruvucà!

Chì ghjè?

Ùn hè micca di fà prova di...Pè pone un raportu di forza à un bon'livellu, è dunque e discussione chì s'apreranu à un bon'livellu.

Trasmettimu tutti l'atti scritti di issa cullettività!

Sapemu cum'ella s'hà da compie l'affare. Ma omancu sapemu pò esse aprerà una discussione à un bon'livellu.

È ne vengu à un bon'livellu.

Avete dettu qualchì minutu fà chì, nant'à a difesa di a nostra lingua è nant'à a quistione di a cu-ufficialità, ci avemu da ritruvà. Di sicuru chè no ci ritruvemu! È avete ramintatu chì puru chì, s'o ùn avia micca vutatu a deliberazione nant'à e scritture custituziunale, nant'à quì ci pudemu ritruvà.

Iè, ghjè una di e raghjò pè e quelle ùn aghju micca vutatu a deliberazione di a scrittura custituziunale.

Perchè ùn si dumanda micca a cu-ufficialità. È ùn si crea micca i mezi di dumandà la! Perchè chì, l'aghju da leghje in furia, "La Corse...a crée un lien linguistique, historique...è tuttu quessa, cù a so terra", ùn vene micca à di cu-ufficialità. Ma vene à di qualcosa quantunque, chì sò in traccia di mette in piazza. Perchè chì à tempu, certi, s'eranu felicitatu di una parolla di Macron, in st'Assemblea quì.

"Le service public de la langue"

Ghjè què ch'elli mettenu in piazza.

Allora, pò avè i so bon'lati...U sviluppu di u bislinguisimu, sviluppu di una pulitica uffensiva à livellu statale di a lingua corsa.

Què ghjè un bon'statu!

È po ci hè...Il y a les effets pervers! Sì l'altra ghjamba ùn seguite micca. Chì à un mumentu datu ci anu da di "ma vi basta! A cu-ufficialità ghjè a simbolica! Avete tutti i mezi! On met le paquet sur les immersifs! On met le paquet sur le bilinguisme! On met le paquet dans les écoles! Ùn ci avete micca bisognu di una cu-ufficialità! Ghjè simbolica! C'est de la sémantique!

Ghjè què, nouvelle alerte, ch'o vi dicu.

È torna una volta, Presidente, a facciu cun passione, ùn hè mancu un'attaccu ma quì, semu à u nodu di u saccu, hè statu dettu, nanzu, simu à u nodu di u saccu, è di a trappula.

Di a trappula!

Marchjemu cù e nostre duie ghjambe!

Perchè sinnò, à un mumentu datu, ci vole à dumandà ciò chè n'avemu u drittu.

Vulemu a cu-ufficialità? Dumandemu a cu-ufficialità à livellu puliticu. Dopu ci serani neguziati. Ma sò dopu. Micca decide, chì ùn dumandemu micca, nanzu d'avè e risposte.

Mettimu u raportu di forza à u bon'livellu. Perchè a trappula hè aperta. A trappula hè aperta! È si risarra.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla? Ci era Saveriu, mi pare. Vai puru.

M. Saveriu LUCIANI

Eiu serebbe basi basi à fà cusì. In li tempi, i vechji dicianu “chì feremu?”, avà semu à “chì femu?”, “ch'emu da fà?”.

Eiu spartu sò ch'ella hà dettu Josepha, pensu chì basi basi a vulia di ancu eiu. À 90 %, 95%, cacciemu 5%;

Eiu aghju quì una lettera di u 4 di ghjugnu 1973. 52 anni! Ghjera in francese. Ghjè una lettera, s'è l'avìa digià detta, pardon, du vice-recteur de la Corse. Tandu eramu sempre Accademia di Nizza

Donc, il y avait le vice-rectorat de la Corse.

Adressée aux chefs d'établissements CES, CEG, lycées, ne parlu perchè chì ghjè interessante, c'est là où l'histoire commence.

Objet : enseignement officiel de la langue corse. L'aghju quì.

Le vice-recteur si chjamava Jean Voisin, ci hè una rima incù qualchissia chè vo cunniscite bè.

Jean Voisin dicia:

« Dans une première étape, à titre expérimental, dès la rentrée 1973, un enseignement facultatif de la langue corse pourra être donné officiellement dans les établissements du second degré de l'académie de Nice », in Corsica.

È ammenta, à un mumentu datu, hè perquessa chì ghjè impurtante, prima ete fattu à pena u storicu di e rivendicazione. Ùn hè micca di l'astru eri, avà sò più di 50 anni.

Ammenta un certu Fernand Ettori, chì ghjera maestru assistente tandu in Ecchisi. Pasquale Marchetti, chì ghjera Prufessore agregatu tandu à Henri IV, in Parigi. È un certu Santoni chì ghjera Ispettore generale.

Tuttu què pè dì vi chì dipoi 50 anni, s'ò capiscu bè, tutte ste tribunale, di cunsiglii, tribunale amministrativu, cunsigliu di statu, d'Auropa, ci anu purtatu, voi dite "di fole in canzone", noi dimu "da a fica à u peru" perchè in u frà tempu, ci hè statu quantunque parechji affari. Ne parleremu dumane ind'è e muzione chè no prupunimu, perchè chì ci era a diritta chì ghjera à u putere tant'anni fà, "fiatu novu", v'arricurate? 2007. L'epica di Giacobbi, cù a cu-ufficialità. U pianu Lingua 2020. A nostra epica à noi, quandu eramu tutti insieme.

È avà? Avà, ne parleremu dopu forse ma vogliu dì chì sò chì si passa,...

Un amicu mi dicia issu ghjornu "on va finir comme des réfugiés linguistiques".

Avenu da finisce inchjustrati. Cum'è pecure, in un compulu. Je regarde le Président de l'ODARC. Avenu da esse ubligati à dumandà e prime! Pè pudè parlà corsu! Pè quelli chì volenu parlà, o chì u sanu parlà. Ne simu à sti punti quì! Ne simu à i punti chì u dirittu ùn esiste più! Ci anu messu sott'à i pedi! Sò in traccia di...S'è no cuntinuemu cusì, l'avete detta prima, s'è Monsieur...cumu si chjama digià? Perrin. S'è Perrin face un ricorsu, l'emporta un pianu, u pianu di u Rettore, è tuttu sò chè n'avemu fattu dapoi 30 anni. È ùn esistimu più! Dunque...

Noi simu quì pè turnà à dì, à i prefetti, ancu à i Rettori perchè chì u Rettore, dopu dumane, otantu si ne và, otantu ne ch'à vede un antru di quelli chì si scordanu di tuttu. A sapete cum'elli sò i prefetti? Sò ch'ellu hà fattu quellu chì ghjera nanzu, ùn a sà più.

Dunque ci truvemu in situazione di resistenza torna. 50 anni dopu. Simu in traccia di parlà quì d'organizà una resistenza.

Ma eiu ùn vogliu micca resiste. Eiu, Romain a sà, vogliu esiste. Esistemu. Quì simu in traccia d'esiste. Per esiste, ùn ci hè micca 50 suluzione. Ne parleremu forse à l'astru raportu, ma vogliu dì, eiu seguitu a tribunolata, cusì chì salta sin'à Strasbourg è ùn a sò induve...Avete a ragiò, è sustenimu, è sustenimu sò chè vo fate, perchè sò chè vo fate, l'avariamu fatta ancu noi, à a vostra piazza, eramu insieme.

Ùn difendimu micca l'esecutivu, ùn difendimu micca l'Assemblea, difendimu i nostri figlioli. È quelli chì anu da vene dopu à noi, à circa di fà qualcosa. Ùn simu micca quì in traccia di custruisce. Simu oghje in traccia di difende sò ch'omu pò sempre difende. A sapete bè.

Ne simu quì oghje.

Hè perquessa chì, quandu parlu di iss'affare di Voisin, di 52 anni fà, aghju l'impressione d'esse in terza. Tandu ghjera in terza eiu, in cullegiu. Aghju l'impressione di..Deixonne.. Arricurdate vi, facciu un passu in daretu, Deixonne hè stata vutata pà i Corsi in 74, l'annu dopu. È chì prupone, chì prupone stu votu in Parigi? Si chjama Jean Zuccarelli. Pè di vi ind'è n'eramu tandu. Vole di chì tutti i Corsi tandu, ch'ellu sia di manca o diritta sustenianu. Sustenianu issa lingua.

Oghje, oghje aghju l'impressione...Bon allora, ùn facciu micca l'incalzu di l'INSEE ma s'è no pigliemu, s'è vo pigliate e liste di i zitelli in certe scole vi spaventate...Allora ùn sò micca quì per di chì ci vole à lampà li fora ma quellu chì ghjunghje, aghju scrittu l'astru ghjornu nant'à e rete suciale, sò ch'ellu dicia u me corciu di babbu, è sò ch'ellu dicia u me corciu di babbone. In paese ch'è tù vai, usi cum'è tù trovi, è parla cum'è tù sai... À un mumentu datu, l'usu, l'usu ghjè u nostru. U mudellu ghjè u nostru. U prugettu ghjè u nostru. Quessa, vogliu di, ùn ci hè micca bisognu di palisà la ...i prifetti a sanu, tuttu u mondu a sà, ghjè u raportu di forza chì hà da fà a diferenza. Dunque l'affirmazione ghjè di dumandà, dumanderemu forse dumane per via di ste muzione. Dumandà una discussione seria, decisa, à u statu francese.

Puntu è basta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivaggioni !

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Simu un picculu populu chì hè statu straziatu assai.

Quand'è no cullemu in Ponte Novu, quand'è no cullemu in Niolu pè l'impiccati, quand'è no andemu in l'Isulacciu, ghjè un dolore tremende. Tremende.

Perchè chì simu stati straziati assai assai.

È malgratu tuttu què, simu sempre quì.

Ùn anu micca pussutu, ùn ci sò micca ghjunti à sbarazzà si di u nostru populu. Ma ghjè què, ghjè què. È ferma a nostra lingua, fermanu e ghjente, ferma a nostra lingua.

È avà, si ne piglianu à a nostra lingua.

Ma a quistione chì ci vole à pone si, ùn hè micca di sapè s'è u Presidente di l'esecutivu ùn hà micca fattu abbastanza o micca, ghjè chì a so paura, à quelli chì oghje parlanu cusì di a lingua, ghjè chì femu troppu, ghjè chì ùn ponu micca accettà ciò chè no femu. Per elli, sò spruposti, ùn anu micca listessa manera di pensà. Sapete, s'è ùn aviamu fattu nunda, cuntinuà ciò chè no faciamu sin'à avà, in scola, ùn scummudava à nimu! À nimu!

U prublema, ghjè chì ci hè statu un secondu soffiu. Ci hè statu Scola corsa. Ci hè statu avà a decisione di u Rettore pè l'immersivu. È què, face a peura. È tandu, isse persone chì ùn anu micca listessu lugiziale chè noi.

Ùn ponu micca accettà. Ùn ponu micca!

Anu un antra manera di respirà, di suffià, di campà issa Corsica. È quì, chì venenu à piglià? Venenu à piglià u sole, a furesta, Monsieur Perrin, a furesta, à l'ombra, ma astru restu poc'affari. Nò ma ghjè vera!

È e quistione chì ci vole à pone si avà, perchè chì issa reazione ghjunghje avà?

È chì s'hà da passà dumane?

Perchè chì ghjè què chì à mè mi face a peura.

Quandu noi pruvemu, quì, à traversu e nostre pulitiche pubbliche, di appacià u più pussibile, u più chè no pudemu, ma quand'elle ci sò reazione cusì, sapete cum'ella s'hà da passà dumane cù i giovani? Pensate chì i giovani anu da accettà issa manera di fà? Ùn pensu micca.

È ghjè què chì mi face a peura.

Ghjè chì ùn sò mancu in capacità di capisce chì dumane, ci pò esse un affruntamentu trà duie cumunità.

Perchè n'emu da ghjunghje à què! N'emu da ghjunghje à què!

Dunque, è ghjè vera, ùn pensate micca ch'ellu sia qualcosa chì ùn pò micca esiste. Ghjè qualcosa chì à un mumentu datu... Ùn ci lasceremu micca fà, dunque issi giovani chì oghje manifesteghjanu d'una manera, o d'un antra, à un mumentu datu, anu da avè d'astre manere di campà a so manera d'esiste. Ciò chè n'avemu parlatu avà. A so manera d'esiste ùn pò micca esse ciò ch'elli ci presentanu oghje.

Allora eiu pensu chì ci vole à forse chì a FCPE ma ùn hè micca a FCPE, hè tuttu ciò chì ci hè daretu, ciò ch'ella rapresenta a FCPE, ghjè tutta issa mossa di francisata, perchè chì ghjè què, ghjè una mossa di francisata chì si passa per una seconda volta in Corsica.

È ghjè custì forse chì ci vole à fà capisce chì issa Corsica hà bisognu di pace. Hà bisognu di un populu chì si possi sprime, una lingua chì si possi parlà, ma micca ghjunghje à issi punti quì perchè chì, sapete, Peppu Flori scrivia tant'anni fà, aghju sceltu Peppu Flori perchè chì ùn hè micca un pueta di l'ultimi anni. Dicia "Lingua corsa, orgogliu è dolore, porti in a mente u to chjama forte, fin'ch'ellu ci serà anima viva, ùn si chjinerà mai a to sorte".

Fin'ch'ellu ci serà un soffiu a nostra lingua camperà, è Perrin passerà.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Duie parolle, vi ringraziu.

Saveriu hè ingiuvanitu di 50 anni, eiu di 15 anni, perchè mi ricordu quandu aghju avutu l'onore di purtà u statutu di cu-uffizialità, e scuse scritte nant'à a lettera di u Sgiò Perrin, l'aghju intese di ripresentante di u Statu, è di certi sindacati, ma dopu mi sò dettu, sò smarite, pianu pianu, u Statu face qualchì sforzu per l'insignamentu, nant'à una strada à pocu pressa bona.

Ma pensu ch'o ci sbagliavamu, perchè ci hè un scambiamentu suciologicu impurtenantissimu in Corsica, è avà, a ghjente chì ghjè contr'à a lingua corsa si sente magiuritaria.

È ghjè perquessa chì avemu issu messagiu oghje, è ci vole à fà pianu, avà u cumbattu ridiventa assai puliticu, sò d'accordu cù Josepha, è u statutu d'autonomia ùn pò micca esse senza u statutu di cu-uffizialità. È u statutu d'uffizialità ùn pò micca esse senza u statutu d'autonomia. Ridiventa un cumbattu puliticu maiò.

O ch'osinnò, da quì à 10 anni, ùn si parla più nè di lingua corsa, nè di populu corsu, nè di statutu.

Ci vole à fà in furia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni, per « Un soffiu novu »

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

On peut toujours avoir des raisons d'être préoccupé, d'être inquiet et d'employer un ton anxiogène sur ce sujet.

Si on parle de ce qui est a priori un non-événement, de la lettre de quelqu'un qui est assez peu représentatif et qu'on la ramène au torrent d'indignations unanimes que ça a représenté, c'est que ça révèle quelque chose de beaucoup plus profond que ce qui est contenu dans la lettre, qui d'ailleurs est truffée d'imprécisions.

Qu'est-ce que ça pose ? Ça pose une inquiétude qui a été pointée et dont vous avez voulu faire la démonstration à coup de, j'aime beaucoup cette expression, de tribulanate, j'aime beaucoup, une fois en première instance, une fois en cours administratif d'appel et en Conseil d'État. Je pense que la démonstration est faite. Je pense que vous êtes animé de l'idée d'aller encore un peu plus loin et qui se heurte pour l'instant à ce que vous appelez une « jurisprudence rigide » autour de l'article 2 de la Constitution. Ça, on le savait. Ça, ça fait partie des constantes d'inquiétudes et de préoccupations que nous n'avons pas découvertes parce que Monsieur Perrin a écrit son brûlot, qui était moins dirigé d'ailleurs contre ce qu'on fait que contre ce qu'a entrepris Monsieur le recteur, et j'y reviendrai.

Si on n'en reste que là et si on se nourrit les uns, les autres d'imprécisions avec lesquelles il faut être très prudent. Attention, ce qui est en cause pour le moment et pour l'heure, c'est le droit non-reconnu de parler corse dans l'hémicycle. Attention à transposer ça dans l'opinion en disant « on va nous empêcher de parler corse ».

Je dis prudence parce que vous avez parlé des jeunes, qui sont des esprits captifs sur ce sujet, je crois qu'il y a une volonté très largement partagée dans la jeunesse de pouvoir voir ce droit reconnu. Quand on explique, quand on fait un transfert d'idées, tendant à dire que parce qu'on ne nous reconnaît pas le droit de parler dans l'hémicycle, on ne reconnaît pas le droit de parler dans la vie quotidienne, c'est un court-circuit qui peut être très dangereux. A manier avec beaucoup de précaution, c'est un produit inflammable. Je ferme la parenthèse.

Si on en reste là, on a raison d'être très inquiets. Mais que je sache, il y a quand même des raisons d'espérer.

I. Pour la première fois dans l'histoire de cet hémicycle, me semble-t-il, vous n'avez pas d'opposition sur ce sujet. Les lettres d'il y a 50 ans, on continue à en recevoir, ce sont des reliquats. Pour la première fois, en tout cas, dans la représentation de la Corse, il n'y a pas d'opposition sur ce sujet. Ça peut paraître neutre, ça peut paraître anodin, ça peut paraître pour certains une évidence.

La part de l'effort que nous avons fait au printemps dernier et depuis quelques mois pour ce sujet-là, aboutir à l'unanimité, ce n'est pas un bijou, mais c'est quelque chose qu'il s'agit de préserver et de faire prospérer.

II. Il n'a échappé à personne que l'État... Oui l'État, dans son inconstance, avec des nominations de représentants de l'État, peut moduler. Mais dans sa version actuelle, et vous avez lu, j'imagine, avec beaucoup d'attention, en français et en corse, l'intervention du recteur ce matin. Ce n'est pas le recteur qui a une revanche à prendre sur son passé, qui d'un point de vue psychanalytique, parce que dans sa carrière il n'a pas pu parler corse, revient ici parler corse. En tout cas, ce n'est pas que de ça dont il s'agit.

Cette implication, elle répond certes à un engagement personnel, mais aussi à un engagement qui pour l'heure est validé à un certain niveau de l'État, qui s'adosse y compris à ce qu'a dit le président de la République dans cet hémicycle.

Je vous invite aussi à mesurer que ce n'est pas rien non plus. Donc il faut s'adosser à ça.

Et puis, il y a un troisième sujet, qui est permanent celui-ci et qui est inviolable, intouchable, je crois que c'est Simone Veil, la philosophe, qui appelait cela la notion d'enracinement. Què, ùn u ci pò caccià nimu. Ce qu'elle appelait le rapport de l'individu à son vivant et à ce qui l'entoure.

L'enracinement, c'est quoi ? C'est, on est aussi ce qui nous entoure et ce qui nous constitue. Parmi ce qui nous constitue, il y a un sujet fondamental qui est la langue, c'est constitutif de notre rapport au monde.

Alors que ce soit reconnu, pas reconnu, ça c'est un vrai sujet. Mais que je sache, qu'il y ait une commission ou pas, ce débat entre nous ici, il a été tranché. Nous souhaitons la reconnaissance d'une communauté linguistique.

Alors c'est suffisamment habile et suffisamment imprécis pour que ça puisse passer, mais derrière ça, il y a la volonté unanimement partagée de préserver ce que nous sommes.

Une fois qu'on a dit ça, je crois qu'il faut se servir de ces 3 atouts sans se masquer la réalité.

Ce que vous appelez « a francisata », c'est un phénomène démographique qui, pour l'instant, nous échappe, qui est hors de contrôle. C'est un phénomène démographique qui est hors de contrôle et qu'on voit arriver dans le périurbain, et plus seulement maintenant, dans les villages avec des hommes et des femmes qui ne sont pas des opposants à la langue corse, mais qui arrivent avec une culture qui est parfois aux antipodes de la nôtre.

Mais ce qu'il faut faire, c'est d'abord faire triompher ce que nous sommes, rester ce que nous sommes, rester soudés, rester unanimes, rester solidaires sur ce sujet et exploiter à maxima la fenêtre de tir qui va s'ouvrir, que vous connaissez tous, avec les divergences d'appréciation que nous avons sur certains points, mais avec une unanimité qu'on ne va pas renier à u mumentu induve simu à a strinta di u saccu.

Ce qu'on a dit, on va le tenir, on va s'en remettre au Parlement, avec l'espoir que tout ça aboutisse, qui est enfin la solution à ce que nous cherchons ensemble, qui ne se trouve pas dans des recours. S'il y avait 4, 5, 6 instances de recours, on vous dirait la même chose, on avancerait l'article 2.

Donc si on s'est engagé aussi là-dessus, c'est pour faire évoluer la Constitution et ce n'est que depuis l'évolution de la Constitution que ce que nous avons décidé unanimement, pas pour le plaisir d'être unanime, parce que cette racine-là, elle nous parle à tous, ce rapport au monde, il nous parle à tous, ce que j'ai appelé la dimension ontologique de nos débats, elle nous parle à tous et donc, on veut tous aboutir.

Et je pense quand même, à ce stade-là, qu'il y a là des raisons d'espérer, en tout cas, ces raisons d'espérer ne sauraient être érodées par un courrier à la fois imprécis, à bien des égards insultant et surtout très décalé par rapport à la réalité du moment, avec la prudence qu'il faut afficher compte tenu des évolutions démographiques que nous connaissons.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, mi permettite 5 seconde ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè...

M. Pierre GHIONGA

Per stà à sente u parè di i capizzoni intelletuali francesi, state à sente u Podcast di France Inter di eri, "Place des langues régionales dans l'enseignement", u parè di u Sgiò Benjamin Morel, chì hà scrittu u libru "La France en miettes, régionalisme, l'autre séparatisme", viderite ciò ch'elli pensinu di e lingue minuritarie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Viderite ghjè propiu curtinese hen ! Eccu ! Allora, iè, ci vole à sente lu!

Altre dumande di parolla?

Non, donc pigliemu attu di...O Sgiò Presidente, vulete parlà?

M. le Président Gilles SIMEONI

Semplicemente, bon, à ringrazia vi pè e vostre intervinzione. Si vede ch'ellu ci hè, micca solu un cunsensu ma un unanimità nantu unepochi d'affari, ma vogliu ripete, ùn sò micca tutt'à fattu d'accordu cù Jean-Martin, pensu chì simu ind'è una situazione chì ghjè impurtante ch'ellu ci sia oghje un unanimità.

Impurtantissimu!

Ma ghjè ghjust'à puntu pè què chì a situazione hè gravissima. Perchè ci hè un unanimità di a ripresentazione eletta di a Corsica, d'una parte, ci hè una vulintà di a sucetà corsa di pudè parlà corsu, è ci hè un ricusu sistemicu, sistematicu, di a parte di u statu. À tempu, ghjè un ricusu à tempu ghjuridicu, è puliticu.

Dunque eiu ùn vogliu micca lampà oliu nant'à u focu, ma ùn si pò micca cunsiderà, è ghjè custì u me disaccordu cù sò chè v'avete dettu, ùn si pò micca cunsiderà chì a decizione di u cunsigliu di statu dice solu chì noi ùn pudemu micca parlà corsu quì. A decizione di u cunsigliu di statu, vene à pruibisce l'usu di u Corsu, è di tutte l'altre lingue ind'è tutti i duminii di u spaziu publicu!

Vale à dì chì i giovani, o i vechji, dumane, ùn anu micca u dirittu à sprime si in corsu quand'elli vanu à fà una dumanda à a banca. O quand'elli facenu una dumanda à una stituzione. O quand'ellu si cerca un impiegu.

Vogliu ramintà quantunque...Quand'ellu si tratta di i giovani, simu ind'è un sistema chì ghjè un sistema pazzu, puru tutti i forzi di l'associ chì si batte contr'à a praputenza di l'Inglese.

Ci hè a pussibilità, oghje, d'avè l'oblicu di parlà inglese per occupà un postu, si pò fà un offerta d'impiegu dumandendu à i candidati di parlà inglese.

Vi ramentu chì ci anu dettu chì ci purtavanu in tribunale s'è mittiamu un annunciu dicendu chì ci vulia à parlà corsu!

Chì ni simu ghjunti à l'assurdità d'avè finanziatu una ciucciaghja bislingua, cù un prefettu chì ci hà interdettu d'andà à circa persunali bislingui! Dicendu ch'ella era una discriminazione!

Dunque cumu si pò fà una ciucciaghja bislingua senza persunale bislinguu?

È simu à a strinta di u saccu di stu fattu custi perchè ci hè u cunfrontu trà una vulintà pupulare, unanima di l'eletti d'un populu, appughjata à una rivendicazione storica, leghjittima, scumpartuta in Francia è in Auropa da parechji prugressisti, è u ricusu di u sistema glubale.

È dunque, sò chè dicu, è compiu, ci vole à andà davanti à a corte Auropa, vi ramentu ch'emu una difficoltà ghjuridica, hè chì a Cullettività di Corsica, in tantu chì cullettività ùn pò micca andà davanti à u tribunale. Hè perquessa chì emu scrittu, incù a Presidente, qualchì ghjorni nant'à l'arrestu di u cunsigliu di statu, s'ellu ci era a vulintà d'avè intervinzione voluntarie individuali, pè dà à quelli chì eranu d'accordu, a pussibilità d'andà davanti à a corte, parechji anu rispostu di sì, dunque ci saremu, eiu ci saraghju di tutta manera, à titulu persunale postu ch'ellu hè u quadru ghjuridicu ma di sicuru pensu ch'ellu ci vole ch'ellu sia purtatu, appughjatu, micca solu da a stituzione, sò chè prupongu, vi prupunimu ma da tutti l'attori di a lingua, tutti quelli chì si battenu pè a demucrazia.

Què hè unu, secondamente, pè risponde à Josépha.

Parlemu chjaru.

U prublema oghje, ùn hè micca ghjuridicu, solu, hè ghjuridicu ma hè fundamentalmente puliticu è ne simu tutti d'accunsentu.

Eiu possu capisce...Aghju da ramintà, perchè chì ùn ci hè micca l'infrasata cu-ufficialità ind'è u prugettu di scrittura custituziunale, perchè chì, a sapete, hè un ogettu di disaccordu trà noi. U Presidente di a repubblica hà messu sò ch'ellu hà chjamatu una ligna rossa nant'à a nuzione di cu-ufficialità, è chì u sistema puliticu hè tale in Francia chì u governu, incù a vulintà d'andà ver' di una revisione custituziunale ùn vulia micca dà l'impressione di vene contr'à a dichjarazione publica di u Presidente di a repubblica.

Ind'è e discussione, simu sempre stati chjari.

Per raportu à a lege urganica, quand'emu sceltu è difesu u prugettu di scritture custituziunale, ci simu adduniti, è ci erate ancu voi, vi n'arricurate. Emu fattu una dichjarazione pulitica sulenna, chì hè vinuta à ramintà sò chè no aspittavamu, aldilà di a forma, sò chè n'aspittavamu nant'à u fondu, di u prugettu di scritture custituziunale, è di ciò ch'ellu pudia permette è urganizà u prugettu di scritture custituziunale.

È ghjè tandu ch'emu scrittu insemi, a vogliu ramintà, in francese:

« Le statut de la langue corse et la mise en œuvre d'un bilinguisme réel et vivant.

La langue Corse doit bénéficier d'un statut garantissant, sur le territoire administré par la collectivité autonome, que les deux langues, le corse et le français, puissent être utilisés comme langue d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyens et citoyennes dans toutes leurs activités.

Les institutions et administrations ont la nécessité de permettre un exercice effectif de ce droit dans le respect de l'égalité entre les citoyens, y compris celles et ceux qui ne parlent pas ou n'écrivent pas une des deux langues.

L'objectif du statut de la langue et des politiques publiques en découlant est de contribuer à l'instauration apaisée et progressive d'un bilinguisme réel et vivant dans toute la société, y compris à travers la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif. »

Cette définition, c'est mot pour mot, vous le savez et c'est pour ça que nous l'avons écrite, c'est la définition d'un statut d'officialité ou de coofficialité dont l'enjeu se joue aujourd'hui.

Alors je ne vais pas vous convaincre de faire évoluer votre position de façon générale. Par contre, je suis persuadé qu'il y a la place pour que les uns et les autres, on converge sur une position identique sur la question de la langue, la gravité de la situation, le caractère inacceptable.

Ce n'est pas seulement la position de Monsieur Perrin au nom de la FCPE. La position de la FCPE, elle s'adosse là encore à un constat juridique systémique qui est fait.

Par exemple, et pour répondre à Romain, c'est vrai qu'il y a eu la loi Molac, mais Il n'empêche que la loi Toubon qui continue à être applicable, elle dit très clairement, en conformité avec la Constitution, que toute annonce dans un

lieu public doit être faite en français et que c'est sur ce fondement-là que l'association pour la défense de la langue française nous attaque et nous dit : si vous ne retirez pas ça ou si vous ne mettez pas quelque chose en français à côté, nous on vous attaque. Et en l'état actuel du droit, ils auront gain de cause.

De la même façon, il faut le dire, Saveriu a raison, indépendamment du volontarisme du recteur, demain vient un autre recteur, tout peut être remis en cause.

Actuellement, Monsieur Perrin, Monsieur X, Monsieur Y, un syndicat, une association, un parti politique, fait un recours, notre système actuel, même insuffisant, explose.

La langue Corse et son enseignement ne peuvent être dans le cadre constitutionnel actuel tel qu'il est interprété de façon constante par le Conseil d'État et comme il a été interprété en amont par le Conseil constitutionnel. Ce cadre constitutionnel interdit une autre place que celle de langue facultative et totalement facultative pour la langue Corse. Et ça, nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous avons deux moyens pour le combattre aujourd'hui, le recours devant la Cour européenne des droits de l'homme sur le fondement de la défense des droits linguistiques et l'action pour faire réviser la Constitution d'ici la fin de l'année, avec un véritable statut de la langue Corse qui garantit son usage et qui nous permet d'aller vers un bilinguisme.

Sur cette analyse et sur ce constat, nous devons, à mon avis, chercher à prolonger et à mettre en œuvre l'unanimité que nous avons déjà manifestée.

C'est un rendez-vous qui est décisif, décisif et nous devons être au rendez-vous et je ne doute pas que nous serons au rendez-vous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Presidente. Vogliu ringrazià dinò l'interpreti, chì ci stanu à sente, chì facenu e traduzione forse à pena di più travagliu oghje, è ghjè bon'segnu!

Senza transizione, passemu subbitu à l'altru raportu s'è vo site d'accordu, quellu ch'aghju purtatu, di sicuru d'accunsentu, perchè chì ghjè una strategia glubale, incù l'esecutivu.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 173 : Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 173 : Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il se trouve qu'au moment où le débat avait lieu, j'ai été contactée par quelqu'un qui s'appelle Pierre Dottelonde, que vous connaissez tous, qui a beaucoup écrit sur la Corse, et Pierre Dottelonde, beh à di la franca, ghjè un pinzutu. Hè un pinzutu chì hè ghjuntu quì parechji anni fà, è chì avà parla corsu cum'è voi è eiu, è forse di volte ancu megliu, è vole si di chì a lingua pò esse aduttata è amparata da l'altri a sapete bè, avemu parechji esempi, è vole di dinò chì a lingua, di sicuru ghjè un arnese d'identità cullettiva, ma dinò un arnese pè pudè integrà a ghjente. Pè fà populu, tutt'inseme.

È què ghjè vera.

Dunque eiu vi facciu una pruposta.

La proposition qui vous a été faite vise alors, sans transition aucune véritablement, à pouvoir se doter au sein de cette Assemblée d'une commission ad hoc qui va nous permettre d'amplifier le mouvement, de faire le saut qualitatif dont je parlais ce matin dans mon allocution, qui est absolument nécessaire. Je ne reviens pas sur les arguments qui visent à plaider sur la nécessité, tous, de nous mettre au travail et de construire ensemble une politique linguistique.

Ensuite, chacun dans le champ de ses compétences respectives, institutionnelles, Assemblée de Corse, Conseil exécutif, chacun fera ce qu'il a à faire, bien évidemment, mais en tout cas, quoi qu'il en soit, il ne s'agira pas de définir, mais nous l'avons dit déjà à l'occasion du travail réalisé en commission de la culture et en CDENATE aussi, il ne s'agit pas d'une politique d'une langue minoritaire, il s'agit d'une véritable politique linguistique qui est à mettre en œuvre, d'une part pour continuer à nous battre sur un statut de coofficialité de jurés, donc en droit, mais aussi et surtout de mettre en œuvre une politique de coofficialité de facto qui permette à la langue de réinvestir l'espace public et bien évidemment l'espace privé.

Certains ici le diront mieux que moi, lorsqu'une langue n'est pas légitimée dans l'espace public, elle tend à disparaître aussi dans l'espace privé.

Et toutes les diasporas du monde vous feront cette démonstration-là vous en apporteront la preuve. Tous les peuples du monde qui, à un moment donné, vivent, les diasporas qui vivent en France, au fur et à mesure, leurs enfants et leurs petits-enfants ne parlent plus la langue. Donc, il est impératif qu'on se place de ce point de vue.

Donc l'idée de cette commission, c'est d'avoir une représentation le plus large possible de cet hémicycle. Donc, la proposition qui vous a été faite, c'est non seulement d'y associer tous les groupes présents, les groupes actuels mais aussi les non-inscrits. D'accord ? Donc, on n'est pas partis sur une composition qui est celle d'une commission thématique ou une commission organique. Dans une commission ad hoc, on peut instituer les règles que l'on souhaite dès que la commission est instituée, c'est-à-dire dans un moment. Ensuite, elle pourra se réunir, y compris avant la fin de cette session, et pourront être élus, et le président ou présidente, le vice-président, rapporteur, etc., etc.

Voilà donc les choses qui vous sont proposées, vous connaissez maintenant, l'ambition qui est la mienne et la nôtre en la matière et la vôtre, à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

La commission serait composée de 21 membres, pour moitié 10 conseillers qui représenteraient le groupe « Fà populu », donc il va falloir, Monsieur le Président de « Fà populu » me donner les noms tout à l'heure, 3 conseillers pour « Un soffiu », 2 conseillers pour « Avanzemu », 2 conseillers pour « Core in Fronte » et 3, puisqu'au moment où je parle, il y a 3 non-inscrits. Ensuite, on verra si les choses évoluent une fois que vous aurez constitué votre groupe. Moi, je suis membre, la présidente est membre de droit.

Je rappelle que l'objectif de la commission, c'est véritablement de poser les jalons d'une véritable politique linguistique qui peut passer d'ailleurs par l'audition de différents spécialistes d'une part, et surtout de tous les acteurs, de tous les acteurs, il ne s'agit pas uniquement d'une Assemblée qui travaille in camera, déconnectée du monde extérieur, mais qui travaille en réseau aussi et qui s'alimente de ce qui est fait depuis des années d'ailleurs par d'autres acteurs et défenseurs de la langue, que ce soit les associations, que ce soit évidemment l'université et d'autres.

Donc voilà pour cette proposition, est-ce que vous avez des interrogations ou des suggestions ? Marie-Claude et Pierre ensuite.

Mme Marie-Claude BRANCA

Qualchì parolli.

Ci ralligremu di issa criazioni, di issi cummissioni, ma ci dispiaci quantunqua ch'iddu ci sighi vulsutu à aspittà tantu pà fà la.

Ramentu dinò chì quantunqua avemu travaddatu dighjà in a cummissione di a cultura è di a lingua, avemu ghjà, aveti parlatu d'audizioni, l'avemu ghjà fatta. A rifaremu, semu pronti, ciò chì v'hà dittu a me cullega sta mani. Semu pronti è più chè pronti à participà è à fà un travaddu efficaci. Avemu ghjà fattu valè u nosciu parè, avemu dittu mond'affari, è diciaremu dinò.

Ciò chì ci diranghja un pocu hè ghjust'à puntu chì avemu travaddatu, è ci semu firmati un pocu cussì, è t'avemu a paura dunqua chì issa nuvella cummissioni fessi a stess'affari.

Spiremu chè nò, innò? Ghjeu quandu aghju travaddatu aghju statu à senta la ghjenti pinsaiu chì i pruposti ch'avemu fatti sariani stati missi in ballu abbastanza subbitu. Òn hè micca u casu.

Spiremu chì, dunqua hè privistu pà a fini di u 2025 è ni semu beddi cuntenti.

Aveti parlatu d'audizioni, ci vurraria à stà à senta à tutti, tutti l'associ è tutti i cullittivi chì t'ani ideì ben'precisi.

Hè sicura chì tocca à nò di piddà i decizioni ma sò iddi dinò chì sò à u cuntattu di quiddi chì parlani, chì campani.

Dunqua pensu chì duvimu stà à senta à tutti.

È vurrariu dinò qualchì parolli pà parlà à l'aghjenti chì ci stanu à senta chì, l'avemu ghjà intesa sta mani, intesa da monda ma ancu oghji l'avemu intesa "pff ils parlent encore de la langue corse, il y a peut-être des choses plus importantes que la langue corse". È quissa hè sicura, ma vurrariu di chì parlà di a lingua travaddà nant'à a lingua ùn c'impidisci micca di travaddà à nant'à d'altri cartulari, chì sò cussì impurtanti, a vita di l'aghjenti, u puteru di cumprà, l'alloghju, ect.

È voddu di dinò chì ghjust'à puntu, l'aghjenti deveni capiscia chì l'amori di a noscia lingua ci aiuta dinò à...di a noscia lingua, di a noscia cultura, faci sò chè no semu, faci u nosciu populu, è ci dà a passioni di travaddà à nantu à

tutti i sughjetti. Dunqua vurraria rassicurà à l'aghjenti chì pensa chè no passemu dinò u nosciu tempu à parlà chè di lingua corsa.

Hè parquissa chì ci vurraria à essa efficaci parchì cussì l'aghjenti vidarani chì nò vulemu avanzà nantu à tuttu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumanda di parolla ? Pierre.

M Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Semplicemente, vuleria cunnosce e relazione trà issa cummissione è u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua corsa, è sapè, postu chì aghju vistu chì ci era una nuvella urganisazione di a lingua corsa, s'è a cummissione puderà dà u so parè nant'à st'urrganisazione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, altre dumande? Nò.

Allora, di sicuru, i penseri, spartu cumpletamente i penseri di Marie-Claude, è ancu d'altri, micca solu quessi. Di sicuru avemu da travaglià, di manera à pena in furia, à pena più in furia chè ind'è a cummissione di a cultura.

Avemu fattu di manera à avè una cummissione specifica, cusì, si pò andà direttamente nant'à issu sugettu è nant'à issu sugettu ùn avemu micca da rifà u mondu hen.

Ogni volta, pigliemu digià i rapporti chì sò stati fatti, què, u Presidente o a Presidente vidarà, pigliemu i rapporti digià fatti. U diagnosticu hè digià fattu.

Avà, ci vole à impastà, è ci vole à custruì l'arnesi.

È l'idea, hè d'avè l'arnesi pronti, nant'à a cu-ufficialità, o nant'à l'ufficialità di a lingua, da quì à Natale. Dunque l'affare và prestu, ùn ci hè tante chjachjare à fà nè à petde tempu, quessa hè sicura.

Dopu, pè risponde à Pierre, avemu da pudè avè a pussibilità dinò d'interrugà l'amministrazione, què ghjè u prim'affare, di vede, una volta chè n'averemu pigliatu cunniscenza di u nova urgranigramma, di vede cum'è l'affare

s'anu da accuncià da un puntu di vistu amministrativu, è pò di sicuru tutte e nostre pruposte anderanu à l'esecutivu.

Vole si di dinò chì, incù l'esecutivu, puderemu fà vene, dicu cusì, u Presidente piglierà e decizione ma a cunsigliera in carica per esempiu di a cultura è di a lingua puderà vene à discorre cù noi, o u Presidente, s'ellu hà u tempu, di sicuru, dunque ùn ci hè micca prublemi, a cuurdinazione si ferà.

Di tutta manera, eiu pensu chì ghjè un modu uperativu ch'avemu da mette in ballu, perchè chì ùn ci hè più tempu à perde avà.

Avà ci vole à impastà, ci vole à sbuccà, è po basta perchè ci hè veramente avà un urgenza, di sicuru.

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringrazii,

Eiu vularia spiecà in qualchì parolla, perchè pensu chì issa pruposta di cummissione hè una rumpitura ind'è a nostra manera di travaglià, pè tene contu à tempu di l'urgenze è di e dumande di l'Assemblea di Corsica.

Ùn rivene micca nant'à sò chè no femu, certi dicenu ch'ellu hè bè, parechji dicenu ch'ellu ùn hè micca abbastanza, è pensu veramente chì ùn hè micca abbastanza.

Ùn parlu micca solu di e critiche di l'uppusizione, parlu di e critiche di a magiurità, parlu di e critiche di l'attori di a lingua, di l'associ chì si battenu, di i prufessori chì si aspettanu di più, u custattu custì, l'emu fattu è a sapemu.

Ùn sò micca quì pè difende u cunsigliu esecutivu. Nè a so azzione. Sò quì pè circà, incù l'Assemblea di Corsica à almanaccà in qualchì simana, una risposta à l'altezza di sò chì s'hà da ghjucà, pensu, da quì à a fin'di l'annata, ind'è u cuntestu ch'avemu prisintatu à l'uccasione di a discussione nant'à u raportu nant'à e decizione di u cunsigliu di statu.

Un travaglione hè statu fattu; ci hè u raportu d'urientazione, è po dopu ci hè statu u raportu di a cummissione di a cultura incù Muriel, chì hà asculatu, chì hà prupostu, chì hà identificatu unepoche di priurità.

Ma chì hè chì hà cambiatu? Chì hè chì hà cambiatu per raportu à què?

S'è no stemu ind'è l'andatura abituale, chì s'hà da passà?

U cunsigliu esecutivu hà da travaglià, di u so latu, emu da vene da quì à 3 mesi, ci anu da esse unepoche di critiche, a pulitica hè sò ch'ella hè. Ci hè un uppusizione chì dinù hè quì pè criticà a magiurità, è u cunsigliu esecutivu. Ci anu da esse l'elezzione...Dunque emu da cascà ind'è un ghjocu chè no cunniscimu.

Eiu, cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica, perchè emu avutu issa vulintà?

Perchè eiu vogliu spiazza u puntu d'equilibriu, à truvà ind'è e nostre pruposte cumune, per raportu à u cuntestu ch'emu parlatu, pensu chì ci vole à spiazza issu puntu da u cunsigliu esecutivu ver' di l'Assemblea di Corsica.

E stituzione sò sò ch'elle sò. L'Assemblea vota, è u cunsigliu esecutivu mette in opara. E relazione incù l'amministrazione, ghjè u cunsigliu esecutivu chì l'hà, a sapemu. Ma sò chì pensu eiu, pensu chì ci vole à traduce ind'è e nostre decizione, u fattu ch'ellu ci hè un unanimità in giru à a quistione di a lingua, è un unanimità in giru à a quistione di u statutu di a lingua, un unanimità nant'à a piazza di a lingua ind'è u sistema educativu, è un unanimità nant'à a vulintà di rinforzà a pulitica di a lingua pè ghjunghje à una vera pulitica linguistica.

Dunque pensu chì ci vole à scrive u travagliu di a cummissione ind'è u calendariu chì ci aspetta.

Vale à dì, chì, pè contu meiu, a pruposta chè facciu, ghjè chì u cunsigliu esecutivu possi participà, secondu a scelta ch'ella ferà a cummissione, à i travagli. È chì da quì à settembre o ottobre, chì issa cummissione possi restituiscie prima una pruposta di statutu di a lingua à mette in ballu ind'è u quadru di a lege urganica. Secondamente, a piazza di a lingua corsa ind'è u sistema educativu; chì sò e nostre priurità? A valutazione, u pianu di furmazione rinforzatu ind'è u primu gradu, u pianu di furmazione ind'è u secondu gradu, a quistione di i cuncorsi, è di u cuncorsu specificu, a quistione di a generalisazione di l'immersivu, chì cunvenzione è chì cuntrattu incù u Retturatu?

Pensu chì a situazione c'impone di travaglià di modu sfarente.

Normalamente, a cumpetenza di u cunsigliu esecutivu, ch'aghju da fà? Aghju da andà à discutà pendente 4 mesi incù u Rettore, pè ghjunghje, pè parlà davanti à l'Assemblea, per chè vo mi dicete custi ci manca què è què...Avemu da perde troppu tempu. Un pudemu micca perde issu tempu. Ci vole à serve si di a prisenza di a vulintà di u Rettore pè ghjunghje cù un travagliu scumpartutu, purtatu da l'Assemblea, è accittatu da u cunsigliu esecutivu pè mette lu in ballu u più prestu pussibile.

Ultimu puntu, e nostre priurità, l'avete detta, ci vole à fà di più. Ne femu digià assai! Aghju quì a lista di tuttu ciò chè ne femu. Ma u custattu hè chì ciò chè no femu ùn basta micca per raportu à ciò chè n'aspettemu.

Dunque eiu aghju incuntratu, ind'è u quadru di a preparazione di l'appuntamentu d'oghje, aghju incuntratu unepochi d'attori di a lingua.

Aghju incuntratu u cullettivu "Parlemu corsu". "Parlemu corsu" v'hà scrittu à tutte è à tutti. Ete ricevutu, l'aghju quì, a so pruposta, un pianu "Parlemu corsu". Un pudemu micca dumandà à l'associ di fà à a piazza di e stituzione. Pè contru, pudemu dì ind'è i nostri travagli, ind'è u travagliu di a cummissione, ind'è e pruposte, ritinimu sta pruposta, sta pruposta, sta pruposta, identifichemu una ligna bugetaria è i mezi di mette in ballu sò chè vo fate. Sia una chjama à prugettu, sia un sustegnu direttu, sia a femu noi, ect, ect.

Aghju incuntratu u cullettivu "Femu la campà". L'aghju incuntrati. Aghju statu à sente e so critiche. Una critica un pocu generalizata n'aghju parlatu nanzu ora, per risponde à Pierre. U fattu chì l'organizzazione di a Direzione di a lingua corsa faci parte di un insieme più largu è cunduce una dilluzione di a lingua corsa. N'aviamu parlatu à spessu. Pensu chì ci hè un unanimità è un cunsensu...Nanzu, eramu cù a lingua corsa, cù u DGS, cù M.Pellegrì, dopu hè stata inserita ind'è l'organigramma generale. Oghje ci hè a vulintà di creà una delegazione generale. Di quessa custì, n'emu da parlà.

A situazione di u serviziu di a lingua corsa, è custì sò ind'è u cuncretu, bon, a sapete chì ci sò ghjente in malatia, ci sò i posti chì ùn sò micca stati rinuvillati, ci hè bisognu à tempu d'identificà e risorse interne, quelli chì sò pronti à vene ind'è sti servizii. Ci hà da vulè, forse, s'è ùn truvemu micca à l'internu, à andà à circa ghjente. Ci hà da vulè à fà scelte chì sò dinù scelte bugetarie. Ùn a vogliu micca fà solu ind'è u mo scornu. Ùn vogliu micca ghjunghje isse scelte custì, chì sò essenziale per a lingua. Vogliu parlà direttamente incù l'Assemblea. Perchè ci hè un urgenza.

Dunque, eccu u sensu di issa cummissione, pensu ch'ellu hè un passu qualitativu chì ùn emu mai fattu, pè dà ci i mezi di ghjunghje da quì à qualchì simane incù un argumentariu è pruposte chì avaranu quantunque una legittimità demucratica senza paru, ch'ella sia ind'è a discussione incù u statu, di modu generale, incù i deputati è i senatori, perchè l'affare di u statutu di a lingua è di a revisione, hà da vene à u vaghjime, davant' à u Parlamentu.

S'o collu eiu incù a pruposta di u cunsigliu esecutivu, è cù unepoche di pusizione spaperse, ùn averemu micca a forza ch'ellu ci vole à avè. S'è no ghjunghjimu da quì à 3 mesi, incù un travagliu di fondu, nant' à a nostra visione ghjuridica, nant' à una visione di a lege organica, nant' à a visione di una pruposta

ghjuridica è fattuale di u statutu di a lingua chè no vulemu, cù una pruposta pè a piazza di u Corsu ind'è u sistema educativu, saremu forti pè a discussione à vene. Saremu forti pè cunvince.

È infine, pè passà di una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica, ci vole à addunisce tutti l'attori. È quessa, a cummissione, perchè saranu riprisintate tutte e tendenze di l'Assemblea di Corsica, à una legittimità, chì hè una legittimità impurtantissima chè no ùn averemu micca ind'è un quadru abituale di funziunamentu.

Hè pè quessa chè vi femu sta pruposta, è pensu ch'ella hè à l'altezza di l'inghjochi chì ci aspettanu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, s'è ùn ci sò micca altre dumande di parolla, mi ci vulerebbenu i nomi di e ghjente chì anu da esse...

M. Saveriu LUCIANI

Presidente, pà “point d'ordre”, sò ch'ellu hà dettu l'astru Presidente, ci hè unepoche di questione da pusà. Simu quì in traccia di sente un discorsu novu, diceraghju cusì.

Discorsu novu, vogliu sapè un'affare...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un discorsu novu, ... « un nouveau discours », je traduis parce que ùn anu micca capitu.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu duie quistione cusì.

Una, ùn dumandemu nulla hen, site pronte à dà a Presidenza di a cummissione à l'uppusizione? Què hè una quistione.

Siconda quistione. Per raportu à u discorsu novu di u Rettore, chì prupone un centru di scole immersive, chì ci prumette basi basi a luna, è tantu megliu. D'entre in discussione cun elli, nant'à unepochi di dettagli, perchè, l'ete ammentata, l'affare di a furmazione, à mè quand'elli mi dicenu emu da apre 100 scole immersive, dicu, bah, ùn bastanu micca ma bon alè, pè quist'annu ci basteranu. Ma vogliu dì, l'affare di a furmazione, chì ci prumette? A cuntinuità, a cuntinuità, perchè dumane, u vostru figliolu, ghjè à u CE1, l'annu dopu, ci hè

qualchissia pè cuntinuà? Quessa, a vogliu sapè. U ricrutamentu, n'avete parlatu, a sapete i posti quist'annu cum'ellu s'hè passatu l'affare? N'anu cacciatu 10. À u cuncorsu specificu. Vole di chì nant'à 3, maestri di scole in più, novi, di quist'annu, 2 sò standard, i chjamanu standard. Vole di chì in logica, aviamu da esse à parù, 20 per 20. Quì simu à 10 per 30, à l'ingrossu.

Dunque, tuttu què, ci vole à discutà avà, nanzu à a rientrata di settembre ch'asinnò ùn parlemu di nunda.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalamente ùn ci hè più dibattitu. Dunque eiu vulerebbe sapè avà quale hè chì hà da esse ind'è issa cummissione, pè piacè.

M. le Président Gilles SIMEONI

Cù a vostra autorisazione, aghju da risponde.

Vi vogliu semplicemente...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ma ùn hè micca ellu, scusate, nò, permettite o Presidente, pè piacè, ùn hè micca ellu chì decide quale hè chì hà da esse Presidente di cummissione di tutta manera, hà da esse a cummissione. Avà a sapete. Andate puru o Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avemu capitu chì mi vulete mette male cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Dunque, eiu v'aghju da risponde puliticamente. U spiritu, l'avete capitu. Ùn si pò micca..dicenu in francese "Donner et retenir le veau", in corsu si dice "ùn si pò micca avè in dui pedi in u listessu scarpu", d'accordu? Dunque ùn possu micca vene davanti à l'Assemblea, è avè un discorsu d'apertura, è di, à a cummissione, ci anu da esse i nostri è vinarete voi à participà è à ascoltà.

Ind'è l'altu sensu, siamu chjari, cusì, "patti chjari, amichi cari". Ùn mi possu micca fà criticà, è, ci sò state e critiche, di fondu, nant'à e scelte di u cunsigliu esecutivu, ùn parlu chè di a lingua corsa, è dà l'impressione, chè sò ind'una situazione di fiascu, perchè ùn cunsidereghju micca esse ind'una situazione di fiascu, siamu chjari. Pensu chì ùn emu micca fattu abbastanza, è

pensu ch'è vistu s'ò ch'è si passa, è s'ò ch'è ci aspetta, ci vole à cambià d'andatura, per esse à l'appuntamentu di a lingua, senza parlà di u restu.

Dunque, u spiritu, hè quessu custì.

Dunque pensu ch'è ci vole à mette in ballu issa cummissione, ci vole à discutà di a manera di distribuisce e rispunsabilità, è di a manera di travaglià. Eiu, anderaghju versu e discussione di modu apartu.

Vogliu di quantunque, ùn ci vole micca à sottustimà s'ò ch'ella riprisinteghjia, perchè, vogliu di, n'ormalamente, u scrittu, è u spiritu di e stituzione ùn hè micca què, a sapete, s'è mi stava ind'è un funziunamentu n'ormale è abituale, pigliu e pruposte di Dany, travagliu, u cunsigliu esecutivu scontra l'attori, rivene da quì à 2 mesi, 3 mesi, davanti à l'Assemblea, ci anu da esse e critiche, perchè sarete à a vostra piazza d'upponenti, è ghjè n'ormale, è pensu ch'è à a surtita, ùn saremu micca à l'appuntamentu cum'ellu ci vole à esse ci.

Dunque ghjè què u spiritu.

Rigretu un pocu ch'è ùn abbimu micca trovu, n'emu parlatu 2 volte in cunferenza di Presidenti, c'aviamu da vede, pè pudè spiecà è pè circa, è po dopu ùn s'hè micca fatta, pensu ch'è avà ci vole à creà a cummissione, è ci vole à discutà di a manera di fà la funziunà à u megliu.

Eccu ciò ch'è vi possu risponde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, mi date sti nomi o innò? O i mettu eiu?

Alè, Romain COLONNA, andemu!

M. Romain COLONNA

Romain Colonna, Françoise Campana, Muriel Fagni, Petr'Antò Filippi, Eveline Galonni-d'Istria, Jean-Charles Giabiconni, Don Joseph Luccioni, Paula Mosca, Nadine Nivaggioni et Elisa Tramoni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Core in fronte » ?

Mme Véronique PIERI

Senza suspresa : Pietri Véronique et Marie-Claude Branca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Avanzemu » ?

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : Vanina Le Bomin et Saveriu Luciani.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu LUCIANI è Vanina LE BOMIN. LUCIANI, ah s'hè tù cummencii cusì, assai ghjente hà da parlà! Vai puru, s'è tù cummencii à dì "LUCIANI" o "LUCIANI", ai da vede, "LUCIANI". "LUCIANI" vous n'avez pas la parole, stop! C'est réglé, donc, "Un soffiu"? Voi n'avete 3.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Santa Duval, Cathy Cognetti et Jean-Martin Mondoloni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bravi. Josepha, iè, vai puru. Ùn vole micca vene! Attention hen! Ùn mi faci micca u colpu!

Mma Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Di tutta manera, eiu, ùn possu dumandà à qualchissia d'altru! Ci seraghju ma, ùn reapru micca u dibattitu, ma solu, quandu è quantu? Perchè chì, a quistione di una cummissione AD HOC, chì hà da fà e pruposte, chì hà da fà rigulà l'affari, eiu sò stata dinù da issu latu quì, è ci avete apertu a porta, in a vostra intervenzione, a quistione di l'organigramme, a quistione di i mezi. Perchè s'emu da fà pruposte, l'hà detta a Presidente nanzu, u pianu hè fattu, a sapemu, u pianu hè fattu! Trà tutti l'associ, trà l'audizione, u pianu hè fattu! Ghjè l'azzione, dunque a quistione di a leia di issa cummissione cù l'esecutivu, quandu?, quantu? Serà quessa chì serà di primura, è ci vulerà à definisce, quandu dì, quantu, è quandu?

M. le Président Gilles SIMEONI

Hè perquessa chì una di e ragiò, a manera di funziunà, chì faci chì pensu chì ci vole à cambià per esse à l'appuntamentu, pensu chì issa discussione quì, issu travagliu cumunu, u cunsigliu esecutivu deve vene davanti à a cummissione dicendu, bon, ci sò e pruposte, e pruposte di u raportu di Muriel, e pruposte di l'associ, u tarrenu chì aspetta què, què, è què, a necessità di a furmazione, ind'è u quadru di un cuntrattu, a discussione ch'aghju avutu iu

Rettore, pè circa à vede, ind'è a cunvenzione à vene, cumu avemu da sustene, aldilà di u CPER, a furmazione di u secondu gradu. U nostru inviluppu bugetariu, glubale, pè l'anni à vene, quantu mettimu, è induve u mettimu.

S'è no femu un prucessu nurmale, ci hà da piglià 4 o 5 mesi, è ùn ci avemu micca da sorte, hè perquessa chì ci vole à esse veramente operativi, cum'ella dicia a Presidente nanzu, è scambià a nostra manera di travaglià.

Dunque, sò chè vi possu dì, s'ellu hè accittatu u principiu, di sta cummissione, pensu chì ci vole ch'ella s'addunischi subitu subitu, dopu à a sessione, pè cumincià à parlà, di a nostra manera di funziunà.

Sò chì vi possu dì, hè chì l'attori, cù quale aghju parlatu, senza anticipà u nostru dibattitu d'oghje, aspettanu què, è pensu chì ci hè oghje una mossa, dinù perchè ci hè issu sintimu d'angoscia per raportu à ciò chè no vedimu, di e dichjarazione di l'unu è di l'altu, di l'attacchi contru à a lingua, di ciò chè no vedimu vene, ma pè creà a cunfidenza è a vulintà, pensu chì ci vole chè no sortimu cù unepoche di pruposte chjare è decizione chjare puru nanzu di parte in vacanze d'aostu, cusì di sittembre, semu nantu à u fondu di u travagliu.

In tutti i casi, pudete cuntà nant'à a dispunibilità di u cunsigliu esecutivu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon simu d'accordi, tuttu u mondu hà capitu, l'affari sò chjari, và bè, allora, avà aghju da mette à u votu, 1, a creazione di a cummissione, è s'è vo site d'accordu, listessu tempu, avemu da vutà, listessu tempu, a cumpusizione.

D'accordu ?

Allora, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò?

Eccu, unanimità, à ringrazia vi.

(RAPPORT ADOPTE à l'unanimité)

Allora, avà, sta cummissione, cun tutte ste ghjente, avà, ste 21 persone, si puderanu addunisce prim'à venderi, per vede cum'elli anu da fà per u Presidente, u Vici-Presidente, è u rilatore. Eccu.

Allora avà attacchemu un antru sugettu, e risorse umane.

Eh, và bè, ùn sò chè 7 ore di sera, dunque ci hà da esse da prisentà, hà da esse prisentata l'rganisazione di i servizii, cù u nova urganigramma, è po dopu ciò ch'elli chjamanu le REO ? U regulamentu d'rganisazione di a cullettività, u tavulellu di l'effettivi, è u raportu suciale.

M. le Président Gilles SIMEONI

On peut faire 5 minutes de suspension, Mme la Présidente ? 5 minuti, di riposu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, dite la in corsu.

M. le Président Gilles SIMEONI

5 minuti, di riposu per rfiatà si.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

5 minuti in corsu sì, perchè quand'è vo parlate, quand'è vo dite in francese 5 minutes, ùn hè mai 5 minutes hen, dunque 5 minute corse.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, in corsu si dice 5 minute paisane.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh beh 5 minute paisane, à ringrazià vi.

La séance est suspendue à 19 h 01 et reprise à 19 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je demande aux assistants de groupes, aux conseillers de bien vouloir avertir les membres. I 5 minuti sò passati, o Sgiò Presidente, mi girgu versu l'esecutivu, site pronti ? 5 minute americane quesse, hen, micca paisane quesse, a vi dicu hen !

Allora, avete a parolla, à pena di silenziu pè piacè. Ghjè à voi.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 158 : Organizzazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma

Rapport n° 158 : Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme

M. le Président Gilles SIMEONI

Dunque, ci sò 3 raporti chì sò liati, diceraghju.

U prima raportu nant'à l'organigramma, u sicondu nant'à u referenziale di l'organizzazione, è u terzu nant'à u tavulettu d'effettivi.

Allora, i dui primi sò indicativi, issu raportu d'infurmazione, è u terzu ci serà un votu, dopu avè ramintatu u ligame trà sti 3 raporti, una presentazione, dunque di u novu organigramma di i servizii di a Cullettività di Corsica.

Simplement, rappeler que cette présentation dans le cas d'un rapport d'information puisqu'aucun vote n'est prévu pour ce type de rapport, vise à présenter le nouvel organigramme de la Collectivité de Corse.

Ce travail et sa concrétisation s'inscrivent dans une nouvelle étape du développement de notre institution qui a commencé en décembre 2024 avec l'annonce de la nomination d'un nouveau directeur général des services, Jean-Baptiste Calendini. Ce travail s'est poursuivi par le renouvellement du comité de direction, différentes DGA, en janvier 2025 et ensuite une phase de dialogue et d'échanges avec les organisations syndicales mais également avec l'ensemble des responsables à tous les niveaux, et les agents de la Collectivité de Corse, pour essayer, même si rien n'est jamais parfait, d'associer le plus largement possible à la réflexion et aux propositions l'ensemble des personnels, étant précisé que j'avais fixé un délai très resserré, notamment eu égard au fait qu'il était important que la nomination du nouveau directeur général des services et les décisions prises en matière d'organisation des directions générales adjointes, se prolongent rapidement de l'adoption d'un nouvel organigramme pour participer d'une nouvelle dynamique qui a vocation, vous le savez, à nous permettre de mieux répondre aux attentes et aux enjeux de la société Corse.

Cette modification, elle a une double dimension, comme toujours en la matière, à la fois technique et opérationnelle, mais également philosophique et politique. Technique et opérationnelle, il y a des objectifs qui sont les objectifs traditionnels de tous types de propositions de cette nature.

Donc, ce sont des truismes, mais les répéter quand même : simplifier l'organisation administrative ; fluidifier les circuits de décision ; améliorer la mise en œuvre desdites décisions ainsi que leur évaluation, mais également, vu de l'extérieur, assurer une meilleure visibilité de l'action publique, une plus grande efficacité, meilleure identification des priorités. Et puis au plan interne, responsabiliser les cadres, permettre à chacun de se sentir partie prenante de la nouvelle dynamique et travailler à redonner un sens plus affirmé à l'action collective et au travail.

Alors, ce sont des mots qui peuvent paraître assez technocratiques. Mais en fait, vous savez bien que derrière cette analyse un peu froide et désincarnée, il y a également les problématiques que nous avons rencontrées au quotidien et qui remontent tantôt des agents, tantôt des élus, tantôt des citoyens disant : là ça va, mais dans certains autres domaines, ça ne va pas. On le vit en interne, on le vit dans notre relation avec l'administration.

Donc il y a besoin effectivement d'avoir une institution plus réactive, plus souple, plus opérationnelle.

Et puis, au-delà de l'aspect technique, il y a une vision philosophique et politique. Une volonté de renforcer notre institution et de lui permettre de jouer pleinement son rôle, celui d'une institution démocratique, ouverte, rayonnante et dont les femmes et les hommes qui la servent, sont fiers de servir. Et une institution qui a vocation également à rendre fiers les Corses.

Donc ça, c'est un peu un monde idéal. En tout cas, c'est normal de se fixer des objectifs ambitieux. Le projet présenté ne répond pas en totalité à l'ensemble des prérequis que je viens d'évoquer. Il a fallu tenir compte, bien sûr, de la réalité institutionnelle, humaine, du poids d'un certain nombre de contraintes, de faiblesses que nous essayons en permanence de dépasser.

Et puis il y a également le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements que nous avons essayé d'identifier pour contribuer à les résoudre. Mais au-delà des difficultés qui existent, il faut aussi souligner et avec force que pour l'essentiel, la Collectivité de Corse a la chance de pouvoir compter aujourd'hui sur des femmes et des hommes, je parle des agents, qui sont fiers de servir l'institution et qui ont la volonté de le faire le mieux possible.

Raison de plus pour qu'il n'y ait pas de tricheurs dans nos rangs et qu'il n'y ait pas des gens qui n'assument pas les responsabilités qui sont les leurs, quelle que soit leur place dans la hiérarchie, étant précisé, je le redis à nouveau, que je suis très attaché à la dialectique des droits et des devoirs. Les agents de la Collectivité de Corse ont des droits.

Ces droits sont parmi les plus larges et les mieux garantis de la fonction territoriale française, vous l'avez vu, y compris en termes de rémunération, on le verra tout à l'heure dans le RSU, nous l'assumons. Ça nous est reproché par la chambre régionale des comptes. On a des explications à donner, au-delà, je dirais, du choix social, de l'impact de la fusion, il y a aussi la prise en compte d'un différentiel dans le coût de la vie. Ça, ce sont les droits. Mais ça, ça n'arrête pas à la rémunération. Vous savez qu'on a un système social qui est sans doute le plus protecteur de France ?

Mais au-delà des droits, il y a également des devoirs et moi je suis attaché à ce que toutes les femmes et tous les hommes qui travaillent au sein de l'institution, respectent ces devoirs et aient conscience que c'est un privilège que de pouvoir servir l'institution de Corse et donc la Corse.

Il fallait également partir d'un existant. La fusion, le 1^{er} janvier 2018, a induit un certain nombre de difficultés, il a fallu hiérarchiser les priorités. L'organisation qui a été retenue n'était pas optimale. Elle tenait compte de la volonté d'intégrer l'ensemble des effectifs, de permettre les premiers pas réussis, en tout cas sans bugs majeurs, de la nouvelle collectivité. Mais elle a également, vous le savez, suscité un certain nombre de frustrations, généré des insuffisances, également des déséquilibres avec la vacance de postes considérés comme stratégiques, c'est la critique dite de l'organigramme gruyère pour prendre une métaphore alimentaire ou pour prendre une métaphore jardinière, l'organigramme en râteau. Enfin, les râteaux, c'est surtout moi qui les prends souvent avec vous !

La Collectivité de Corse doit donc entrer aujourd'hui dans une seconde phase de son existence et de son développement, et c'est le sens du projet de réforme de l'organigramme qui a vocation à nous accompagner, je pense, au moins jusqu'à la fin de la mandature, même si le travail est permanent et qui n'exclut pas d'une part des ajustements chemin faisant, et d'autre part une réflexion pour aller encore plus loin dans une troisième étape.

Alors que dire pour l'essentiel de cette nouvelle administration ? D'abord, que c'est une administration qui est resserrée, vous le savez. Concernant les directions générales adjointes, elles ont été resserrées à la fois dans leur nombre global, mais également dans leur organisation interne. On est passé de 9 DGA adjointes à 6 seulement, donc resserrées. Donc ça donne des responsabilités encore plus importantes aux femmes et aux hommes, beaucoup de femmes, qui sont, mais aussi des hommes, Michel, qui sont en situation de DGA.

Dire aussi que cette logique de resserrement, elle se retrouve dans les directions, on avait créé aussi beaucoup de directions, on a diminué d'un tiers les DGA, on est à peu près sur le même ratio en ce qui concerne le resserrement des directions.

Ça participe aussi d'un souci d'efficacité, de cohérence, de lisibilité. Et le caractère trop large de l'organigramme initial avait été également souvent évoqué en interne, même s'il fallait tenir compte aussi de la réalité humaine et de la nécessité de faire qu'il n'y ait pas trop de frustration liée à un sentiment réel ou ressenti de déclassement au moment de l'intégration de la nouvelle Collectivité de Corse.

Alors au-delà du resserrement, il y a également un resserrement dans les compétences et dans la vision : fusion des 2 ex DGA éducation, enseignement, formation, langue Corse, culture, patrimoine, sport et jeunesse ainsi que de l'ensemble de leur direction.

Donc une volonté de faire une grande DGA de ce côté-là, même si la langue Corse en a été extraite. J'y reviendrai.

La DGA aménagement et développement des territoires n'a pas été modifiée fondamentalement dans son périmètre et dans ses actions, mais elle a été resserrée sur un premier niveau d'encadrement, en essayant de mettre en place également une mission relation aux territoires destinées à renforcer de façon transversale, non seulement au sein de la Collectivité, mais avec les opérateurs partenaires et surtout en direct avec les territoires, la Chambre des territoires, de contribuer à créer ce lien d'accessibilité, de proximité et d'efficacité qui est très attendu.

En ce qui concerne la DGA infrastructures, elle est recentrée avec une vision politique des transports, une vision interconnectée avec des missions techniques qu'on connaît, des missions de conduite de projets en maîtrise d'ouvrage dans les domaines d'expertise traditionnels, je dirais, les grandes infrastructures, routes, mobilité, fer, ports, aéroports, mais également le numérique qui rejoint la nouvelle DGA et avec un accent renforcé sur le lien aux opérateurs intervenants dans le domaine des transports. Je pense notamment aux agences et offices, mais également à l'EPIC des chemins de fer de la Corse.

Ça fonctionne bien de ce côté-là, on a tiré les leçons des recommandations de la chambre régionale des comptes sur la vision stratégique partagée entre la Collectivité de Corse et son opérateur dans le domaine des chemins de fer. Et puis on aura aussi, vous le savez, à intégrer, je l'espère, sous réserve du vote à intervenir, le nouvel établissement public industriel et commercial de Corse et demain, la Chambre des métiers.

Une organisation qui a été pensée également en essayant de renforcer la capacité de planification de cette DGA, a fortiori à un moment où nous devons produire le PADDUC, mais également des grands schémas stratégiques territoriaux.

La DGA en charge des affaires sociales, elle se trouve renommée, ce n'est pas qu'un artifice de langage, DGA en charge des solidarités et de la promotion de la santé. Les solidarités parce que c'est bien la vision politique que nous avons de l'ensemble des politiques publiques qui recoupent le champ des affaires sociales et sanitaires, mais également la promotion de la santé, parce que même si nous n'avons pas de compétences, en tout cas, très peu de compétences dans le domaine de la santé, nous avons voulu mettre la santé au cœur de notre projet de société.

En ce qui concerne les DGA supports, elles ont également été resserrées afin notamment d'assurer une rationalisation de la gestion et un meilleur pilotage dans un contexte budgétaire contraint. Ça fait partie des observations de la Chambre régionale des comptes, de ce que nous avons pressenti et commencé à faire évoluer. Et je dirais que le contrôle de la Chambre des comptes qui s'est prolongé sur 15 à 18 mois de mémoire, nous a permis également d'être en temps réel mobilisé sur cet enjeu. Avec une DGA en charge de la communication, de la RH et la DGA en charge des affaires financières européennes et de la relation internationale qui ont été fusionnées au profit d'une DGA ressources et transformation de l'action publique. Cette dénomination nouvelle se traduisant également dans l'organisation des services avec la volonté, à partir de cette DGA support, d'impulser une véritable évolution non seulement de notre organisation mais également de notre fonctionnement en tant qu'institution.

La DGA patrimoine de la Collectivité, moyens et commandes publics a également été repensée au profit d'une DGA achats et moyens immobiliers. Avec un effort particulier sur la commande publique mais également la création d'une mission stratégique immobilier, patrimoine, propriété afin que la Collectivité se vive et se penche plus en gestionnaire et en gestionnaire avisé de son patrimoine et dans un souci de cohérence et de renforcement des moyens. Et ça a été l'objet d'une discussion aussi en interne. La direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments rejoint la direction de la construction et de la maintenance, une direction générale.

Concernant la direction générale des services. Le projet propose par ailleurs de renforcer ses effectifs avant de rentrer dans la présentation des 3 délégations générales. Je pense que l'expérience depuis 2018 nous montre qu'à la fois la diversité des compétences de la Collectivité de Corse qui exerce les compétences qui sont dans le droit commun exercées à la fois par les régions et par les départements, la diversité des compétences mais également la place qu'occupe l'institution dans le vécu et dans l'imaginaire collectif des Corses et les attentes qu'elle suscite, m'ont conduit, après échange avec les concernés et analyse de l'expérience des DGA successifs, à penser que l'idée d'un DGS seul, uniquement en relation avec ses DGA, avec son comité de direction et derrière

l'administration organisée, ne permet pas au DGS d'être véritablement à la fois le chef d'orchestre mais également l'acteur stratégique qu'il a vocation à être.

Donc l'idée, c'est, pour reprendre un anglicisme, de staffer, d'étoffer l'équipe autour du DGS, sans pour autant porter atteinte à la cohérence d'ensemble de l'organisation des services.

Donc c'est par rapport à cette philosophie, mais également à d'autres enjeux que je vais souligner, qu'ont été créées 3 délégations générales qui sont désormais positionnées à un niveau stratégique. L'idée au-delà de ce que je viens d'évoquer, c'est bien de contribuer à mettre notre administration de la Collectivité de Corse en mode projet.

Promouvoir, encourager, renforcer une logique projet qui a fait défaut quelle que soit la qualité des femmes et des hommes, où on s'est rendu compte qu'on était dans un fonctionnement trop en silo, ça a été dit souvent, et qu'on n'arrivait pas suffisamment, ni suffisamment vite, à concevoir les projets stratégiques et surtout les mettre en œuvre et les conduire à bonne fin en les réintégrant dans une vision globale.

Donc c'est à cette catégorie d'enjeux que répond la création de 3 délégations générales. La première : « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizazione istituziunale » a vocation à incarner, à porter, l'être et le rapport au monde de la Corse, de son peuple et de la société insulaire.

Ça participe aussi, je dirais, du recentrage stratégique de ce qui fait au-delà de la sécheresse administrative ou de l'application des textes, l'identité de notre institution : qu'est-ce qu'est notre institution ? Elle est l'incarnation institutionnelle d'un peuple, communauté humaine originale, qui vit en Europe, qui vit en Méditerranée, qui a un rapport à l'international, y compris d'ailleurs à travers sa diaspora, mais également qui a sa langue. Et, cette question de la langue et la question de l'Europe, le fait de le positionner à ce niveau de la délégation générale, à mon avis, a politiquement beaucoup de sens.

La langue, j'ai dit pourquoi tout à l'heure, je n'y reviens pas. Je rappelle simplement que lorsque nous avons accédé aux responsabilités en 2015, la langue était rattachée au DGS. Qu'ensuite, en 2018, avec le nouveau DGS et dans le cadre de la nouvelle organisation, elle a été redispatchée vers les services et que ça contribuait aussi à diluer la place de la langue et de fait son importance, là aussi, quels que soient l'engagement et la qualité des personnes et des personnels. Donc la langue était vécue administrativement et donc quelque part perçue politiquement, comme une simple composante de l'action publique, culture, patrimoine, etc.

Donc en réintégrant la langue dans ce qui est notre être au monde, c'est aussi une façon d'abord de rappeler son importance objective, ça fait écho à notre discussion de tout à l'heure, mais la volonté également que la politique de la langue et demain la politique linguistique, irrigue l'ensemble de notre organisation administrative au plan interne et au plan externe.

Même chose pour l'Europe et les relations internationales. Nous avons voulu distinguer, ce qui n'était pas le cas dans la précédente organisation, la dimension des partenariats financiers, la mobilisation des fonds européens, leur mise en œuvre, leur exécution, cette partie reste conservée au sein de la DGA ressources. Par contre, tout ce qui est la vision politique de la coopération européenne, Méditerranée et internationale, c'est intégré dans cette délégation générale.

Une deuxième délégation, nous y avons fait référence aussi lorsque nous avons parlé tout à l'heure notamment de l'EPISC, on a dit EPISC égal outils nouveaux, devant accompagner les SIS vers un SIS territorial. SIS territorial, outil majeur mais non exclusif d'une politique globale de sécurité publique inscrite dans l'identité euro-méditerranéenne de la Corse. Je pense par exemple au projet de faire de la Corse une base en Méditerranée pour la lutte contre les incendies. Ça avait été expérimenté en 2009, comment on l'institutionnalise ? Comment également on intègre les nouveaux enjeux de la transition écologique, du réchauffement climatique dans toutes nos politiques publiques ? Comment on anticipe les grandes mutations du 21^{ème} siècle, ça fait écho dans notre organisation administrative au travail qui est mis en œuvre par la présidente de l'Assemblée de Corse dans son espace de réflexion qui aura également vocation à nourrir cette délégation générale. Et, cette inscription d'une planification stratégique nous a paru d'autant plus indispensable au moment où nous réfléchissons, je l'ai dit tout à l'heure, à des grands documents stratégiques structurants et notamment au PADDUC en intégrant l'ensemble des enjeux et en assurant un pilotage stratégique non seulement entre les différentes DGA concernées, mais également en lien avec les différentes politiques publiques mises en œuvre par les agences et offices de la collectivité de Corse.

Troisième délégation générale, là aussi, la création a été tirée de l'expérience, ce sont les relations publiques et les partenariats stratégiques. Je me suis rendu compte au fil des années que nous manquait un outil de consolidation de l'ensemble de nos relations stratégiques avec les partenaires de la Collectivité de Corse. Je prends un exemple avec l'État : lorsque j'ai un rendez-vous avec un représentant de l'État ou avec un ministre, il n'y a jamais la possibilité de faire remonter l'ensemble des informations ou des suivis des dossiers qui relèvent des différentes DGA.

Et donc on a en permanence une forme là-aussi de cloisonnement et d'absence de circulation de l'information qui ne nous permet pas d'avoir une vision consolidée de notre relation globale avec un partenaire donné.

Alors c'est particulièrement vrai pour l'État et c'est particulièrement préjudiciable de ne pas l'avoir. Mais on peut penser également à d'autres partenaires stratégiques et sur un mode où par nature, on n'est pas dans une relation conflictuelle, mais on est dans une relation, je dirais, de partenariat. On a vocation à être dans une relation de partenariat avec l'État, mais ce que je veux dire, c'est que, par exemple, avec les acteurs insulaires, l'université de Corse par exemple, ou les communes et les intercommunalités, là aussi vous l'avez vu, y compris lorsque nous essayons d'avoir une présentation globale et consolidée de notre politique d'aide aux territoires, nous n'avons pas aujourd'hui ni les instruments de quantification et d'évaluation, ni la mise en perspective administrative et politique, ce dont sera chargé cette délégation générale.

Et puis à côté donc des entités que je viens d'évoquer, est conservée l'inspection générale des services qui est renforcée avec des missions de contrôle internes et une mission d'évaluation des politiques publiques qui est importante et qui fait défaut. Ce n'est pas qu'en Corse, ce n'est pas que la Collectivité de Corse, vous savez qu'il y a beaucoup de littérature politique et scientifique et notamment la France est aujourd'hui un pays qui est objectivement en retard en matière d'évaluation des politiques publiques et ça nous est très préjudiciable, y compris d'ailleurs pour faire évoluer nos dispositifs. Nous manquons d'instruments d'appréciation de l'impact de nos politiques publiques sur la réalité que nous prétendons transformer. Dans le logement, dans l'ensemble des politiques publiques et stratégiques, il y a un déficit d'évaluation. Nous parlions tout à l'heure par exemple de la langue corse, là aussi, sans même parler du déficit d'évaluation partagé avec le rectorat, nous-mêmes, je vais prendre un exemple, sur l'aide aux différents partenaires, nous n'avons pas d'évaluation de l'efficacité de notre politique en matière de langue corse.

Un dernier niveau important, c'est la création d'une mission évolution sociétale. On ne peut pas se permettre de courir en permanence après des phénomènes de fond qui viennent impacter très lourdement nos décisions sans jamais se donner les moyens de les évaluer et de les anticiper.

Je vais prendre quelques exemples : la démographie, le vieillissement de la population, les nouveaux usages, etc., la place du numérique dans la société, l'intelligence artificielle demain.

Je pense que nous avons besoin de réfléchir de façon stratégique.

Et puis un dernier enjeu auquel je veux faire référence, le suivi de la mise en œuvre de la délibération, « lutte contre les pratiques mafieuses, proposition pour une société corse, libre, apaisée et démocratique ». Elle a été votée à l'unanimité. Il y a plus de 30 décisions opérationnelles qui ont été prises, mais qui relèvent pratiquement de directions totalement différentes et distinctes, et s'il n'y a pas une vision et une approche coordonnées, y compris en termes d'évaluation ? de la mise en œuvre de cette délibération, nous risquons d'être dans l'échec et donc dans la frustration et dans la déception.

Je termine en disant que le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse est restructuré autour de 2 missions : l'une portant sur la coordination et l'accompagnement administratif et l'autre sur les politiques publiques. Cette nouvelle organisation vise à renforcer le rôle d'interface assuré par le secrétariat général, à la fois interface entre le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse, mais également interface avec l'Assemblée de Corse, le secrétariat général de l'Assemblée de Corse et les instances consultatives. Nous avons un fonctionnement interne qui est lourd objectivement. Nous devons impérativement fluidifier les relations et les renforcer, notamment entre les institutions, les différents organes qui composent la Collectivité de Corse.

Un organigramme, toujours sujet à discussion, il est par définition en permanence à repenser, mais surtout il doit être confronté à la réalité de sa mise en œuvre opérationnelle.

Donc la réalité de sa mise en œuvre opérationnelle, c'est d'abord rappeler que cette proposition de nouvel organigramme s'inscrit, je l'ai dit au seuil de mon propos et je vais terminer aussi par-là, dans une dynamique d'ensemble que nous souhaitons impulser. C'est la mission, une des missions qui a été donnée au directeur général des services qui est assumée par le comité de direction mais qui, par capillarité et par ruissellement, doit devenir celle de toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse.

L'idée, c'est bien de créer un choc de confiance et d'adhésion, de renouer avec l'esprit de mission qui doit être celui des agents et des fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui doivent se sentir valorisés dans leur action, valorisés dans leur fonction, ça passe aussi par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par la réflexion sur l'évolution des métiers, par les mutations internes et je dirais, des perspectives stimulantes et par le renforcement du sentiment d'appartenance qui s'est renforcé et qui doit désormais être totalement cristallisé, avec également le renforcement du dialogue social pour rendre toujours plus prégnante et concrète la dialectique des droits et des devoirs.

Et puis, un organigramme, oui, mais dans un contexte budgétaire que vous connaissez, dans lequel les dépenses de fonctionnement doivent être contenues.

Qui dit dépenses de fonctionnement dit aussi dépenses salariales, le 012 qui est très important aujourd'hui, mais qui n'est pas important par une augmentation des recrutements, on le redira demain. Je veux dire qu'on est aujourd'hui à un epsilon près à isopérimètre pour des compétences beaucoup plus larges et surtout pour une population beaucoup plus nombreuse.

Ça, je l'ai dit à la chambre régionale des comptes, elle l'a intégré, mais je veux dire que, quand vous faites avec 4400 agents, effectif consolidé des 3 collectivités pour une population de 240 000 habitants qui était celle de la Corse, il y a une génération, ce n'est pas la même chose que de faire avec le même nombre d'agents pour une population où il y a 360 000 habitants. Il ne faut pas le perdre de vue. On augmente la population de 4 à 5000 personnes par an, mais les agents restent les mêmes, le nombre des agents reste le même. Donc la charge de travail, elle augmente, la charge de travail théorique et la charge de travail pratique.

Il n'empêche que cet organigramme, il a fallu le construire aussi en tenant compte de la contrainte budgétaire et ça fait écho aux rapports qui sont en miroir, le référentiel en organisation qui est la description du squelette de notre organisation dans laquelle va s'incarner cet organigramme, et puis également la modification du tableau des effectifs, mais avec une trajectoire budgétaire qui doit être soutenable. Et donc, il a fallu intégrer dans la perspective quel est le coût de cet organigramme, sommes-nous en mesure de l'assumer et de l'assumer peut-être pas en totalité tout de suite, mais de l'assumer dans une mesure qui soit cohérente avec nos objectifs globaux ?

C'est avec cette philosophie, ces objectifs et en tenant compte de ces contraintes aussi, notamment budgétaires et en essayant de privilégier le dialogue social qui a pu paraître insuffisamment abouti aux organisations syndicales, mais c'est très difficile dans un temps court de donner totalement satisfaction. Ce que je veux dire, c'est que le comité de direction, les directeurs et le DGS se sont impliqués très fortement et je tiens à saluer ce travail, sa qualité, sa densité. Le DGS est allé pratiquement physiquement dans tous les services, il a rencontré plusieurs centaines de personnes. Et donc voilà, on arrive à cette proposition avec une discussion qui a eu lieu devant le CST. Il n'y a pas de vote, je vous l'ai dit. Il y a eu des positions exprimées, des craintes, des interrogations. Nous avons essayé d'y répondre. Ce nouvel organigramme a vocation à rentrer en vigueur à compter du 15 septembre 2025.

Le vote n'était pas obligatoire, mais nous avons fait voter le CST et donc il y a eu 2 votes contre, la CFDT et la CGT, et 2 abstentions, le SNT et le STC.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le président pour cette présentation. Qui souhaite intervenir sur cet organigramme.

Oui, Madame Pedinielli pour « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le président, vous l'avez dit, les rapports 158, 166 et 167 étant liés, je n'interviendrai qu'une fois.

Sur l'organigramme donc, qui rentrera en vigueur le 15 septembre, il a été présenté en comité social territorial, vous l'avez évoqué, il est censé reposer sur une architecture enfin établie après 7 années à considérer que l'organigramme prévisionnel était davantage un outil de convergence entre les 3 anciennes collectivités.

Alors ça fait long, ça fait quand même long, surtout que pour être efficiente, l'administration a besoin de stabilité et d'avoir enfin une mise en œuvre opérationnelle.

Vous nous l'avez expliqué, on passe de 9 DGA à 6 DGA et le resserrement se fait sentir dans les directions internes aux DGA.

Vous faites le choix du renforcement de la direction générale des services avec 3 délégations directes. La première délégation : la langue, Europe, valorisation institutionnelle, je cite « ayant vocation à figurer l'être et le rapport au monde de la Corse, de son peuple ». On parle d'identité et de relations internationales. Alors ça me paraît assez politisé mais lourd surtout pour une direction générale difficile à pourvoir et qui est déjà débordée.

Pour ce qui est de la langue, la placer sous le DGS est une façon symbolique de la valoriser, mais reste à savoir ce qu'il va changer en positif. On en a longuement parlé cet après-midi, quelle va en être la plus-value, si ce n'est peut-être la transversalité ? Mais voilà, il faudra bien travailler sur ce point-là.

La deuxième délégation : planification stratégique et transition, articulation des agences, offices, PADDUC, documents stratégiques, lutte contre la spéculation. Je voulais savoir ce que ça allait changer pour la tutelle des agences et est-ce que c'est en lien avec la recommandation de la Cour régionale des comptes d'élaborer ces conventions d'objectifs et de performance dans tous les EPIC satellites de la Collectivité de Corse ?

La troisième délégation concerne les relations publiques et les partenariats stratégiques, pilotage et vision. J'ai lu que l'IGS récupérerait le suivi du rapport « dérives mafieuses », tout ce qui est égalité également homme/femme, laïcité. Mais vous nous confirmez qu'on ne fait pas évoluer ces missions premières et que le mode de saisie d'une inspection demeure inchangé, c'est-à-dire que pour lancer une inspection dans les services, seul le président de l'exécutif peut initier la démarche et mandater l'inspection. A ce titre, je voulais savoir, Président, combien de missions d'inspection il y a par an en moyenne ?

Avec ce nouvel organigramme découle la révision du tableau des effectifs, vous nous l'avez dit, et celle du référentiel en organisation que j'évoquerai brièvement pour ne pas reprendre la parole par la suite. Pour se conformer du reste à cet organigramme, le référentiel en organisation intègre la création de 142 postes, la suppression de 168. Par ailleurs, des opérations de mise à jour crée 212 postes et en supprime 154, vous nous l'avez expliqué.

Une petite remarque pour la modification du tableau des effectifs, il y a peut-être une erreur dans le rapport qui dit que c'est une prise d'acte. Or, comme il y a 10 articles de la délibération qui autorise des créations et des suppressions de postes, je pense que ça va appeler à un vote.

Je terminerai, Président, et je redirai ce que je dis souvent ici, ce qui nous gêne toujours, c'est de ne pas avoir la perspective de la masse globale avec les départs qui sont censés pouvoir être anticipés désormais, ce qui nous conduira en cas de passage au vote, et j'en reviens pour le tableau des effectifs, à ne pas participer à la modification du tableau. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. J'ai omis de dire qu'il y avait un simple avis de la commission des finances, une prise d'acte bien sûr. Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais faire court parce qu'on ne va pas épiloguer. On attendait tellement un document matriciel de l'organisation spatiale des 4000 et quelques employés de la Collectivité de Corse que je ne vais pas m'en plaindre.

Par contre, je pense qu'il a besoin d'évoluer, entre autres sur certaines directions générales où on voit encore les frontières. Il y a des services, je vais prendre un exemple, le service social ou le service de la culture, on voit une ossature générale avec une administration qui ne fait l'abstraction de frontières des anciens départements.

Par contre, il y a des services fondamentaux et stratégiques comme le service des moyens généraux, la direction générale des infrastructures ou même sur certains chapitres internes de la direction financière, des compartimentations qui montrent qu'il y a encore le poids, je dirais, des divisions issues des matrices initiales de chaque département.

Moi je pense que l'homogénéité demande à avoir un resserrement de l'organigramme sur des directions générales techniques uniques, une direction adjointe du contrôle financier unique. On ne peut pas avoir un contrôle financier séparé en Haute-Corse et en Corse-du-Sud, ou Cismonte et Pumonte, les 2 mots ne me plaisent pas, je considère qu'il y a un rappel d'un curseur de position qui nous met peut-être à Gênes. Après, quelqu'un de plus malicieux me dirait, non mais c'est Corte qui est sous la montagne et derrière la montagne, mais bon, c'est quelque chose à discuter ! Golo et Liamone saria più ghjustu è più indè a noscia storia. A partir de là, j'appelle votre réflexion, c'est qu'il y a encore des compartiments qui montrent des organisations de travail séparées.

Et ensuite, j'ose espérer que quand on clique, il n'y a pas de menu déroulant, je pensais voir arriver les 4 000, un par un. Je pense que vous les avez mais nous on s'arrête à un grade d'adjudant-chef, tout ce qui est en-dessous, on ne voit pas et ça peut montrer aussi des disparités dans les organisations du travail, dans les services.

Je ne vous prends qu'un exemple parce que ça m'a un peu alerté : dans les affaires financières, simplement dans la direction de la qualité des comptes, déjà, vous avez un contrôle Pumonte, un contrôle Cismonte. Je considère qu'à terme, on doit avoir un contrôle unique avec une méthodologie. Mais dans vos sous-services, on voit qu'il y a une matrice différente parce que d'un côté, vous avez un service des exécutions budgétaires pour le Pumonte et pour le Cismonte, vous avez 2 services. Mais dans les deux, il n'y en a aucun qui s'appelle « service d'exécution budgétaire ».

Il y en a un qui s'appelle « service de la fiabilisation des comptes » et l'autre « mission d'audit des fonds européens ». Ça veut dire que ça ne travaille pas pareil. Je ne vous dis pas qu'il ne fallait pas rester sur ces appellations, mais normalement, on doit avoir une matrice en devenir de ce qui est l'harmonisation d'un organigramme global qui montre qu'il y a une Collectivité de Corse unique et une méthodologie unique de travail, ou du moins qu'elle est en gestation en devenir.

Je vous ai pris cet exemple, mais j'aurais pu en prendre plusieurs autres. Le service, je dirais, des routes, il est carrément compartimenté en deux, tout le temps. Moi, j'estime qu'à terme...

Après, le problème, c'est qu'il y a des personnes à des postes de directions générales adjointes, mais il faut avoir l'ambition de séparer le grade de la fonction. Un ingénieur, il peut être chef de projet, chef de lui-même dans une entité où il y a de la dignité et où chacun retrouve sa place.

On n'a pas besoin d'inventer des directions adjointes pour donner à quelqu'un un grade respectueux de ses diplômes, de son ancienneté et de sa compétence. C'est quelque chose qui doit être vu dans une organisation générale.

Donc moi, je vous dis que c'est une bonne chose, on a déjà une vision globale. Après, il manque la déclinaison de toutes les cases avec les besoins en grades fonctionnels parce que l'organigramme, c'est ça. Quand on fait chaque année des tableaux d'avancement, ils sont peut-être au choix en fonction de critères, je dirais, sociaux, de critères d'ancienneté, mais ils sont essentiellement sur des critères de mérite, mais aussi sur des critères de besoins. On cherche à promouvoir des gens parce qu'on a besoin de monter en compétence sur des postes vacants. Tout ça, on ne peut le voir que si on a toutes les cases. Pour le moment, je crois que si vous ne nous l'avez pas donné, c'est que c'est encore en construction, sinon vous auriez eu un grand plaisir à nous donner un tableur Excel avec un menu déroulant à 4 300 noms.

Président, je ne vais pas en dire plus. Je considère que ce n'est pas mal déjà d'avoir proposé un élément matriciel qui a quand même une cohérence d'ensemble. Mais il y a tous ces doublons où, moi, je vous le dis, je pense qu'il faut travailler à les résorber pour que dans l'organigramme, on ait une vision matricielle d'une unicité de commandements d'actions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole parlà ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI

Quelques considérations, quelques mots très rapidement.

Effectivement, il y a une matrice après un long cheminement qui s'affiche, c'est un premier pas. On doit voir se décliner une stratégie, vous l'avez dit, une stratégie politique, une stratégie budgétaire et des choix dans les politiques que l'on va décider de mettre en avant.

Il y a toujours la question du besoin d'en revenir aux directions adjointes, parce que c'est une organisation administrative, cette organisation qui reste encore en silos et dans le même temps il y a, on le voit aussi, une volonté de tenter de construire les transversalités et on extrait du coup les grandes masses auxquelles on donne de grands titres très, je ne vais pas dire pompeux parce que ça ne serait pas sympa, mais je vais dire très élaborés, « gestion internationale européenne de la projection »... Bref.

On essaie de tout faire rentrer parce qu'on sait très bien qu'il faut organiser la transversalité dans des logiques de projets et que pour l'heure, la logique administrative n'a pas été encore en capacité d'intégrer la logique de projets dans ses déclinaisons opérationnelles. Et que donc, on essaie de coller au-dessus des directions, des grands blocs d'idées. C'est un début, on voit qu'il y a déjà la volonté d'essayer de le créer. Mais pour avoir connu la question des silos et de la transversalité, s'il n'y a pas la manière de faire fonctionner et de rendre les choses opérationnelles, ça ne fonctionne pas et nous le savons.

Et aussi, dans la même logique, lorsque l'on extrait, vous avez pris l'exemple de la langue, vous avez pris l'exemple des défis climatiques me semble-t-il aussi, lorsque l'on sort des directions certains grands sujets et certaines thématiques, et qu'on les colle, je vous le dis un peu de manière triviale, au DGS ou en direct au président du Conseil exécutif pour donner une symbolique forte, c'est important la symbolique, mais en revanche, il faut que la case soit pleine, il faut qu'il y ait des moyens là aussi d'actions du personnel et des moyens de les décliner, sinon, j'inverse ce que je dis souvent, ça reste de la symbolique et du coup on n'est toujours pas opérationnels. Donc cette lecture-là, on a encore besoin de la voir.

Et puis ensuite, et vous l'avez dit, c'est de la gestion humaine parce que la masse, ce n'est pas simplement des chiffres, c'est des hommes et des femmes, c'est des compétences et c'est des compétences à gérer et à rendre dynamiques. Et on voit que là encore, ça vient d'être dit par celui qui m'a précédé, on voit encore que pour évaluer les moyens et les besoins on a encore besoin d'établir des fiches de poste claires dans toutes les directions pour savoir quelles compétences nous avons à notre disposition, une GPEC, comment on en fait la gestion, comment on

organise les évolutions en interne et comment, s'il y a besoin, on organise les recrutements à l'extérieur. J'entends bien sûr, vous l'aurez compris dans ma bouche, à l'extérieur de la Collectivité de Corse, de la machine, pas plus loin.

Donc, la question de l'ingénierie et de l'accompagnement sur certaines directions, on sait qu'elle manque, on est souvent venus à la question des fonds européens, mais pas seulement.

Ensuite, dans la relation avec les partenaires, c'est vrai qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, il faut rendre l'action de la Collectivité aussi lisible auprès des partenaires. C'est un dialogue parce qu'on est toujours dans une logique de guichet, trop souvent, et que derrière le rideau, on n'arrive pas encore à organiser une réponse globale lorsque un partenaire, souvent d'ailleurs, pas seulement quand on est dans une logique de financement ou de subvention, et également quand on est dans une logique de construire des partenariats et de conventionner avec certains partenaires, il y a différentes échelles partenariales d'ailleurs, il y a les grands partenaires et puis il peut même y avoir des petits partenaires, sans être péjorative, avec lesquels on a besoin de construire des stratégies.

Je terminerai justement sur la question de la stratégie, c'est aussi pour afficher une action résolue de la Collectivité de Corse sur certains grands thèmes que j'évoquais tout à l'heure comme étant des grandes thématiques transversales, par exemple celle de la spéculation, quid de la relation aussi avec les offices et agences et les satellites pour mettre en œuvre une action concertée sur ces grands thèmes et sur ces thématiques-là, parce que ça, on sort de l'organigramme, mais on doit être logique dans l'action.

Enfin, pour la stratégie au service de la Corse et des Corses, parce que finalement, a strategia à prò di a Corsica è di i Corsi, qu'elle soit lisible à leurs yeux et que cette Collectivité l'incarne, il y a besoin de renouer avec une échelle de proximité réelle, la proximité humaine, que ça soit une collectivité à taille humaine, servons-nous de notre petit nombre, la proximité, ce n'est pas que péjoratif, c'est souvent pas du tout péjoratif et auprès de l'humain et des territoires. Et ça, ça reste encore aussi à affiner.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ghjustu duie parolle à l'accorta.

Dans un premier temps, bien entendu, féliciter le travail du DGS, des DGA, de toutes les équipes. On a connu des DGS qui sont arrivés, qui sont repartis sans pouvoir nous présenter d'organigramme. Bon là, je pense qu'on a mieux travaillé puisqu'on a un DGS qui connaît bien la maison, qui est d'ici, qui a pris le temps de consulter, d'écouter, de prendre en compte aussi, l'aspect humain, la photographie de notre Collectivité, les difficultés, la fusion, tout ce travail-là d'écoute, de concertation, je pense qu'il faut le souligner. Il faut aussi, quand les choses vont vite et bien, il faut aussi le dire. Je ne le dis pas parce que nous avons des liens d'amitié avec le DGS et beaucoup de DGA, je le dis parce que le travail qui a été fait rapidement en consultant, le dialogue qui a été instauré, aujourd'hui, il est là et on s'en satisfait. On a un organigramme qui trace notre politique et qui doit être là pour mettre en œuvre notre politique.

Donc moi bien entendu, je m'en félicite. On a eu de grands débats en CST avec les partenaires sociaux. On a échangé.

Bien entendu, un organigramme est appelé à évoluer, il est appelé à finaliser, à aller dans le détail et bien entendu ça vit, ça vit tout le temps. Et dans les mois qui viennent, on peut être amenés à aller retoucher cet organisme pour le perfectionner.

En tout cas, aujourd'hui, je pense qu'on est dans une dynamique, on est dans une simplification et on est dans l'action et dans la concrétisation. Peut-être qu'il a fallu attendre un peu, mais je pense que c'est vraiment quelque chose qui se met en marche et qui se met en marche avec les agents et pour les agents, et bien entendu au service de la Corse et du peuple Corse.

Toutes les revendications qui nous remontent et qui vous remontent des agents, quelquefois des situations personnelles, quelquefois un certain nombre de choses, que personne ne reste sur le chemin, la peur de perdre des missions, d'autres d'en avoir plus, c'est tout ce travail-là qui a été fait. Je pense qu'on ne réalise pas bien tout ce qui a été fait en peu de temps, parce que 4500 agents, refaire une organisation, du DGS aux DGA, aux directeurs, prendre en compte aussi notre projet politique, mettre en adéquation avec ce que vous présentez aujourd'hui, je pense que c'est à souligner. Après, on peut toujours dire à la marge, on peut faire mieux, etc., oui, pourquoi pas. Mais je pense que déjà, il faut souligner la qualité du document et aussi la rapidité.

Donc je tenais à le faire au-delà de nos amitiés, en étant très honnête et vous le savez, je ne me gêne pas quand ça ne va pas de vous le dire, mais je dois

dire aussi qu'aujourd'hui, vous avez notre confiance, de notre groupe, mais au-delà, je pense que vous avez la confiance des partenaires sociaux et vous avez la confiance des agents. Et ça, je pense que c'est quelque chose de très important.

Donc il faut en profiter, il faut continuer, surtout ne pas s'arrêter en cours de route, continuer, affiner et surtout le côté humain bien entendu, c'est le plus important, que tout le monde se sente bien dans cette nouvelle organisation et que tout le monde puisse travailler dans des conditions idéales, et bien entendu, se sentir bien au travail. C'est ça le plus important puisque quand on se sent au travail, eh bien on travaille mieux et c'est la Corse et les Corses qui en profitent.

Donc, à ringrazià vi è à felicità vi dinò una volta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a t-il d'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Deux mots rapidement, comme c'est une prise d'acte, on ne va pas trop développer.

Simplement, je crois que l'organigramme était attendu depuis longtemps. C'est une réponse quand même à un besoin de fonctionner autrement, certainement.

Moi ce qui ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant de réorganiser, je pense que c'était une nécessité et c'est évident. Il y a ce qu'a évoqué Monsieur Hyacinthe Vanni sur le bien-être aussi, je crois qu'il y avait et moi je l'ai constaté en tous les cas dans bon nombre d'endroits, à un moment donné, un mal-être aussi d'un certain nombre d'agents. L'objectif c'était, je pense, j'espère que vous allez le réaliser ou en tous les cas qu'il y aura un ressenti, c'est-à-dire qu'à un moment donné, tout le monde se sente bien dans l'institution qui est très lourde.

Après, le deuxième souci que j'ai en dehors de l'aspect interne, c'est la performance. Est-ce que le moteur, le nouveau moteur de la Collectivité, en tous les cas le moteur, je dirais reformaté, est-ce qu'il va être performant, est-ce qu'il va répondre justement maintenant à nos aspirations, aux attentes des Corses ? Ça, c'est tout aussi important.

Après, le reste, c'est une prise d'acte, encore une fois. Il y a deux points, un petit clin d'œil, excusez, Paul-Félix, sur le Cismonte et le Pumonte, on ne va

pas refaire un retour à l'histoire, mais je crois que ce serait intéressant de réfléchir à casser un peu, je ne suis pas pour Golo et Liamone qui sont les départements issus de la Révolution française, vous le savez, Pumontu et Cismontu, Pumontu est une appellation incontrôlée, Pumontu, ça ne représente pas la Corse-du-Sud, je vous le dis comme ça très sérieusement, ça représente une partie de la Corse-du-Sud et c'est une partie de la Corse-du-Sud qui linguistiquement est très proche de la partie nordiste. Je vous le dis comme ça, vrai ou faux ?

Par contre, à un moment donné, il va falloir, il y a un certain nombre de répartitions, en tous les cas de pointillés notamment sur le service des routes par rapport aux zones, je pense qu'il va falloir redéfinir fondamentalement les territoires, y compris à un moment donné, être pris en compte dans l'organigramme. Je crois qu'il y a une dimension historique et culturelle à prendre en compte. Je ne veux pas qu'on revienne forcément aux pièves, mais il y a forcément à un moment donné une redéfinition des territoires qui réponde aussi à nos aspirations. Elles sont liées à toutes les autres.

Pour le reste, le redéploiement, on ne peut qu'espérer qu'elles sont au service d'un projet qui, redéployé, sera opérationnel.

Dernier petit point aussi par rapport à la transversalité qui apparemment apparaît dans cet organigramme, c'est un bon point, c'est aussi avoir une réflexion poussée sur le rôle des agences et offices dans cette transversalité. Est-ce qu'à un moment donné, tout à l'heure quelqu'un parlait de fonctionnement en silos, est-ce qu'il n'y a pas à un moment donné, une autre réflexion à avoir, y compris sur la redéfinition-même, pas de leur résistance, mais en tous les cas de leur projet, de leur opérationnalité et surtout de leur place dans une Corse de 2025 qui n'est plus la Corse des années, même 2015, je ne vais pas très loin. Je crois que cette partie-là qui n'apparaît pas forcément dans l'organigramme puisque ça regarde les satellites, je crois qu'il faut aussi une réflexion sur les satellites parce que la Corse évolue et parce que les missions aujourd'hui ont changé et qu'il y a forcément aussi des mutualisations à avoir, y compris en termes, et de transversalité avec le reste, mais surtout entre elles, voire même demain une profonde modification de cette partie-là de l'appareil territorial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole intervene ? Più nimu.

Donc, Monsieur le président, je vous repasse la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs remarques, un soutien de la part de Hyacinthe Vanni, des critiques bienveillantes ou des observations souvent fondées de la part de l'opposition.

Quelques éléments de réponse pour essayer de vous rassurer, je l'espère, en tout cas de vous donner des éléments d'information.

Par rapport à Chantal, simplement dire oui, il y a un renforcement de la sécurisation juridique, notamment à travers la recomposition je dirais du service du contrôle de l'exécution de la tutelle, etc., et ça a à voir aussi avec ce qui est demandé.

De la même façon, indépendamment de l'organigramme stricto sensu, oui, le DGS, notamment dans l'animation, est en train de faire partager par l'administration de la Collectivité, mais également les agences et offices, le fait qu'il faille fonctionner de façon, je dirais, beaucoup plus en synergie. Il ne peut pas y avoir d'un côté la Collectivité de Corse, de l'autre les agences et offices, même si elles ont leur existence juridique, leur indépendance, mais la tutelle qui ne doit pas être vécue comme intrusive, ni oppressante, mais qui doit quand même s'exercer. Mais surtout, au-delà des notions de contrôle et de cohérence et de convergence, y compris au plan budgétaire, sur la trajectoire, sur les recrutements, c'est d'un point de vue des politiques publiques de penser la complémentarité et la synergie. Donc ça oui, on y travaille.

Vous dire aussi, je pense que ça a été souligné, mais je le redis, aujourd'hui, on arrive enfin à dépasser ce qui me faisait souffrir et ce qui me valait aussi de venir devant vous me faire légitimement rabrouer en disant, « vous nous faites voter des créations de postes au coup par coup, on élimine, on crée, etc., on n'a jamais de vision globale », j'avais pris l'engagement et aujourd'hui, je dirais, notre tableau est installé, c'est-à-dire que vous avez un organigramme, vous avez un référentiel en organisation qui est la traduction des postes qui viennent concrétiser cet organigramme et ce n'est pas parce qu'on ne l'a pas présenté là, on a la déclinaison et vous aurez le tableau des effectifs qui vous permet de faire la comparaison entre le référentiel en organisation et la réalité au temps T de ce que constituent les ressources humaines au sein de notre Collectivité.

Je rappelle qu'en début d'année, il y aura une délibération cadre qui dira, voilà ce que sont les priorités et les recrutements qu'on va faire cette année, etc., une présentation intermédiaire et une restitution en fin d'année, y compris donc, en amont la prévision budgétaire et le réalisé budgétaire sur la capacité à tenir ce que nous aurons fait valider par l'Assemblée de Corse. Donc aujourd'hui, notamment grâce à ces rapports, on a sécurisé la totalité de la démarche.

Pour répondre à Paul-Félix Benedetti dès qu'il m'écouterait un peu. Donc il y a du vrai dans ce que vous dites, bien sûr vous l'avez dit et vous le savez notamment à travers votre expérience syndicale et professionnelle, il y a la théorie, il y a l'objectif cible et il y a la façon d'y arriver. Il y a les gestions de carrière des agents, il y a l'absence de mobilité géographique forcée qui continue de contraindre quand même nos choix, il y a la nécessité de monter en puissance dans la mobilité interne, etc. Mais globalement, on est vraiment sur une trajectoire où on va vers une vision territorialisée de l'action de la Collectivité de Corse et dans tous les domaines, en général, on est vers la mise en œuvre. On est dans la concrétisation là, même s'il y a encore quelques subsistances. Par exemple, sur l'exemple que vous avez pris, sur les directions finances et budget, on avait en 2019, 3 directions distinctes. Aujourd'hui, on a une direction avec 2 directions adjointes qui ne sont pas, quelle que soit la localisation territoriale, qui ne sont pas en miroir avec des pratiques différentes. On a une direction adjointe « programmation financière », on a une direction adjointe « qualité des comptes » avec les mêmes process partout.

De la même façon, je crois que l'exemple qui est peut-être encore plus parlant, on est sortis de la logique, alors Pumonte, Cismonte, ou Golu Liamone, ce n'est pas satisfaisant non plus, territoire à trouver, c'est dans le domaine des infrastructures. Dans le domaine des infrastructures, quand il y a eu la fusion, on a gardé dans un premier temps, je dirais, l'organisation sud-nord qui était la duplication et la reprise dans la Collectivité de Corse de l'organisation des départements. Progressivement on est allés vers une vision globale mais qui aujourd'hui est très aboutie. La seule organisation spatiale territoriale qui subsiste, c'est celle de l'exploitation entre le Pumonte et le Cismonte. Mais c'est logique, c'est logique parce que l'exploitation, elle doit être au plus près du terrain.

Par contre pour l'investissement, avant on avait un investissement Pumonte et un investissement Cismonte. Aujourd'hui, on a une direction unique. Sur les process routiers, l'ensemble des process routiers, on a une direction unique. Sur les infrastructures aéroports, ports et même transports scolaires, on a la fin du clivage nord-sud et on a des services territorialisés, ce qui n'était pas le cas avant. Donc, je crois que globalement, on va dans le bon sens, même si le process n'est pas encore totalement achevé.

Pour répondre à Josepha, on n'est pas que dans le symbolique. Je me suis peut-être mal exprimé, les délégations générales ne sont pas uniquement rattachées au DGS. Les délégations générales sont sous l'autorité du DGS, elles ne sont pas dans les DGA, mais elles sont dans l'organisation globale de la Collectivité.

C'est peut-être toujours un peu pompeux, mais en tout cas, c'est une ambition aussi et elle est assumée. Mais ça ne va pas rester une coquille vide parce que c'est le travail aussi d'identification et moi je ne veux pas surjouer, mais il y a aussi des cadres, vous le savez, et des non-cadres qui ont été en souffrance au lendemain de la fusion et qui se sont retrouvés, je dirais, dans des situations professionnelles qui ne leur convenaient pas, qui n'étaient pas une mise au placard, mais des frustrations, un sentiment de ne pas retrouver sa place, etc. Ce nouvel organigramme, nous avons voulu le construire aussi en offrant une perspective de nouvelles dynamiques à celles et ceux qui aujourd'hui ne se retrouvaient pas dans l'organisation ancienne.

Ces délégations générales, ça représente à peu près sur les 3, 90 à 100 personnes, vous pensez bien que on ne va pas faire des recrutements. Le recrutement est in fine et d'ailleurs selon des priorités que nous avons identifiées dans le troisième document avec les recrutements internes ou les recrutements externes, TRI et TRE, le fameux acronyme trajectoire de recrutement interne les postes prioritaires que nous voulons pourvoir par le recrutement interne et les TRE, trajectoires de recrutement externe, là où nous savons que nous n'aurons pas la ressource en interne et où nous avons fait des arbitrages pour pouvoir prioriser les postes en restant dans l'enveloppe budgétaire qui nous est allouée.

Donc sur ces délégations, il y a aussi un travail d'identification qui a été fait en amont en s'assurant qu'on va avoir, y compris en interne, le niveau suffisant pour permettre à ces délégations de fonctionner.

Puis après, il y a aussi des transpositions de services ou d'équipes qui existaient mais qui sont intégrées dans la délégation générale pour lui donner un sens global. Par exemple, le PADDUC, ça a été une discussion, etc., avant c'était dans la DGA d'Audrey, aujourd'hui on l'intègre dans la délégation générale « transition » parce qu'on veut relier la révision du PADDUC, donc la conception du PADDUC à cette dimension de projet de société intégrant l'ensemble des transitions.

Donc, je pense quand même que globalement il y a une cohérence. Maintenant, Hyacinthe l'a dit et je termine, en arrière-plan, il y a aussi la nécessité de mettre en œuvre une politique globale à travers le dialogue social dans laquelle les femmes et les hommes qui font vivre cette institution pour y travailler se sentent impliqués dans le nouveau process. Et ça, il y a une forme de pari. On va essayer de le relever ensemble et on a créé les conditions pour essayer de le relever ensemble.

Je crois que cet organigramme, même s'il n'est pas l'alpha et l'oméga, même s'il n'est pas parfait, même s'il sera encore sûrement à faire évoluer, si on croise l'organigramme, le référentiel organisation, le tableau des effectifs et la

nouvelle politique, la nouvelle dynamique globale qu'on essaie de mettre en œuvre au niveau des RH, y compris en vivifiant le dialogue social et en prenant des décisions, y compris des décisions qui quelquefois peuvent déplaire sur certains aspects, vous le savez, on a pris des décisions importantes sur le télétravail, sur le temps de travail. Il y a aussi la mise en perspective en disant « voilà, maintenant on y va et on y va ensemble ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il s'agit d'une prise d'acte et donc, nous n'aurons pas de vote là-dessus. Merci, Monsieur le président.

Un autre rapport dans la foulée.

Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Urganisazione (REO) di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 166 : Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport, je pense que ce n'est peut-être pas la peine d'y revenir. Le REO aussi, c'est la photographie de la mise en œuvre de cet organigramme. Il y a des suppressions de postes puisqu'on avait un toilettage de postes, il y avait plusieurs dizaines, voire au-delà, de postes qui avaient été créés au fil des exercices budgétaires sans nécessairement être pourvus, des postes qui ne correspondent pas à l'organigramme que nous venons d'adopter. Donc, ceux-là vont être supprimés. Il y en a d'autres qui vont être créés pour correspondre à l'organigramme. Ce n'est pas parce qu'ils sont créés, qu'ils vont forcément être pourvus.

Donc derrière, on a la trajectoire budgétaire et le tableau des effectifs. Tous les ans, on vous dira « voilà, les postes qui existent, voilà ceux qu'on a réussi à pourvoir par mutation interne, voilà ceux qu'on considère prioritaires, voilà les recrutements qu'on se propose d'engager cette année ».

Avec aussi, je n'en ai pas parlé, je vais en dire un mot, parmi les difficultés qu'on a, c'est vrai aussi qu'on a des secteurs qui sont aujourd'hui structurellement sous-dimensionnés ou déséquilibrés. On a parlé de la langue Corse ce matin. Vous savez bien que la direction de langue Corse est aujourd'hui une direction en souffrance et que ni son dimensionnement théorique, ni l'état de son fonctionnement actuel, y compris lorsqu'on prend en compte les maladies ou

les arrêts, etc., ne correspond à la volonté politique que nous avons. Donc ça aussi, on aura à en discuter, par exemple dans le rôle de la commission, comment on fait ? Jusqu'où on va ? Comment on dimensionne, y compris par rapport aux priorités à faire ? Est-ce qu'on a des gens en interne ? Est-ce qu'on fait des recrutements extérieurs ? Etc.

On a évoqué aussi le domaine de la formation où on sait qu'il y a de gros enjeux et de gros besoins. C'est important de le citer parce que la formation, ça nous impose aussi de réfléchir au-delà de l'interne à la Collectivité dans la perspective de l'établissement public de commerce et d'industrie qui fait de la formation et avec la Chambre des métiers qui fait aussi de la formation, comment on mutualise ? Comment on regroupe ? Comment on spécialise ? Ça, c'est un travail qui est devant nous.

Je vais citer aussi 2 secteurs opérationnels :

Les routes. Dans les routes aujourd'hui, on manque d'ingénieurs, on manque aussi d'opérationnels dans certains secteurs.

Les forsaps, on n'est plus aux effectifs cibles, y compris au plan interne, je dirais, le fait que certaines carrières ou certains postes soient plus attractifs que d'autres, a conduit des secteurs à se vider et d'autres à se gonfler. Et aujourd'hui, nous avons un déséquilibre de ce côté-là, donc ça doit se corriger, mais on ne peut pas le corriger par le recours au recrutement externe à concurrence des besoins.

Donc on aura des choix là aussi à faire, ça fait partie de la difficulté, mais aussi de la nécessité de l'exercice.

Voilà pour le référentiel.

Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. Joseph SAVELLI

Oui, il y a un avis de la commission des finances qui est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, merci Monsieur le rapporteur.

Qui souhaite s'exprimer sur le REO ? Aucune intervention. C'est une prise d'acte. Monsieur le président, voulez-vous rajouter quelque chose ? Non.

Nous prenons acte de ce REO. Merci.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Ensuite, il y a une modification du tableau des effectifs.

Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 167 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Là, il y a un vote. Bien sûr à ce stade, il n'y a pas, je dirais, l'encadrement budgétaire, mais ça va venir dans les délibérations qui vont désormais venir accompagner le cadre ainsi posé.

Il y a l'organigramme, le rapport sur le REO et la modification conséquente avec des opérations modificatives qui sont de nature différente.

D'abord, la création des postes d'encadrement présentés en CST le 6 juin 2025, suite au rapport, modifiant l'organigramme. C'est l'annexe 1.

Deuxièmement, les opérations de recrutement définies dans la trajectoire externe, et correspondants aux besoins urgents de la Collectivité, c'est l'annexe 2. Donc là, ces arbitrages ont été faits en interrogeant l'ensemble des DGA, en ayant des discussions au sein du Codir et ensuite, à travers un choix que j'ai fait en m'adossant aux analyses et recommandations de l'administration, en intégrant aussi les priorisations politiques. Là c'était la TRE, trajectoire de recrutement externe.

Troisièmement, la trajectoire de recrutement interne, c'est les postes qui correspondent à un besoin que nous considérons urgent mais que nous pensons pouvoir être pourvus, y compris par les prises de contact et l'analyse de nos effectifs, que nous pouvons penser être pourvus par le biais de redéploiement interne. L'ensemble des postes permettant la mise en œuvre des opérations de

gestion courante, annexe 4, c'est-à-dire les postes créés pour permettre la nomination des lauréats de concours et les postes créés pour permettre les changements de filières.

Enfin des opérations de toilettage par le biais des suppressions, ce que je vous disais tout à l'heure, des postes devenus inopérants au tableau des effectifs.

Avec ces suppressions, progressivement, on va avoir une cohérence totale entre la cible en organisation, le REO et les effectifs réalisés, c'est-à-dire la trajectoire des effectifs, c'est-à-dire un organigramme dont la photographie est le REO et un REO pourvu à concurrence des postes qui sont validés dans le cadre du tableau des effectifs, en tenant compte de nos besoins et de nos contraintes budgétaires.

Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Monsieur Georges Mela a souhaité connaître le pourcentage suffisamment explicite entre les postes de catégorie C ne requérant pas de compétences particulières et les autres postes mis en place pour la montée en charge des responsabilités de service.

Madame Marie-Hélène Djivas, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, a précisé que, comme indiqué dans le rapport social unique examiné précédemment, la Collectivité de Corse compte 28 % de catégories A, 12 % de catégorie B et 60 % de catégorie C.

Concernant l'organigramme, elle a rappelé qu'il y avait eu plus de création de postes d'encadrement que de suppression, tout en précisant que le nouvel organigramme sera mis en œuvre de façon lissée, vraisemblablement en septembre prochain.

Madame Marie Hélène Djivas a par ailleurs précisé que dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme, 136 postes d'encadrement ont été créés et ils seront pourvus en interne d'ici cet été. 92 postes ont été supprimés dans le cadre du déploiement de cet organigramme. Dans ces chiffres ne sont pas mentionnés les éventuelles modifications de postes d'encadrement déjà en place au sein de la Collectivité de Corse.

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu una parolla per dì chì ùn pudemu micca oghje purtà a nostra pulitica cum'ellu ci vole perchè chì quandu chì noi femu i sforzi maiò per esse à paru di a nostra masse salariale, u statu decide di piglià e misure chì ci costanu oghje 4 500 000 eurò.

S'è ùn aviamu micca isse misure oghje quì, pudiamu cumplittà i nostri effettivi di forestiers, pudiamu cumplittà i nostri effettivi nant'à e strade è puderemu purtà veramente a nostra pulitica.

È quessa hè vera chì ste decisione chì sò state chjappe à u livellu naziunale ci mettenu in difficoltà.

Perchè s'è oghje mettite 4,5 milioni nant'à i persunali, induv'elli ci sò e difficoltà, viderete pensu chì digià i servizii serebbenu cuntenti et je pense que derrière, il y aurait une bouffée d'oxygène pour nous, sauf que cette politique-là qu'on devait mettre en œuvre, elle a été hypothéquée par une mesure qui a été prise au niveau national.

Aujourd'hui, on doit faire avec ces 4,5 millions euros qu'on doit absorber, plus à un moment donné, il faudra bien qu'on comble ces effectifs puisqu'on était l'autre jour à Ponte Leccia avec Cathy, on est passés de 18 personnels à 9, je ne parle même pas de Canari, je ne parle même pas des routes, je ne parle même pas du reste. Tout ce qu'on devait mettre en œuvre a été hypothéqué par une mesure qui est venue augmenter les cotisations salariales.

C'est quand même assez rageant, c'est quand même assez, pas décourageant, mais tous ces efforts qui ont été mis en œuvre pour prévoir ces recrutements, aujourd'hui ils sont réduits à néant. Et ça, c'est une vraie difficulté, Monsieur le président.

Donc il va falloir continuer, il va falloir trouver encore des marges de manœuvre, mais à colpi di 4,5 milione, hà da esse cumplicata.

Donc voilà la réalité d'aujourd'hui. On en parlera plus longuement demain dans d'autres rapports. Mais c'est une difficulté qui nous est imposée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a une multitude de créations pour rentrer dans les cases de l'organigramme. Mais là aussi, je pense qu'il y a de l'amélioration sociale à venir, parce qu'on a des logiques naturelles de sous-qualification. Je vois qu'il y a quand même de nombreux postes ouverts de chefs de service en catégorie B, alors que naturellement ils doivent être en catégorie A. Et vous avez de nombreux postes de chef de bureau en catégorie C, ce qui est paradoxal.

Donc, ça veut dire que quelque part, il doit aussi y avoir des accompagnements pour des passages de concours internes ou la prospection de passage au choix, avec un certain nombre d'ancienneté sur des règles dérogatoires admissibles en fonction publique territoriale et qu'on ait un organigramme qui soit hiérarchiquement cohérent. Parce que si la personne a fait l'affaire, le grade doit faire l'affaire aussi. C'est-à-dire qu'un organigramme où on a des postes de responsabilité, il doit y avoir le grade de la responsabilité. Moi là-dessus j'y vois aussi le traceur de quelque chose qui a besoin d'une amélioration.

Remarque positive pour les salariés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Monsieur le Président, si vous souhaitez rajouter quelque chose.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci aux deux intervenants pour leurs mots et aux autres pour leur silence.

Alors c'est une trajectoire vers laquelle il faut aller et vers laquelle il faut tendre effectivement, en intégrant une équation budgétaire contrainte.

Donc chemin complexe, mais il faut le prendre ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cette fois ce n'est pas une prise d'acte, il va falloir voter.

Donc je sou mets au vote ce rapport sur la modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de « Core in fronte ».

Qui ne participe pas ? Non-participation d' « Un soffiu novu » et d' « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT est ADOPTE** à une très large majorité, merci.

Je crois qu'il nous reste un rapport, le rapport social unique.

Raportu n° 152 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023

Rapport n° 152 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport social unique, rapidement en ce qui me concerne, d'abord pour anticiper peut-être une remarque, ce n'est pas de notre fait et nous ne sommes pas en retard pour la présentation, il y a toujours un décalage d'un an. Donc on présente le rapport social unique de l'année n à l'année n +1. Donc le rapport social unique de 2023 devait être présenté, c'est une formalité obligatoire, et discuté devant le CST et il était inscrit à l'ordre du jour en novembre 2024, pour passer devant le l'Assemblée de Corse en décembre 2024 également, et comme le syndicat majoritaire a quitté le CST, donc il n'y a pas eu le quorum, nous n'avons pas pu examiner dans les temps le rapport. Ce qui vaut donc, après qu'il ait été discuté dans le cadre d'un nouveau CST, sa présentation aujourd'hui.

Alors, je vais être assez rapide.

Le rapport est composé d'une centaine d'indicateurs. Une synthèse analytique est également annexée.

Vous avez les principales caractéristiques, les effectifs avec leur répartition, leur nombre bien sûr, leur répartition par sexe, par catégorie, par

filière, l'organisation du travail, les parcours professionnels, les flux de personnel, l'absentéisme médical des emplois permanents, la rémunération des emplois permanents, la formation et l'action sociale.

Donc, c'est une photographie de la situation sociale au sein de notre collectivité au temps T.

Pour le surplus, je m'en rapporte au rapport et je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Merci, Mme la Présidente.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a souhaité connaître le nombre d'agents de la Collectivité de Corse qui étaient en télétravail en 2023.

Mme Marie-Hélène DJIVAS, Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines, a précisé que le nombre d'agents de la CdC en télétravail en 2023 était de 1 287, soit 28,6 % des effectifs.

Mme Serena BATTESTINI a interrogé Mme la Directrice Générale Adjointe sur le temps effectué en télétravail par ces agents.

Mme Marie-Hélène DJIVAS a précisé que, sous l'ancien règlement relatif au télétravail, modifié lors de la Commission Permanente de mai dernier, la durée de droit commun était fixée à un jour de télétravail ou de deux jours pour les non-encadrants.

À ces durées de droit commun peuvent s'ajouter des options dérogatoires, notamment pour les femmes enceintes, sur motif médical et après avis du médecin de prévention ou en cas d'indisponibilité d'accès au service où s'exerce l'activité professionnelle quotidienne.

La Commission des Finances a pris acte de ce rapport

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Rapporteur. Donc qui veut la parole sur ce rapport social unique ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

On ne va pas laisser le Président comme ça, orphelin d'une prise de parole !

Moi, je vais revenir sur ce que je dis depuis 4 ans bientôt, c'est-à-dire que sur l'état général des emplois, le taux très important des contractuels où, par vision trompeuse, l'exécutif se félicite d'en avoir moins qu'ailleurs. Sauf qu'il en a beaucoup plus qu'avant.

Nous, ce qu'on doit regarder, c'est l'état de la fusion, combien il y en avait au moment de la fusion ? Il y en avait beaucoup, beaucoup moins. Ça veut dire qu'on est sur une trajectoire qui n'est pas vertueuse.

Ensuite, passer par des contractuels, c'est quand même de la précarité et ça génère malgré tout de la surconsommation d'argent en termes de fonctionnement, parce que le taux de charge ne sera pas le même, les indemnités de précarité sont supérieures et souvent, on les indexe sur des rémunérations qui sont non-conventionnelles.

Donc, moi, je vois qu'on ne résorbe pas ce chiffre, qu'il y en a énormément. Si on regarde le tableau des effectifs, il y a beaucoup de cadres. Pareil, il doit y avoir un accompagnement planifié pour aider les jeunes Corses qui occupent des postes ou qui voudraient les occuper de manière permanente à passer des concours, même si ce sont des concours français, aujourd'hui c'est la règle et elle est comme ça, et de rentrer dans les voies de la normalité.

Avoir autant d'effectifs contractuels, même si vous vous réjouissez que ce n'est que 11 ou 12 % et qu'en France, ils sont 16 %, lorsque vous avez repris les 3 collectivités en fusion, vous étiez à moins de 5 %.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, donc il y a Chantal Pedinielli qui a demandé la parole, je vous en prie.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Je vais essayer d'être brève, même s'il faut reconnaître que ce rapport, seulement soumis à débat, est important tant la question du personnel est prégnante ; on le voit dans le cas du compte administratif et du rapport de la Cour des comptes qui a fait la une des journaux dans la semaine.

Il faut donc avoir une photographie conforme à la réalité si on veut maîtriser le chapitre 012.

Justement, il faut avant tout se mettre d'accord sur les chiffres.

On lit dans le rapport social unique que la Collectivité de Corse compte 4 520 agents dont 3 984 sont des fonctionnaires. Des chiffres qui divergent avec ceux du compte administratif où l'état des effectifs alignait 4 308 agents. Il y a une différence d'un peu plus de 220 agents, je suppose qu'il y a une explication.

Peut-être que les emplois non-permanents sont comptabilisés d'un côté, pas de l'autre.

Peut-être que le chiffre se base aussi sur les équivalents temps plein et l'autre non.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons avoir précisément, en équivalent temps plein, le nombre d'agents titulaires et non-titulaires, permanents et non-permanents.

J'en reviens au document.

88 % des agents sont fonctionnaires, ce qui est supérieur à la moyenne nationale des régions et des départements.

La féminisation est en hausse, c'est bien, mais elle reste plus basse que la moyenne nationale et départementale.

La moitié des contractuels sont des agents de la catégorie A ; 61 % de femmes, c'est assez identique aux fonctionnaires

80 % des contractuels occupent un CDD ; 20 % sont en CDI.

En 2023, les contractuels, Paul-Félix nous le rappelait, ont augmenté de pratiquement 8 %.

Alors parmi les agents, au 31 décembre 2023, 116 fonctionnaires ont été titularisés. 2 agents ont une prorogation de stage et 95 contractuels ont été stagiairisés dans l'année.

Le rapport nous dit aussi que la principale cause de départ chez les fonctionnaires est le départ à la retraite de 60 %, c'est logique. Et en page 23, on peut lire qu'il y a eu en 2023, 241 départs : 120 pour les fonctionnaires, 121 pour les contractuels. C'est énorme, c'est supérieur aux années antérieures. Mais je pense qu'ils sont forcément remplacés, puisqu'en nombre d'agents on est toujours au même chiffre que lors de la fusion.

Vos arguments de l'époque, Président, entre 2015 et 2017 reposaient sur l'objectif de tomber en dessous des 4 000 agents et vous m'avez expliqué qu'il fallait monter en compétence. Je pense que ça sera une des explications de ce nombre d'agents.

Je voudrais aussi revenir sur l'absentéisme. On note que la catégorie C est plus impactée par l'absentéisme médical. Les 2/3 sont âgés de plus de 50 ans. Le taux d'absentéisme tourne autour des 10 % et les fonctionnaires le sont bien davantage que les contractuels.

En page 46, on peut dire que l'absentéisme à la Collectivité de Corse est 4 points au-dessus de la moyenne nationale. D'ailleurs, il est plus important en 2023, alors qu'en 2020 et 2021, il y avait les années COVID, donc avec un gros impact par rapport à la maladie, et en 2023, cet absentéisme est bien plus important. Alors cela nous interpelle.

Est-ce que les agents se sentent bien dans l'institution ? Est-ce qu'il y a un malaise ? Un problème ? Cette question de l'absentéisme est particulièrement préoccupante car elle impacte le fonctionnement de l'institution, tout comme le recours au télétravail dont les modalités ont été récemment revues en considérant qu'il pouvait y avoir des abus. Sur ce point-là, Président, vous savez que j'étais de votre côté concernant la diminution du télétravail.

Cela me conduit pour finir à vous interroger sur un sujet que l'on évoque rarement, c'est la mobilisation du CET, le compte épargne temps depuis l'instauration de la pointeuse. Je souhaiterais savoir combien la Collectivité de Corse a dû verser, en termes de masse globale bien sûr, chaque année, aux agents qui sont dépositaires d'un compte épargne temp, pour avoir une idée de ce que ça représente.

Le rapport, le fameux rapport de la Cour régionale des comptes, en page 24, regrette l'absence de provisions pour ces CET.

Par contre, la M57 rend obligatoire le provisionnement pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur ce compte épargne temps.

On apprend qu'au 31/12/2023, 3 588 agents ont ouvert un CET cumulant 132 500 jours épargnés. C'est énorme.

Ce que reproche la Cour régionale des comptes, c'est que vous n'avez provisionné que 4,1 M€, alors qu'elle estime que 22 M€ auraient dû l'être, impactant le résultat de fonctionnement. C'est une évidence.

D'une part, il y a un risque d'insécurité budgétaire avec ces chiffres, cette différence. D'autre part, c'est, je pense, une ruine.

Nous avons besoin de comprendre en disposant des montants versés au titre du compte épargne temps par exercice comptable.

Voilà ce que je voulais préciser.

Je vous remercie, Président, pour la présentation de ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Chantal.

D'autres interventions ? Non, pas d'intervention, si ce n'est pour souligner l'importance d'un tel rapport et, contrairement à ce qu'on peut penser, je partage l'avis de de Chantal. Et peut-être qu'il faudrait qu'on les présente comme les rapports égalité hommes/femmes et autres à d'autres moments.

Merci. Donc président, vous voulez réagir aux 2 interventions qui ont été faites ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Dans le désordre.

Par rapport à l'intervention de Chantal, la différence entre les chiffres concernant le nombre des effectifs entre le RSU, le rapport social unique, et le tableau des effectifs est due au fait que ce ne sont pas les mêmes personnels qu'on intègre dans les 2, notamment les assistantes familiales sous contrat, les collaborateurs de groupes et les vacataires n'apparaissent pas au tableau des effectifs alors qu'ils apparaissent au RSU. Donc, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, le CET, on en parlera demain, ce que nous avons fait n'est pas illégal et ce que nous avons fait est fait régulièrement par beaucoup de

collectivités pour ne pas déséquilibrer les budgets. Par contre, il y a eu une augmentation très significative du CET et vous savez qu'un des éléments, selon notre analyse, c'est notamment l'organisation du temps de travail. On en a parlé et je pense qu'on y reviendra demain, si vous le voulez bien, de façon un peu plus approfondie.

Après, ce que je voudrais dire quand même, je suis en désaccord avec Paul-Félix Benedetti. D'abord, je pense qu'il y a eu un petit emballement. Je ne pense pas qu'on ait été à 5 % de contractuels avant la fusion. Je demande à vérifier vos sources.

Brouhaha.

Oui, 0... Il n'y en avait pas en fait...

Donc, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, quand on parle de précarisation, le taux de contractuels, il n'est pas forcément un élément qui caractérise une précarisation.

Je vais quand même rappeler que la rémunération brute moyenne au sein de la Collectivité de Corse est supérieure de 600 € de mémoire à la rémunération moyenne à la Fonction publique territoriale et, tant mieux, très au-dessus de la moyenne.

De la même façon, même si comparaison n'est pas raison, je rappelle ce que sont les chiffres, les pourcentages en termes de contractuels : nous, nous en avons 11,58 % ; 25 % dans les départements et 18 % en régions.

25% dans les départements, pourquoi ? Parce que, vous le savez aussi, la plupart des contractuels, beaucoup des contractuels que nous avons sont des contractuels qui sont recrutés dans le secteur social. Dans le secteur social, vous ne recrutez pratiquement que des contractuels. Nous avons augmenté le nombre de contractuels de ce côté-là parce que les besoins sociaux ont explosé par rapport à la population et notamment par rapport à la population qui arrive en situation de précarité. Et vous savez que nous avons même eu un accord avec les organisations syndicales pour augmenter notre niveau de recrutement.

Un 2ème élément qui a été un élément important, c'est le COVID. Au moment du COVID, on a fait recours aux contractuels, parce qu'il y avait beaucoup de fonctionnaires notamment qui étaient en éviction et qui ne pouvaient pas exercer. Donc on a eu des contractuels et ensuite en général, on a gardé un certain nombre de ces contractuels parce qu'il y avait un besoin.

Je rappelle aussi que nous sommes dans un processus d'intégration des contractuels, c'est marqué dans le RSU, avec la résorption donc de l'emploi précaire.

Cette année, 95 contractuels ont été stagiairisés, donc ils vont vers l'accès au statut de fonctionnaire.

Dernier mot, oui, y compris dans les cadres A, nous avons un nombre significatif de contractuels, mais c'est parce que nous recherchons aussi la compétence. Après, quand les personnes viennent, on leur propose de passer des concours et si elles passent leurs concours, elles sont ensuite conservées.

De la même façon, parfois on ne garde pas des contractuels parce qu'ils ne donnent pas satisfaction. Donc, c'est un élément aussi de souplesse et de bonne gestion, parce que prendre quelqu'un qui est fonctionnaire, si c'est quelqu'un qui n'est pas bon, après on le garde, vous le savez, pendant toute sa carrière.

Donc, je crois que globalement ce rapport social unique... Alors après sur quoi on va essayer de travailler ? J'ai envie de dire de façon évidente, la prévention et la lutte contre l'absentéisme, donc il faut réfléchir à ça, mais je rappelle quand même que lors du dernier séminaire social organisé par Régions de France, la problématique de l'absentéisme et particulièrement au sein des OPLE a été recensée comme un sujet absolument prioritaire pour toutes les régions. Donc, on retrouve aussi des éléments qui sont similaires ou identiques dans d'autres territoires.

Les collectivités, et notamment les régions, s'interrogent également sur les impacts de la réforme du congé de maladie ordinaire et de nombreuses collectivités envisagent d'utiliser les crédits générés par cette réforme afin de développer des nouvelles politiques de lutte et de prévention.

Donc, premièrement, prévention et lutte contre l'absentéisme.

Deuxièmement, un meilleur pilotage de la fonction RH. Maintenant qu'on a notre photographie, qu'on a mieux identifié, je pense que vraiment, il faut qu'on anticipe, il faut qu'on incite à la mobilité interne en accompagnant les agents, ça a été dit, ce travail de moyen terme, et optimiser et exploiter toutes les pistes de maîtrise et de rationalisation de la masse salariale. C'est vrai que l'augmentation de la masse salariale, elle est due principalement au GVT, à l'harmonisation des régimes indemnitaires au moment de la fusion et à des mesures qui sont prises au plan national, je pense notamment à l'indice coût de la vie, etc., qui conduisent mécaniquement à une augmentation qui aujourd'hui prend des proportions qui ne sont plus assumables.

Donc, on a une vraie difficulté, je dirais même une forme d'équation insoluble, puisque l'on a une structure dans laquelle aujourd'hui on a un certain nombre de besoins stratégiques qui ne sont pas couverts. On a des besoins qui augmentent, on sait qu'on ne pourra pas couvrir par la mobilité interne tous nos besoins, qu'on a besoin de faire des recrutements extérieurs et qu'il faut le faire en maîtrisant la masse salariale qui, par ailleurs, augmente mécaniquement indépendamment de nos décisions.

Donc... Ùn sò micca... Ci vole à riflette...

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport, c'est une prise d'acte.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Ne partez pas, j'ai quelques communications à vous faire.

D'abord, avant la communication, il faut voter la dérogation au temps de travail pour les personnels du secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

ADOPTE.

Deuxièmement, la commission, dont nous avons voté la constitution tout à l'heure, commission ad hoc sur une politique linguistique doit se réunir demain.

Elle le fera dès 09 h 00 sous l'autorité... Oui Pierre, quelle est la question ?

M. Pierre GHIONGA

Salle 2.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pourquoi pas... Je te sens déjà très impliqué.

Donc salle 2, comme le suggère Pierre Ghionga, sous l'autorité et sous la présidence de la doyenne, je suis désolée, je suis obligée de le dire, de cette commission, qui est Charlotte Terrighi, qui a le privilège d'être la doyenne, parce que c'est un privilège.

Donc, Madame la Présidente, pour demain en tous les cas, au moins pour demain, vous présiderez avec l'aide du secrétaire général.

Cela consiste bien évidemment à faire l'appel et à mettre en place le bureau, c'est l'objectif de demain matin. Considérez que c'est une convocation pour demain matin.

Dernier point, il nous faudra aussi, au plus tôt ce soir ou demain matin 9 heures, la ou les candidatures pour la commission permanente, puisqu'on a un vote de commission permanente.

Je ne veux pas faire l'élection de la commission permanente, et je vous le dis aussi, Monsieur le Président de l'exécutif, demain en fin de journée, parce

qu'on va avoir des problèmes de représentation, de quorum et c'est un vote physique qu'il faut réaliser avec urne, isoloir et bulletin et enveloppe.

Réfléchissez bien cette nuit à tout cela.

Bona notte !

La séance est suspendue à 21 h 20.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3^{za} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
26 è 27 di GHJUGNU di u 2025**

**3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
26 et 27 JUIN 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



3^{za} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
26 è 27 di GHJUGNU di u 2025

3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
26 et 27 JUIN 2025

SUNTA di u VENNERI u 27 di GHJUGNU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 27 JUIN 2025

Reprise de la séance à 10 h 30

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

Raportu n° 159 : Elezzione complementaria di un membru di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 159 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

8

1^{er} tour - résultats du scrutin

9

Suspension de séance à 11 heures / reprise 11 h 05

2^{ème} tour - résultats du scrutin

10

Suspension de séance 11h20 / Reprise 11 h 25

3^{ème} tour - résultats du scrutin

12

CUNTROLLU - VALUTAZIONE / CONTRÔLE - ÉVALUATION

Raportu n° 162 : Raportu d'usservazione definitiva in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica per l'esercizii 2019 è di fila

Rapport n° 162 : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse concernant les exercices 2019 et suivants

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.

13

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/025) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

22

Prises de paroles :

M. Jean-Michel SAVELLI

23

Mme Charlotte TERRIGHI

27

M. Paul QUASTANA

28

Mme Christelle COMBETTE

30

M. Jean-Martin MONDOLONI

32

M. Louis POZZO DI BORGO

37

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, préside la séance

Prises de parole :

M. Alex VINCIGUERRA

44

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance

M. Paul-Félix BENEDETTI

49

M. Pierre GHIONGA

53

M. Saveriu LUCIANI

54

M. Hyacinthe VANNI

58

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

60

M. Romain COLONNA

64

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

66

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse

67

PRISE d'ACTE

73

Suspension de séance à 14h30 / Reprise à 16h59

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 163 : Approvu di u contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024

Rapport n° 163 : Approbation du Compte Financier Unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif.

74

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/026) par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

86

Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du CESEC

87

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI

88

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance (17h51)

M. Georges MELA

91

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance (17h53)

M. Alex VINCIGUERRA

97

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

99

M. Pierre POLI

99

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions

101

VOTE RAPPORT

104

Raportu n° 164 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti (2A) per l'eserciziu 2024

Rapport n° 164 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2024

ET

Raportu n° 165 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte (2B) per l'eserciziu 2024	
Rapport n° 165 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte (2B) pour l'exercice 2024	
Présentation des 2 rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI LUZI, Conseillère exécutive.	105
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	106
<i>Prise(s) de parole sur les 2 rapports :</i>	
M. Georges MELA	107
M. Paul-Félix BENEDETTI	108
M. Saveriu LUCIANI	110
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI en réponse aux interventions	111
VOTE RAPPORT N° 164	111
Informations supplémentaires sur le rapport 165, par Mme Vannina CHIARELLI LUZI, Conseillère exécutive.	112
VOTE RAPPORT N°165	112
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 169 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2024	
Rapport n° 169 : Rapport d'activité 2024 de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	114
M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance (18H49)	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	119
Mme Angèle CHIAPPINI	120
Mme Marie-Anne PIERI	123
M. Jean-Noël PROFIZI	125
M. Don Joseph LUCCIONI	126
Mme Angèle CHIAPPINI	130
M. Romain COLONNA	130

M. Saveriu LUCIANI	132
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	134
M. Don Joseph LUCCIONI	135
M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Conseiller exécutif, en réponse</i>	136
M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif</i>	138
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance (20h00)	
PRISE d'ACTE	142
20h10 Suspension de séance / 21h10 Reprise de la séance	
<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
Motion n°2025/E3/018 déposée par la présidente de l'Assemblée de corse et le groupe « Core in Fronte » à laquelle s'associent le groupe « Fa Populu Inseme », M. Pierre GIONGHA et Mme Josepha GIACOMETTI en soutien au peuple palestinien et violations du droit international par l'Etat israélien dans la bande de Gaza résultant de la fusion des motions suivantes :	
Motion n° 2025/E3/014 déposée par le groupe « Core in Fronte » : « Conflit Israélo-Palestinien et situation dans la Bande de Gaza »	
Motion n° 2025/E3/015 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : « Soutien au peuple palestinien et violations du droit international par l'État israélien dans la Bande de Gaza »	
Présentation par la Mme la Présidente MAUPERTUIS	143
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	146
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	148
VOTE MOTION	149
Motion n° 2025/E3/016 déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : « U Corsu, pilier éducatif et sociétal »	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	150
M. le Président Gilles SIMEONI : avis du Conseil exécutif	151
VOTE MOTION	152

Motion n° 2025/E3/017 déposée par M. Petru Antone FILIPPI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : « Pour une reconnaissance pleine et entière de la langue corse dans la vie publique et dans le système éducatif »	
Présentation de la motion par M. Petru Antone FILIPPI	152
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	154
VOTE MOTION	154
Motion n° 2025/E3/013 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse au nom de l'Assemblea di i Zitelli : « Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Academia di Corsica »	
Lecture de la motion par la présidente MAUPERTUIS	155
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Véronique PIETRI	156
Mme Paula MOSCA	157
Mme Nadine NIVAGGIONI	157
Mme la Présidente MAUPERTUIS	157
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, avis du CE	158
VOTE MOTION	159
Mme la Présidente MAUPERTUIS : Communication sur la déclaration du CESEC sur la langue corse	159
Commission ad hoc Langue Corse : communication sur la composition du bureau de la commission.	159
La séance est levée à 22h10	

La séance est reprise à 10 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Rejoignez vos places, un peu de silence.

Donc nous allons, si vous en êtes d'accord, procéder à l'élection d'une personne pour la commission permanente. Il est nécessaire de le faire maintenant parce que l'après-midi, il va manquer du monde et qu'il faut un quorum important.

Raportu n° 159 : Elezzione complementaria di un membru di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 159 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je rappelle, Valérie Bozzi a quitté cette assemblée récemment, elle siégeait à la commission permanente. Il s'agit maintenant de pourvoir à son remplacement selon les modalités prévues à l'article L4422-9 du code général des collectivités territoriales.

Le scrutin se fait à bulletins secrets, à l'urne. On évitera l'isoloir, si vous en êtes d'accord.

1^{er} tour, il faut la majorité absolue des conseillers inscrits.

2^{ème} tour, majorité absolue des conseillers inscrits

3^{ème} tour, majorité relative.

Je n'avais pas évoqué la possibilité d'un 3^{ème} tour, je ne l'imagine même pas...

A ce jour et à cette heure-ci surtout, je n'ai qu'une candidature qui est celle de Madame Chantal Pedinielli.

Donc les bulletins sont à la distribution.

Les élus doivent être au courant des pouvoirs qu'ils détiennent. Vous ne pouvez voter que pour les gens qui vous ont mandatés. Je suis désolée de rappeler des bases élémentaires de vote, mais cela me paraît nécessaire.

Voilà, je crois que le quorum est largement atteint. On ne peut pas dire qu'il y a une compétition acharnée...

Une candidate, je le rappelle.

Le scrutin est ouvert. Donc, plus personne ne bouge, ne parle, merci et on y va.

Donc on est bien d'accord, vous descendez voter, je répète, pour vous bien sûr et pour la personne que vous représentez, lorsqu'elle est appelée. Vous ne descendez pas avec les 2, parce qu'après on s'emmêle les pinceaux à la liste d'émargement, merci. Donc, ceux qui avez un pouvoir, vous descendrez 2 fois.

Merci beaucoup. On y va !

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les résultats sont les suivants :

Votants : 48

Nuls : 3

Blancs : 29

Chantal PEDINIELLI : 16

Elle n'a pas la majorité absolue, donc il faut un 2^{ème} tour.

Petite suspension de séance, mais ne bougez pas, parce qu'il y a un président qui veut me voir.

La séance est suspendue à 11h00 et reprise à 11h05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc le scrutin est ouvert.

2^{ème} tour donc. Qu'on soit bien au clair, il faut la majorité absolue des membres de l'Assemblée de Corse.

Madame Pedinielli n'a pas atteint cette majorité absolue. Donc, au 2^{ème} tour également, il faut la majorité absolue.

Mme Pedinielli, vous êtes toujours candidate ? Parce que je suis quand même obligée de demander...

Mme Chantal PEDINIELLI

Je suis toujours candidate.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. Bon, déjà on a un candidat assez bien.

Donc maintenant il faut des enveloppes et des bulletins. C'est bon, tout le monde a des enveloppes.

On y va !

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos.

Les résultats du deuxième tour sont les suivants :

48 votants,
3 nuls,
30 blancs
Chantal Pedinielli : 15 voix.

Donc, la candidate n'ayant pas atteint la majorité absolue des membres de l'Assemblée de Corse, nous sommes obligés de faire un troisième tour.

S'il vous plaît, il semble y avoir, avant d'entamer le troisième tour de scrutin, il semble y avoir du côté de « Un soffiu novu », des modifications de procuration. Mais ça ne se fait pas comme ça, il y avait un scrutin, il y a quelqu'un qui est sorti. Donc Jean-Martin, s'il vous plaît vous pouvez venir en tant que président.

Merci, interruption de séance, merci.

La séance est suspendue à 11 h et reprise à 11 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc le procès-verbal du troisième tour ne sera pas le même, bien sûr, non seulement au regard du résultat, mais des présents et des procurations. Nous allons revoter.

Donc première question, est-ce que tout le monde a un bulletin de vote et une enveloppe pour lui-même ? Et pour la procuration ensuite qu'il porte, le cas échéant ? Oui. Je parle surtout pour le groupe « Un soffiu » où il y a eu des changements. Bien. Donc, nous allons redemander à Madame Pedinielli si elle est candidate ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Affara allungata diventa sarpi ! Mais je maintiens ma candidature.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Noi dimu, fune longhe diventanu sarpe.

Alors nous ouvrons le scrutin, s'il vous plaît un peu de silence, vous pouvez aller discuter dehors ceux qui ne votés pas. Merci.

Donc, le scrutin est ouvert et le secrétaire de séance va vous appeler.

M. Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Bien le résultat du troisième tour est le suivant : la seule candidate donc était Madame Pedinielli :

48 votants,

5 nuls,

28 blancs,

15 bulletins pour **Mme Chantal Pedinielli, qui donc maintenant est élue à la commission permanente de l'Assemblée de Corse.**

(Applaudissements).

Alors je sais que, et vous, des fois, vous ne comprenez pas tout, mais les gens qui nous écoutent se demandent pourquoi on fait une élection comme ça de bon matin.

Moi je rappelle quand même l'importance de la commission permanente, il faut que les Corses l'entendent.

La commission permanente, c'est une Assemblée de Corse en version réduite, avec 14 membres et qui traite quand même beaucoup de dossiers, notamment beaucoup de dossiers qui relevaient avant des départements, qu'il s'agisse de l'aide sociale, des routes, des routes départementales de l'époque bien sûr, etc.

Donc il y a énormément de dossiers et donc cette élection est importante aussi, on ne s'amuse pas ce matin, contrairement à ce que certains laissent penser.

Voilà, donc félicitations Madame Pedinielli, bienvenue à la commission permanente.

Nous pouvons désormais continuer l'ordre du jour.

CUNTROLLU - VALUTAZIONE / CONTRÔLE – ÉVALUATION

Raportu n° 162 : Raportu d'usservazione definitive in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica per l'esercizii 2019 è di fila

Rapport n° 162 : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse concernant les exercices 2019 et suivants

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Monsieur le Président, je vous passe la parole si vous êtes d'accord.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Conformément aux textes qui régissent la matière, le Conseil exécutif de Corse a saisi l'Assemblée de Corse pour qu'elle puisse prendre connaissance et débattre du rapport rendu par la chambre régionale des comptes, le rapport définitif relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse concernant les exercices 2019 et suivants, ainsi que la réponse qui a été apportée.

Le texte prévoit en effet que le rapport doit être communiqué par l'exécutif à l'Assemblée délibérante à la première réunion utile après la restitution du ROD, ce qui est le cas aujourd'hui.

Donc ce rapport a déjà été versé dans le débat public, largement commenté. Je vais en faire une présentation brève afin de permettre aux différents groupes de l'Assemblée de Corse de s'exprimer pour qu'éventuellement je puisse répondre devant l'hémicycle des observations, demandes et éventuelles critiques qui pourraient être formulées, étant précisé que nous avons choisi de faire coïncider la présentation de ce rapport d'observations définitives qui dresse un portrait de l'analyse de la trajectoire budgétaire de la Collectivité de Corse entre les exercices 2019 et suivants, faire coïncider la présentation de ce rapport avec le compte administratif qui lui est la photographie budgétaire pour l'année écoulée des analyses développées par la Chambre régionale des comptes.

Donc moi ce que je voudrais dire très directement, c'est que je suis un petit peu surpris, même si l'analyse est toujours libre par définition, un petit peu surpris de ce que ce rapport de la chambre régionale des comptes, est pu être

interprété par certains comme un rapport négatif et critique vis-à-vis globalement de la trajectoire budgétaire de la Collectivité de Corse ou en tout cas des choix budgétaires qui ont été faits par le Conseil exécutif de Corse ou les conseils exécutifs de Corse depuis 2019.

Je rappelle donc que cette analyse court sur 2 mandatures, avec 2 configurations politiques différentes en ce qui concerne la majorité territoriale. Les choix qui ont été initiés en 2015, poursuivis en 2019, confortés et renforcés à partir de 2021, sont des choix politiques, que je vais rappeler brièvement, mais qui ont été faits en ayant le souci de la cohérence budgétaire et de la préservation des marges budgétaires de la Collectivité de Corse dans un contexte global extrêmement dégradé. Et, me semble-t-il, pour être très clair, la chambre régionale des comptes dans son attendu de principe ne dit pas autre chose.

Alors moi, je ne conteste pas le fait que la Chambre régionale des comptes, c'est sa mission et sa vocation, ait une approche exclusivement technique et budgétaire, en s'abstenant souvent de réinscrire les choix budgétaires dans leur contexte politique, économique, social et sociétal général, c'est la façon de travailler de la chambre régionale des comptes, ce n'est pas celle des élus. Les élus, ils sont là pour faire des choix politiques dans le respect des contraintes budgétaires et en les intégrant, mais pour faire des choix politiques.

Donc il y a cette première distorsion qui d'ailleurs a été en partie corrigée parce que pour la première fois, il faut le souligner, pour la première fois en ce qui concerne la Collectivité de Corse, la Chambre régionale des comptes a accepté, suite à nos échanges, à nos entretiens, a accepté de réintégrer la trajectoire budgétaire dans une analyse politique globale, notamment un calendrier politique avec un temps très fractionné : première mandature, 2015/2017, deuxième mandature 2017/2021, troisième mandature, en cours, avec l'impact de la pandémie, avec les épisodes budgétaires qui ont conduit à devoir assumer un héritage douloureux. La Chambre régionale des comptes en a tenu compte, et puis après, elle est restée dans son rôle de gendarme technique, budgétaire et financier.

Mais in fine, la Chambre régionale de comptes, elle ne dit pas autre chose, avec ses mots à elle, que ce que nous avons dit nous aussi et constaté. Au-delà des critiques politiques qui sont légitimes, il y a aujourd'hui un constat, c'est la chambre régionale qui le fait. Et je cite : la situation financière de la Collectivité de Corse, dans un contexte de fusion, a relativement bien résisté aux effets de la crise sanitaire et aux conséquences financières de contentieux anciens.

Donc une première phrase générale qui vient donner un satisfecit sur la trajectoire globale jusqu'à récemment de la Collectivité de Corse et qui rappelle aussi en quelques mots l'arrière-plan qui a conditionné et contraint notre action.

« Contexte de fusion » : une fusion partout dans le monde et je prendrai l'exemple de la France, ça induit les premières années des difficultés majeures et des augmentations de dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personne, on pourra y revenir. Donc, contexte de fusion.

Constat que la situation financière de la Collectivité de Corse a relativement bien résisté aux effets de la crise sanitaire, le COVID 2019/2020 et aux conséquences financières de contentieux anciens. Les contentieux anciens, ils existent et on y reviendra, y compris sur la structure de la dette.

Je vais quand même en dire un mot tout de suite et puis après on y reviendra. Moi je veux bien que dans le cadre d'un discours catastrophiste, on vienne dire à l'opinion publique que nous sommes face à un mur de dettes, un milliard. Mais j'aimerais que l'honnêteté intellectuelle conduise celles et ceux qui disent ça, et notamment je me tourne vers la droite, à reconnaître qu'une très large partie de cette dette est issue d'héritages et de contentieux anciens dont vous êtes politiquement responsables, et on le verra dans la structure de la dette, mais je peux en dire un mot tout de suite.

Un milliard de dettes aujourd'hui : d'abord rappeler, ce qui compte, c'est le volume d'une dette. Ce qui compte, c'est la capacité à la rembourser aussi. En ce qui concerne notre capacité à rembourser la dette, nous sommes dans une situation qui est meilleure que celle de la plupart des régions et départements français, nous sommes au-dessous du seuil d'alerte.

Donc, nous avons une dette qui est importante aujourd'hui, que nous ne devons pas aggraver, ou en tout cas que nous devons aggraver le moins possible, mais que nous sommes parfaitement en capacité de rembourser et dans des conditions et avec un ratio de désendettement qui est meilleur que celui de la plupart des régions de France et qui reste en dessous du seuil d'alerte et la chambre régionale des comptes le dit.

Deuxième remarque : comment est constitué cette structure de dette ? Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités le 1^{er} janvier 2016, nous sommes élus en 2015, nous sommes à 601 994 000, 602 millions d'euros de dettes. Qu'est-ce que c'est le premier déséquilibre structurel ? C'est les 73 millions que nous devons emprunter pour rembourser les impayés qui sont constatés par la chambre régionale des comptes à concurrence de 103 millions d'euros. 73 millions pour rembourser un trou que nous avons découvert.

Lorsque nous avons ensuite, commencé à rembourser, comment progresse la structure de la dette au 1^{er} janvier 2018 ? Nous sommes à 630 millions, c'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 2018, après 3 ans d'exercice des responsabilités par les nationalistes, nous avons trouvé une dette à 601 millions,

nous avons commencé à rembourser parce que nos recettes étaient dynamiques, nous avons remboursé beaucoup. Au 1^{er} janvier 2018, nous sommes à 879 000 880 en intégrant les 73 millions.

Lorsque nous faisons la fusion, nous sommes à 630 millions d'euros de dettes de la Collectivité territoriale de Corse. Nous avons commencé à nous désendetter, et nous récupérons 120 millions d'euros de dette du Conseil départemental 2B et 59 millions d'euros de dette du Conseil départemental 2A.

Donc la progression de la dette à ce moment-là, elle est simplement, premièrement, l'addition des dettes des 3 collectivités qui fusionnent avec une part de dette des 2 conseils départementaux qui représentent 200 millions d'euros et 73 millions d'euros qui ont été empruntés pour rembourser les impayés constatés par la chambre régionale des comptes de la mandature 2010/2015.

Continuons. Qu'est-ce qu'on va avoir à rembourser encore ? On va avoir à rembourser 48 millions d'euros, première tranche, 12 millions d'euros, deuxième tranche, 6,8 millions d'euros, troisième tranche, d'un emprunt toxique qui a été contracté à l'époque par le Conseil départemental 2B qui, comme d'autres collectivités, s'est fait piéger avec un contrat qui est indexé sur un taux de remboursement qui va exploser.

Et, je vous le rappelle parce qu'il faut l'avoir en mémoire, il y avait un accord oral, confirmé par écrit de l'État, auprès de François Hollande, président, que cette dette serait intégrée dans un protocole général, un engagement que l'État n'a pas tenu. Et nous avons dû emprunter pour rembourser par anticipation à concurrence de $48+12+7$, 77. Donc on est à $200+70+77$.

Mais en faisant cela, certes, nous avons aggravé notre endettement, mais nous avons économisé environ 5 à 6 millions d'euros par an pendant la période restant à rembourser sur l'emprunt toxique. Donc oui, nous avons aggravé notre endettement, premièrement.

Deuxièmement, nous l'avons fait pour de bonnes raisons et nous avons sécurisé la trajectoire.

Troisièmement, nous avons payé au titre d'engagements qui avaient été pris avant nous. Et nous avons enfin terminé avec un nouvel emprunt de 46 millions d'euros qui aurait dû être 100 millions d'euros, pour rembourser Corsica Ferries. Et le contentieux de Corsica Ferries et les 100 millions d'euros qui sont devenus 50 parce que nous nous sommes battus, seuls, uniquement soutenu par « Core in Fronte », pour refuser d'inscrire les 100 millions d'euros que le préfet Lelarge voulait que la Collectivité de Corse paye intégralement, les

100 millions d'euros sont devenus 50 millions d'euros d'emprunt seulement, pour payer des erreurs antérieures à notre arrivée aux responsabilités.

Donc si je refais le calcul, sur le milliard d'euros d'aujourd'hui de dette, nous avons donc $120+59 : 180$ millions d'euros des 2 départements, nous avons 73 millions des impayés de la mandature 2010/2015, nous avons 68 millions des intérêts de remboursement anticipé du prêt toxique et 46 millions du contentieux Corsica Ferries de la mandature de droite. Nous sommes à 350 millions qui ne sont pas de notre fait.

Alors arrêtez avec le milliard de dettes, la droite. Venez nous dire, sur ce milliard de dette, il y en a 350 millions qui ne sont pas dus aux nationalistes. Il faut le dire aux Corses, après chacun garde sa latitude pour critiquer les choix politiques.

J'ai lu ce matin puisque vous avez anticipé, et c'est tout à fait votre droit, qu'il faut dépenser à concurrence de ce que l'on a, donc sans emprunter. Mais si on emprunte aujourd'hui à concurrence de ce que l'on a, et notamment après avoir remboursé par la voie de l'emprunt les dettes que vous avez contractés, on peut le faire, y compris en se rétractant sur nos compétences propres.

Si on fait ça, on n'investit plus pour les SIS 2A et 2B, on n'investit plus pour l'aide aux territoires, on revoit à la baisse, y compris les routes territoriales et départementales, l'ensemble des infrastructures, l'ensemble de l'aide au tissu économique. J'ai lu ce matin parmi vos commentaires et j'anticipe, que vous aviez dit : c'est la commande publique et les entreprises qui payent. Non, non, non, les entreprises aujourd'hui, dans un contexte extrêmement difficile, elles peuvent continuer à bénéficier du choix qui est le nôtre, malgré un contexte budgétaire extrêmement difficile et malgré des dépenses de fonctionnement qui augmentent et j'y reviendrai, mais qui n'augmentent pas de notre fait, les entreprises, elles, bénéficient du choix politique que nous faisons, qui est de maintenir un haut niveau d'investissement, parce que c'est une volonté politique.

Et là où nous sommes passés, et vous le savez, en 2017, avant la fusion d'un total cumulé variant entre 270 et 280 millions d'euros par an, à aujourd'hui, au compte administratif, 350 millions d'euros d'investissements. Sauf que, oui effectivement, et la Chambre Régionale des comptes le dit, on retrouve le constat. Qu'est-ce qu'elle dit ? Elle dit, et c'est elle qui parle : avec le ralentissement conjoncturel et structurel de certaines recettes, la trajectoire budgétaire se dégrade et vous ne pouvez plus maintenir le même niveau d'investissement.

Et donc là, la Chambre régionale des comptes, elle retrouve, je dirais, la logique qui est toujours la sienne, en tant qu'organisme budgétaire, elle nous dit : vous devez diminuer les recettes de fonctionnement et vous devez diminuer

votre investissement parce que, vous savez, qu'une recette de fonctionnement en plus, c'est mécaniquement 10 € d'investissement en moins.

Et donc nous, nous devons identifier une trajectoire budgétaire, et c'est ce que nous avons commencé à faire, dans laquelle nous contenons les dépenses de fonctionnement, même si une large partie de l'augmentation de celles-ci est mécanique et nous échappe. Donc des réformes de structure, des revues générales de dépenses, des mutualisations pour diminuer les dépenses de fonctionnement, ne plus recourir à l'emprunt dans des proportions risquant de dégrader la trajectoire budgétaire de la Collectivité de Corse parce que nous pensons également à l'avenir.

Nous sommes sur une trajectoire qui est inquiétante si nous ne la corrigeons pas, donc nous la corrigeons et nous la corrigeons triplement. Premièrement, en diminuant nos dépenses de fonctionnement, ou en tout cas en les contenant.

Deuxièmement, en ne surendettant pas la Collectivité de Corse parce que son endettement actuel est tout à fait conforme à sa capacité à rembourser.

Et troisièmement, oui, nous revoyons à la baisse les investissements, mais nous le faisons en gardant le choix politique et notamment en priorisant ce que nous pensons être essentiel.

Et donc nous nous sommes fixés, mais ça a été le débat budgétaire que nous avons eu, un investissement avec une vision pluriannuelle sur 3 ans où nous essayons de dire, nous allons investir entre 300 et 310 millions. Et à côté de cela, nous cherchons, oui, c'est vrai, de nouvelles recettes : améliorer les cofinancements, optimiser les financements européens, aller chercher l'argent là où il est, et je le dis aussi, c'est un combat politique parce que si demain nous réussissons à avoir une fiscalité qui vient sanctionner la spéculation, nous avons là devant nous une bulle immobilière qui, en quelques années, est passée de 1.1 milliard d'euros à 2 milliards et sur laquelle nous ne prenons pratiquement rien.

Donc nous avons un gisement fiscal énorme et nous avons un gisement fiscal énorme sur la TVA avec une taxe sur la valeur ajoutée qui a explosé et sur laquelle nous ne prenons aujourd'hui pratiquement rien et nous prenons moins que les régions de droit commun et nous pourrions prendre beaucoup plus dans le cadre d'un pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'État.

Donc moi, écoutez, je ne vais pas aller beaucoup plus loin. Je vais écouter les critiques, beaucoup d'entre elles, nous en avons tenu compte. Mais je voudrais terminer encore sur le rapport, sa lettre et son esprit.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, il a une analyse et puis après, il a des recommandations. L'ensemble de ces recommandations, elles sont essentiellement d'ordre technique. La Chambre régionale des comptes n'a pointé aucun fait caractéristique d'une dérive, aucune anomalie grave. Des choix politiques, oui. Un contexte budgétaire complexe, oui.

Mais la Chambre des comptes, elle, nous fait des recommandations qui sont des recommandations pour l'essentiel techniques et d'ailleurs qui, pour la plupart d'entre elles, ont été mises en œuvre ou ont commencé à être mises en œuvre, y compris avant le contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Alors, accélérer le pas, oui, sans doute et nous allons le faire. Maintenir nos choix politiques, oui, nous allons le faire également.

Et quand, je termine, toujours en anticipant peut-être, mais vous allez nous le redire, mais comme je l'ai lu et j'ai lu que vous l'aviez dit ce matin, vous parliez par exemple des départements en disant : mais sans les nationalistes qui étaient pour la fusion des départements et qui aujourd'hui se plaignent. Mais les départements en France aujourd'hui, peut-être que le citoyen lambda qui ne suit pas de près l'actualité budgétaire ne le sait pas, parce qu'il n'y a plus de départements en Corse. Mais vous qui êtes des élus, et notamment des élus qui, pour certains, avaient été élus départementaux, vous le savez ce que c'est la situation financière aujourd'hui des départements, que la plupart des départements de France aujourd'hui sont en faillite, y compris les plus riches, parce que leur structure budgétaire les conduits dans une impasse.

Le Conseil départemental de la Charente vient d'être placé sous la tutelle du préfet. La Charente, c'est 350 000 habitants et un budget de 609 millions d'euros, dont 80 % de dépenses sociales. Parce que là aussi, vous dites, oui mais vous comprenez, il y a 72 % des dépenses de fonctionnement. C'est le ratio lorsqu'on exerce les compétences d'un département. Et donc, le département de la Charente, il ne peut plus.

Mais il n'y a pas que le département de la Charente. François Sauvadet, le président de l'Assemblée des départements de France, tient la liste. En 2023, 15 départements avaient fait appel au fonds de sauvegarde, 30 fin 2024, 60 ont d'ores et déjà annoncé d'immenses difficultés fin 2025.

Le fonds de sauvegarde, c'est un mécanisme national qui a été mis en place pour aider les départements. Il y a 60 départements aujourd'hui qui n'arrivent pas à boucler leur budget. Pourquoi ? Parce qu'ils souffrent de ce dont nous souffrons exerçant les compétences des départements, dépenses sociales, augmentation drastique, effet ciseau, l'État ne compense pas l'augmentation des

dépenses sociales, et les droits de mutation, qui était la recette la plus dynamique, sont en train de se dégrader comme ils se dégradent en Corse.

Et nous, nous avons une circonstance aggravante, qui n'existe pas ailleurs, c'est que nous avons une population qui est la plus vieillissante de France, Et je vous donnerai les chiffres dans le cadre de mes réponses, et nous prenons 5000 personnes en plus par an, dont beaucoup arrivent en Corse en situation de précarité. Et encore une fois, c'est la Chambre régionale des comptes qui parle, ce n'est pas Gilles Simeoni, ce n'est pas la majorité territoriale.

Lorsqu'elle vient nous parler de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et pointer l'effet ciseau, elle repère un mécanisme qui est partout. Et lorsqu'elle identifie l'augmentation des dépenses de fonctionnement, elle dit mot pour mot que ce sont des augmentations mécaniques qui ne procèdent en rien de choix politiques. Lorsque l'APA augmente, lorsque le RSA augmente, lorsque l'ensemble des dépenses sociales augmente, c'est parce que la population augmente et que la population vieillit.

Donc cette équation-là, Jean Martin, ce qui nous permet d'échapper à ça, à ce que vivent les autres départements, c'est la fusion. C'est précisément la structure moins impactée d'une région qui nous permet, grâce aux ressources que nous avons, de compenser en partie cet effet ciseau. Et donc, sans parler de politique, y compris au plan budgétaire, la fusion a été une bonne opération globalement, même si elle a eu un coût, et notamment sur les régimes indemnitaires, et je terminerai par-là, c'est que si nous étions restés dans la situation institutionnelle antérieure à la fusion, aujourd'hui nous aurions une collectivité de Corse qui serait sans doute plus à l'aise financièrement, mais nous aurions 2 conseils départementaux, quelles que soient les majorités qui les dirigeraient, qui seraient en situation de pré faillite. C'est celle-là, la réalité.

Et donc, quand on parle des dépenses de fonctionnement, il faut que les Corses entendent, que la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement, ce sont des dépenses liées à l'action sociale.

Et le dernier mot que je veux avoir, c'est sur les dépenses de personnel. Les dépenses de personnel aujourd'hui, on va le redire une fois, qui a anticipé la fusion ? La Collectivité territoriale de Corse. Nous étions en responsabilité, 2015 : moins 43, 2016 : moins 42, 2017 : moins 108. Conseil départemental 2B : moins 17 en 2015, moins 2 en 2016, plus 41, ça fait plus 22. Nous moins 108, le Conseil départemental de Haute-Corse, plus 22.

Conseil Départemental 2A :
2015 : + 88,
2016 : + 84,

2017 : + 5
2018: + 177.

Là où nous nous avons, pour anticiper la fusion, supprimer 108 postes, les 2 départements en ont créé 199, ça ce sont les chiffres. La chambre régionale des comptes, elle les a.

Nos choix, ne venez pas nous dire que nous avons recruté, nous sommes aujourd'hui à iso périmètre depuis la fusion et même depuis 2015, nous avons pris en tout plus 42 personnes, là où pendant la période considérée, la population Corse a augmenté de 50 000 habitants. Nous ne pouvions pas faire mieux en termes de maîtrise des recrutements. À tel point, vous le savez, que nous nous trouvons dans certains domaines dans des situations extrêmement délicates. Nous en avons parlé hier.

Et lorsqu'on parle des dépenses de personnel, je voudrais vous dire que toutes les régions de France qui ont fusionné, ont eu une augmentation considérable des dépenses de personnels. La seule région qui a choisi de ne pas aligner son régime indemnitaire sur le plus favorable, c'est la région des Hauts de France qui a conservé 8 régimes indemnitaires différents et des indemnités différentielles. C'est un choix politique, c'est la seule qui l'a fait. Elle a gardé les 8 régimes indemnitaires des anciens.

Est-ce que c'était tenable chez nous ? Vous le savez bien que non. On ne peut pas créer un sentiment d'appartenance, si on a 3 catégories de personnels qui ont des régimes indemnitaires différents, on a unifié le régime indemnitaire. Est-ce qu'un seul d'entre vous aurait été d'accord pour qu'on unifie ou qu'on harmonise le régime indemnitaire à la baisse ? C'est impossible. Nous n'avons pas unifié le régime indemnitaire sur ce qui était le plus intéressant partout, nous avons fait une valeur médiane et nous sommes allés globalement à la hausse, comme l'ont fait toutes les régions.

Mais que dit la chambre régionale des comptes ? En matière de dépenses de personnels, leur évolution découle essentiellement de l'évolution tendancielle résultant du glissement vieillesse technicité et des mesures nationales de revalorisation.

Ces dernières ont conduit à une hausse des dépenses de personnel estimée à 2,8 millions en 2022 et à 4,6 millions d'euros en 2023. La chambre régionale des comptes l'écrit noir sur blanc. Nous sommes restés à isopérimètre en matière de recrutement. L'augmentation des dépenses de personnels, il y a un choix social, oui, on l'a vu hier, en moyenne, nous sommes 600 € plus haut que la fonction publique territoriale nationale. Mais vous savez très bien ce que sont les contraintes et le coût de la vie.

Et moi je reviens à notre choix politique, oui aux droits les plus larges possible et oui à l'exercice des devoirs. Quand on est fonctionnaire de la Collectivité de Corse, oui, on a une rémunération qui est en moyenne supérieure à celle d'un fonctionnaire équivalent sur le continent, dans une île où le coût de la vie est 10 % plus cher. On a une garantie de l'emploi lorsqu'on est fonctionnaire, on a des droits, on a un régime social que nous avons voté à l'unanimité qui est sans doute le plus avancé de France, qui est certainement le plus avancé de France et j'en suis fier. La contrepartie des droits, ce sont les devoirs. Tout le monde doit travailler vraiment et il ne faut pas de tricheurs. Mais l'augmentation des dépenses de personnels, ce n'est pas des recrutements, les Corses doivent l'entendre. L'augmentation des dépenses de personnels, c'est le glissement vieillesse technicité et c'est des choix qui ont été pris au niveau national et que nous avons assumés nous financièrement.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Je précise enfin, et ça fera le lien avec l'autre rapport, que ce que je viens d'exposer est confirmé par le compte administratif qui vous sera présenté tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'exécutif. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport, Monsieur Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, les commissaires ont formulé les observations suivantes, Monsieur Hyacinthe Vanni a souhaité rappeler que les observations de la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion de la Collectivité et plus particulièrement à l'examen de la situation financière, devaient s'apprécier en prenant en compte de multiples facteurs. Il a fait observer qu'afin d'analyser la situation financière actuelle de la Collectivité, on ne pouvait écarter d'une part, l'héritage induit par les choix politiques antérieurs et d'autre part, les dispositifs votés à l'échelon national et qui impactent nécessairement les finances des collectivités locales, comme l'augmentation du point d'indice.

Revenant sur les commentaires majoritairement négatifs découlant du rapport de la CRC, Monsieur Alex Vinciguerra a toutefois fait observer que la chambre introduisait son rapport en rappelant les difficultés inhérentes à la gestion d'une collectivité unique et qu'elle souligne par ailleurs le fait que la Collectivité de Corse avait plutôt bien résisté à la crise dont les effets sont toujours présents.

Aussi, même si ce rapport pointe certains aspects pour lesquels une amélioration est préconisée, Monsieur Alex Vinciguerra a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un mauvais rapport et qu'il était essentiel de le souligner.

Suite à ces observations, Monsieur Georges Mela a dit regretter que de façon systématique, afin de répondre aux observations ou aux critiques, la méthode était d'invoquer l'héritage et les choix politiques antérieurs, cela sans véritable remise en question des choix actuels.

Faisant remarquer que les élus qui succéderont à cette actuelle mandature invoqueront probablement également l'héritage laissé, il a rappelé au commissaire qu'en l'espèce, c'était le peuple Corse qui avait à subir cette situation issue de ces errances.

Aussi, il a fait observer que la vision se devait d'être collective et en ce qu'elle permettra de trouver des points de convergence.

Indiquant que certaines choses pouvaient être partagées dans les propos tenus par Monsieur Georges Mela, Monsieur le président du Conseil exécutif de Corse a fait observer en propos conclusifs que les solutions mises en œuvre afin d'apporter une réponse aux problèmes actuels ne devaient pas hypothéquer l'avenir.

La commission des finances a pris acte de ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La parole est à qui veut la prendre. Jean-Michel Savelli pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président du Conseil exécutif, visiblement déjà on partage l'objectivité du rapport, c'est déjà un bon point. En revanche on ne partage pas la lecture. Vous avez une lecture qui est beaucoup plus positive que la nôtre et pour cause. En quelque sorte ce rapport, c'est un peu un pré-bilan de 10 ans de mandature et forcément, vu ce qu'il en sort, on comprend que vous le défendiez bec et ongles.

Ce que je voulais simplement reprendre, je pense que le CFU va nous permettre d'aller un peu plus dans les détails sur la partie endettement, etc. Moi j'ai simplement quelques chiffres.

Vous parlez de 630 millions d'euros de dettes héritées au 1^{er} janvier, en fin 2026 sur cette trajectoire-là on sera à 1,2 milliard de dettes, c'est-à-dire qu'on aura doublé. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point sur le contentieux Corsica Ferries, effectivement, c'est un contentieux qui est très ancien. Quand vous êtes arrivés aux responsabilités en 2015, vous saviez que c'était un contentieux qui était mal engagé, vous n'avez jamais provisionné, vous n'avez pas provisionné les premières années, ça vous est d'ailleurs reproché aujourd'hui dans le rapport de la Cour des comptes, c'est presque, je crois même, un rappel au droit de ne pas avoir provisionné suffisamment pendant votre mandature.

Donc je pense que ne fussent que 5 millions d'euros par an de provisions sur un contentieux qui était mal engagé, c'était déjà quelque part une faute de gestion. Du coup 5 millions multipliés par 8, ça aurait été 40 millions d'euros que vous auriez pu éviter d'emprunter, Monsieur le président.

Ensuite, sur ce contentieux, il y a eu bien sûr les 50 millions d'euros qui sont venus se greffer en investissement, qui n'ont pas forcément contribué directement au paiement de la dette puisqu'ils n'étaient pas fléchés pour, sauf que c'était de l'investissement et c'était, je dirais, ces 50 millions d'euros qu'on a retrouvés pendant 2 ans au budget, mais qui n'ont pas été utilisés, qui ont permis quelque part aussi d'équilibrer un peu le budget et aussi peut-être de gonfler la part d'investissement de manière un peu artificielle.

Ensuite, quand on a un contentieux, il y a la responsabilité, il y a le fait d'avoir tort, raison, etc. et après il y a la manière de défendre un contentieux, Monsieur le président, il y a une stratégie de défense. La stratégie de défense, c'est qu'à un moment donné, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on doit provisionner, mais aussi on ne doit pas faire de déni quand, à quelques mois di u tiraghju di i rè, comme on dit, on continue à considérer qu'on peut encore gagner et ce déni, excusez-moi, laissez-moi finir...

(Le président SIMEONI sans micro)

M. Jean-Michel SAVELLI

Pas du tout, absolument pas ! Je ne vous permets pas de le dire, je ne représente personne !

Monsieur le président, écoutez-moi bien, je ne représente personne !

Vous vous égarez, Monsieur le président. Vous savez quoi ? Moi, du jour au lendemain où j'ai quitté Corsica Ferries, je n'ai plus jamais eu aucun lien... Et là, ce que vous dites là, vous vous égarez, je vous le dis tout de suite.

Tout ce que je vous dis, je le dis de mémoire parce que personne ne va me dire ce que je dois dire, et même pas vous, que ce soit bien clair. Ce genre d'allusion et d'insinuation me déplait fortement. Je vous le dis tout de suite, je continue à faire ce que je dois faire.

Pourquoi ce n'est pas dans la presse tout ce que je vous dis, ce n'est pas public ? Tout ce que je vous dis, c'est public et laissez-moi, s'il vous plaît, m'exprimer comme je dois m'exprimer. Ce que je dis, je le pense et je le pense indépendamment de ce que j'ai pu faire par le passé. Franchement, je ne m'attendais pas à ça de votre part.

Je continue. Ensuite, c'est vrai ou pas que vous avez tardé à payer, qu'il y a eu un mandatement d'office ? Alors ce n'est pas ma faute s'il y a eu un mandatement d'office, mais je crois qu'il a coûté encore quelques millions d'euros de plus.

Ensuite, j'avais noté autre chose. 630 millions d'euros, ça, on l'a dit. OK.

Vous n'allez pas m'empêcher d'aller au bout de mon raisonnement et de mon propos.

Monsieur le Président, on a parlé de finances, mais il y a aussi la gestion des projets. Permettez-moi de revenir une fois de plus, non pas sur le transport maritime, mais sur le transport global. Il y a 15 jours de ça, vous avez fait des assises du transport qui n'étaient pas des assises. C'était un tirage de sonnette d'alarme devant les socioprofessionnels qui étaient présents pour leur dire « on ne peut plus continuer comme ça ». Vos propos, c'était de dire : le système actuel de desserte de service public aérien et maritime est au bord de l'asphyxie, il faut vite passer à autre chose. 2026 sera une année charnière.

Je vous rappelle qu'en 2021, en septembre 2021, on vous avait proposé de passer à des OSP compensées qui n'avaient que des avantages. Pourquoi je vous dis ça ? La DSP aujourd'hui, le système de DSP aujourd'hui, c'est quoi son gros inconvénient ? C'est qu'à partir du moment où on attribue une DSP, une fois, deux fois, trois fois, on est obligés ad vitam aeternam d'attribuer cette DSP au même candidat, c'est-à-dire au candidat sortant. Pourquoi ? Parce que sinon la classe sociale est ingérable.

On vous avait dit à l'époque : faisons une transition vers des OSP généralisées, qui avaient deux avantages.

Premièrement, d'avoir un système beaucoup plus simple en termes de contrat d'utilisation.

Deuxièmement, de retrouver une équité et de réinstaurer de la concurrence, c'est-à-dire qu'on finance le service et non plus une compagnie. Vous l'avez refusé. Pourquoi vous l'avez refusé ? Parce que vous avez un dogme, ce n'est pas qu'un choix politique, ce sont aussi des dogmes, un dogmatisme politique qui fait que vous aviez en tête de faire une compagnie régionale et que le seul moyen d'aboutir à cette compagnie régionale, c'était de maintenir la DSP en vie.

Alors, ne nous racontez pas aujourd'hui qu'on vous cherche les poux dans la tête sur des millions d'euros ou pas des millions d'euros d'emprunt, il faut aussi accepter qu'à un moment donné, les choix politiques, ils sont liés à des dogmatismes, et qu'à la fin, ça coûte très cher. C'est ça que je voulais vous dire.

Après, on ne va pas rentrer dans les détails, mais la DSP en 2026, comment on va la financer, les DSP, comment vont-elles être financées ? Vous tirez vous même la sonnette d'alarme, comment ? Vous l'avez dit vous-même, on ne sait pas. Donc, ne dites pas aujourd'hui que vous avez un bon bilan des transports quand, à un an, on n'a pas de vision de plus de 6 mois, savoir comment on va payer une DSP. C'est ça qui est important. Donc, tout n'est pas rose.

On fait notre boulot d'opposition, mais tout n'est pas rose non plus pour autant.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors dans l'ordre, il y avait Charlotte Terrighi d'abord, on vous inscrit, il y a des personnes avant, donc Charlotte Terrighi, il y avait Paul qui avait demandé la parole et donc après, j'ai inscrit Jean-Martin et Christelle ou Christelle et Jean-Martin, je ne sais pas et ensuite, Monsieur Pozzo di Borgo.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport de la Cour des comptes révèle bien sûr une vérité comptable, vérité douloureuse, mais vérité sans révélation majeure, si ce n'est ce que l'on sait déjà que la fusion de 3 mastodontes administratifs ne se fait jamais sans pot cassé.

Est-ce qu'être dans la critique systématique va changer les choses ? Est-ce qu'être dans l'autosatisfaction permanente va permettre de modifier une trajectoire mortifère ? Non. Nous sommes donc contraints aujourd'hui à une opération vérité.

Nous n'allons pas rentrer dans l'égrenage de chiffres et de statistiques, d'autres l'ont fait et d'autres le feront. Mais par contre, l'analyse de ce rapport devrait nous permettre de servir de base à une nouvelle façon de gérer, à une nouvelle façon d'organiser, de fonctionner et peut-être même de penser. Le monde a changé. L'État providence est mort. La Corse en a largement profité d'ailleurs.

Alors aujourd'hui, que faisons-nous ? Soit on réforme en faisant preuve d'audace, en se préparant à un avenir plus sobre, soit se programmer des lendemains dans la violence et dans la douleur. Ne pas arriver à se réformer, ne pas arriver à réduire ses dépenses, c'est entraîner vers le fond les services publics et avec eux une certaine légitimité.

Ce rapport ne dit rien d'autre. Il nous incite à repenser le modèle de nos institutions, son fonctionnement et à revoir la pertinence de choix déjà faits et d'autres à faire.

L'État sollicite aujourd'hui des collectivités territoriales, le redressement des fonds publics. Les collectivités territoriales devront donc, par l'effet cascade, répercuter sur les EPCI et communes une partie de cette contribution. C'est là le principe de réalité qui nous rattrape, nous n'y échapperons pas. Cet effet cascade va nécessiter une collaboration étroite et sérieuse entre la Collectivité et le bloc communal, étroite car basée sur la confiance, sérieuse car il faudra que les décisions soient acceptées et partagées.

Il est important que chaque strate administrative participe à une vision du possible. L'aménagement du territoire nécessite non pas du centralisme, mais de la souplesse.

Si nous ne voulons pas favoriser un sentiment de déclassement, il nous faut remettre au centre du jeu la Chambre des territoires, ne pas lui demander

seulement son avis, mais la faire participer à l'élaboration budgétaire qui permettra d'aller vers un développement réaliste de chaque microrégion.

Certes, le changement institutionnel attendu permettra sûrement une amélioration, mais d'ici là, il y a le chemin de la réforme à emprunter. Le débat sur l'autonomie, tout légitime qu'il est, ne saurait être une échappatoire. L'autonomie ne réforme pas, mais l'autonomie aidera et permettra la mise en application des réformes, réformes pensées dès aujourd'hui.

Alors oui, il faut dès maintenant repenser l'ossature de cette Collectivité, ne pas réparer, ne pas ajuster, ne pas colmater, non, mais rentrer dans une démarche où le nouveau fonctionnement sera adapté aux ressources de plus en plus rares, sera plus efficace, plus agile, plus productif.

Vous êtes aux manettes, Monsieur le président, c'est à vous qu'il appartient d'emprunter le chemin du courage pour refonder une nouvelle organisation, pour repenser un nouveau modèle de fonctionnement, pour tourner cette collectivité vers un futur meilleur.

Papa Francescu disait « La réalité est toujours supérieure à l'idée, nous avons le devoir d'y croire ». Vous avez, Monsieur le Président, le devoir d'y croire.

Je vous remercie.

Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. C'est à Paul Quastana qui s'était inscrit, de prendre la parole.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la présidente.

Je ne vais pas commenter davantage le rapport de la Cour des comptes, il a été rendu public, il a été abondamment discuté, le président a parlé. Je vais me mettre sur un autre terrain en essayant d'être le plus bref possible parce que ça pourrait prendre du temps.

Un budget, c'est la traduction d'une politique et la politique qui est menée depuis quelques années, je pense que dans le meilleur des cas, c'est une politique d'adaptation, je vais expliquer pourquoi, et dans le pire des cas, c'est une politique de rustine.

La politique de rustine, le président l'a très bien évoquée, l'héritage, le COVID, les emprunts toxiques, etc. Malheureusement, il faut en passer par là.

La politique d'adaptation, elle dépend essentiellement de la vague migratoire de 50000 personnes qu'on subit depuis quelques temps, c'est-à-dire que ce pays n'est pas dimensionné pour ça et tout ce qui est fait, est fait pour rendre possible cette adaptation.

Le foncier ne suffisait pas, ça profite au BTP, tant mieux ; le réseau routier n'est pas adapté, ùn hè micca u peghju, ce n'est pas la pire des choses ; les réseaux d'assainissement, d'eau, etc., tout doit être surdimensionné et à cela, évidemment, il faut ajouter les centaines de milliers de touristes qui arrivent. Le système de santé, si ça continue comme ça va s'effondrer. Donc, l'adaptation prend une grande partie de nos moyens. Je ne parle même pas des dépenses de social liées à ces 50000 personnes.

Par contre de ces 50000 personnes, la couleur de la TVA qu'ils dépensent, la couleur des impôts qu'ils payent, on n'en voit pas la couleur, à peine une part minuscule de la TIPP. Tout ça, c'est un constat qui est incontestable, je pense.

On rajoute à ça la politique touristique actuelle, enfin pas la politique touristique actuelle, ceux qui arrivent à l'heure actuelle en termes de tourisme, des centaines de milliers de personnes. On a une explosion des déchets, on a une explosion de la consommation d'eau, de l'assainissement, tout ce qu'on veut et ça, c'est nous qui payons aussi. Là, on ne voit pas la couleur ou très peu de ce que ça rapporte.

Alors je pense qu'il faut changer à terme, évidemment pas du jour au lendemain, complètement de stratégie. Cette institution, elle est là pour décider de l'avenir de ce pays. L'avenir de ce pays ne se décide pas au cours d'une mandature, j'en ai déjà parlé plusieurs fois avec Monsieur Vinciguerra entre autres. Ce pays, son développement se décide sur 10, 20, 30 et peut-être même 40 ans. C'est bien au-delà d'une mandature et ça engage ce que pour l'État on appelle la continuité de l'État, c'est-à-dire la continuité de la structure.

Je vais prendre un exemple très simple, on pourrait parler de n'importe quel domaine, l'agriculture, une industrie adaptée à la Corse, l'énergie... On pourrait parler de tout ce qu'on veut. Je vais prendre l'exemple le plus simple, l'agriculture. Si on veut développer une agriculture d'autosuffisance, il va falloir dans les 30 ans, et il y a une seule façon de le faire, c'est de la découper en tranches, la planifier en tranches en y mettant les moyens logistiques, les moyens financiers, les moyens techniques avec des méthodes d'évaluation, des méthodes de correction, etc. Ça, ça va prendre 10, 20, 30 ans.

Si on ne se met pas dans une optique de développement économique planifié dans plusieurs domaines, on va continuer à fonctionner comme on

fonctionne avec un endettement qui va augmenter, avec des dépenses qui vont augmenter considérablement, avec des gens qui vont arriver de plus en plus. Je remarque que le PADDUC n'est toujours pas révisé, qui est théoriquement un plan de développement, pas qu'un plan foncier. Enfin bref.

Donc, ou on se met, je ne parle pas pour moi, je ne le verrai pas, ou on se met dans une optique de développement à long terme réelle, dans un certain nombre de domaines, ou on va continuer comme ça.

Je pense que, pour terminer, j'ai été un peu plus long que d'habitude, je pense donc, pour terminer que se mettre dans une optique, l'officialiser, la rendre stratégique, ce serait un argument très pertinent pour les demandes des changements institutionnels et pour l'autonomie. Ça nous renforcerait, ça renforcerait nos demandes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul.

Jean Martin et Christelle ou Christelle, je ne sais pas.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président, la lecture de ce rapport n'a pas surpris notre groupe, nous vous avons plusieurs fois interpellé sur vos errances et vos mauvais choix et sur cette trajectoire financière et budgétaire qui, présentant, je cite le rapport : « des signes de détérioration préoccupants ».

Alors d'autres de mes collègues avant moi et je suppose après le diront, nous sommes au bord de la faillite. Notre région est la plus endettée de France. C'est un classement dont nous nous passerons volontiers. Vous restez malheureusement dans le déni et vous persistez à affirmer que la Collectivité de Corse est bien gérée.

Notre dette est abyssale et alarmante, elle dépasse le milliard. Mais pour quelle réalisation ? Vous n'avez cessé de faire des embauches, les mêmes que vous reprochiez au clan d'hier. Pardon, c'est vrai, votre collègue dit que vous recrutez, vous n'embauchez pas, question de sémantique ou pas.

Monsieur le Président, dans 6 mois, cela fera 10 ans que vous êtes élu, une décennie de gestion nationaliste, une décennie de gestion tout court. Entre croyances, espoirs et courtoisie, il y a la réalité et aujourd'hui, ce rapport marque une réalité particulièrement inquiétante.

Alors j'évoquais la semaine dernière sur les ondes d'RCFM Waterloo, parce que c'est vrai que, à la lecture du rapport, c'est un peu le sentiment que l'on a. Mais Napoléon avait effectivement perdu Waterloo, mais gagné combien d'autres batailles ? Réalisé combien de projets qui régissent 200 ans après notre quotidien ? Bien que cette comparaison soit hasardeuse, de votre côté, nous faisons face à 10 ans de non-choix, de fuite en avant, de procrastination et toujours vous vous basez sur les erreurs du passé où un État français défaille.

Monsieur le Président, en 10 ans, vous auriez pu construire votre projet de Porto novu de Bastia, combler le retard des infrastructures routières du pays ajaccien, amener le train à Folelli, comme vous l'aviez annoncé en 2017, créer la compagnie maritime régionale que vous aviez bruyamment fêtée à l'époque, présenter un plan d'investissement, notamment routier, réaliser la déviation d'Olmeto ; aujourd'hui, on attend toujours que 2 saisonniers en talkie-walkie et en pleine chaleur, nous autorisent à traverser le village. Vous auriez pu réviser le PADDUC, révéler quelle économie vous voulez pour la Corse et mettre en place des outils adaptés, construire des lycées à Borgo ou à Porticcio, par exemple, augmenter le nombre de locuteurs corses. Je vais m'arrêter là car je n'aurai pas la cruauté, même si mes propos semblent vous faire sourire, je n'aurai pas la cruauté de continuer à développer une liste que les Corses connaissent malheureusement que trop bien, leur quotidien n'étant pas meilleur depuis 10 ans.

Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation financière désastreuse et vous nous vendez toujours du rêve porté par une autonomie comme un miracle ultime. Quel gâchis après tant d'espérance !

Les rapports de la chambre régionale des comptes se suivent et se ressemblent. Malheureusement, la Corse coule, la Corse brûle, mais vous gardez le cap, le cap de la désespérance. Jusqu'où ? Jusqu'à quand les Corses vont-ils subir ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est à Jean-Martin, je crois maintenant, de prendre la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la présidente.

Nous examinons un rapport dont le ton n'est jamais très bienveillant à l'égard de ceux qui sont inspectés, parfois d'ailleurs vécu comme quelque chose d'inquisiteur et à la fin, un ton qui n'est jamais à la hauteur de ceux qui ont été inspectés.

Moi je veux bien qu'on soit dans l'opposition et qu'au motif qu'on est dans l'opposition, que ce qu'on raconterait ne serait vu qu'aux prismes d'une opposition dite systématique ou en tout cas visant à ne voir que ce qui ne va pas. Moi je veux bien l'entendre.

Ce qui n'est plus désirable d'entendre, c'est qu'on nous rappelle à l'honnêteté intellectuelle. On va essayer de trouver un champ médian. On va essayer, si vous le voulez bien, de considérer que, en l'occurrence, ce dont on parle, c'est de votre gestion, mais que ça passe par une tierce personne, une tierce institution qui est la chambre régionale des comptes et on va voir ce qu'elle dit.

Il se trouve, Monsieur le président, que ce rapport est tombé en plein BAC philo et les sujets du BAC philo ce jour-là, c'était, je cite, « la vérité est-elle toujours convaincante ? ». Alors, la contraposer serait de savoir est-ce qu'être convaincant, ce que vous êtes souvent, conduit à la vérité.

Alors vous distillez certaines vérités, ce sont les vôtres. Souffrez, avec la même honnêteté intellectuelle dont vous prévaluez, que nous puissions aussi au titre de l'opposition, distiller des vérités sous le champ de la même honnêteté intellectuelle. On y va.

Ce n'est pas l'opposition qui parle, c'est la chambre régionale des comptes. Je ne suis même pas dans le cœur du rapport, je suis dans l'index, les titres. On n'est pas dans le cœur nucléaire, on est dans les titres. Ce n'est pas donc nous qui l'avons écrit, on n'a rien dicté à la chambre régionale des comptes. « Un pilotage insuffisant des investissements, des dépenses de personnel élevés et des outils de pilotage en voie de construction », en voie de construction, « une dette d'un milliard d'euros, dont la soutenabilité future dépendra de la capacité de la Collectivité à dégager un autofinancement suffisant », etc., etc. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, ça, ce n'est pas l'opposition qui convoque la presse pour raconter des craques et déplaire manifestement fortement au président de l'exécutif.

On est sur un sujet majeur. On ne le dit pas parce que c'est notre ADN, on dit depuis 10 ans qu'on est dans cette histoire sur le château d'eau duquel

découlent toutes les politiques publiques. C'est pour ça que si nous avions dû organiser cette session, on aurait mis ce sujet hier parce qu'il est fondamental. Ça ne fait pas des autres sujets, comme la langue Corse où j'ai entendu des interprétations que nous avons faites de nos propos, ça ne fait pas des autres sujets, des sous-sujets.

Toutes les politiques publiques, y compris celles qui font partie de votre ADN, dépendent de ce sujet. Or, ce sujet, que vous le vouliez ou pas, est relégué dans votre façon d'aborder les choses, d'aborder les débats en second rideau et j'en veux pour preuve le manque de bénéfices que nous avons tiré des mois de discussion à un certain niveau de l'État, des mois de discussion à un certain niveau de l'État où ces sujets n'ont jamais été posés que superficiellement entre nous et lorsque nous discutons à Beauvau, n'ont été traités que partiellement et Beauvau a sa part de responsabilité puisque lorsqu'on a demandé des chiffres, on ne les a pas eus.

Mais ce sujet-là n'a pas été abordé au niveau des enjeux qu'il représente et je veux que les Corses, nous souhaitons que les Corses comprennent que quelle que soit l'issue des démarches institutionnelles, si nous n'avons pas les moyens d'assumer un peu d'autonomie, beaucoup d'autonomie ou même une indépendance, tout ça ne sera qu'une illusion. C'est ce qu'on a voulu dire, y compris hier.

Ce rapport fait l'objet de 5 rappels à la loi et de quelques observations. Êtes-vous un escroc, Monsieur le président ? La réponse est non. Êtes-vous un gestionnaire comme nous, nous l'entendrions ? La réponse est non. Et quand on dit clairement que ce que nous considérons depuis les bancs où nous nous trouvons, qu'être un bon gestionnaire, c'est d'abord faire l'état des ressources et organiser des dépenses ensuite, c'est une façon d'appréhender la fonction que vous occupez, y compris, et je vais répondre aux réponses que vous-même vous avez données à la fois dans la presse et que vous avez encore distillées aujourd'hui, on va parler de la dette.

On ne va pas rentrer dans la construction de la dette, on va rentrer dans cette approche qui est l'exercice ordinaire d'un mandat public. On vous l'a déjà dit, l'exercice ordinaire d'un mandat public, c'est bien de succéder à quelqu'un qui vous succédera. J'avais pris cette formule un peu grossière : quand la pâte dentifrice est sortie du tube, elle ne rentre plus.

Quels que soient les errements du passé ou ce que vous avez pointé comme les errements du passé, ils existent, vous pouvez les critiquer à l'envie, expliquer aux Corses, si vous le voulez, que c'est pour cette raison que vous êtes dans cette situation. Mais la responsabilité, celle qu'on appelle de nos vœux, c'est d'en faire état lorsqu'on arrive aux affaires.

Et si je transpose ça dans le temps, vous aurez bien un jour, dans quelques années, dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans, des successeurs. Ils devront bien composer avec l'actif que vous laisserez, avec ce qu'ils considéreront comme un passif, ils appelleront ça un trou, ils appelleront ça une mauvaise gestion, ils appelleront ça par tous les vocables possibles et inimaginables, ça s'appelle l'héritage. Donc quand on arrive, on prend aussi l'héritage et après on compose. C'est ça qui vous est reproché lorsqu'on vous qualifie de gestionnaire non à la hauteur des enjeux.

Vous avez des dépenses incompressibles, deuxième sujet, comme tous les exécutifs. Un maire, quand il arrive et qu'il prend une situation, eh bien il regarde les comptes et puis après il dit « j'ai des dépenses incompressibles ». Eh oui, les dépenses incompressibles, elles étaient prévisibles.

Quand on vous dit que les départements, c'est vous qui en gros les avez voulus pour des raisons, y compris, j'assume ce que je dis, électorales, ça vous permettait aussi de sortir d'un système que vous considériez, à bon droit ou pas, comme un système clanique, mais qui n'était pas sans poser de façon prévisible un problème de gestion. Vous n'avez pas découvert en 2018, au moment de la fusion que la compétence principale des départements était le social, que la démographie était ce qu'elle est, que nous gagnons à l'époque 4000, 5000 personnes par an, des actifs, des retraités, etc., que l'autonomie et toutes les dépenses d'ordre social allaient donc croître avec cette démographie et que l'État se désengageait petit à petit. Être responsable, c'est aussi anticiper un peu sur l'avenir.

Les départements de France dont vous parlez, ils n'ont pas découvert ça hier matin. Vous l'avez voulu cette fusion ? Vous l'avez voulu en l'état sans totalement méconnaître la trajectoire.

Troisième approche, lorsque vous arrivez et on vous a suivi là-dessus me semble-t-il, on ne s'est pas désolidarisé de la difficulté puisqu'elle était déjà pointée. Allez, passons sur 2015, 2017, on fusionne. Il y a une étude Klopfer, que sais-je encore, la trajectoire, elle est donnée. Et vous dites à bon droit aussi, je cite « Il y a un fossé entre les moyens de la Collectivité et les besoins de la Corse ». Et puis il y a un effet ciseau, à un moment donné, il y a moins de recettes que vous ne l'imaginiez et plus de compétences, désengagement de l'État, etc., etc., etc.

Mais dans ces cas-là, il faut avoir l'ambition à la mesure des moyens. Or ce qui vous est reproché, c'est que vous avancez, vous avancez, vous avancez, vous avancez, sans se poser la question des moyens autrement que la porte de sortie que vous imaginez, et j'y reviendrai en conclusion, sur une fiscalité issue du processus d'autonomie.

Quand la chambre régionale des comptes reprend, non pas mot pour mot, mais en gros les grandes orientations sur lesquelles vous vous sentez critiqué de façon excessive, c'est quand même des choses qui sont pointées depuis un certain temps. La trajectoire préoccupante, les dépenses de personnel. Monsieur le président, vous dites et vous assumez, c'est très bien, on fait un calcul rapide : en gros nos agents, et c'est bien pour eux, ont 600 € de plus par mois que les autres ». Si on multiplie par 4 500 ou 5 000, on est à 32 ou 35 millions ; si on charge, ça fait 70 millions d'euros par an. C'est de ça dont on parle. On n'est pas en train d'essayer de nourrir des petits ruisseaux pour faire de grands fleuves, on attaque par le plus dur. On est satisfaits pour les agents. Mais la question qu'on se pose, nous, en avons-nous les moyens ? Au moment où vous avez pris ces initiatives, on n'est pas en train de dire qu'il ne fallait pas le faire, soyons clairs, au moment où vous avez pris cette décision, ce n'est pas une petite décision, ùn femu micca muraglietti di u campu santu quì ! On est sur des sujets lourds dont les décisions, s'inscrivent sur le long terme parce que ça constitue ce que vous appelez un droit et un droit durable.

Donc le régime indemnitaire, qu'on estime à 60 ou 70 millions d'euros par an, c'est à dire sur 2 mandatures, ça fait 700 millions d'euros. Est ce qu'on en avait les moyens ? C'est ça la question qui est posée.

Quand le rapport parle de ce qu'on évoque ensemble depuis un certain temps, il faut diversifier les recettes. Quels sont, et je reviens à ce qu'on n'a pas évoqué durant tout le processus, quels sont les travaux que vous avez entrepris depuis cette maison pour diversifier et accroître les recettes ?

J'en viens à ma conclusion parce qu'il faut bien y arriver, vous nous dites et vous nous renvoyez au processus d'autonomie dont on ne connaît pas l'issue, très bien. Je dis que d'ici, que vous le vouliez ou pas, et de l'extérieur, que vous le vouliez ou pas, on ne sent pas une énergie, une dynamique, une implication. Je prends encore à dessein la langue corse pour qu'on se comprenne bien. J'aurais bien aimé être convoqué, non pas ce matin, ce matin, on était convoqués pour la commission ad hoc sur la langue corse, c'est très bien, j'y ai participé et j'y participerai, il n'y a aucun souci, j'aurais bien été heureux comme d'autres d'être convoqué hier matin pour une commission ad hoc sur ce sujet.

Je ne parle pas des commissions alibi que vous faites un mercredi matin où les gens peuvent se déplacer ou pas, je ne parle pas de la commission des finances. Donc quand vous créez une commission ad hoc, c'est que vous considérez, vous l'avez dit ce matin, Madame la présidente, à bon droit et à juste titre, que le sujet est important et vous avez cité « durable parce qu'il faudra que cette commission survive dans le temps aux 3 mois qui s'inscrivent dans l'urgence ».

Moi, j'aurais bien aimé que ce sujet-là dont on considère, nous, qu'il est prioritaire et fondamental, on puisse mettre autant de moyens, autant d'énergie, autant d'implication. Ce n'est pas le cas. On est bien obligés de le constater ensemble et ce n'est pas une critique parce qu'on est dans l'opposition, c'est parce que nous avons ici la diversité des opinions et que vous avez érigé en priorité d'autres sujets, notamment l'avancée institutionnelle.

Est-ce que cette avancée institutionnelle va nous permettre, et c'est de ça dont on pourrait parler dans cette commission, de dégager des horizons ? Mais encore une fois, on vous demande depuis des mois de nous donner des simulations avec les chiffres qu'on a, avec les chiffres qu'on n'a pas pour le moment, nous faisons la démonstration que si on allait vers plus de fiscalité et non des points de TVA, on serait plus à l'aise qu'on ne l'est aujourd'hui.

Dans ce cas-là, on irait ensemble, on irait ensemble parce que nous, on veut accroître cette dimension-là parce qu'il va bien falloir trouver une solution, pas seulement pour vous, pas pour vous sauver la peau, ou pas pour vous faire plaisir, mais parce que là, au stade où on se trouve, que vous nous trouviez catastrophistes ou pas, on sent bien à un moment donné, que vous appeliez ça un mur ou que vous appeliez ça une difficulté insurmontable, on sent bien qu'on doit aller vers une fin de cycle et redémarrer sur un nouveau cycle. Je ne crois pas que l'État va injecter cash 2 milliards d'euros dans la maison pour dire « on repart à zéro », je ne le crois pas. Donc, on doit inventer un nouveau modèle. Je ne vois pas poindre l'implication qui est la vôtre pour aller vers ce nouveau modèle.

Je passe sur les contrats d'objectifs avec les offices et agences parce qu'on parle toujours de la maison mère, mais bon, ce que pointe la chambre régionale des comptes, c'est quand même un sujet duquel nous parlons depuis des années. Je dis toujours « les agences et offices, elles existent, très bien ». Si le modèle était bon, il se reproduirait et dans toutes les régions, il y aurait des agences et offices. Il n'y en a pas, ce n'est peut-être pas un hasard, il faut s'interroger.

La tutelle fonctionne-t-elle comme elle devrait fonctionner ? C'est un sujet que pointe la chambre régionale des comptes, qu'on a pointé mais qu'il faut peut-être, de façon sereine, peut-être des passionnés dans le cadre de travaux plus sérieux et à la fois plus investis sur ces sujets, nous permettent d'avoir une vision claire.

Nous, ce qu'on dit quand on parle aux Corses, c'est que sans catastrophisme, puisque vous pensez que nous sommes dans l'excès, mais si c'était un ménage dans cette situation, il serait fiché Banque de France, si c'était une entreprise, liquidation, redressement, faillite, si c'était un club de foot, il serait

relégué, la DNCG, le gendarme financier, s'il y avait un gendarme financier, on serait relégués.

On peut se cacher la vérité et je plains, y compris ceux qui vont me succéder dans la majorité pour essayer de démontrer le contraire, mais Louis va y arriver, j'en suis sûr ! Bien.

Donc nous, ce qu'on aimerait, c'est qu'on sorte maintenant des grandes formules, qu'on sorte des illusions que vous distillez dans l'opinion. On aimerait que vous réussissiez, y compris sur votre ADN, que vous puissiez arriver, pour vous, parce que je conclus là-dessus, on a l'impression que vous êtes dans une maladie auto-immune, vous vous détruisez de l'intérieur, y compris pour vos ambitions d'autonomie. Je peux me faire le relai de ce que disent certaines personnes qui croient à l'autonomie ? « O figlioli, si l'autonomie va être gérée comme ça ! ». Il faut que vous l'entendiez. Vous voulez croire à dessein que c'est nous qui alimentons ces sujets. Je dis que de ce point de vue-là, on est presque dans la maladie auto-immune, c'est à dire de l'intérieur ça se pourrit, votre histoire, de l'intérieur.

Donc, on vous souhaite de réussir sur tous les sujets, y compris en faisant peuple. Mais je conclurai que pour le moment à populu fattu, bisognu à pagà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président du Conseil exécutif, visiblement, il y a du travail pour infléchir les visions que je viens d'entendre si tant est qu'on puisse le faire.

Tout d'abord, je vais avoir une intervention très structurée et très claire. On parle ici d'un rapport de la chambre régionale des comptes, même s'il y a un lien évident avec nos exercices budgétaires, les budgets, les débats d'orientations budgétaires, on est bien sur une photographie et un document qui pose une photographie.

Ensuite, cette photographie, ça dépend comment on la regarde et comment on l'interprète. Moi j'y vois 3 manières. La première, c'est une déclinaison technique, financière et comptable qui est portée par des magistrats, je vous le rappelle.

Donc, il y a ceux qui se rangeront derrière cette vision-là très froide qu'on peut défendre et qu'on peut respecter. Il y a ceux aussi qui vont tenter d'analyser le document en tenant compte quand même des choix qui ont été faits et surtout des besoins du territoire. Quand je dis du territoire, c'est le nôtre, mais ce qui est valable ici est valable dans n'importe quel département ou région de France. Ça, c'est la seconde vision ou la seconde lecture qu'on peut en avoir.

Et puis, je n'avais pas prévu d'en parler, il y a une troisième vision que j'ai découverte qui est beaucoup plus axée sur la démagogie et le populisme. Je vais y venir. Celle-ci, j'aurais aimé éviter d'en parler mais visiblement, il faut quand même faire un petit point là-dessus.

Quand on parle de notre approche de ce document, eh bien la nôtre, celle qui me paraît la plus juste et la plus honnête, c'est d'analyser le document en tenant compte des difficultés qu'il démontre, des problématiques qu'il met en avant, mais aussi faire le pendant avec les besoins du territoire et des populations.

Moi j'ai envie de vous dire, tout est dit dans l'introduction du document, tout est dit dans l'introduction de documents. Sans en refaire une lecture, chacun en a pris connaissance, quelques faits. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas la majorité, ce n'est pas le président de l'exécutif, ce sont les magistrats de la Cour des comptes. Lorsqu'ils font la photographie de notre territoire, que disent-ils ? « Territoire français qui a la plus forte croissance démographique, 44 % de la population se situe sur les 2 grandes intercommunalités, CAPA et CAB. Le plus fort indice de vieillissement du territoire métropolitain. En 2035, 135000 personnes ont plus de 60 ans, avec toutes les contraintes, cela va entraîner. Le plus fort taux de pauvreté de la France métropolitaine, deuxième en termes de disparité entre les plus riches et les plus pauvres, 1/5 des personnes de plus de 75 ans sont sous le seuil de pauvreté, contre 1/10 en France métropolitaine, 12 % des travailleurs, 12 % de travailleurs sont des travailleurs pauvres, des gens qui travaillent et qui sont sous le seuil de pauvreté. Et enfin, nous sommes la première région de France pour les allocations personnalisées d'autonomie, autrement dites APA ».

Lorsqu'on part avec un tel constat, ce n'est pas le constat des 10 ans. Alors si vous voyez dans ce document et vu l'approche qui en a été faite, je dirais, la photographie du bilan de 10 ans de mandature, vu ce que j'ai entendu, moi j'y vois quand même, de par vos propos, la délectation de 10 ans d'opposition. Pour autant, vous l'avez dit, Jean-Martin, il y a l'héritage, on va en parler, pas sous l'angle de l'héritage comme excuse, de l'angle de ce qu'était la Corse, ce qu'elle est et l'accélération de la détérioration de notre société.

Une fois qu'on a compris cette introduction et que le problème est posé par la Chambre générale des comptes, effectivement, on peut avoir cette approche

où tout va mal, rien n'est fait, tous les indicateurs sont en rouge. Sauf que pour avoir été moi-même audité à 4 reprises par la chambre régionale des comptes, trois fois sur la CAB en 5 ans, ça reste un record, et une fois à Furiani, j'ai envie de vous dire, derrière ces documents, je vais prendre un exemple très simple, il y a l'arrêté du territoire. Sur Furiani, pourquoi je prends Furiani ? Parce que j'en parle librement et c'est en lien direct avec la CdC, eh bien, nous avons eu un reproche très fort de la chambre régionale des comptes, c'est d'avoir une politique sur l'enfance, la petite enfance fortement déficitaire. Nous perdions 730 000 € par an sur la politique de l'enfance et de la petite enfance. C'est vrai, c'est un choix, c'est un choix que l'on assume, c'est une politique publique. Eh bien ici, dans ce que vous analysez, il y a les choix qui sont les nôtres et que nous assumons. J'y reviendrai.

Mais là-dessus, gardez bien en tête tout de même que derrière ce document qui est rédigé et analysé par des magistrats, il y a une réalité.

Vous n'en avez pas parlé ou tout du moins je ne l'ai pas entendue, entre ce que vous pouvez dire, ce que je peux dire, ce qui est écrit dans ce document, il manque quand même un paramètre important, voire très important et crucial, ce sont les besoins du territoire dus aux spécificités.

Là encore, Jean-Martin, vous lisiez les titres, derrière les titres, il y avait quand même, je dirais quelques lignes à lire aussi. On nous dit aussi très clairement que, aujourd'hui, le bilan de cette mandature est le fruit de choix, mais il est aussi et surtout le fruit de contraintes. C'est indiqué très clairement dans le document. Donc là-dessus, je pense qu'il serait bon peut-être d'y revenir.

Sur les recettes, puisqu'on en a parlé rapidement, vous avez parlé, Jean-Michel, tout à l'heure de l'aspect budgétaire, ce document vient aussi corroborer ce que nous disons depuis des années maintenant, que le niveau de rétribution d'une part de TVA est largement inférieur à ce qui se fait sur la moyenne des départements et des régions. C'est quelque chose qui nous a beaucoup opposé. Je vous rappelle aussi là-dessus, eh bien aujourd'hui en Corse, nous percevons 48 % de nos recettes fiscales dues à TVA, quand c'est 67 % sur les régions, la moyenne des régions et des départements. Donc là aussi, vous nous avez dit pendant des mois et des années que ce n'était pas le cas, ce sont les magistrats qui l'écrivent. Je tenais à vous le dire tout de même.

Sur les dépenses, puisque c'est bien de ça dont on parle, les dépenses quand vous prenez les participations et les contributions parce que derrière la bonne gestion et la mauvaise gestion du président de l'exécutif et de sa majorité, il y a quand même des réalités. Participation et contribution, 402 millions d'euros en 2023, + 21,6 %.

Là-dessus, on n'a pas des assises de transport, vous avez environ 60 % de tout ça qui sont dédiés au transport, DSP transport. Nous sommes une île. Alors après, DSP, pas DSP, ce sont des visions, je ne rentrerai pas sur le sujet, mais nous, nous défendons cette vision-là d'une Corse parfaitement desservie avec une maîtrise des transports.

Il y a aussi une référence qui est faite aux chemins de fer, + 27 millions par rapport à 2023. Et là, on peut aussi revenir un petit peu en arrière, les chemins de fer + 27 millions cette année, 12 motrices, 10 qui fonctionnent, 2 en maintenance permanente. Alors oui, nous assumons, mais les choix de ces motrices-là, ils ne nous nous incombent pas, mais pour autant le choix du passé, eh bien il perdure et il devient de plus en plus coûteux dans le temps actuel et quand on se projette, c'est encore pire. Là encore, c'est sans doute le président de l'exécutif qui avait fait ce choix là, ce choix douloureux d'avoir des motrices qui ne pouvaient même pas emprunter des tunnels existants depuis les années sans doute napoléoniennes.

Là-dessus je vais poursuivre un petit peu. On a parlé des dépenses et notamment de la non-maîtrise, on nous dit la non-maîtrise des dépenses sur le 012, sur les ressources humaines. Si on rentre dans le rapport et quand on le lit, parce que ce rapport, il ne suffit pas de lire les titres, les intertitres ou les sous-titres, quand on parle bien de ces charges-là, on se rend compte aussi que ce qui nous est dit c'est que l'effectif est resté constant. Il y a eu un besoin de contractuels entre 2019 et 2020, post fusion et année COVID où nous avons dû recruter beaucoup de contractuels, mais que sinon les effectifs sont constants. Et puis ce qui est marqué noir sur blanc aussi, c'est que l'augmentation du 012 sur la Collectivité de Corse entre 2019 et 2024, pour être puriste, elle est due à des choix à la Collectivité en 2021 et 2022 et ensuite elle est due à des facteurs exogènes, notamment le dégel du point d'indice et tout ce qui a été décidé par le Gouvernement à ce moment-là. Donc là encore, nous subissons. Ça, on n'a jamais dit le contraire. À chaque débat d'orientations budgétaires, à chaque présentation de budget, nous avons été là-dessus

Nous avons aussi, et c'est là que votre démarche me dérange quelque peu, je ne suis pas de ceux qui manie les beaux mots où qui a le vocabulaire chevillé au corps, par contre, j'ai les pieds sur terre bien ancrés sur mon territoire et dans mon pays. Pour ceux qui ne voient pas la différence entre recrutement et embauche, eh bien le recrutement, en général, il vient pourvoir à un besoin exprimé par une administration, par des directrices, des directeurs, des chefs de service. Et l'embauche, la place, l'embauche, je crois, Christelle, que vos amis l'ont parfaitement maniée avant la fusion avec 200 recrutements, sans fiche de poste, sans mouvement interne, sans rien. Ça, c'est de l'embauche et ça, nous on ne fait pas.

Ensuite pour continuer sur le sujet, je vais venir aussi sur les aides sociales. Est-ce que, Jean-Martin, le président aurait pu anticiper la dégringolade du pays, la France, avec l'impact qu'il y a eu en Corse. Je vous rappelle, même si vous allez me parler encore du passé, 2020 bien malin qui pouvait l'anticiper et tout ce qui est arrivé ensuite.

2023 et 2024, la France + 17 % de pauvres, c'est le pays d'Europe qui a vu son taux de pauvreté le plus augmenté. Si vous ne voyez pas de lien de cause à effet avec ce qui nous arrive, avec 5000 arrivants par an, nous, nous en voyons un très clair. Là-dessus, les dépenses d'aides sociales, elles ne cessent d'augmenter, + 21 % en 4 ans, entre 2019 et 2023, sans aucun concours de l'État mis en face, sans aucun concours d'État mis en face.

Ce que disait le président de l'exécutif dans sa présentation, c'est que ce qui nous arrive ici, ça arrive dans tous les départements. On voudrait nous faire passer pour des mauvais gestionnaires. Mais la situation financière aujourd'hui, des départements et des régions est catastrophique partout en France. Il n'y a pas une région ou un département aujourd'hui qui tire son épingle du jeu. La pauvreté s'installe, l'État se désengage.

Et, quand on me parle d'un ménage qui serait fiché à la Banque de France, d'un club qui serait rétrogradé, tout de même ! La Chambre régionale des comptes, quand elle vient nous produire ce rapport, comment elle classe un état qui a 3300 milliards de dettes ? On le classe comment ? On le déclasse, on le met en faillite ? Que fait-on quand d'un côté on réduit les financements pour les intercommunalités, pour les départements, pour les régions, et que de l'autre on emprunte tous azimuts et qu'on a une dette qui est exponentielle ? Parce qu'aujourd'hui, nous payons la politique menée par les divers gouvernements. Je reviendrai sur le gouvernement Barnier, je crois savoir que c'est un peu votre famille politique, c'est de là en 2024 que les restrictions et la baisse des dotations est réellement partie.

Autre exemple à la CAB, puisque Jean-Michel est là, nous avons, lors du dernier conseil communautaire, reçu une notification de l'État sur nos dotations, moins 1 million d'euros, moins 1 million d'euros sur les dotations d'État, notamment sur la TVA, moins 1 million d'euros au mois de mai. Comment on y fait face ? Vous pensez que c'est de la mauvaise gestion ? Non. C'est une réalité, une réalité qui est sur le territoire national à laquelle nous devons faire face.

Pour autant, une fois qu'on a posé le constat et là je vous rejoins, comment on sort parce que dire ce qui ne va pas, c'est un fait, comment on en sort ? Moi ce que j'aurais aimé, c'est qu'on n'agite pas et que vous n'agitez pas le chiffon rouge de la dette, le milliard de dettes.

Et, il est certain qu'aujourd'hui dans la société Corse, quand vous avez une grande majorité des Corses qui vivent sous le seuil de pauvreté, quand on agite des milliards, le chiffon rouge et que depuis 2021, pour certains groupes et 2015 pour d'autres, on dit que la Collectivité de Corse est en faillite, eh bien, écoutez, pour l'instant elle n'est pas en faillite. Là encore, c'est démontré sur ce rapport par la bonne tenue des ratios. Alors moi, je ne suis pas de ceux qui va se cacher derrière les ratios. Aujourd'hui, nous avons une épargne brute qui a plutôt bien résisté, voire très bien, beaucoup mieux, et cela aussi s'est inscrit dans le rapport, il faudra le dire, beaucoup mieux que dans les départements ou les régions de France, nous avons une épargne brute qui a résisté. Donc là encore, c'est preuve de bonne gestion ou tout du moins, d'une gestion maîtrisée dans un contexte qui n'était pas facile.

Pour revenir à la dette, la dette, c'est bien d'en parler. Je voudrais bien que vous parliez d'investissement aussi quand on fait des moyennes, quand on compare. L'investissement en Corse, 876 € par habitant ; l'investissement en France, 376 € par habitant. C'est la moyenne département-région. Nous sommes à plus du double.

Donc cet emprunt, aujourd'hui, qu'est-ce qu'il vient financer ? Il vient financer aussi l'économie corse. Je vous rappelle que nous ne sommes pas dans les Hauts de France, nous ne sommes pas sur Paris, on n'est pas en Aquitaine ou en Gironde. Aujourd'hui, si ce n'est pas la puissance publique en Corse qui envoie de la commande publique, le tissu privé, aujourd'hui, la commande privée, elle est quasi inexistante. Notre devoir, notre choix politique, celui que nous assumons, c'est de dire oui, nous dégradons les ratios, oui la dette augmente, mais pas pour se faire plaisir, simplement pour maintenir à bout de bras l'économie corse, simplement pour maintenir à bout de bras l'économie Corse. Si la Collectivité de Corse lâche sur l'investissement, c'est toute l'économie s'écoule qui s'écroule.

Je vais sortir de la sphère privée, ce qui n'est pas dit dans ce rapport, ce qui n'est pas dit et ce n'est dit nulle part, mais vous le savez, nous le savons, au-delà de la Collectivité de Corse, régions, départements, il y a quand même des acteurs qui sont absents : les intercommunalités et les communes. Pourquoi vous n'avez pas parlé du bloc communal ? Pourquoi on n'a pas parlé du bloc communal ? 206 millions d'euros à destination du bloc communal en 5 ans ? Il y a des maires qui peuvent se plaindre ici, des maires qui peuvent se plaindre de la politique menée par le président de l'exécutif sur le territoire ? 790 millions d'euros, 790 millions d'euros qui ont été sous forme de subvention d'investissement, dont 206 millions vers le bloc communal. Ça c'est une réalité. Alors oui, nous avons emprunté parce que nous maintenons les territoires à bout de bras, parce que nous maintenons les territoires à bout de bras.

Ce qui me dérange aussi, c'est cette différence d'approche entre ce qu'on peut entendre dans les communes lorsqu'il y a besoin de la Collectivité, sur le fonds école, le financement de stades, sur autre chose, la Collectivité est ultra présente parce qu'aujourd'hui, nous avons un bloc communal qui est en souffrance et derrière, quand on arrive ici, on dirait que la politique menée par le président de l'exécutif est une politique suicidaire. Non, non ! Je vous l'ai déjà dit, dans une société aussi anxiogène, certes, une société où il y a des incendies, il y a la criminalité, aujourd'hui, où on a du mal à voir la sortie ou tout du moins un avenir un peu plus radieux, je pense que notre rôle, ce n'est pas de faire des conférences de presse comme vous avez pu les faire en agitant des chiffres et je vous le dis, les yeux dans les yeux, des chiffres qui sont des chiffres basés sur la démagogie. Derrière ça, il y a une réalité.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, elle investit.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, elle est aux côtés des Corses.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, elle joue son rôle pleinement.

Alors oui, oui, on n'est pas certain de l'avenir, mais personne n'est certain de l'avenir. Nulle part en France, Aquitaine, Bouches du Rhône, ce que vous voulez, il n'y a pas un département ou une région aujourd'hui qui peut savoir où elle va ! Pas une ! Et vous savez pourquoi ? Parce qu'on a un Etat en faillite. Parce qu'on a un système, une structure qui ne nous permet plus d'exister aujourd'hui. Et les fossoyeurs de l'autonomie qui voudraient faire un lien entre gestion de la Collectivité de Corse et autonomie, les fossoyeurs d'autonomie... J'ai lu quelques articles ces derniers jours dans les journaux, quand on me dit qu'on n'a jamais procédé à des évaluations de politiques publiques ! La meilleure évaluation de la politique publique, elle est sur le terrain, elle est dans le retour des gens.

Bien entendu, il y a microcosme qui va toujours dire que ça va mal. Sauf qu'aujourd'hui, heureusement que la Collectivité de Corse est là, heureusement pour les intercommunalités, heureusement pour les communes et derrière ça, heureusement pour les Corses.

Moi je vous le dis, on a intérêt à faire front, à faire front commun, sans quoi on va avoir du mal à y arriver.

Alors moi, je ne vais pas revenir sur la structure de la dette, il y a des chiffres, on sait ce qu'on a emprunté, on sait ce que ça a généré sur le terrain, mais aujourd'hui, ce rapport de la Chambre régional des comptes, je ne pensais pas qu'il serait interprété avec autant de stratégie politique.

Ça reste un document comptable, je l'ai dit, financier, qui doit être pris dans un cadre bien précis, celui d'une collectivité qui répond aux besoins d'un territoire, et en faire aujourd'hui un espèce de cheval de bataille pour des futures campagnes, qu'elles soient municipales ou territoriales à venir, en tout cas, très sincèrement, je crois que vous êtes des gestionnaires, vous l'avez été, et que l'approche que vous en avez faite, mauvaise gestion, le milliard de dette, le 012 qui augmente, oui c'est vrai, est-ce qu'on avait les moyens avoir un régime indemnitaire aussi favorable ? Moi je vous retourne la question, 200 embauches en 2017, c'est 10 M€ par an à 50 000 € bruts an par agent, ça fait 10 M€ ; en 8 ans, ça fait 80 M€, on peut se poser la question aussi. Voilà, c'est une vraie question.

Donc, ce que je veux vous dire c'est : arrêtez de tirer à boulets rouges de cette manière-là. Moi j'entends la critique, l'opposition est là pour ça, Jean Martin, et je la respecte pleinement, vous le savez, je crois qu'on échange souvent, mais là il ne faut pas pervertir les chiffres, il ne faut pas transformer les vérités. Et moi, je pense que la vérité, elle est là pour éclairer les gens. Toutes les vérités sont bonnes à dire.

En ce qui nous concerne, notre gestion, c'est une gestion de choix politiques, c'est une gestion d'intérêt général et en tout cas, on l'assume et on la défendra jusqu'au bout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alex Vinciguerra et après Paul-Félix Benedetti.

M. Alex VINGIGUERRA

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Chers collègues, je vais essayer de me livrer à un exercice compliqué.

Je voudrais adoucir les réquisitions de l'opposition, les adoucir. On a besoin davantage de partage dans cet hémicycle.

Alors, pour adoucir ces réquisitions, je voudrais replacer ce rapport dans son contexte.

C'est 2019-2023, on a eu des choses qui se sont passées dans le monde : crise sanitaire, des crises financières, l'inflation, la dérive d'un gouvernement progressive mais constante en France, la casse de la Corsica Ferries chez nous, mais aussi et surtout la fusion des 3 collectivités.

Malgré toutes ces tempêtes, que nous dit la Chambre ? Elle nous dit que la Collectivité a bien résisté. Et je crois, à l'instar de ce que disait Louis, je crois qu'il faut s'en féliciter. Que notre collectivité ait bien résisté alors que des départements sont sous tutelle, c'est plutôt pas mal.

En ce qui concerne l'évolution des finances de la Collectivité, ce que dit la Chambre rejoint totalement les alertes que nous avons pu faire depuis 2021.

Que disons-nous depuis 2021 ? On est dans une situation financière qui se dégrade sous l'effet de ralentissement des produits et sous l'effet constant d'obligations de charges de fonctionnement qui souvent ne nous incombent pas.

Alors, ce constat de la Chambre qui estime que nous sommes pénalisés par la composition de nos recettes, bien sûr que nous le partageons. Et plus particulièrement sur la TVA.

Notamment sur les recettes de fonctionnement, que nous disent les rapports de Région de France ? C'est que la fraction de TVA allouée aux régions représente 54 % de nos recettes. Elle a enregistré une croissance de 2,76 % en 2024.

Ça nous ferait, si on appliquait cela à la Corse, 34 M€ de ressources en plus.

J'ai déjà évoqué dans cet hémicycle notre fiscalité de réserve d'Indiens qui, si nous nous comportons en cow-boys, voudrait que les Corses fument toujours plus pour que la fiscalité des tabacs augmente, que les Corses vendent encore plus leurs propriétés pour que les DMTO augmentent, et que les Corses brûlent encore plus de gasoil pour que la TICPE augmente.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ce qu'on peut constater, c'est qu'elles croissent partout en France d'une moyenne de 2 % par an, soit au rythme de l'inflation. Ces recettes de fonctionnement, elles ne croissent chez nous que de 1,2 % ; décidément, la Corse, ce n'est pas la France.

Rien que l'application de ce différentiel de 0,08 % représenterait 12 M€ par an, soit 72 M€ sur la période examinée par la Chambre ; soit une année en moins de capacité de désendettement.

Pas de dynamisme fiscal, mais aussi pas de croissance des dotations de l'État, on l'oublie souvent.

Cette année encore, la dotation régresse, or la Corse est la région de France qui a le plus fort pourcentage de croissance démographique et donc le taux le plus élevé de besoins nouveaux.

S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté comme dans toutes les régions. On peut d'ailleurs noter une meilleure maîtrise des charges à la Collectivité de Corse, 3,7%, alors qu'ailleurs, dans les autres régions et départements, on affichait 4,8 % en moyenne nationale.

Louis l'a rappelé, comme sur l'ensemble des départements, nous sommes confrontés à une augmentation très importante des dépenses sociales sur lesquelles nous avons peu de prise. Dans le secteur du social, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté à un rythme supérieur à l'inflation. Il est d'ailleurs dommage, à cet égard, que la Chambre ne se soit pas inspirée des conclusions du rapport public annuel de la Cour des comptes de 2023 sur les 40 ans de décentralisation : ce rapport conclut à l'insoutenabilité du modèle de financement des allocations individuelles de solidarité et appelle à réformer celui-ci.

Aussi, comme dans toutes les régions et dans presque tous les départements, les dépenses de fonctionnement, sous l'effet de l'inflation, progressent plus rapidement que leurs recettes, qui ont connu un fort ralentissement et qui entraînent partout, partout on a une dégradation de l'épargne brute, une épargne nette qui se dégrade et donc un plus grand recours à l'emprunt.

À ce sujet, je voudrais préciser deux choses.

La première, c'est que notre taux d'épargne brute se situe à 12,5 %. La limite de ce taux est de 15 % pour les régions métropolitaines.

La capacité de désendettement est inférieure au taux de vigilance et de façon importante puisqu'il y a 2,5 points.

J'insisterai sur le taux de désendettement qui est le ratio de la dette par rapport à la richesse de la Collectivité. Notre dette représente 93 % de notre richesse, de nos actifs.

Dans les régions métropolitaines, la moyenne de la dette représente 115 % de leur richesse.

Donc, nous ne sommes pas en faillite ! Nous ne sommes pas en faillite et nous sommes mieux armés que les autres régions pour affronter le poids croissant et inéluctable de la dette.

Alors, pris entre le marteau et l'enclume, qu'avons-nous fait en priorité ?

Nous avons augmenté notre niveau d'investissement : plus de 1,5 milliards en 5 ans, dont les effets ont été développés par mon ami Louis Pozzo di Borgo.

Nous avons pensé et nous continuons de penser que ces investissements sont cruciaux, car c'est sur la Collectivité que reposent les plus lourds investissements de Corse : les routes, les lycées, l'eau, l'assainissement, la culture, la formation et on peut continuer à égrainer la liste.

Donc, en conclusion, que nous dit la Chambre, au-delà des très utiles recommandations techniques post fusion d'ailleurs ?

La Chambre nous dit qu'au sein de l'ensemble des régions et départements, notre profil de risque est bien sûr préoccupant, mais que nous avons les capacités de pouvoir résister au poids de la dette.

Alors devons-nous améliorer notre gestion ? Toujours, c'est la responsabilité des dirigeants publics.

Devons-nous améliorer notre organisation, notamment envers les agences et offices ? Evidemment.

Devons-nous mieux calibrer nos soutiens et partager la dette ? Sûrement.

Un autre point par rapport à la dette, Madame Combette.

Lorsqu'on compare les dettes, il faut comparer ce qui est comparable. Lorsqu'on dit que la Corse est la région de France la plus endettée, ce n'est pas vrai, pourquoi ? Parce qu'on compare des régions à une collectivité territoriale.

Si on prend l'exemple du poids de la dette pesant sur un Corse, vous avez dit à peu près 3 000 €, par rapport au poids de la dette pesant sur un Niçois, le Niçois aura à supporter 1 034 € d'endettement de la région, 1 136 € d'endettement du département, jusque-là tout va bien, mais en plus il y a une métropole, 1 371 €. Donc, en tout c'est 3 500 €, 20 % de plus à supporter pour un Niçois que pour un Corse.

Alors, nous, nous avons pris le parti de ne pas diminuer notre soutien aux plus démunis.

Nous avons pris le parti de ne pas diminuer et même de mieux rémunérer nos salariés.

Nous avons pris le parti de ne pas renoncer à investir dans une région dont je vous rappelle quand même que le PIB par habitant est le plus faible de France.

Alors, dans les négociations en cours, je crois que ce rapport doit être vécu comme un argument supplémentaire à verser au dossier de la nécessaire autonomie de la Corse.

Et donc je remercie messieurs les magistrats de la Chambre régionale des comptes pour l'opportunité de ce rapport.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, remplace Mme la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Paul-Félix.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il me reste combien, que j'ajuste mes phrases ?

Présidente, il me reste, il me reste combien de temps ? C'était 10 minutes ou c'était doublé ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il vous reste 15 minutes, mais vous n'êtes pas obligé de les utiliser...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je n'ai pas besoin de tout ça.

Non, moi je vais commencer par une fausse réjouissance.

On a la chance que les 5 années d'exercice soient 2019-2023, que ce ne soit pas 2020-2024, parce que ça aurait été un peu plus dégradé encore. Mais ça veut dire qu'on peut prédire à l'avance la situation des années à venir.

Ce document, ce n'est simplement que la réalité écrite, commentée de tout ce qu'entre autres Core in Fronte a dit lors des exercices récurrents et annuels d'examen soit des budgets, soit des comptes administratifs.

On connaît la situation exacte. À la limite, la chose positive, c'est qu'il n'y a aucun grief lié à des erreurs de comptabilité, des erreurs d'affectation, des manœuvres frauduleuses... Tout ceci, il n'y a rien, donc on est dans de la réalité d'un état de fait d'une situation économique et politique.

Par contre, on n'a pas pris la mesure assez tôt de la dérive et de la trajectoire financière qui était imposée tout autant par la conjoncture mondiale que par la conjoncture du rapport corso-français.

La réalité des aides publiques qui étaient antérieurement allouées à la Corse a diminué de manière très conséquente.

Les transferts de charges ont augmenté. La fusion des collectivités n'a pas été faite avec des transferts financiers qui auraient dû être évalués sur les besoins à venir et pas sur le besoin de l'instant T, entre autres pour l'aide sociale, parce qu'elle progresse, mais elle ne progresse pas assez. Si on remontait au quantum des régions françaises similaires, elle doublerait presque parce qu'il est confirmé par tous les rapports, par tous les examens de situation qu'à strate de population égale, la Corse a la moitié de bénéficiaires en moins que les autres régions, alors que c'est une région qui est 10 à 15 % plus pauvre en termes de revenus nets moyens par foyers fiscaux.

Donc à la limite, je dirais, en ne voulant pas le dire, heureusement que ceux qui y ont droit ne demandent pas tout. C'est ça notre réalité.

Ensuite sur la masse salariale, elle a augmenté naturellement. Moi, ce que je reproche, c'est les CDD. Le nombre d'emplois, il est le même. L'évolution, elle est liée à, je dirais, la gratitude d'un héritage de la libération de 1945 sur les stratégies de rémunération de la fonction publique. Bien sûr, de temps en temps, il y a des années de blocage, mais dans la globalité, l'évolution de la masse

salariale de la fonction publique est supérieure à la réalité de l'augmentation de la masse salariale du secteur privé. Et on se retrouve avec des augmentations qui sont très fortes.

Là où c'est moins juste, c'est que la CdC n'a donné aucune lettre de cadrage à ses agences et offices. Il y a des augmentations de salaires qui sont bien plus imposantes en termes d'évolution annuelle que le corps même de la Collectivité territoriale. C'est aussi lié au fait que ce sont des établissements sous statut de droit privé et que les reconstitutions de carrières ne sont pas les mêmes. Ça aussi il faut l'apprécier.

Moi, je ne fais pas ça pour rentrer en logique de défense. Moi, je reproche le manque d'anticipation. Cette logique de la recherche d'un financement par le recours à l'emprunt ; des emprunts qui inexorablement seront au minimum majorés de 20 M€ chaque année et malheureusement, l'emprunt de 2025 ne sera pas l'emprunt de 2020 avec des taux d'intérêt à 0,5 %. Et malheureusement peut-être qu'en pensant faire des emprunts de bon père de famille, indexés sur le livret A, eh bien en fait on a fait des emprunts qui font qu'en peu de temps, les intérêts ont été doublés, parce que le taux du livret A a plus que doublé.

Donc globalement, on est dans une trajectoire qui nous amène dans le mur.

Alors, la solution, ce n'est pas d'aller chercher les quelques millions d'euros des niches fiscales disponibles propres à la Corse. Ça nous amènerait quoi ? 4 ou 5 M€ ? Moi-même, j'ai voté contre l'augmentation de la majoration du droit de francisation des bateaux. Ça n'a amené d'ailleurs que 1 M€. Par contre, ça peut déstabiliser une économie du nautisme qui, aujourd'hui en Corse, est en déshérence. Donc, tout ceci, on doit le répercuter.

Il reste, c'est vrai, la niche fiscale d'augmentation de la part disponible de la taxe pollution sur les carburants. On pourrait avoir 3 ou 4 M€ de plus, mais ce n'est pas à l'échelle du décalage. Le décalage, on doit le gérer à moyen terme, avec une mise en synergie de moyens. La CdC doit pouvoir recentrer, et c'est pour ça que j'ai insisté hier sur l'organigramme, il y a encore beaucoup de doublons. On aurait dû, par la fusion, à une échéance de 5 ans après, pouvoir dégager de l'opérationnalité, pas forcément en supprimant des personnels, mais en réaffectant dans des secteurs stratégiques productifs qui éviterait peut-être d'augmenter le fonctionnement par la recherche de sous-traitance externe. Le chiffre qui a le plus augmenté, c'est celui des missions d'études.

Moi, je l'ai dit en conseil d'administration l'autre jour de l'Office d'équipement hydraulique, je m'insurge contre le recours à des prestataires externes. On doit garder, surtout dans les endroits où on l'a toujours eue, une

opérationnalité technique à 100 %. Sinon, on va tout perdre. On va devenir des simples boîtes aux lettres qui passeront des commandes et qui n'auront même plus la technicité pour contrôler que la commande est conforme à nos besoins et à nos attentes.

Donc tout ceci pour dire qu'on est dans une trajectoire qui est difficile.

Après ce qu'il y a de positif aussi dans le fait que la période étudiée a été 2019-2023, c'est que la prochaine étude sera communiquée à la future majorité, donc ça sera dans un autre temps. Mais elle sera déjà prévisible. Et je pense que quelle que sera cette majorité, ils ne pourront pas aujourd'hui récriminer le passé, c'est la cohérence d'une constance. C'est pour ça que les moyens financiers, la Corse en a beaucoup, mais on ne les lui donne pas.

Si on avait la possibilité d'actionner des leviers fiscaux propres, réels, une niche fiscale à 50 ou 60 M€ qui, commodo incommodo, avantagerait le plus grand nombre et ne pénaliserait que la fraction, je dirais, disponible du financement, eh bien on pourrait le faire : des TVA différenciées, des impôts locaux différenciés, tout un tas de taxes qui peuvent être modulées intelligemment pour générer du profit sans générer des troubles. Il y a une spécificité corse, on a quelque chose.

Ensuite, lorsqu'il y a eu les décentralisations, à aucun moment on a intégré la réalité démographique de la Corse. Mais pas que la démographie abusive de la colonisation de peuplement qui nous a fait passer de 250 000 habitants il y a 20 ans à 350 000, mais simplement la démographie reconstituée aussi. Le nombre de personnes qui vivent en Corse réellement reconstitué à l'année, ce n'est pas 350 000, c'est plus de 500 000. Or, toutes les dotations qui nous ont été transférées dans les transferts de compétences, elles ont été basées sur les populations INSEE permanentes. Ça, ça fausse tout ! Parce que cette charge-là, cette charge d'investissement structurante, cette charge d'accueil en continuité territoriale, tout ce qu'on veut, elle n'est adossée qu'à ceux qui sont là à l'année et c'est la double peine.

Donc moi, je suis intimement convaincu qu'on a les moyens de trouver un modèle économique qui soit stable, qui soit répétable par programmes quinquennaux successifs, mais il faut qu'on en ait les moyens.

Après, ça ne veut pas dire que la majorité nationaliste de ces 10 ans est lavée de tout. Elle a commis l'erreur fondamentale de faire uniquement de la gestion routinière. Il n'y a eu à aucun moment une volonté de gestion politique qui transgresserait les règles. Et même, il y a eu une petite transgression, mais dans le rapport, elle est citée. Et c'est là où je dis que c'est quand même des

rapports politiques et il n'y a pas la place pour faire un rapport politique quand on est un rapport d'une Chambre régionale des comptes.

C'est simplement le petit passage sur Scola Corsa, page 52, il n'a rien à y faire. Ce n'est pas un contrôle de l'égalité. On a redélibéré pour se réadapter. Il y a une négociation avec les services de l'État et je ne vois pas où est le reproche.

Ensuite, ça paraît anodin, mais il y a des collectivités qui doivent de l'argent à la Collectivité de Corse et elles ont cherché à payer. C'est dans le rapport. 2 M€. C'est le zèle des fonctionnaires du ministère des Finances qui empêche de récupérer ces sommes.

Donc à un moment donné, je crois qu'il y a un rapport entre la Corse et la vision étatique qui est ambigu.

Moi au travers de ce rapport... Les chiffres, vous savez, je les connais par cœur, j'en ai pris quelques notes au cas où, mais je n'ai pas besoin de vous en parler, on connaît la trajectoire. 12 à 13 M€ de masse salariale, tous les ans en plus, c'est la règle de la fonction publique territoriale française. J'ose espérer que la fonction publique territoriale corse aura des règles d'évolution qui seront aussi dignes, qu'on n'aura pas à recourir à une régression et avec un arbitraire de rémunération où on parlerait d'absences, alors qu'il s'agit de maladies. Ça aussi, ce sont des différenciations de langage suivant la vision sociétale que l'on a.

Mais moi, ce que je considère, c'est que ce rapport, il n'a aucun mérite parce qu'il y a 9 recommandations ou 9 remarques, mais sur le fond, il n'y a aucune solution. La solution, elle nous appartient.

Alors que l'exécutif se réveille, qu'il prenne la mesure de la situation qui est quand même très difficile. J'ai été le premier à vous dire que vous iriez à la faillite avant la fin de la mandature.

Les règles d'or de la Fonction publique d'État ou de la Fonction publique territoriale seront atteintes à échéance des 2 ans à venir, tout simplement parce qu'aujourd'hui vous avez un remboursement en capital qui ne cesse d'augmenter et que vous allez atteindre un petit équilibre qui va faire que théoriquement, vous ne pourrez plus emprunter. C'est tout simple. Ce n'est pas la règle comptable, parce que comptablement vous pourriez le faire. C'est la règle d'or de l'administration française.

Donc dans ces conditions, on doit avoir aujourd'hui enfin une vision, je dirais, politique. Après c'est vrai, il n'y a pas de programmes pluriannuels d'investissements cohérents. Vous tardez à les faire. Il y a des domaines

stratégiques où il y en a 0. Il y a 1 300 M€ d'autorisations de programme, des centaines d'opérations. C'est quelque chose de confus.

Donc, tout ceci a besoin d'une organisation. En dix ans, il y aurait eu la place pour faire beaucoup de choses. Napoléon, en 12 ans, il a changé le monde !

Donc moi, je ferai quelques commentaires sur le compte administratif.

Maintenant, on reste quand même confrontés à un aléa : c'est qu'on est sous tutelle de l'État français aujourd'hui. Si l'an prochain on n'a pas les 50 M€ de dotation exceptionnelle complémentaire, qu'il faut pleurer à chaque examen du budget de la nation française, on fait comment ? Da par noi, mais qu'on anticipe !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu madama a Presidente,

O sgiò Presidente, si sente chì a lettura di stu raportu di a cambera regiunale di i conti si pò fà incù dui parè cuntrarii. U prima, hè quellu d'una Corsica chì deve andà versu un autunumia di prima trinca, è u secondu hè quellu d'una Corsica regione francese nurmativa falsamente decentralisata. È dunque e cunclusioni tirate da stu raportu sò di sicuru à l'oppostu.

Nanzi di parlà di trè punti, vuleria avè una riflessione nantu à u nome di a camera chì ghjè regiunale, nighendu u fattu chì a Corsica un hè micca una regione ma una cullettività à statutu particolare è dunque pensu chì a filusuffia di stu raportu hè appena falsa.

Dunque aghju da parlà di trè punti: u prima ghjè a debita d'un miliardi d'eurò. Quelli chì sò autonomisti dicenu chì e cause sò storiche è strutturale, quelli chì sò contru dicenu chì ghjè a magiurità attuale chì hà una gestione gattiva. Ciò chì ghjè sicuru hè chì l'imprestu di centu milioni per annu permettenu di fà 350 milioni d'investimentu in e nostre reghjone, è què ghjè un veru sustegnu per a nostra ecunomia. È po, sta debita si pò rimbursà la in 5 anni, chì ghjè luntanu di i 9 anni di a limita chì signeria a catastroffa.

L'impieghi, l'autonomistu dice chì st'impieghi sò necessari per assicurà tutte e nostre cumpetenze, quellu chì ghjè contru dice ch'elli sò impieghi di pulitichella. Allora aghju da parlà chjaramente, eiu sò statu accusatu -quandu ghjera à l'uffiziu di l'ambiente- d'avè troppu pigliatu ghjente in st'uffiziu, sò

passatu ancu davanti à a pulizia finanziaria chì ùn hà mai trovu malonestità in u mo travagliu. Allora possu dì chì pensu chì l'impieghi attuali di a cullettività sò necessari. È s'è in Corsica, s'ellu ci vole à fà calà, l'imiegu publicu, pensu chì ghjè à u statu di fà u sforzu. Avimu a cumpetenza imbiendale, simu d'accordu, spiegate mi perchè ci hè sempre l'OFB, ci hè sempre l'ONF, ci hè sempre u cunservatoriu di u litturale, ci hè sempre a DDTM in Corsica? Spiegate mi què! Dunque ch'elli fianu u so travagliu...ghjè vera, ùn hè micca trasferitu a cumpetenza?!

Dopu terzu puntu sò e risolte finanziarie: l'autonomistu dice chì ci vole un veru statutu fiscale, chì ci permetteria di finenza e nostre pulitica, quellu chì ghjè contru ùn vede chè a salvezza indè a limosina di u statu. È a limosina avà u Statu ùn la pò più fà chì ghjè in faillite anc'ellu.

Dunque per compie, diceraghju chì stu raportu, face a prova di a necessità di scambià u statutu attuale chì ùn ci permette micca una gestione ottima di a nostra cullettività. Ci tocca à sceglie: o l'autonomia chì ci derà i mezi per scambià stu paese, o ridiventà una regione nurmale chì ferà sparisce l'identità corsa.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

L'heure avance et il n'y a plus grand chose à rajouter à ce qu'ont dit mes collègues, ou en bien ou en mal.

J'ai écouté l'avucatu Ghionga, ùn hè micca una regione, ghjè una nazione vinta ch'hà da rinasce, je le précise quand même avant de commencer.

Quelques mots sur le liminaire, beaucoup en ont parlé, ce pays est aujourd'hui victime d'une submersion démographique qui est plus qu'inquiétante et pas qu'à un titre, et pas que du point de vue social. Je crois que c'est aujourd'hui l'effacement qui est programmé.

Alors, ce n'est pas la Chambre régionale des comptes qui va nous en parler. C'est réducteur en quelque sorte comme rapport, parce que j'aurais beaucoup de choses à dire qui dépassent largement la centaine de pages de ce

rapport. Mais Louis l'a souligné aussi, on est un pays pauvre, on est un pays vieux, on est un pays vieux et pauvre, on est un pays de vieux pauvres aussi, et on est aussi un pays de fonctionnaires. Rappelez-vous, on est passé d'un peuple agropastoral, on dira comme ça, au rêve de l'an 2000, d'être fonctionnaire, u pane sicuru. Passemu di a lingua di u pane à a lingua di u pane sicuru.

On a quand même un PIB qui est 13 points en dessous de la moyenne française. Alors moi je ne veux pas toujours qu'on se compare à la France, on aspire même à s'émanciper, mais on a quand même un retard tous azimuts et surtout, on a une situation qui aujourd'hui... Alors en bon nationaliste, je prends ma part d'héritage bien sûr, parce qu'on a participé à la conquête du pouvoir, on a passé quelques temps sur des fauteuils en face et on sait très bien que rien n'est facile, mais bon, depuis 2021, je me sens un peu plus libre de dire les choses et je crois que je peux le dire sans me faire engueuler ou me faire réprimander par l'un ou par l'autre. Il y a des choses qui ne marchaient pas.

On a vu, pas plus tard que ce matin, la commission ad hoc à remettre en route pour la langue corse. Pour moi, c'est significatif non pas d'un dysfonctionnement, mais avete trascurate unipochi di cartulari, quessa po allora, quellu ch'ùn la vede micca ghjè cecu, sordu o allora ùn ci capisce nunda.

À un moment donné, il y a un mea culpa à faire, ou alors... Moi, ça m'arrive d'en faire, y compris dans le privé. Il y a quand même à un moment donné une part de responsabilité à prendre et à assumer. Assumez là !

Je ne vais pas donner tous les chiffres, j'en ai plein.

En frais de personnel, on est au double des frais de personnel en moyenne par habitant, en montant par habitant, ou alors je me trompe, par rapport aux autres régions françaises, même si je dis encore une fois que nous ne sommes pas une région. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit, je l'ai lu bêtement et scolairement parlant.

Pour le reste, je passerai rapidement sur les 9 recommandations, puisque tout le monde les a évoquées.

Il y a quand même au milieu de tout ça un certain nombre de points qui me semblent quand même à souligner. Il y a quand même 3 axes qui sont pour nous principaux et qui se dégagent, Paul-Félix en a parlé, d'autres en ont parlé aussi. Il y en a qui disent gouverner, c'est prévoir, on souligne ici et même si je pondère la chose, un défaut d'anticipation et de vision d'ensemble. Je n'ai pas besoin d'aller plus loin, c'est la première recommandation, c'est faire de la politique.

Quand on est élu municipal ou de la CAB, oh Louis, moi je suis élu dans une interco qui marche bien, même si elle est réduite en termes de compétences, il y a quand même une anticipation qui est obligée d'être sur la table dès qu'on réfléchit à un projet.

La deuxième recommandation, et elle se rejoint, c'est une mauvaise qualité de la programmation financière, notamment sur les projets.

Et la troisième, c'est la partie qui regarde le déficit de cadrage organisationnel et financier des agences et offices.

On en a parlé un peu hier, à un moment donné il y a deux mondes qui vivent l'un à côté de l'autre, les agences et offices sont des principautés par rapport, je dirais, au lot général de ce qui se passe au niveau de la Collectivité. Il va falloir à un moment donné, et d'ailleurs j'en reparlerai tout à l'heure, il va falloir peut-être à un moment donné y réfléchir aussi à ça. C'était notamment au programme déjà en 2015. Depuis, on a peut-être laissé de côté les choses.

Rapidement, sur les points qui me semblent, parce qu'il y a tellement de points, j'ai 3 feuillets, mais bon je crois que tout le monde a balayé et aujourd'hui, à l'heure qu'il est, je n'ai même plus envie de continuer parce qu'il y a tellement de choses à mettre en place...

Par exemple, la Chambre des régions des comptes estime que les AP ouvertes doivent faire l'objet d'un échéancier avec un programme de financement pluriannuel clair afin d'y adosser systématiquement les crédits de paiement afférents. Je lis. Elle estime aussi, même si je ne veux pas être ici le porte-parole des magistrats, j'ai souvent vu beaucoup de mes amis être victimes de ces magistrats, pas dans les mêmes tribunaux et pas dans les mêmes chambres, mais ils disent quand même des choses qu'il faut prendre en compte... ou pas.

Elle estime qu'il convient de présenter une programmation pluriannuelle d'investissements. Alors on attend bien sûr celle qui a été évoquée sur les transports, on attend aussi celle sur les établissements publics locaux d'enseignement, les EPLE pour l'instant attendent aussi cette programmation. C'est quand même 50 000 élèves qui attendent, c'est 50 000 enfants ou adolescents qui attendent ça.

Par rapport à ça, il y a quand même d'autres points à mettre en évidence, pourquoi ? Parce que d'abord, ce sont des points qui ont été largement évoqués par les groupes d'opposition, y compris nous depuis 2021, et que pour l'instant, en termes d'anticipation, on est encore dans l'expectative.

Sur l'anticipation toujours, au-delà des prévisions financières qui sont relatives aux programmes des politiques publiques, il y a quand même un point qui regarde la carence dans les provisions relatives au risque contentieux de non-recouvrement des créances et bien entendu, par rapport à ça, on n'a pas aujourd'hui de visibilité.

Je vais très vite et je vais aller au bout de mes feuilles, si je retrouve la page 4.

Donc, il y aurait par rapport à ce nombre de recouvrement de créances et donc de non-couverture, par exemple, des CET des agents... Sur ce point-là aussi, si elle est prise en compte, elle figerait une partie du budget, par exemple. Ça représente quand même 22 M€, un sò micca buchjule di pomi, comme dirait quelqu'un.

Sur la question des agences et offices, moi j'ai été témoin à une époque d'un rapport de la CRC à propos d'un office et elle rappelle ici tout simplement ces années passées, à prendre en compte en partie certainement, mais en tous les cas prendre en compte notamment sur le fait, et ça je pense que c'est important, du fameux statut d'EPIC des uns et de faux EPIC des autres. Il y a des EPA qui aujourd'hui ne sont pas EPA et là-dessus, je crois qu'il va falloir, qu'en dehors de l'Office d'équipement hydraulique et l'Office foncier, qu'on réfléchisse un peu à ces établissements publics administratifs, notamment l'ADEC et l'ATC. Eux parlent de fusion. Moi je pense qu'il y a peut-être d'autres fusions à réaliser, et peut-être même essayer d'éviter qu'il y ait des doublettes avec les services de la Collectivité qui sont un peu à cheval souvent sur les frontières et sur les prérogatives des uns et des autres.

Je pense que les autres indicateurs qui mettent en lumière la dégradation financière de la structure sont là.

Je dirais quand même, et là je pondérerai, quand on parle d'augmentation des charges de personnel, les fameux 16 %, il y a bien entendu toute la partie qui regarde le RIFSEEP et le fameux glissement vieillesse technicité qui est propre à toutes les collectivités et qui est quand même dépendant du bon vouloir unilatéral, on dira comme ça, de l'État. Là-dessus, on laissera aller.

Simplement pour terminer, ce rapport est là pour rappeler simplement que, à un moment donné, et encore une fois, je regardais une page qui m'intéressait où j'ai vu qu'il y avait un certain nombre de glissements, ce rapport est là pour rappeler qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels on est en droit largement de s'inquiéter. Je ne parlerai pas d'effet ciseaux.

La trajectoire financière aujourd'hui est pour nous très inquiétante et il serait temps, je pense, de marquer l'inflexion avant de restructurer les services incendie, parce que ci hè u focu in casa, il n'est plus dehors.

On est dans une situation qui nous projette dans une expectative qui n'est pas réjouissante, d'autant que, et certains l'ont évoqué tout à l'heure, quand on parle de l'autonomie, à l'heure où on parle, rien n'est moins sûr, et attendre de l'État une manne financière généreuse, on n'est pas à Waterloo, on n'est pas à Ponte Novu, je regarde aussi ici, mais attention, après Waterloo et après Ponte Novu, il peut y avoir d'autres défaites.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu duie parolle à l'accorta.

Je ne voulais pas parler sans que Jean-Michel soit là, mais c'est juste pour poser quand même le débat sur le choix de société qu'on veut. Et c'est vrai qu'on en discute quelques fois avec Jean-Michel et Jean Michel veut une société libérale, il veut un modèle que nous, nous avons toujours combattu. Mais bien entendu, c'est son droit, c'est son choix, et c'est là qu'on voit aussi les différences. Et c'est là aussi que les Corses doivent voir nos différences. Et bien entendu, chacun est libre de défendre le choix de société qu'il veut.

Nous, le choix de société, par exemple, dans le maritime : on veut des bateaux qui naviguent avec le pavillon français premier registre, où ça donne des droits aux salariés d'être protégés, d'avoir des rémunérations et pas d'être exploités dans des cales ou je ne sais quoi, ou payer avec des salaires indécents.

Nous, notre choix de société est celui-là. On veut un service public fort. Ça a un coût. On est allé le défendre à l'Europe, sur nos ports, sur nos aéroports. C'est la société qu'on veut. On veut un rural qui soit considéré comme l'urbain. Christelle Combette ne parle que d'Aiacciu et fait un petit clin d'œil à l'extension du train jusqu'à Folelli. Oui, moi j'y crois à l'ouverture du chemin de fer sur la Plaine orientale. Par contre, je suis contre l'étude, même si on a voulu la faire, pour sortir la gare du centre d'Ajaccio.

Il y a des contradictions, ce sont des choix de société. Et les Corses, ils ont choisi une fois. Ils choisiront une autre fois sur votre choix de société et le nôtre. Nous, c'est le service public.

Et moi, ça ne va surprendre personne, je suis fier que nos fonctionnaires soient bien payés, qu'ils soient mieux payés que sur le continent, qu'ils puissent affronter, quand ils vont dans les supermarchés, de payer beaucoup plus cher, de payer l'essence deux fois le prix du continent, etc., etc.

Je suis fier, Monsieur le Président, et on l'assume. Et on l'assume.

C'est ça le choix de société qu'on veut. On veut que les gens puissent vivre de leur travail et pas être des disgraziati aux services sociaux è cumpagnia, incù tuttu ciò chì ci sbarca di u cuntinente.

On dit qu'on a à peu près 5 000 personnes par an, l'impact sur les services de secours, on ne l'a jamais quantifié. Aujourd'hui, le seul service public qu'il reste dans les territoires où on a un système d'organisation de la santé à bout de souffle, c'est nous. Ça a un prix, ça a un coût, c'est la réglementation, on l'assume. On est là, on construit, on modernise, on renforce et la Chambre régionale des comptes bien sûr, elle vient et fait un constat.

Si elle vient demain aux centres d'incendie et de secours, qu'est-ce qu'elle va dire ? Vous avez trop de pompiers, vous construisez des casernes dans le rural, il ne faut pas, sur le continent on ne fait pas comme ça. Vous êtes en garde postée, ça coûte des sous. Il ne faut pas le faire, sur le continent on ne fait pas comme ça. Mais nous, c'est ce qu'on a choisi de faire.

Le pays qu'on veut construire, il ne va pas ressembler à celui qui est déjà en faillite sur le continent.

Le pays qu'on veut construire, c'est le pays où le rural est considéré comme l'urbain, où les personnes peuvent se déplacer, où elles peuvent avoir des secours, où elles peuvent avoir des médecins et où elles peuvent avoir des services publics, et où les communes sont aidées comme elles ne l'ont jamais été nulle part. Jamais, Monsieur le Président ! Jamais on n'a eu les moyens de travailler comme...C'est reconnu par tout le monde. Allez vous promener dans les communes ! Allez dans les centres d'incendie et de secours, interrogez les pompiers et vous allez entendre ce qu'ils vont vous dire !

Jamais on n'a eu les moyens de fonctionner comme aujourd'hui. Jamais !

Donc, bien entendu, la Chambre régionale des comptes vient nous faire un constat, il est ce qu'il est. Par contre, Monsieur le Président, notre politique, on doit la mener, il faut la mener et il faut se donner les moyens de rester ce qu'on est.

On critique Scola Corsa, c'est un choix politique, on l'assume.

On critique notre politique sur ce qu'on est, sur ce qu'on ne veut pas, sur le fait demain de pouvoir préempter dans les villages, d'acheter des maisons, que les maires puissent faire des logements, puissent préempter sur des terrains non pas au prix du marché, ça se fait à U Mucale et le maire a été retoqué par la Chambre régionale des comptes. C'est ça qu'on veut ? C'est cette société là qu'on veut ? Le prix du marché ? C'est-à-dire qu'un maire n'aurait pas le droit de vendre un terrain qui n'est pas au prix du marché ? C'est ça aujourd'hui qui nous est imposé. C'est ça aujourd'hui qui nous est imposé. C'est-à-dire que quand un maire veut faire un lotissement, il ne peut pas vendre moins du prix du marché. Il y a eu la dérogation pour Mucale, je m'en félicite et je remercie les services de l'État. Mais c'est ça qui nous attend.

Le prix du marché à Bisinchi. Il y a une maison, et j'en parle librement, il y a le ministre qui est votre ami, qui est notre ami, qui est à Bisinchi aujourd'hui, et en rentrant il a dû voir une pancarte « à vendre », une maison 429 000 €. Quale hè ch'hà da cumprà là ? Un Bisincacciu ? O un Pinzutu o un strangeru ? C'est là la question qu'il faut se poser.

Donc, il faut aller beaucoup plus loin : donner les moyens aux jeunes de s'installer, garder ce qu'on a. Après bien entendu, pour en arriver là, on sait qu'il faut passer, et je n'ai pas souvent l'habitude de le dire, vers un statut autonomie qui nous donne les moyens de porter notre politique. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Hyacinthe. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas rentrer moi dans le commentaire technique, l'analyse technique du rapport de la CRC, des réponses qu'y apporte le Président du Conseil exécutif, mais au croisement de ces deux analyses, plutôt commenter la réalité d'un pays et d'une collectivité tel que l'on peut aujourd'hui le constater tout simplement.

D'abord d'un pays : tous effectivement, et ce n'est pas le rôle de la CRC de recontextualiser politiquement, mais l'analyse politique, elle doit être ici posée, un pays qui a été affaibli par une économie de dépendance, une économie de rente, qui est enserré dans un système dont on sait, dont on connaît les limites, que nous avons tous, je m'y suis moi-même livrée hier, dont nous donnons tous la

description à chaque fois, qui devient une litanie, de nos limites infrastructurelles, de transport, de santé, d'économie, de l'écart entre les possibilités réelles de cette collectivité, ses moyens d'action et les besoins, au regard de l'analyse des réalités de ce pays, des besoins réels de la Corse et des Corses. Et avec des conséquences qu'il nous faut assumer.

Il y a beaucoup... D'ailleurs, je note aujourd'hui que cette, très décomplexée, parce que c'est devenu une réalité qui vient taper sur la tête de tout le monde, que les 4 000 à 5 000 arrivants par an qui déstructurent et qui sont en train de nous écraser sont aujourd'hui assumées de manière décomplexée sur tous les bancs. Ça n'a pas été de toute époque le cas lorsque le mouvement national le dénonçait et en dénonçait les conséquences prévisibles.

C'est bien, si cummencia à risente l'affaire.

Tout cela, Monsieur le Président, nous le savons, bien évidemment. Nous le savons, puisqu'une part de ce rapport est à cheval, je dirais, entre le moment où j'étais pour ma part assise sur d'autres bancs et le moment où je suis aujourd'hui dans la majorité.

Nous assumons notre part, j'assume la mienne. Mais effectivement, ça a été dit avant moi, il faut assumer la vôtre. Il ne faut pas seulement être dans le déni permanent.

Et déjà, quand nous étions dans la majorité, nous disions que nous ne pouvions être dans la gestion courante, je vous renvoie à des débats qui ont eu lieu, que nous ne pouvions être dans la gestion courante et que nous nous devions d'intégrer les contraintes évidentes, mais les intégrer ce n'était pas les accepter.

Et c'est là où ça blesse, c'est la question de la démonstration, et ça s'inscrit dans le fil de mon intervention d'hier. C'est dans la question de la démonstration que cela me pose problème. Dans l'action et dans la prospective. Parce que votre réponse, aujourd'hui, aux analyses de la CRC, votre réponse, elle est en 2025, vous la donnez avec les outils d'aujourd'hui et vous êtes encore dans le fait de dire, parce que vous intégrez certaines recommandations comme étant réelles, « nous allons mettre en place ». « Nous allons nous atteler à ». « Nous allons faire » des choses que nous savions depuis le début.

Quelques exemples dans l'aujourd'hui.

Nous avons passé hier un organigramme. Enfin doté d'un organigramme et enfin dotés d'une gestion des personnels ! Moi je ne vais pas hurler avec les loups en faisant comme si c'était une masse indéfinie, parler des frais de fonctionnement.

En revanche, on sait très bien qu'il faut pouvoir gérer les recrutements, les départs en analysant les compétences, les besoins et les moyens de cette collectivité. Ça, ce n'est pas d'aujourd'hui, vous nous l'avez annoncé hier.

La relation aux partenaires, vous en avez parlé hier, qu'il va y avoir des baisses à réaliser, des baisses de subventions, des choix à faire ; dans un secteur que je connais bien, elles sont déjà annoncées, mais ça pourrait se décliner sur d'autres secteurs.

Ce n'est pas la question de faire des choix budgétaires, c'est la question de les expliquer à la lumière d'une grille politique et de choix assumés.

De même, lorsque vous répondez à la Chambre en parlant des investissements, je l'ai toujours dit, quand j'étais en face et aujourd'hui que je suis ici, oui, s'il y a des investissements pour ce pays, il faut les assumer et il faut y aller, et il faut avoir le courage de le dire. Sauf que les investissements, on ne voit pas les traceurs, on ne les voit pas et nous le disions alors aussi que nous étions dans l'opposition. Je vous renvoie à certains amendements des groupes dans la majorité qui vous appelaient à forcer sur certains budgets pour les démontrer, à aller plus fort dans les investissements sur certains projets. Cela vous aurait permis d'afficher des grilles claires, des traceurs clairs à 10 ans aujourd'hui dans les investissements et à affiner votre réponse.

Toujours dans la nécessité de démonstration, vous nous dites aujourd'hui, alors que cela fait des années que nous le savons, qu'il nous faut engager d'autres trajectoires, la mobilisation des outils financiers, les fonds européens.

On sait qu'il faut monter en ingénierie, nous et les territoires, et les partenaires que nous accompagnons. Ch'aspette pour mieux les mobiliser ? C'est encore une annonce. Une banque de développement, la mobilisation de l'épargne corse, quand est-ce que nous mettons les outils financiers en place pour la mobiliser ?

La question de faire la démonstration que nous avons une fiscalité qui est rigide et ne correspond pas aux besoins, mais nous le savons évidemment et on ne peut que vous suivre.

Mais non, là où je ne vous suis pas, c'est que vous confondez constat et démonstration. Vous vous considérez toujours comme subissant la situation. Quand on est à la tête d'une collectivité et d'une institution et que l'on veut porter un projet, bien sûr qu'on doit intégrer les contraintes, mais non, on ne doit plus les subir.

Et ça, ça sert pour la démonstration, et je vais finir, et pour la négociation. Parce que sur la problématique aussi des finances avec les 5 000 arrivants, je le disais en introduction, qui arrivent, il va falloir faire la démonstration de ce que cela pèse de manière concrète, y compris sur le secteur social, y compris sur la santé dans des négociations futures, et il va falloir exiger l'état des flux financiers entre la Corse et la France, parce que je reviens à la dépendance pour conclure.

La question de la dépendance, de s'affranchir de la dépendance, c'est une démonstration à faire. Une démonstration dans un rapport de force dynamique aujourd'hui qui réside dans notre capacité à faire en activant tous les leviers, s'affranchir, démontrer pour pouvoir négocier dans d'autres conditions.

Moi, c'est ça que je vous reproche encore et toujours aujourd'hui, c'est que vous n'avez fait aucune démonstration.

Quand j'entends qu'on va négocier un nouveau pacte financier et budgétaire, on va le faire comme le PTIC ? On va se laisser imposer les règles ?

Sur la question de la DCT, qu'est-ce qu'on a engagé pour engager d'autres perspectives, la sortie de la dépendance permanente de la DCT, notamment en matière de gestion des transports, pour faire la démonstration et pour le dire aux Corses, pour ne pas laisser la place à certains arguments fallacieux qui nous diraient incapables ?

Moi, je ne vais pas dire que ce pays il est pauvre.

Oui, ce pays il est riche.

Oui, ce pays, il a la capacité de s'en sortir.

Oui, cette institution, si nous avons su faire la démonstration, elle peut être un outil d'émancipation. Tout réside encore dans la démonstration.

Vous savez que je ne fais pas de mise en cause personnelle. Pour l'instant, vous, dans le projet, n'avez pas eu la capacité de faire cette démonstration, ni dans les négociations avec l'État, ni dans la mise en œuvre réelle d'un projet aujourd'hui, et c'est ça aujourd'hui qui est reproché. Et ça, nous en avons besoin pour les Corses.

Per i Corsi, per di la chè no avemu issa capacità, nò ùn semu micca incapace, è nò in st'instituzione quì ùn ci hè micca un'incapacità ma ci hè statu un'incapacità di mustrà la. Quessa hè di sicuru è què ùn ci vole più à trica per fà issa demustrazione. Perchè sinnò, andemu à a catastrofa, ghjè vera.

Ma femu issa demustrazione. Mustrate vi capace di ciò chè vo ùn sete micca stati capace di fà sin'à d'avà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna, il vous reste 3 minutes.

M. Romain COLONNA

Malgré le doublement des temps de parole ? Pas de souci, Mme la Présidente, je ferai moins de 3 minutes. Merci.

Je vais commencer, dans les trois minutes qui me sont imparties, par une petite anecdote, Madame la Présidente.

Pour beaucoup d'entre nous, on a été élu en 2018 et quelques-uns du groupe à l'époque, en 2018, avons suivi une formation sur les finances publiques. On était montés à Corte. Moi j'étais très, très jeune élu à l'époque, ça faisait quelques jours. Il y avait un catalogue de formations et on s'est dit à plusieurs, « tiens, on va monter suivre un peu, pour mieux comprendre ce que sont les finances publiques, parce que moi je dois avouer en 2018 ce n'était pas ma spécialité, et on arrive, semu quassù in Corti, moi j'étais un peu naïf, je dis au formateur, « mais là, il y a les collectivités, si on fait ça, on va s'endetter ». Le formateur, qui était excellent nous dit, « mais attendez, attendez, surtout ne comparez pas une structure budgétaire financière d'un foyer, d'un ménage, d'une famille à une structure budgétaire d'une collectivité ».

Donc moi, là je suis vraiment étonné quand j'entends de ce côté des bancs, de dire : mais si un ménage gère son foyer comme vous gérez la Collectivité, il serait en faillite. Mais on ne peut pas laisser dire ça, une collectivité n'a pas à gérer ses finances publiques comme un foyer, une famille gère ses finances publiques.

On ne peut pas laisser dire ça. Pourquoi ? Parce que l'endettement d'une collectivité, et là il y a beaucoup de présidents d'intercommunalités, des maires, des présidents de collectivités, une collectivité, c'est normal qu'elle s'endette, c'est normal qu'elle soit endettée.

Ce que nous disait le formateur le jour, ce n'était pas la normalité de l'endettement, c'était la structure de l'endettement sur laquelle il fallait s'interroger et la structure, Louis et d'autres ont fait la démonstration, si on regarde la structure de l'endettement de la Collectivité de Corse, parce qu'on a agité un chiffon ultra-rouge de dire, et encore aujourd'hui dans l'hémicycle : banqueroute pour la

Collectivité, c'est fini, on rend les armes, on ne peut plus payer, on ne peut plus rien faire, la Corse est en faillite, les Corses sont en faillite.

Mais si on regarde la structure de l'endettement, Louis avec d'autres l'ont dit, on s'endette parce qu'on investit. De dire ça, ça change fondamentalement l'approche. On ne s'endette pas pour se faire plaisir ou pour acheter des cacahuètes sur les bancs de cette Assemblée, on s'endette à un moment donné de manière normale pour une collectivité publique, pour financer tous les projets qui sont vitaux pour les Corses et pour la Corse. Et ça, ça change fondamentalement, fondamentalement l'approche de l'exercice budgétaire.

Je vous disais qu'en 2018, je le suis sans doute encore toujours, mais que j'étais naïf par rapport aux finances publiques et le formateur nous donnait un certain nombre de solutions. La critique, elle est tout à fait normale, on l'accepte, mais au-delà de la critique, je reprends un certain nombre de phrases qui ont été prononcées : « il faut être responsable, être responsable, c'est anticiper sur l'avenir ». Bon OK ! « Il faut avoir l'ambition à la mesure des moyens ». OK : « Il faut diversifier les recettes ». OK ! « Il faut changer de système ». OK ! « Vous prenez l'héritage en 2019 ». OK !

Mais une fois qu'on a dit tout ça, moi j'adhère à toutes ces phrases, il n'y a pas de souci, on est tous d'accord pour dire qu'à un moment donné, il faut avoir l'ambition à la mesure de ses moyens. Mais une fois qu'on a dit ça, concrètement, quelles sont les solutions proposées ? Parce que nous, visiblement, on n'est pas mauvais gestionnaires, on est très mauvais gestionnaires. S'il y a des solutions à mettre en œuvre, un catalogue de solutions, on le prend et on le met en œuvre.

Par contre, il y a quelque chose qu'on a dit, c'est que la structure budgétaire en Corse, et d'autres l'ont dit, c'est beaucoup de contraintes structurelles, elles ont été rappelées, et c'est peu de ressources, au-delà des ressources humaines ou d'autres ressources qu'on pourrait qualifier. Je vais le dire autrement, il y a plus de contraintes aujourd'hui, budgétairement parlant, qu'il n'y a de ressources.

Qu'est-ce que nous disons depuis un certain nombre d'années ? Nous disons simplement qu'il faut changer le système, comme le dit l'opposition, vous l'avez dit, nous aussi on dit qu'il faut changer le système. Et on dit : changer le système, pour nous, c'est une autonomie politique accompagnée d'une autonomie fiscale. C'est une autonomie politique accompagnée d'une autonomie fiscale ! Et là on nous dit, en gros : nous on vote contre l'autonomie.

Nous, on dit qu'il faut changer le système, on propose une solution, c'est construire un pacte fiscal et budgétaire nouveau à travers notamment un

statut fiscal et un statut d'autonomie et vous, vous ne nous accompagnez pas sur ce sujet-là.

Donc, le sujet du bac, c'était celui relatif à la vérité, on essaie de faire un exercice de vérité et chacun a sa part de vérité.

Voilà ce que nous tenions à dire aussi au niveau du groupe. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Juste deux mots parce que Jean-Martin a agité évidemment les chiffons rouges et encore une fois, c'est de bonne guerre dans un hémicycle et que lorsqu'on est dans l'opposition, quels que soient les rangs de l'opposition, d'utiliser un rapport qui, je le rappelle, est un rapport qui n'est pas un rapport politique, qui est un rapport, pour le dire simplement à cette heure-ci, un rapport d'ordre technique, l'utiliser pour effectivement taper sur ceux qui sont à la gouvernance depuis plusieurs années, ça, il n'y a pas de souci et c'est de bonne guerre.

Mais de systématiquement dire que l'autonomie peut conduire à un crash, je la fais simple, à un crash ou une faillite économique, ça, moi je ne souscris pas, vous le savez, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, j'en ai même fait la démonstration. Lorsqu'il est dit que si on était un club de foot, on serait rétrogradé et si nous étions une grande entreprise, nous serions en faillite, je dis non parce qu'il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire une collectivité avec d'autres collectivités. Et je pense que le président, mais Louis Pozzo di Borgo aussi, ont repris les ratios en termes de comparaison, même si comparaison n'est pas raison, on n'est pas dans une situation catastrophique, loin s'en faut.

Et ensuite, si on regarde la France aujourd'hui, la France aujourd'hui, on va parler uniquement de la dette, la France aujourd'hui c'est 3345 milliards de dette, 114 % du PIB. Vous savez ce que ça veut dire 114 % du PIB ? Ça veut dire le double de la richesse nationale, c'est-à-dire que la dette, c'est le double de la richesse nationale, vous vous imaginez ? D'accord ?

Donc, la France est-elle pour autant en faillite ? Certains diront oui, d'autres non. Oui, sur certains bancs de l'extrême droite, on dit que la France est en faillite, d'autres non. Aujourd'hui la France n'a pas été déclassée par les instances internationales, elle a dépassé 2 fois les ratios européens, les critères de convergence budgétaire. D'accord ? La Corse, 10 milliards de PIB, en gros comme ça, un milliard de dette, ça fait quoi ? Un milliard sur 10 ? Un sur 10, ça fait 10 %. Voilà.

Est-ce qu'on est en faillite ? Moi, je ne peux pas laisser dire aux Corses qu'on est en faillite. On n'est pas en faillite, ni la Collectivité, ni la Corse, pas du tout.

Moi, j'estime qu'on commence à être en faillite sociale quand on voit ce qui s'est passé tout cet hiver et encore récemment, et qu'on a des jeunes qui se font tuer alors qu'ils n'y sont pour rien, des gens qui ne peuvent pas aller travailler parce qu'ils vivent sous la pression. Là, on est en faillite morale, mais on n'est pas en faillite économique. Et là où je suis d'accord avec Josépha, c'est qu'on a des richesses, ce pays est riche. Et là où je suis d'accord avec Paul qui est parti, c'était très certainement l'intervention la meilleure, c'est qu'à un moment donné, on se projette intelligemment et on essaie de construire quelque chose avec une intelligence collective, et c'est ce qu'on essaie de faire d'ailleurs en matière de prospective.

Donc à mon sens, non ! Premièrement : on n'est pas en faillite. Deuxièmement : on a des choses à faire et il faut que tout le monde mette la main à la patte au-delà de l'exécutif qui fait le travail qu'il a à faire, pour lequel le peuple l'a mandaté. Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Emu da andà a fà cullazione... À mumentu, simu ancu à cena !

Je voudrais saluer Anghjulu-Dumenicu Faggianelli qui est dans les tribunes avec sa maman et sa famille, sa grand-mère qui n'est peut-être pas là mais en tout cas sa maman est là et sa famille aussi.

Alors deux mots, Anghjulu-Dumenicu fait partie, vous le savez pour celles et ceux qui étaient là, des collégiens et scolaires que nous avons reçus pour l'Assemblea di a Giuventù, et il s'est notamment fait remarquer parce que c'est lui qui, on a eu un jeu de questions-réponses, et ça a un lien avec notre discussion, on a eu un jeu de questions-réponses et on a demandé aux élus de l'Assemblea di a Giuventù, ce qu'était le taux de production de la Corse. Chacun est allé d'un pourcentage et Anghjulu-Dumenicu c'est lui qui était le plus près, il a dit « à mon avis on produit 10 % de ce qu'on consomme ». Donc il était très proche de la réalité. Alors on lui a demandé mais comment tu as trouvé ? Il a répondu : à part le casgiu merzu et le figatellu, je ne vois pas ce qu'on consomme. Je pense que c'est Dumè Livrelli qui lui a soufflé une réponse !

Donc voilà, je voulais le saluer et puis aussi réintroduire dans ce débat qui est passionné, forcément, qui est important, la dimension de l'avenir et l'avenir, c'est eux. Et je ne doute pas qu'on a, tous, la même volonté d'essayer à la fois d'améliorer le présent et de construire l'avenir.

Donc très rapidement, tout a été dit. Je pense que globalement il y a quand même beaucoup de choses qui nous rapprochent, au moins sur le constat, indépendamment de ce qu'il aurait fallu faire ou ne pas faire.

Juste un mot peut-être pour Jean-Martin qui n'est plus là, mais il y a eu une approximation dans sa présentation que je ne peux pas laisser passer. Lorsqu'il parle des dépenses de personnels qui augmentent, il a fait grosso modo la démonstration suivante, il a dit : c'est 600 € en plus par rapport à la moyenne nationale, donc 600 € que multiplie 12 mois, ça fait 7 200, multipliés par 4400 personnes, ça fait 35 millions d'euros sur une année, c'est vous qui avez pris cette décision ! Non ! Ce n'est pas la Collectivité de Corse au moment de la fusion qui a pris la décision d'augmenter de 600 € les salaires par rapport à la moyenne. On a pris une décision, nous, c'est d'harmoniser un régime indemnitaire et ce régime indemnitaire, il a été harmonisé à la hausse, mais pas au maximum. Et si on doit chiffrer le coût de ce régime indemnitaire, c'est moins de 1 million d'euros par an. Donc voilà quand même redire les choses de ce côté-là.

Après, on n'est pas en faillite ! Non, on n'est absolument pas en faillite. Certains peuvent considérer que la France en tant qu'état est sinon en faillite, en tout cas dans une situation économique, budgétaire, financière extrêmement dégradée. La grande différence, on le redit encore une fois pour les Corses qui nous écoutent, c'est que l'État peut voter des budgets avec un déséquilibre, 3300 milliards de dette aujourd'hui, nous nous devons voter tous les ans, comme toutes les collectivités, un budget à l'équilibre.

Lorsque nous empruntons 100 millions, nous réalisons 300 millions et plus d'investissement. Ce que nous avons emprunté ne sert pas à financer le fonctionnement. Donc, nous ne sommes pas en faillite et, je le redis, les ratios sont bons, en tout cas, ils sont meilleurs que ceux de la plupart des régions et départements de France.

Ceci étant, nous sommes sur une trajectoire qui doit être corrigée et là-dessus nous sommes d'accord. Et moi je rejoins les analyses qui ont été faites et singulièrement les analyses du côté des nationalistes, majorité et opposition, mais également je vais me tourner notamment vers Charlotte et Pierre qui sont dans l'opposition non-nationaliste, mais qui, me semble-t-il, ont posé également une problématique dans laquelle je me reconnais, y compris avec la droite. Moi je crois qu'on est effectivement au bout d'un système, on est au bout d'un cycle. C'est à la fois la France qui l'est et la Corse, pour des raisons d'ordre général, aggravées par des raisons spécifiques.

Et en deux mots, avant que nous allions déjeuner, fà cullazziò, je voudrais vous dire pourquoi. C'est un hasard, mais pendant que vous parliez, et d'ailleurs que Christelle reprise par Paul-Félix filait la métaphore napoléonienne,

il y a un article qui est sorti, « le Monde » qui commente le rapport de la Cour des comptes sur la situation financière des collectivités locales, et je dis la métaphore napoléonienne, parce que l'article fait référence, ils ont peut être écouté avec Tchad GPT Christelle, « les départements, cet échelon né avec Napoléon, constituent ainsi le maillon faible des collectivités locales sur le plan financier ». Donc globalement, une Cour des comptes qui dit : les collectivités locales sont aujourd'hui en difficulté.

Qui est le plus impacté par la difficulté globale de la situation budgétaire de l'État ? Quel échelon ? Les départements. C'est la Cour des comptes qui le dit. Pourquoi les départements ? Les départements sont confrontés, je cite la Cour des comptes, à la dynamique de leurs dépenses sociales sur lesquelles ils ne disposent que de peu de levier d'action. Leur épargne brute a été divisée par plus de 2 en 2 ans. Beaucoup peinent à financer leurs investissements. Un département sur 3, François Sauvadet, est aujourd'hui en situation extrêmement difficile au plan financier.

Quels sont les départements les plus touchés ? Ceux où la recette s'est dégradée, DMTO, c'est notre cas, et ceux comptant une population fragile et/ou en hausse. Nous, nous avons à la fois une population fragile et en hausse énorme, on cumule les difficultés.

Que dit la Cour des comptes ? Elle dit : il faut changer la structure des recettes des départements, il faut réformer le système. Et elle dit également, c'est important : heureusement, ce qui équilibre, c'est que la situation générale des communes est bien meilleure, tandis que les régions sont dans une situation intermédiaire.

Sauf que chez nous, la situation des communes, c'est pour ça que je me tourne notamment vers Charlotte qui parle souvent de la situation communale, mais il y a beaucoup d'élus, chez nous : régions et départements fusionnés au sein de la région, donc une difficulté majeure, une région avec des compétences supplémentaires par rapport au droit commun, mais une structure de recettes par rapport aux régions qui est moins dynamique, les mêmes contraintes que les départements et la grande différence des communes et des intercommunalités qui, pour la plupart d'entre elles, sont dans une situation de faiblesse structurelle d'un point de vue de leurs ressources.

On ne peut pas comparer la Corse avec le territoire français d'un point de vue de la structure communale, lorsque sur les 360 communes, vous le savez, nous en avons plus de 300 qui sont des poussières de communes à l'échelle des grilles générales d'analyse.

Ce qui veut dire, quand Louis Pozzo di Borgo rappelait l'aide importante de la Collectivité, ce n'est pas qu'on soit aujourd'hui créancier moral vis-à-vis des communes, vous le savez, on a des règlements d'aides qui organisent la lisibilité, la prévisibilité et l'équité.

Ça veut dire simplement que nous sommes aujourd'hui au bout du système. Pourquoi ? Parce que si demain, la, la Collectivité de Corse se rétracte sur ses compétences de premier rang, on retrouve une marge de manœuvre que personne n'a. J'ai là, le dispositif de soutien aux territoires, le soutien aux territoires, il est 2 à 3 fois plus important que les régions et départements cumulés à l'échelle continentale. Vous vous rappelez, Paul-Félix, un peu sur le ton je pense de la provocation, lorsqu'on avait la discussion avec le préfet Lelarge, disait : on a qu'à retirer tous les dispositifs qui ne sont pas obligatoires, un peu comme pourrait le faire la chambre régionale des comptes lorsqu'elle prend la manœuvre au plan budgétaire. Si on fait ça, la Collectivité de Corse, elle retrouve de la marge, mais les communes et les intercommunalités, et singulièrement les 300 communes qui ont un besoin impératif, elles se noient, et si les communes se noient, c'est l'intérieur qui se noie et si l'intérieur se noie, il n'y a plus la Corse que nous voulons, c'est ce dont parlait Hyacinthe tout à l'heure.

Donc, on est dans une équation qui, aujourd'hui, a tous les aspects d'une équation impossible. Oui, et je me tourne vers Jean-Michel, on est au bout d'un système, certainement. Comment on va faire changer le système ? C'est là qu'on est peut-être en désaccord, vous, vous plaidez pour des OSP compensées, vous dites qu'on a été dispendieux, etc.

Par contre, ce qui est certain, c'est vrai que nous sommes dans une insécurité politique, économique et sociale. On ne peut pas se satisfaire, mais vous seriez à ma place, vous diriez la même chose, on ne peut pas se satisfaire d'une situation où tous les ans on ne sait pas si on va avoir les 50 millions supplémentaires qui nous aident à boucler l'équation pour la délégation de service public. Mais par contre, on ne change pas la règle du jeu en cours de match. Ça, on est tous d'accord.

Donc pour la période des contrats, il faut qu'on nous permette d'assurer nos contrats et ce d'autant mieux que leur périmètre et leur coût a été validé par l'État et par la Commission européenne à ce stade, et notamment par l'État qui savait très bien ce que ça allait coûter puisqu'on a mis les projections.

Par contre, là je me tourne vers Josépha notamment, et puis vers les autres nationalistes, nous, on a une vision de notre maîtrise des transports, de nos exigences sociales, de la qualité du service public. Il faut qu'on trouve à financer ça. Bien sûr qu'il faut qu'on trouve à financer ça ! Et donc on est au bout d'un système, parce que c'est vrai, la Cour, elle nous dit : vous auriez dû activer les

leviers fiscaux. Mais les leviers fiscaux, si on les avait activés, c'était quelques millions d'euros par an. Vous le savez très bien qu'on ne peut pas aujourd'hui augmenter la TIPP en Corse, là où on a peu de transports en commun, où beaucoup de gens sont éloignés de leur lieu de travail et où l'essence coûte 8 à 10 centimes en plus à la pompe pour les consommateurs, on ne peut pas le faire. Et même quand on l'a fait à la marge pour les bateaux, y compris des nationalistes n'ont pas voté.

Donc moi je dis aujourd'hui, il faut monter à Paris, discuter, il faut se situer dans une perspective d'émancipation, il faut montrer aussi qu'on est, je dirais, des gens vertueux d'un point de vue de la gestion. Et en cela, je pense qu'il faut effectivement améliorer un certain nombre d'indicateurs, de suivi et de mutualisation.

Mais il faut avoir conscience que ces éléments-là ne vont pas nous permettre de modifier radicalement la donne. Ils vont nous renforcer et nous crédibiliser dans la négociation que nous devons avoir, et en arrière-plan effectivement, c'est en cela que ce n'est pas seulement une crise systémique de l'État français qui se répercute sur la collectivité que nous sommes parce que nous sommes une collectivité, c'est aussi une crise systémique de ce qu'est la Corse aujourd'hui.

Et là, effectivement, nous devons nous réinterroger à l'échelle de 10 ans, de 20 ans, de 30 ans. Et ces impacts de saisonnalité, c'est un coût qui n'a jamais été intégré, l'évolution démographique, c'est un coût qui n'a jamais été intégré, pour ne parler que du budgétaire, etc., etc.

Et donc nous, il faut qu'on aille, à mon avis, vers cette négociation avec une vision claire, et de notre projet de société, et de nos priorités, et de notre logique d'équilibre. En cela, nous sommes tous d'accord.

Moi je suis désireux et plus que désireux que nous réussissions la révision constitutionnelle et le statut d'autonomie. Mais je ne vais pas précipiter la Corse dans l'aventure, ni dans l'aventure budgétaire, ni dans l'aventure politique, ni dans l'aventure sociétale. Quand je vous parle de sociétale, je vous parle d'une démocratie. Moi je veux que la Corse soit autonome, elle ait les moyens renforcés d'être une société démocratique. Quand je parle de l'aventure politique, ça veut dire qu'il y a en permanence le contrôle démocratique par le suffrage universel, et quand je parle de refus de l'aventure budgétaire, ça veut dire que, oui, nous devons avoir un état des lieux précis que nous n'avons pas eu jusqu'à aujourd'hui, mais que nous devons avoir et que vous avez intérêt à avoir, toutes et tous, parce que la démocratie c'est aussi l'alternance.

Le problème aujourd'hui, il est de savoir est-ce que nous avons les moyens de financer les investissements dont la Corse a besoin ? Nous n'avons pas ces moyens. Il y a un ratio qui est éclairant, il a été cité là aussi par Louis, on fait 2 fois et demie plus en investissement, que ne le font les régions et départements français cumulés. 850 € pour 370 €. Pourquoi ? Parce qu'il y a un retard infrastructurel et parce qu'il y a des contraintes liées à l'insularité. Nous devrions faire encore plus, vous nous le dites en permanence, vous nous l'avez dit, et vous nous le dites en permanence et on est tirés par le bras en disant : regardez, on a besoin, etc.

Même chose pour le fonctionnement. Il y a des régions en France qui ont retrouvé des marges avec des 30 et 40 % de diminution, y compris notamment sur les associations et sur la culture. Est-ce que nous, on veut le faire aujourd'hui ? Qu'on me dise : il faut prioriser, qu'on me dise : il faut suivre l'exécution, qu'on me dise : il faut être attentif à une cohérence d'ensemble, oui ! Mais est-ce qu'on considère oui ou non que les associations, notamment dans le domaine de la culture et les acteurs de la culture, ont un rôle irremplaçable dans notre société ? Moi je pense que oui, et je pense que l'opposition, y compris l'opposition de droite..., pour prendre une caricature, je ne pense pas que vous auriez suivi ou appliqué la politique qu'a mise en œuvre et qu'elle est fière d'avoir mise en œuvre, notre collègue Christelle Moranzais dans sa région. Elle a sabré toutes les dépenses de fonctionnement, toutes les aides à la production cinématographique, aux acteurs culturels, aux festivals, etc. Vous savez bien que ce n'est pas tenable en Corse.

Qu'on dise un discours de vérité et qu'on dise à tout le monde, oui, il faut se serrer la ceinture, il y a des choses qu'on faisait avant et qu'on ne peut plus faire. Il faut le dire et c'est ma responsabilité et mon rôle d'en assumer en première ligne le contrecoup, parce que vous le savez, on est dans une société de proximité, fate per l'altri, ma micca per mè. Tous ceux qui disent souvent : il faudrait diminuer les dépenses, ce sont les mêmes qui nous téléphonent, quand ils disent « il ne peut pas faire ça ». Donc on la connaît la complexité de notre société, on est au bout d'un système.

Par contre, je vous le dis, on est aussi comme des gens qui sont en train de mourir de soif avec une gourde trop petite qui se vide, et de faim aussi pour Louis Pozzo di Borgo, et avec une réserve d'eau juste à côté : les transactions immobilières, la TVA, etc., etc., on a de quoi faire et sans bouleverser les équilibres économiques et sociaux.

Donc voilà. A mon avis, le chemin qui nous attend, c'est celui-là et on en parlera et on continue d'en parler, on est ouverts, y compris dans la perspective

de nous renforcer collectivement pour la négociation importante qui va arriver à partir du mois de septembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il n'y a pas de vote puisque c'est une prise d'acte.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE de la présentation de ce rapport.

Donc nous nous sommes entendus, nous allons faire un break pour déjeuner. Nous reprendrons avec le CFU tout à l'heure, probablement dans une heure, s'il vous plaît, 15 h 30, merci.

La séance est suspendue à 14 h 30 et reprise à 17 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reprenons le cours de notre ordre du jour.

Nous avons donc sur la partie budgétaire une série de rapports et en premier lieu l'approbation du compte financier.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ**

Raportu n° 163 : Approvu di u contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024

Rapport n° 163 : Approbation du Compte Financier Unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais demander quand même un peu d'attention, même si c'est, on a bien conscience, un peu tardif et qu'on est dans un exercice qui forcément sera un peu répétitif, compte tenu du débat qu'on a eu ce matin déjà sur le rapport la Cour des comptes. Je vais essayer pour ma part de rajouter quelques éléments budgétaires et financiers qui pourront peut-être compléter et enrichir le débat que nous aurons.

D'abord vous dire simplement que ce CFU bien sûr, c'est le document qui clôture l'exercice budgétaire, mais que nous l'avons construit non pas comme un document figé, statique, non pas comme une simple photographie du bilan de l'activité au 31/12/2024, mais dans une démarche, dans une stratégie plus dynamique, une stratégie d'être pluriannuelle. J'entendais ce matin Paul Quastana parler d'adaptation, effectivement, même si je participe à son analyse qui a été reprise sur la vision prospective à plus long terme qui est nécessaire, mais ce qui est tout autant nécessaire en matière budgétaire, c'est effectivement la capacité de pouvoir pivoter, d'être assez agile et la capacité d'adaptation.

Ce que je vous propose à travers cette présentation, c'est aussi cette vision pluriannuelle que j'avais d'ailleurs déjà présentée lors du BP 2025 en expliquant que ce BP 2025 avait été construit non pas à partir de la matrice du BP 2024, mais avec des éléments déjà nombreux d'exécution de l'activité de l'exercice 2024.

Donc une vision pluriannuelle, et bien entendu ce rapport de fait, il intègre aussi par anticipation, et c'est aussi les mots qui étaient prononcés tout à l'heure par Saveriu Luciani, oui, il intègre par anticipation déjà le rapport qui a été présenté de la Cour régionale des comptes puisque nous n'avons pas attendu ce rapport, nous, pour adapter la situation que je vais vous présenter lors de la

présentation du BP 2025, nous l'avons fait, notamment en réorientant un certain nombre d'indicateurs.

Alors la Cour des comptes, elle nous livre un exercice, ça a été longuement exposé ce matin, de type d'analyses comptable, budgétaire, financière. Mais et ça a été dit par le président, et c'est rare de la part de la Cour des comptes, elle y ajoute une vision, une perspective qui est plus globale parce que quand on lit le rapport, on s'aperçoit qu'elle pointe bien, elle reconnaît bien que la Corse doit faire face à des défis spécifiques, une croissance démographique forte, portée exclusivement par l'apport migratoire, le vieillissement marqué de la population, un taux de pauvreté élevé, 2 grandes disparités de niveau de vie, une économie soumise à une forte saisonnalité et très dépendante du tourisme et du BTP, un PIB par habitant qui, malgré sa progression, reste faible.

Donc vous voyez, à ces contraintes structurelles de la Corse, elle y ajoute d'ailleurs depuis 2022, une grave crise budgétaire en France et une conjoncture internationale tendue qui impacte toutes les collectivités.

Et je pense que c'est important, ça a été dit ce matin, mais c'est important de comprendre que dans ce CFU 2024, on a aussi la traduction de l'ensemble de ces contraintes.

Donc le CFU 2024, il a été, je vous le disais, exécuté avec ces contraintes-là. Mais il a été aussi exécuté avec 2 grandes exigences, comme le seront les prochains exercices budgétaires.

La première exigence c'est, on ne peut pas, nous politiques, construire des budgets uniquement sur la vision financière. On est forcément obligés d'y intégrer une vision politique, notre projet politique, qui comporte des axes fondamentaux.

Ce matin, le président les rappelait : la cohésion sociale et territoriale dans une île, je l'ai entendu, qui est potentiellement riche, mais qui pour l'instant a une population relativement pauvre et vieillissante, ça a été dit ce matin ; les amortisseurs sociaux, les politiques sociales, c'est un choix politique fort que nous faisons, elles sont de haut niveau et nous avons l'ambition de les maintenir, même s'il faut bien entendu ajuster les choses.

Deuxième point fondamental, c'est la politique d'investissement. Ça a été beaucoup dit ce matin. Nous avons fait le choix d'investir beaucoup, plus de 350 millions, même si on le réduit un petit peu en 2024 et nous devons le réduire à nouveau en 2025. C'est une politique ambitieuse, les chiffres ont été donnés, nous investissons en moyenne 2 fois plus que les régions et les départements de France.

C'est un choix politique fort qui impacte naturellement notre niveau d'endettement, on ne peut pas dans une collectivité, investir beaucoup sans emprunter. Ça n'existe pas. Donc nous, nous avons choisi cette stratégie, nous l'assumons, même si nous avons conscience qu'il faut aussi adapter les choses.

Troisième axe fondamental que nous assumons aussi, qui est un choix fondamentalement politique, c'est celui du service public fort et de qualité. Alors certains diront trop coûteux, peut-être, et on a entrepris un travail là-aussi de réorganisation, de recentrage, d'optimisation, d'amélioration de la productivité. Mais le choix qui reste le nôtre d'avoir un service public fort, nous, nous l'assumons.

Donc ça, c'est pour les grandes orientations et les grands choix politiques.

Mais en face, il y a une autre exigence, tout aussi fondamentale, c'est celle de maintenir une trajectoire budgétaire soutenable. Le Président le disait tout à l'heure, nous ne sommes pas des aventuristes, nous avons conscience, y compris des défis financiers qui sont les nôtres aujourd'hui, budgétaires et financiers. C'est pour ça que nous l'avons fait en 2024, nous l'accentuons en 2025 et nous continuerons à le faire pour les exercices 26 et 27 dans cette période de contrainte, notre capacité à adapter notre trajectoire financière avec 3 axes de travail.

Le premier axe, c'est celui de continuer et d'améliorer notre maîtrise des charges de fonctionnement, c'est un travail que l'on fait, de longue haleine, revue de dépenses, COP, on en a parlé ce matin. C'est un travail sur lequel nous nous appuyons et que nous voulons mener à bien avec par exemple, une ambition, c'est celle de ne pas augmenter nos charges de fonctionnement au-delà de l'inflation. C'est un objectif que nous allons essayer de tenir en 2025. Je vous présenterai le mois prochain le BS de l'année 2025, et nous sommes dans cette orientation de travail. Nous sommes dans cette orientation de travail.

Le deuxième axe, c'est celui du cofinancement de nos investissements. C'est un sujet important, c'est un sujet que nous pratiquons mais sur lequel on a conscience qu'on doit s'améliorer. Donc le but, c'est aujourd'hui de faire en sorte que nos investissements, ils soient mieux cofinancés. Je reviendrai sur ce sujet tout à l'heure lors de la présentation un peu plus détaillée du budget.

Et enfin le troisième axe de travail qui découle du deuxième, c'est celui de limiter bien sûr notre appel à l'emprunt dans ce qui est raisonnable. Mais je vous le disais, politique ambitieuse d'investissement corollaire, niveau d'emprunt conséquent, même si on travaille et vous verrez et vous l'avez vu, dès 2025, en 2025 dans notre BP, nous sommes, je crois de mémoire, à 112 millions

d'emprunts, vous verrez que c'était 128 en 2024, avec aussi un travail pour l'amélioration sur les prochaines années.

Voilà, ça c'est un peu la philosophie générale.

Maintenant, si on rentre un peu plus dans le détail des chiffres qui sont quand même importants, même si je vais vous en faire une synthèse pour ne pas être trop long. D'abord, qu'est-ce qu'ils nous disent les chiffres ? Les chiffres ils nous disent d'abord qu'on a un taux de réalisation qui est très bon, pratiquement 100 %, 99,6 %. Cela veut dire que notre capacité de prévision, elle est bonne au regard de la réalité des besoins identifiés et c'est un point positif pour ce qui nous concerne.

Le montant total des dépenses, 1.496 milliard, avec une répartition, mais on l'a vu ce matin, 71 %, 1.60 milliard en fonctionnement, 436,7 millions, 29 %, en investissement. Et enfin un résultat cumulé de 6,5 millions. On a un résultat qui est positif, nous avons 15 millions en 2023, on est à peu près dans le même niveau d'épure. C'est plutôt un bon indicateur, encore une fois, avec, si vous regardez derrière, un indicateur qui est celui de l'épargne brute qui est à 151 millions qui nous permettront de financer nos investissements avec un taux d'épargne à 12.5 qui est largement acceptable.

Enfin, une dette totale cumulée de 1.18 milliard. Donc là je suis obligé, même si on en a beaucoup parlé, de revenir sur ce point-là à mon tour parce que je crois qu'il ne faut pas se tromper et que si on résume la capacité financière d'une collectivité au montant global de sa dette, on ne fait pas une bonne analyse d'un budget. C'est simplifier les choses à l'extrême et en plus ça n'a pas beaucoup de sens quand on utilise qu'un seul ratio pour en faire l'analyse.

J'ai entendu dire qu'on avait le taux d'endettement le plus élevé de France. C'est certainement vrai, mais ça n'a pas beaucoup de sens si on isole ce ratio d'un ensemble de ratios, les autres ratios tout aussi importants et peut-être certainement plus importants. D'abord, avant de rentrer dans les ratios, la structure de la dette, ça été dit ce matin, je ne vais pas revenir sur l'héritage, mais sur 1.118 milliard, il y a plus de 350 millions qui ne sont pas de notre fait, ça a été dit ce matin. Le reste, je le rappelle, c'est de l'endettement pour financer de l'investissement. Ça, c'est pour la structure de la dette.

Après sur les ratios, Alex, en a parlé ce matin, le ratio qui est tout à fait significatif parce qu'on doit se comparer à d'autres collectivités qui nous ressemblent, en l'occurrence les régions et les départements. Qu'est-ce qu'on voit dans ce ratio ? On a un taux d'endettement qui n'est de même pas 100 %, quand on rapporte notre endettement au volume total de nos recettes, même pas 100 %.

Alex le rappelait, mais il faut le dire, les autres régions et départements, c'est 115 %.

Donc on ne peut pas dire aujourd'hui, juger l'endettement d'une collectivité en invoquant uniquement le volume global de son endettement.

Troisième ratio, c'est la capacité de désendettement. Le Président l'a expliqué, 7 années, un peu plus de 7 années, alors que le seuil de vigilance, nous le considérons, nous à 8 ans. Si vous lisez le rapport de la Cour des comptes, la Cour des comptes, elle, parle de 9 années, quand vous lisez le rapport. Donc vous voyez, que, y compris sur ce ratio, on n'est pas dans une situation d'alerte, on est même plutôt bien.

Et je terminerai sur une chose parce que ça va peut-être vous parler, parce qu'il y a certainement ici, même si comparaison ne vaut pas raison, ce matin on a comparé les collectivités et vous avez raison, Madame la Présidente, je pense que ce n'est pas une bonne comparaison, mais je veux bien même aller sur ce chemin-là. Si on se projette dans le monde de l'entreprise, quand vous allez voir votre banquier pour vous financer une entreprise, est-ce qu'il va regarder votre niveau d'endettement global ? Vous y êtes tous allés, ce n'est pas ce qu'il va faire, il va regarder d'abord votre capacité à rembourser. Mais c'est la capacité à rembourser qui va primer sur votre acceptation.

Donc vous voyez bien, ces indicateurs-là, ils sont de bons indicateurs qui déterminent bien que notre Collectivité n'est pas dans une situation d'asphyxie, certainement pas, mais dans une position de fonctionnement relativement normale.

Si on rentre un peu plus dans le détail et qu'on regarde la section de fonctionnement, je vous ai dit, les dépenses de fonctionnement 1.60 milliard, effectivement, c'est plus 4 % qu'en 2024. Mais on en a beaucoup parlé, la rigidité de ces dépenses, elle est liée à souvent des facteurs qui sont exogènes et qui impactent mécaniquement l'augmentation de ces dépenses.

Dans ces dépenses, je vous prends l'exemple des charges à caractère général, 94 millions. Alors, on a tous, par nature et on fait un travail principalement sur ces charges-là, pour essayer d'avoir des gains et des marges. C'est la question de la revue des dépenses, très ciblée sur ces 94 millions. Mais si on veut regarder dans le détail, on s'aperçoit que même là on a une forme de rigidité. J'ai repris l'exemple, je crois en commission, des transports scolaires et du choix politique aussi, 28 millions d'euros annuels des transports scolaires pour transporter un peu plus de 10 000 enfants. On fait le calcul, en moyenne, même si ce n'est pas forcément comme ça qu'il faut le faire, ça fait 2 800 € par élève.

C'est un choix politique, il peut paraître coûteux, mais c'est un choix politique. Le choix politique que nous avons fait, c'est de pouvoir permettre à chaque enfant, où qu'il se situe en Corse, y compris dans les territoires les plus lointains par rapport aux établissements scolaires, de pouvoir bénéficier d'un transport scolaire.

C'est coûteux, mais nous l'assumons, comme Hyacinthe l'expliquait tout à l'heure, comme nous assumons une politique forte envers le rural quand il s'agit de sécurité avec les services incendie. Et moi j'irai plus loin, comme nous assumons aussi, je connais ce débat-là, en matière d'eau, la nécessité lorsqu'il faut investir dans les territoires les plus éloignés, les plus ruraux, la question des coûts et des surcoûts, parce que c'est ça les choix politiques que l'on doit faire : soit on veut permettre à nos populations de continuer à vivre dans nos villages, et on y met y compris les investissements nécessaires, soit on est dans une logique d'abandon et de renoncement et dans ces cas-là, on améliorera forcément nos indicateurs financiers, mais on abandonnera notre projet politique.

Les charges de personnel, j'en ai parlé rapidement, tout à l'heure, 245 millions, une augmentation de 4 %, d'un peu plus de 4 %. Ça a été très bien expliqué par le président du Conseil exécutif tout à l'heure. Il y a 75 % de ces augmentations qui sont dus à des choix qui ne sont pas les nôtres. Je reprends là aussi les propos de Hyacinthe, l'État décide et les collectivités payent. Ça, c'est la réalité dans la progression des coûts sociaux, c'est une réalité très forte qui pèse sur les budgets de nos collectivités.

Donc quand on regarde dans le détail, on s'aperçoit que, et les choix imposés réglementaires, et la mécanique liée au GVT ça pèse 75 % des augmentations de la masse salariale en général.

Donc après, il y a toujours, je l'ai dit, la nécessité d'être meilleur, de rationaliser, d'optimiser. Mais là aussi, je rejoins les propos qui ont été tenus dans l'Assemblée, l'enjeu à mon avis de cette rationalisation, ce n'est pas de diminuer le nombre de fonctionnaires, ce n'est pas ça l'enjeu, d'ailleurs on ne l'a pas augmenté sur la période 2018/2024, mais ce n'est pas l'enjeu de le diminuer. L'enjeu c'est de rendre plus productifs notre Collectivité et l'ensemble de son fonctionnement pour gagner des gains de productivité, donc éviter des coûts, c'est ça l'enjeu qui nous paraît le plus important.

Troisième poste, celui du social en général. Et je vous le disais tout à l'heure aussi, c'est un choix politique, mais c'est aussi un choix réglementaire. 3 postes : l'APA, l'allocation pour les personnes âgées : 126,5 millions, progression 5,5 points de progression, 6,5 millions de progression entre 2023 et 2025.

Alors c'est le résultat de notre démographie et du vieillissement de la population, c'est incontestable. C'est aussi un choix politique qui est le nôtre, qui est celui de travailler, de forcer, d'aller vers le maintien à domicile de nos personnes âgées. Ça, c'est un choix que l'on fait et que l'on assume.

Comme nous assumons le choix qui a été fait de revaloriser les rémunérations, les conditions sociales de travail du personnel d'aide à domicile. Vous connaissez comme moi la difficulté qu'on a sur ce secteur de qualification des personnes, de rémunération, de durabilité dans ces services-là. Alors on peut se plaindre d'un côté et se plaindre de l'autre, mais nous, nous avons fait le choix que sur ces métiers-là qui sont pour nous des métiers essentiels dans la Corse de demain, il faut aussi à la fois militer pour le maintien à domicile, di i nostri vechji, et aussi pour que les personnes qui travaillent dans cette filière d'activité difficile et avec un niveau de pénibilité conséquent, qu'elles soient rémunérées pour leur juste travail.

Les aides PCH, pour les personnes handicapées, plus de 45 millions, progression : depuis 2019, 40 % de progression, 5 % par an. On peut s'en offusquer, on peut le regretter, mais moi je dis une chose, ça dit quelque chose sur l'état social de la société Corse, ça dit quelque chose. Et qu'est-ce qu'on peut faire ? Est-ce qu'on fait le choix de se dire il faut réduire ces postes-là ? Bien sûr qu'il faut regarder, bien sûr qu'il faut faire attention, mais en même temps, au nom de la solidarité et au nom de la vision politique que nous portons, nous nous sommes engagés sur ces politiques-là.

Enfin le RSA. Je crois que Paul-Félix faisait une allusion tout à l'heure à ce dispositif, quand il comparait la Corse à des territoires français. Le RSA, c'est un peu plus de 45 millions, et c'est stable, c'est vrai que c'est une dépense qui est stable. Alors on le doit forcément par le non-recours, la mauvaise connaissance. Mais moi je peux vous dire une chose aussi, on le doit parce que la Collectivité de Corse investit, avec des coûts en face, sur l'accompagnement des bénéficiaires, sur le fait que ces gens-là, plus tôt on les sort du dispositif, plus de chance on a de les trouver insérées durablement dans le monde du travail.

Donc il y a un travail de fond, d'investissement social qui est mené pour faire en sorte, et ça paye parce qu'on voit bien que ça évolue peu.

Enfin, un autre poste de dépenses important, je crois que c'est Louis qui en a parlé ce matin, les participations et les dotations versées par la Collectivité, c'est plus de 300 millions avec dedans, bien sûr, la dotation de continuité territoriale et les dotations allouées, 187 millions la dotation en 2024. Rappelez-vous, il n'y a pas eu d'enveloppe complémentaire en 2024. Ça veut dire qu'en 2024, nous avons exécuté notre budget sans dotation et que l'Office des transports

a dû assumer sur ses réserves, ce qui est bien sûr une difficulté qu'aujourd'hui porte cet office, à partir de 2025.

Mais nous avons aussi dans ces 300 millions et plus, la dotation versée aux agences et offices, 64.573 exactement, c'était 63.920. Donc là je veux dire aussi, parce que je l'ai entendu beaucoup ce matin, qu'on n'est pas dans des augmentations importantes, je crois qu'on est sur un point d'augmentation. Ça montre aussi qu'en 2024 déjà, nous avons une mesure de gestion d'adaptation par rapport au niveau de régulation des dépenses qui démontre bien que les agences et offices finalement, moi je l'entends quand on me dit qu'elles sont extrêmement coûteuses, qu'elles manquent de pilotage, je ne suis pas persuadé de tout ça honnêtement. Pour connaître et pour avoir eu la chance de présider un office et aujourd'hui une agence, je ne suis pas persuadé de la véracité de tout ce qui a été dit ce matin, y compris de l'analyse politique là-dessus qui a été portée par Jean-Martin Mondoloni, qui consistait à dire que les autres régions françaises n'ont pas d'agences et offices, et ça pouvait expliquer une meilleure gestion, une meilleure situation financière. Moi je n'y crois pas, moi je crois fortement dans l'utilité des agences et offices. Ce sont des outils qui ont fondamentalement peut-être plus de facilité, d'agilité que la Collectivité de Corse. Il faut certainement là aussi avoir une vision de pilotage organisée, coordonnée et certainement de rationalisation. Mais elles ont, à mon sens, leur utilité, y compris dans une vision qu'on pourrait avoir demain liée à l'économie mixte.

Donc 64 millions dont je vous parlais, plus l'EPIC caminu di farru, mais on en a parlé ce matin, 27 millions.

Les subventions, autre poste de dépenses, 70.5 millions, poste qui diminue, 72 millions en 2023, 2 millions globalement de moins. Là aussi, la réponse, elle est que vous voyez que déjà en 2024, nous sommes sur des efforts entre guillemets, de gestion, de rationalisation, tout en affirmant qu'on ne peut pas ne pas être à côté des acteurs dans les territoires, notamment des acteurs associatifs, culturels, sportifs, etc.

Donc nous avons une action forte, mais nous savons aussi, dans une situation de contrainte, démontrer qu'on peut faire des efforts.

Enfin, le dernier poste de charges de fonctionnement, ce sont les charges financières, 29 millions en 2023 et qui vont croître, Paul-Félix le rappelait aussi, parce que mécaniquement, effectivement, comme on a une partie de nos emprunts qui sont indexés sur le livret A, avec la montée des taux, il y a eu des coûts financiers supplémentaires. Simplement je dis que c'est monté, et on a là, enfin entre guillemets, je ne suis pas sûr que ce soit une « chance » pour tous, mais le livret A aujourd'hui baisse, et donc mécaniquement on va se retrouver dans une enveloppe qui va diminuer.

Les recettes de fonctionnement, 1.206 milliard, en contrepoint des dépenses, on parle beaucoup de dépenses, on parle de la nécessité de mieux maîtriser nos dépenses. Il est tout aussi important d'être en capacité de mobiliser de manière optimum nos recettes. Et qu'est-ce qu'on constate sur les recettes de fonctionnement ? Une stabilité. Et si on regarde dans le détail, premier poste de recettes de fonctionnement, ce sont les recettes fiscales. Je ne vais pas rentrer dans le détail des indirectes et des directes, mais c'est important de regarder ce poste-là parce que c'est le poste qui a entre 2018 et 2024, mais même entre 2020 et 2024, qui a permis la dynamique de nos recettes : + 15 % entre 2020 et 2024.

Par contre, et là aussi ça a été dit, quand on regarde à partir de 2024, on voit la courbe qui se casse et on voit aujourd'hui la stagnation. C'est dû à quoi ? Il y a 2 niveaux d'explication, pour être honnête. Le premier niveau, le président en a parlé ce matin, c'est les DMTO, jusqu'à 2023 on a eu un niveau de DMTO important, qui nous ont permis de financer notamment nos politiques sociales, comme les départements. Depuis 2023, on a une chute de ces recettes, même si elle a tendance à se stabiliser, mais ça, c'est un point. Le point le plus important, c'est la dynamique de TVA. La dynamique de TVA a porté nos recettes.

Sauf qu'aujourd'hui, le gouvernement français parce qu'il a ses propres contraintes financières, il écrête la TVA des collectivités. Il a une logique d'écrêtement qui fait que la dynamique de TVA qui reste en France, ne profite plus qu'à l'État et ne profite plus aux collectivités. Et c'est ça qui nous met aujourd'hui en difficulté sur ces recettes. Mais ce sont ces recettes-là qui ont porté la dynamique de recettes, il faut le retenir parce que c'est le travail qu'on doit mener.

Le deuxième niveau de recettes, les autres recettes, et ça aussi c'est le raisonnement politique que l'on porte, ce sont les dotations et participations. Et je regarde la droite parce que souvent je l'ai entendu à droite cet argument-là de dire attention, la fiscalité c'est volatile, c'est aléatoire, etc., les dotations et les participations, ce sont des choses qui sont plus acquises et on peut penser qu'il faut continuer à travailler dans ce sens-là.

L'analyse de ces propos, elle donne quoi ? Elle donne qu'on s'aperçoit qu'entre 2020 et 2024, 319.644 millions en 2020, 319.345 millions en 2024. Moi je crois que sérieusement, dans la situation budgétaire de la France, si les collectivités pensent qu'elles peuvent construire leur modèle économique, y compris leur modèle budgétaire de développement, sur les dotations et les participations de l'État, à mon avis, ce sont des lendemains difficiles qui augurent pour elles.

Donc il faut là aussi s'adapter. Nous, nous avons fait le choix, nous le disons, de s'adapter, notamment à travers le pacte budgétaire fiscal et le pouvoir

législatif demandé dans le cadre de la démarche autonomie, d'assumer notre responsabilité d'avoir plus de pouvoir fiscal.

Troisième niveau de recettes : les recettes sectorielles de fonctionnement. Alors celles-ci, elles sont liées à ce que je disais tout à l'heure, 190 millions, mais essentiellement pour grande partie ce sont les participations de l'État à la prise en charge des mesures sociales dont je vous ai parlé tout à l'heure, l'APA, la PCH et le RSA. 88,5 millions, 220 millions de dépenses cumulées sur ces 3 postes-là, 88,5 millions de compensation. 132 millions sont assumés par la Collectivité en fonds propre. Je crois qu'il faut le retenir.

Les DMTO, c'est un montant qui croît chaque année, les DMTO, quand elles pesaient 110 millions chez nous, elles couvraient les dépenses sociales. Les DMTO aujourd'hui, elles pèsent 85 millions dans le budget de la Collectivité de Corse. Et les dépenses sociales, elles, elles continuent.

Donc, il faut bien comprendre aussi ce genre d'équations pour comprendre la difficulté. Mais là, l'État, on voit bien que les dépenses augmentent et les recettes d'État, elles, stagnent.

Concernant maintenant la section d'investissement : on dépense 436 millions, avec 343 millions pratiquement de dépenses sectorielles, c'est-à-dire de dépenses d'investissement, le reste étant le remboursement des emprunts et dettes assimilés, dont 54 millions du remboursement de capital d'emprunt, je vous le disais tout à l'heure, 54 millions plus 29, on est à 83 millions en globalité de remboursement de la dette, avec clairement un horizon, et puis on ne se le cache pas, qui va tendanciellement, compte tenu du coût de l'argent, aller vers les 100 millions dans les prochaines années. C'est pour ça qu'il y a une nécessité de limiter l'emprunt et que nous en avons conscience, et c'est ce que nous avons proposé dès 2025. Nous, nous allons le continuer en 2026 et 2027, pour plafonner notre emprunt autour de 100 millions.

Deux niveaux de dépenses d'investissement sur les 343 millions dont je vous ai parlé de dépenses sectorielles. Le premier niveau, et c'est important là aussi parce que c'est notre choix politique assumé, difficile budgétairement, unique, c'est celui de l'aide aux territoires, de l'aide aux tiers, de l'aide aux territoires. 178 millions en 2024, ont été octroyés à l'ensemble des acteurs du territoire : l'aide aux communes, intercommunalités, toutes les aides aux différents organismes publics et parapublics sur les territoires, à tous les acteurs, 178 millions. C'est un choix politique que nous assumons.

Les autres dépenses, ce sont bien sûr les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, tous les programmes de travaux, à peu près

159 millions, dont 112,5 millions sur la politique des transports, les routes, le chemin de fer, les ports et aéroports.

Donc là aussi, une volonté claire, fléchée en termes de choix politiques, je crois que c'est Josepha qui ne voyait pas nos choix en investissement, ils sont clairs. Si on regarde, il y a 115 millions chaque année qui sont investis dans ce domaine de la politique des transports. Ùn hè micca nunda.

Après, il y a toute une série de dépenses.

Les recettes d'investissement, 276 millions. Alors bien sûr, là il y a des recettes non ventilées, des reports comptables, et puis il y a les recettes sectorielles, 79,5 millions, je vous en ai parlé tout à l'heure. C'est certainement là où nous avons la volonté de nous améliorer, mais je vais l'expliquer en partie. Il nous faut faire un effort d'amélioration pour mieux mobiliser les cofinancements et pour aller chercher certainement des recettes nouvelles en mobilisant, y compris bien sûr les fonds européens, le PTIC, je vais en parler, et certainement aussi le travail que l'on va mener sur la banque d'investissement.

Mais pourquoi 79,5 millions uniquement ? Il y a quand même la question du PTIC qui pèse. Le PTIC, on peut toujours le regretter et c'est vrai que budgétairement, ça a un impact aujourd'hui. La façon dont l'État a proposé la mécanique de déroulement de ce plan-là, on l'a dénoncé dès le départ, elle a été dénoncée par l'exécutif, par le président, par l'ensemble de la majorité et peut-être par l'ensemble des élus, certainement, parce qu'elle consistait d'abord à considérer que le PTIC, l'enveloppe des 500 millions, elle se divisait en 2, un bloc communal, intercommunal et un bloc réservé à la Collectivité de Corse. Dans l'absolu, on peut même l'entendre que ce choix-là ait été fait, qu'il soit acceptable.

Sauf que dans la méthode de fonctionnement, ce qui a été fait, c'était que de manière bilatérale, l'État a discuté avec les communes, sans y associer de quelque manière que ce soit la Collectivité de Corse, ce qui a emmené à des choix, souvent des choix, avec des niveaux de financement annoncés, à des niveaux de participation importante, puis qui ont été rapidement réduits. On est passés à des taux d'annonce de financement de 70 % de projets communaux, intercommunaux, rapidement à des taux qui ont atterris à 50 %, par exemple, et les communes et les intercommunalités, qu'est-ce qu'elles ont fait ? Elles se sont retournées vers la Collectivité de Corse mécaniquement et nous avons dû rentrer dans des logiques de financement que nous n'avions pas choisi, que nous n'avions pas forcément anticipées dans nos trajectoires budgétaires, mais que nous avons dû pour la plupart honorer parce que nous devons être là aussi auprès des communes et des intercommunalités et des territoires de manière large. Premier niveau, PTIC.

Deuxième niveau du PTIC. Quand l'État choisit tout seul, parce que quelquefois l'État choisit tout seul, l'État choisi de financer Monte sur le PTIC, très bien, c'est un choix qu'il assume, je ne vais pas là. Mais simplement quand il le fait et que ces 50 millions de cofinancement, 40 ou 50 millions, je ne l'ai plus en tête, oui 40, les 40 millions de cofinancement pris sur l'enveloppe du PTIC pour Monte, il décide de manière unilatérale de les prendre sur le quota de l'enveloppe de la Collectivité de Corse, de la région, en considérant que c'est un projet régional, là on est moins d'accord, là nous sommes moins d'accord. Ce n'est pas notre choix, ce n'est pas notre choix.

Enfin, troisième élément de fonctionnement du PTIC, même si c'est en train aujourd'hui, on va le convenir avec le préfet Filippini, de changer en termes de méthode, d'être plus conciliant et collaboratif, c'est que depuis le début, nous demandons une approche stratégique par thématique et par filière et l'État nous a toujours envoyé une logique de projet, de silo et de projet, ce que nous n'avons pas pu accepter. Tous ces éléments font qu'on a eu du retard sur le PTIC. Aujourd'hui, les choses se normalisent. Du côté de l'État, les choses se normalisent, la volonté de collaboration est affichée, donc nous allons pouvoir commencer à optimiser la ressource PTIC, ce qui est quelque part aussi pour nous dans notre projection financière, une bonne nouvelle puisque ça va nous permettre à partir de 2026, de monter en charge sur la consommation du PTIC et donc, de nous apporter des recettes nouvelles, de pouvoir investir plus et ça nous permettra aussi d'emprunter moins. Donc, on est bien dans la logique vertueuse dont je vous parlais tout à l'heure.

Voilà pour ce qui est des recettes.

Pour terminer, un point sur le bilan de la gestion pluriannuelle des stocks parce que ça a été aussi abordé dans les interventions. Moi, je suis désolé, je pense que là pour le coup, on peut assurer et assumer qu'on est vraiment bons. On a fait des progrès, on a eu des difficultés. Aujourd'hui on est vertueux. Quand on regarde le stock d'autorisations d'engagement, on est à 285 millions, – 20 % par rapport à l'année dernière avec un ratio de couverture qui est de 0,48. Il suffit de comparer, vous verrez que pour le coup, on est vraiment un bon élève.

Quand on fait la même chose pour les autorisations de programme, on voit le même effort. Paul-Félix, ce n'est plus 1,3 milliard, c'est 1,004 milliard aujourd'hui, l'état de nos stocks d'AP, c'est encore – 19 % par rapport à 2023, avec un ratio de couverture qui est de 2,95 années. Vous avez compris que quand on programme un investissement, quand on le met en œuvre, 3 ans après il est réalisé. Donc, on est plutôt dans quelque chose aujourd'hui extrêmement vertueux.

Je voulais terminer sur ces aspect-là qui était plutôt, à mon avis, valorisant et qu'il faut aussi savoir se valoriser quand on a les éléments pour le faire.

Je terminerai en termes de conclusion pour vous dire qu'en responsabilité, moi je l'affirme tranquillement, ça a été dit notamment par Alex, notre budget, c'est un budget qui est acceptable, 2024, il est très acceptable compte tenu des contraintes, compte tenu des contraintes que nous avons, contraintes qui sont structurelles, mais aussi contraintes qui sont exogènes et que connaissent l'ensemble des collectivités, et ça a été rappelé. Quand on se compare, on se rassure, je vous le dis. Il est acceptable, les indicateurs sont largement acceptables et la Cour des comptes le dit fort justement. Elle dit que notre trajectoire, telle qu'elle est, il faut la corriger parce qu'elle deviendrait préoccupante, mais c'est ce que nous avons fait. Vous l'avez vu au BP 2025, vous le verrez au BS et vous verrez que 2026, 2027 et 2028 s'inscrivent dans cette dynamique de correction.

Nous ne sommes pas les meilleurs élèves de la classe aujourd'hui, certainement pas, mais ce n'est pas ce qu'on recherche. Nous, ce qu'on recherche, c'est de construire un budget qui respecte les fondamentaux budgétaires et qui soit en adéquation avec le projet politique qu'on porte, je vous en ai parlé tout à l'heure, et on est là. On est là. On est donc dans une gestion sérieuse avec une stratégie financière qui est solide et qui se projette de manière pluriannuelle. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

Nous avons, donc un rapport de la commission des finances, mais le rapporteur n'est pas là. Donc, je vais vous en donner lecture en condensé, ce n'est pas long.

Jean-Michel Savelli rappelant que la loi de finances de 2024 avait validé tardivement certes la rallonge de 40 millions d'euros pour la DCT a interrogé les services sur le fait que ces 40 millions n'apparaissent pas dans les données du compte financier unique de l'exercice 2024.

Monsieur Mathieu Ferracci, directeur adjoint de la programmation financière, a répondu que ce complément de 40 millions avait été rattaché à l'exercice 2023, ce qui explique leur absence dans le CFU de l'exercice 2024.

Sur ces explications, Monsieur Jean-Michel Savelli a voulu avoir confirmation au regard des besoins, qu'une partie de ce complément n'avait pas

été utilisé. En réponse, Monsieur Mathieu Ferracci a indiqué que ces éléments se retrouvaient uniquement dans le budget de l'Office des transports de la Corse.

Par ailleurs, le directeur adjoint a souhaité préciser le montant des compléments perçus au titre de la DCT par exercice, à savoir : pour 2022, 33 millions d'euros ; pour 2023, 40 millions d'euros ; pour 2024, aucun complément et enfin pour 2025, 50 millions d'euros.

Concernant les recommandations formulées par la chambre régionale des comptes, Monsieur Mela a souhaité savoir si certains engagements avaient d'ores et déjà été pris par le Conseil exécutif de Corse et qui pourraient s'appliquer dans le cadre de ce document budgétaire. Monsieur Giovannangeli, tout en rappelant qu'il s'agissait aujourd'hui de l'examen du CFU 2024, a précisé qu'un travail a été entamé dès 2025 sur les dépenses de la CdC et cela, avant le rapport de la chambre régionale des comptes.

Par ailleurs, il a indiqué que lors de la session de l'Assemblée de Corse du mois de juillet, le Conseil exécutif proposera une PPI routier ainsi qu'une PPU plus globale d'ici la fin de l'année 2025. Tout cela constitue des mesures concrètes qui seront mises en œuvre avant la publication du rapport d'observation de la CRC et postérieurement à l'année 2024.

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Donc voilà pour le rapport de la commission des finances.

Il y a par ailleurs un rapport du CESEC qui est très long, que je vous invite à consulter. Vous l'avez reçu. Je vais aller, moi, à la conclusion, parce que le CESEC détaille tous les postes, le social, l'économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, etc. Donc, c'est assez long. Je ne vais pas vous donner lecture, vous l'avez. Le CESEC a pris acte du rapport relatif au CFU. Je vous invite à lire tout le rapport si vous le souhaitez, il vous a été transmis, il y a plus de 10 pages.

On remercie le CESEC de nous avoir envoyé bien évidemment l'ensemble de ses analyses et son avis.

La parole est à qui souhaite la prendre. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais faire court parce qu'on en parle depuis tellement longtemps. C'est une très mauvaise année, c'est la plus mauvaise du millésime Assemblée de Corse, CTC ou CDC, en pourcentage relatif ou absolu.

On est à la frontière de la ligne rouge, vous l'avez mise à un moment donné, capacité de remboursement, endettement. Vous avez fait un petit trait rouge sur 8 ans, vous pouvez aller jusqu'à 9. Vous êtes dans les 7. Je pense que vous vous pénalisez dans le calcul parce que vous faites la division par l'épargne nette, il faut le faire par l'épargne brute quand on calcule son taux de désendettement, si on se désendette d'un coup, la fraction qui est allouée aux intérêts n'est pas à prendre en compte. Je vous fais ce cadeau. Ça fait 30 millions d'euros quand même.

Par contre, l'équilibre, il est précaire. Cette année, vous avez une baisse des recettes générales de plus de 3 %, 3,2 exactement, ce qui représente moins 38 millions d'euros.

Augmentation des charges générales très forte équilibrée par rien du tout.

Augmentation des charges de personnels, + 4 %, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il y avait des prévisions à 2, 3 %. On sait aujourd'hui que la matrice, c'est 4. Donc le seul moyen de résorber, c'est de jouer sur la mise en synergie des moyens humains, il n'y aura jamais d'autres solutions, c'est de transformer les CDD qui coûtent cher en contrat à durée indéterminée et de stabiliser.

Je maintiens les chiffres que j'ai dit hier au président. Vous les vérifierez, je vous l'ai dit de tête. A la fusion, il y avait 4 300 postes de fonctionnaires territoriaux titulaires et environ 200 CDD. Aujourd'hui, vous avez perdu 300 CDD, il y a 4 000 postes de titulaires et 500 CDD. Je le maintiens. Et Ça coûte cher parce qu'il y a des phénomènes de contraintes, de cotisations et de contrainte de sujétions annexes liées à la précarité qui font que ça coûte et que ça déstabilise un management général.

Aujourd'hui, l'équilibre est très précaire. Cette année, votre excédent net du net, c'est 97 millions exactement. S'il advenait l'an prochain que la conjoncture mondiale, internationale et corso-française ne s'améliore pas, ce qui est très probable sans être Madame soleil, et qu'au lieu de faire moins 38 millions d'euros de recettes, vous ne faisiez même que moins 20 et que même, vous contingentiez tous vos frais à la simple inflation, c'est-à-dire à 2 %, vous rajouterez encore 20 millions d'euros. Ça n'améliorera rien, au contraire, ça crée

un 40 millions d'euros de delta, mais qui viendront s'additionner à un delta disponible de 100 millions. Vous arrivez à 60, vous êtes dans la ligne rouge de la frontière du droit d'emprunter parce qu'aujourd'hui, votre capital à rembourser, il est de 55 millions. Donc en fait, vous auriez 55, plus les 10 millions d'euros que vous rajouterez chaque année parce que vous allez faire minimum un emprunt de 150 millions d'euros, vous avez fait 130 l'an dernier. Donc, vous voyez que je ne fais pas une analyse catastrophique, je vous fais une analyse réaliste.

Moi, je voudrais avoir un budget prévisionnel 2025 qui soit cadré, qu'il ait un BS qui rentre en phase avec une réalité, qu'on n'ait pas le désagrément de constater une année 2025 qui sera l'année de la fatalité, parce qu'à ce moment-là, les choix à 2 ans d'une échéance électorale très forte, il va y avoir l'élection territoriale, elle va être désastreuse parce qu'il n'y aura pas 100 000 solutions. Vous ne pourrez plus emprunter. Où elle sera la matrice de l'ajustement, ça sera de réduire l'aide aux collectivités et l'aide aux communes. Il n'y aura aucun autre choix possible ou alors la CDC choisit de ne plus investir en maîtrise d'ouvrage propre. Elle pourra le faire par opportunité politique. Mais moi, je voudrais qu'on ait une prévision réaliste parce que ce que je vous dis, vous le savez, je ne vous mens pas et n'importe quelle personne qui fait un peu d'économie publique peut vous le prédire. Vous faites simplement vos moins 20 millions d'euros en recettes et vous savez très bien que vous pouvez taper à moins 50. Il y a une baisse de la consommation, baisse de la TVA, vous avez une baisse des dotations de la DTMO très importante. Ce n'est plus à cause d'une lutte politique qui empêche la spéculation, c'est lié à la conjoncture, malheureusement.

Il n'y a qu'une chose qui est paradoxale, vous pouvez continuer toujours à bénéficier d'une hausse des tabacs malgré la hausse des prix, + 5 millions d'euros en 2024. Mais est-ce que ça va continuer ? Non. On atteint le seuil de résilience, y compris sur ce type d'achat.

Donc, si vous avez ces prévisions de baisse, même si vous maintenez à l'inflation, vous connaissez la réalité du bilan 2025 qui va être présenté. C'est non-soutenable, c'est la fin. Donc anticipez. Ne dites pas que vous allez maintenir les dotations de continuité territoriale, ne dites pas que vous allez maintenir tout, ce n'est pas possible, ou alors on annonce qu'il n'y a plus d'engagement propre de la CDC sous sa propre maîtrise d'ouvrage et qu'on passera le volume d'investissement. Ou alors, comment on va faire ? Vous allez espérer faire un emprunt de 250 ou de 220 millions d'euros ? Vous êtes déjà à 130, l'an prochain vous serez obligatoirement à 150. Moi, c'est ça qui ne me convient pas. Vous le savez et vous ne faites aucune analyse prospective comparée. La Chambre régionale des comptes l'a fait. Elle est allée jusqu'à 2027, mais elle est allée de manière positive, elle n'est pas allée dans la réalité de la conjoncture, elle a

simplement fait une projection de 2023 et 2023 n'était pas une si mauvaise année par rapport à 2024.

Donc moi, ce que j'attends, c'est qu'il y ait un débat stratégique sur l'avenir économique de la Collectivité de Corse, parce que s'il y a, ne serait-ce que les 50 millions d'euros qui n'arrivent pas sur la continuité territoriale et c'est très probable qu'ils n'arrivent pas, il est plus probable qu'ils ne viennent pas, qu'ils viennent. Si on rajoute ça, c'est 0, 0, 0.

Donc moi, je n'aime pas parler pour rien, je n'aime pas faire de la prédiction mais là, il vous appartient aujourd'hui de présenter une feuille de route qui soit cohérente en termes d'avenir économique. On ne peut pas continuer à admettre une adversité qui dit : on a la baisse des dotations, on a la baisse du FCTVA, on a la baisse de la DTMO, on a la baisse de la TIPC parce que le carburant augmente beaucoup et parce qu'il y a un basculement sociétal des véhicules diesel ou essence vers des véhicules ou hybrides ou 100 % électriques, donc une baisse drastique à venir des consommations d'essence et de gasoil. Tout ça fait que les revenus sont dans une conjoncture de déclin.

Donc, faites-nous cette projection matricielle réaliste et qu'on puisse faire des choix politiques, sinon vous allez mentir tout le temps, mais à la fin, l'heure des comptes sera douloureuse.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Gorges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que nous y sommes, le point de bascule est atteint. Je sais Gilles, que tu ne t'attendais pas à autre chose de ma part tellement tu en es convaincu toi-même.

Ce compte financier unique confirme ce que nous redoutions, une gestion financière défailante, comme cela a été dit, marquée par une explosion des charges, une diminution de l'investissement et une dette qui continue de croître. Jusque-là, nous sommes d'accord.

Ce scénario vous avait été annoncé depuis 2019, lorsque nous avons indiqué que le cap du milliard d'euros de dette était franchi. L'effet ciseau tant redouté est donc au rendez-vous.

Alors, à qui la faute, puisque cela n'est jamais de votre fait ? À l'Europe ? À l'État ? Aux mandatures antérieures de droite ? Aux mandatures antérieures, de gauche ? Aux départements que vous avez voulu supprimer ? Pourtant je crois que l'heure est au rendez-vous et plus question d'évoquer un quelconque héritage ou une quelconque responsabilité si ce n'est la vôtre pour justifier cette gestion déséquilibrée et dangereuse pour l'avenir de la Collectivité de Corse.

Votre exécutif dispose depuis 2017 de tous les leviers de l'action politique régionale après la fusion de la Collectivité territoriale de Corse avec les conseils généraux. Cela fait donc 10 ans que vous êtes à la tête de cette institution et 5 ans avec une majorité absolue, ce qu'aucun de vos prédécesseurs n'a jamais pu se prévaloir. C'est donc le bilan de vos années de gestion qui est fait aujourd'hui.

Alors vous vous présentez cela, l'ensemble des documents budgétaires, comme s'ils vous étaient imposés, comme si vous étiez étrangers à leur élaboration et vous constatez que vous êtes des victimes des mauvais résultats qui en découlent. Vous affichez en prime des recommandations comme des auto-prescriptions, en nous indiquant qu'il faut juguler les dépenses de fonctionnement.

Mais c'est depuis la fusion que l'on vous en conjure. D'ailleurs, les effets et les coûts de personnels, on sait aujourd'hui ce qu'ils sont puisque c'était soi-disant une mutualisation qui devait s'opérer et donc une diminution de ces derniers.

De plus, dans votre introduction, vous reprenez également votre position sur la TVA, le mauvais traitement qui nous serait infligé. Votre argumentaire ne tient pas, car vous le faites sans tenir compte du poids des dotations qui, mécaniquement, engendre une baisse de la part de TVA dans le total des recettes allouées.

En effet, ramené par habitant, la Collectivité a perçu 3 527 € de recettes de fonctionnement en 2023 contre 1 551 € en France métropolitaine où l'on ajoute bien entendu les 480 € en moyenne pour les régions et les 1 171 € pour les départements, ceux qui font bien sûr les 1 651 €.

Si vous arrivez à décrocher ce dont parlait fort justement, Paul-Félix Benedetti, une compensation financière complémentaire que vous estimez à 50 millions d'euros, on s'en félicitera. Mais je crois qu'alors se posera la véritable question de connaître vos priorités d'affectation.

On note également que l'investissement baisse de 28 millions d'euros par rapport à 2023. Au niveau des 343 millions de dépenses réelles d'investissement auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure, notons que depuis la fusion, c'est la deuxième fois avec le CA de 2020 que les subventions d'équipement prennent le pas sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage CDC. On est à 53 % pour les subventions, contre 47 pour les maîtrises d'ouvrage. Pour rappel, en 2020, on était à 49/51.

Les dépenses de fonctionnement pour cet exercice n'augmentent que de 0,23 %, c'est une bonne chose et passe de 1,57 milliard à 1,60 milliard. Mais pourtant, lorsque l'on va plus en profondeur dans l'ensemble, la progression du 011 et du 012 qui, elle, est constante, les charges à caractère général augmentent de 6,6 % et celles de personnels de 4 %. Ce sont les charges de gestion courante, en baisse de 26 millions qui ont permis de compenser ces progressions et de juguler l'inexorable augmentation des dépenses de fonctionnement.

Mais qu'on se le dise, la forte progression des dépenses de personnels s'est faite exclusivement sous l'effet de vos décisions. Vous savez comme moi qu'il ne s'agit exclusivement en aucun cas de mesures nationales de revalorisation d'indices, comme vous avez coutume de la justifier.

Le recours important aux contractuels de 228 à 342 sans que le poids des statutaires ne diminue, contribue fortement à aggraver notre situation financière. Cela étant encore plus marqué dans les agences et offices. Notre collègue Paul-Félix Benedetti faisait le même constat. En effet, le poids du personnel passe de 24,3 % en 2019 à 29,7 % en 2024.

Ce dérapage est le résultat d'un défaut de pilotage budgétaire des effectifs et malgré cette dynamique, vous maintenez un recours accru à l'externalisation de certaines missions, il n'en a pas été question dans votre propos : le nettoyage des locaux qui bondit de 56 %, les frais d'études en hausse de 74 %. Ils ont atteint presque 8 millions d'euros en 2023, ce qui peut signifier, une confiance limitée en vos ressources humaines, même s'il vous plaît de vanter, chaque fois que l'occasion se présente, leurs qualités et leurs compétences.

Dois-je vous rappeler les études sur le port de Bastia qui ont englouti l'équivalent de plus de 4 millions d'euros ? Pourtant, nous le rappelions encore hier, ce n'est qu'en octobre 2024, donc 6 ans après la création de la Collectivité unique, que nous avons eu à délibérer sur le référentiel d'organisation.

Oui, la démarche a existé et elle existe, mais elle est bien tardive, surtout après vous l'avoir demandée à chaque exercice budgétaire.

Après report cumulé, intégration du besoin au financement de la section d'investissement, vous le disiez tout à l'heure, le solde est en effet de 6,5 millions euros. Je vous rappelle quand même qu'il était de 16 millions d'euros en 2023, 20 millions d'euros en 2022 et 17 millions d'euros en 2021.

Le ratio investissement/fonctionnement n'a jamais été aussi dégradé, soit 25/75. Je vous rappelle que cela veut dire que lorsque l'on investit 1 €, eh bien on en dépense 3 pour fonctionner.

L'épargne brute baisse de 11 %, vous l'avez dit, on note un tassement de la fiscalité avec principalement des DMTO qui chutent de 14 millions d'euros pour s'établir à 80 millions d'euros.

Il n'y a que les tabacs oui, on le disait à l'instant, qui se maintiennent et progressent même de 3 % en atteignant le record de 158 millions.

Mais ce qui est le plus préoccupant, vous le savez, c'est le montant de la dette qui atteint 1,118 milliard d'euros et vous l'avez dit. Le montant de la dette, vous avez beau vous lancer dans des explications rationnelles, des explications avec le passé, le présent et compagnie, toujours est-il qu'elle a accru de 32 % depuis 2019. Et à vous seul, vous en avez généré les 3/4 en l'espace de 10 ans. Elle était, je vous rappelle, de 420 millions d'euros en 2015 et lorsque celle-ci était encore assise sur de l'investissement. Président, vous voyez, on est loin de l'analyse qui était faite et que vous faisiez sur le rapport de la CRC.

La Collectivité a mobilisé 128 millions d'euros d'emprunt autorisés en 2024, soit 2 fois plus que les 54 millions d'euros de capital remboursé, Paul-Félix le disait tout à l'heure d'une autre façon.

La capacité de désendettement, elle était de 3,9 années en 2015. Elle a presque doublé depuis et se situe aujourd'hui sous la ligne fatidique des 8 années et donc, on s'approche inexorablement du seuil d'alerte.

Ceci est d'autant plus inquiétant que personne, malgré le montant de la dette rappelé et représentant 3 fois celle des autres régions comparables, ne peut pour autant affirmer aujourd'hui que l'investissement sur l'île se trouve renforcé avec des projets structurants dont la Corse et les Corses ont tant besoin.

En examinant dans le détail les dépenses par chapitre, il est facile de remarquer qu'au niveau du fonctionnement, tous les chapitres augmentent, sauf celui des transports, lorsqu'au niveau de l'investissement, tous baissent, à l'exception des chapitres culture, enseignement et santé.

Alors, comme prévu, cette délibération que vous nous proposez demande de constater les grandes lignes en 2024 en investissement et en fonctionnement et d'approuver bien sûr les comptes concernant la gestion financière de la Collectivité.

Or, je pense que ce serait de l'irresponsabilité de notre part parce que notre devoir est de la sanctionner. Pourquoi la sanctionner ? Parce qu'on ne peut pas avoir réclamé la Collectivité unique et se plaindre aujourd'hui d'avoir à gérer, comme vous le disiez, l'allocation personnalisée d'autonomie et le revenu de solidarité active, autrefois réservés aux départements. Pourquoi avoir critiqué la gestion passée de la Collectivité sur, je cite, 40 ans d'inertie, alors même que tous les investissements structurants en termes de transport, de construction, d'établissements scolaires sont à mettre au crédit des mandatures et majorités précédentes ?

Si la situation clanique antérieure était dite vicieuse et dénoncée comme telle, remplacer les clans était votre priorité. Vous deviez mettre en place des méthodes de gestion transparentes et démocratiques précisément pour ne pas l'aggraver. On voit ce qu'il en est aujourd'hui.

Alors permettez-moi d'emprunter votre slogan, *tamanta strada* ! Et c'est bien plus triste ce constat, parce qu'il se pose aujourd'hui avec bon nombre de problèmes.

Vous qui avez parlé de l'émancipation du peuple Corse, sachez que les Corses n'attendent plus de se voir délivrer des messages messianiques les invitant à rentrer dans l'espérance, ni à perpétuer les instincts classiques de conservation de pouvoir. Ils veulent aller plus loin avec une hauteur de vue et surtout de façon opérationnelle.

Promesse avait été faite, la commission des finances devait être l'espace de travail et de discussion pour trancher sur les opérations clés à venir en termes d'investissements routiers. On attend toujours que les PPI transports et établissements scolaires soient actualisés. Cela devait se produire au moment de l'examen du compte financier unique, c'est-à-dire aujourd'hui. Mais malgré les promesses, on n'a toujours rien.

Alors comment finir mon intervention sans faire davantage référence au rapport de la CRC malgré tout ce qui a déjà été exprimé et tout ce qui s'est dit ce matin ?

L'état des lieux est dramatique et il confirme en tout point nos soucis exprimés depuis quelques années. La CRC formule des recommandations claires et des rappels à la réglementation, autant de mesures de bon sens et de bonne gestion telle que le pilotage budgétaire des effectifs, le renforcement du pilotage financier, une revue générale des dépenses, l'élaboration d'un véritable plan pluriannuel d'investissement assorti d'un point annuel.

Je le disais en préambule, notre groupe vous a alerté sur ces sujets sans pour autant être écouté. Pourtant, il n'existe aucun chemin de progrès qui ne tienne compte de la réalité. Alors pourquoi n'assumez-vous pas votre part de responsabilité ? Pourquoi restez-vous en permanence dans le déni ?

Alors vous nous direz, pour y répondre, que ce travail est en cours et qu'il porte déjà ses fruits ; que la dette ne va cesser de croître compte tenu de la structure de nos recettes et des besoins de notre population et qu'il nous faut bien entendu rechercher des recettes nouvelles ; que vous assumez l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement puisqu'elles correspondent à vos choix politiques, même si vous n'en avez pas les moyens ; que le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage diminuera dans le temps et que le recours à la compétence interne sera optimisé ; que vous avez dû, dès 2015, contracter un emprunt de 100 millions d'euros pour satisfaire aux engagements de la mandature précédente ; qu'il sera nécessaire, pourquoi pas, de demander une rallonge à l'État français, en quasi faillite lui aussi ; mais surtout que l'autonomie réglera toutes nos difficultés.

Alors je crois que la Corse et les Corses méritent bien mieux. Ils doivent savoir que si cette trajectoire n'est pas corrigée, la CDC sera exsangue d'ici la fin du mandat. Mener une politique en dépensant toujours plus, sans s'assurer d'en avoir les moyens ou les recettes correspondantes, est irresponsable et vous le savez comme moi puisque ce sont des impôts pour les générations futures.

Alors il nous faut des règles strictes et cette absence de stratégie nous empêche d'agir avec vigueur et rigueur pour enfin recentrer l'action publique sur les besoins réels des Corses.

Vous vous en défendrez lors de votre réponse et par anticipation, je sais combien ou j'avais imaginé que notre collègue Louis Pozzo di Borgo ici non-présent justement, et président de la commission des finances de cette Collectivité, excelle en la matière et était susceptible de venir à votre secours.

Pourquoi je dis ça ? Parce que je sais que les finances de la CAB dont il est le président se portent nettement mieux. J'en veux pour preuve le dernier document de « Parole de Corses » où il suggère sans le faire, tout en le disant, mais en tout cas des messages et des comportements qu'il a mis en application au sein de la CAB et qui véritablement portent leurs fruits.

Alors je vais les lire puisqu'ils correspondent exactement à ce que nous vous demandons de faire : « Nous avons agi sur la masse salariale, mais aussi sur les frais généraux et surtout sur la part excessive des prestations externalisées. Nous avons démontré qu'à effectif constant, nos services peuvent absorber une charge de travail bien plus importante que ce que certains pensaient. Cela signifie que nous avons optimisé nos ressources humaines, revaloriser les compétences internes et gagner en efficacité. Ce n'est pas qu'un gain comptable, c'est aussi un changement culturel dans la façon de penser le service public ».

Pourquoi ne pas nous inspirer de ce genre de comportement ici au niveau de cette Collectivité ? Les faits sont là. Cela vous gêne peut-être de les entendre et d'être confronté au constat de désillusion avec peut-être aucun regret sur le fond, mais très certainement des remords concernant des hésitations à mettre en place suffisamment vite des changements indispensables.

Pour finir, Monsieur le président, je souhaite vous rappeler une citation de Victor Hugo qui disait : « la vérité est comme le soleil. Elle fait tout voir et ne se laisse pas regarder ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alex Vinciguerra pour « Fà populu in seme ».

M. Alexandre VINCIGUERRA

Mes chers collègues, Madame la Présidente, Monsieur le Président, je crois qu'on se trompe de débat. On se trompe de débat vraiment. Georges Mela, mon ami Georges est dans le passé au temps béni des départements, Paul-Félix est dans le futur puisqu'il préfigure le débat budgétaire à venir et les débats budgétaires à venir.

Aujourd'hui, nous ce qu'on a à regarder, c'est : est-ce que ce CFU est conforme au budget voté par cette Assemblée et qu'est-ce qu'on peut tirer comme enseignement de ce compte financier unique ? C'est la seule question dont on a à débattre.

Alors le premier élément positif à mes yeux, c'est que ce CFU affiche des taux d'exécution avoisinant les 100 %, le Président Giovannangeli l'a dit. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les prévisions budgétaires étaient des bonnes prévisions budgétaires malgré le contexte de l'époque. Souvenez-vous, Bruno Le Maire, après avoir fait voter la loi des finances fin 2023 pour 2024, puisqu'on on examine l'exercice 2024, Bruno Le Maire corrigeait en février sa loi de finances et demandait aux collectivités de se serrer la ceinture. Et nous, pendant ce temps, on essayait de construire un budget dans un contexte à la fois politique, économique, financier et social totalement perturbé. Malgré tout, on a construit un budget qui est aujourd'hui exécuté à près de 100 %. On peut s'en féliciter.

Il est exécuté à près de 100 % pourquoi ? D'abord parce que l'ensemble des équipes de la Collectivité ont travaillé et plutôt bien travaillé et ensuite, parce que le budget reflétait les besoins de la Corse. Si on exécute à 100 %, c'est que les besoins vont bien au-delà de 100 %. Donc premier élément positif de ce CFU, c'est le niveau d'exécution.

Deuxième élément, le président Giovannangeli l'a souligné, c'est le niveau de résultat. On aurait signé pour avoir un résultat positif, on a un résultat positif. Ça, c'est un point important. Je vous rappelle qu'il y a 70 départements qui ont des résultats négatifs.

Troisième élément, ce sont les niveaux d'autorisations de programmes d'autorisations d'engagement, les niveaux de couverture de ces autorisations de programme et d'engagement. Un travail remarquable a été fait puisqu'aujourd'hui, sur les autorisations d'engagement, c'est à peu près 6 mois de couverture et sur les autorisations de programme, c'est un peu plus de 2 ans et demi. On sait où on va. La programmation, tant appelée, elle existe. Lisez les autorisations d'engagement, lisez les autorisations de programme et vous verrez la programmation prévue. Vous avez tous les éléments, ce budget est clair, il est sincère.

Je reviens un peu quand même sur l'aspect de la dette. 1 milliard. C'est beaucoup, mais ça passe. On respecte la réglementation. Georges, quand tu dis qu'on ne respecte pas la règle, on la respecte. On la respecte ! On respecte tous les ratios, tous ! Alors c'est vrai, ça tangente les 8 ans, mais ce n'est pas 8 ans. Je dis bien, aujourd'hui, on regarde un compte financier unique, on n'est pas dans un débat budgétaire et on est encore moins dans un débat politique. On est dans un débat technique de comptabilité, de « comptabilit », comme aurait dit un de mes prédécesseurs.

Alors cette dette, je l'ai rappelé ce matin, le ratio dette sur richesse, sur actif, il est beaucoup plus favorable pour la Collectivité que pour les autres régions. Notre dette, elle représente 93 % de notre richesse. Sur toutes les autres régions, c'est 115 % de la richesse.

La présidente le disait ce matin, sur l'État, c'est combien de la richesse ? 120 %. Donc, on est plutôt dans une situation qui est maîtrisée, conforme à nos engagements budgétaires et qui, par rapport aux autres régions parce qu'on est bien obligés de se comparer, par rapport aux autres régions, ne nous désole pas, elle nous rassure.

Alors c'est vrai devant nous, vont s'ouvrir des moments difficiles. Mais qu'auriez-vous voulu que l'on fasse ? Que l'on réduise l'investissement ? Que l'on réduise le social ? Que l'on ne répare plus les routes ? Que l'on ne finance plus la culture ? C'est ça qu'il fallait faire ?

Est-ce que vous avez des solutions différentes ? Non ! Zéro !

Donc une fois ces éléments exposés, je crois tout simplement, qu'on ait à examiner un document qui est conforme aux engagements budgétaires, totalement conforme, qui est conforme aux règles comptables, totalement comptables, et qui est conforme à notre politique, que vous le vouliez ou non.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je me tâtais si j'allais intervenir parce que vu que tout avait été dit ce matin, du coup Monsieur Vinciguerra, vous venez de me rendre service parce que je vais faire très court.

Vous avez raison, nous nous trompons de débat. Vous avez raison. Il convient de revenir à ce qui nous occupe puisque nous venons d'avoir une petite leçon. Le compte financier unique, celui-ci, vous avez raison, pour ceux qui ne le savaient pas, permet de vérifier la conformité de l'exercice avec le budget primitif. Vous avez raison, il est conforme. Le budget primitif était mauvais, le compte financier, parfaite photographie, l'est aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, allez-y, je vous en prie.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la présidente .

Je vais essayer de rester dans le débat, Monsieur Vinciguerra. Vous avez dit que le CFU faisait apparaître un résultat cumulé positif de l'ordre d'environ 6,5 millions euros. C'est le résultat le plus faible des derniers exercices. Pourtant, c'est l'exercice où l'emprunt a été le plus important et approche les 128 millions d'euros, c'est celui où le taux de réalisation a été le plus élevé, arrivant presque à 100 % tant en fonctionnement qu'en investissement.

La photographie reflète bien notre analyse globale au fil des prestations budgétaires. Le recours massif à l'emprunt n'est clairement pas viable à court et moyen termes.

Ce recours à l'emprunt dans des volumes désormais bien supérieurs à 100 millions d'euros annuels pour couvrir les besoins en investissement mèneront à une impasse budgétaire très rapidement. En outre, le stock de dettes toujours plus important induit un stock de capital et d'intérêt à rembourser plus gros chaque année, empiétant donc toujours plus sur les enveloppes de fonctionnement et d'investissement.

Des paramètres doivent évoluer, apport de recettes nouvelles, autofinancement des politiques, maîtrise des dépenses, limitation des volumes d'investissement et des choix politiques réels.

Les attentes liées aux discussions avec l'État sont fortes. Les hypothétiques solutions qui en découleront ne seront pas forcément le remède à tous les maux. Il est capital de se débrouiller par d'autres moyens, notamment en envisageant le statu quo institutionnel, donc l'optimisation à droit constant.

Si tous les problèmes conjoncturels ne sont pas du fait de l'exécutif, on le reconnaît, certains doivent faire l'objet de choix clairs et d'actions rapides. Cela vaut notamment pour la question démographique. Le constat de l'arrivée massive de population venant du continent à flux moyen annuel de 5000 personnes rend problématique la mise en œuvre des politiques en ce que cela accentue les besoins tant structurels que financiers.

Ces flux migratoires sont-ils une fatalité et ne peuvent-ils être freinés ou régulés ? L'exécutif devrait s'emparer rapidement de ce problème. On dit que ces populations, pour une bonne partie, sont précaires. Quand elles arrivent, elles restent une fois sur place, viendront-elles coûte que coûte, si la Corse n'a pas les moyens de les accueillir et de les aider ?

Une autre partie est constituée de personnes qui viennent s'installer à la retraite, le plus souvent construisant une résidence secondaire ou principale, engendrant des phénomènes spéculatifs sur le foncier territorial. Quelles mesures ont été mises en place pour limiter ces constructions ?

Par la suite, ces personnes viendront mécaniquement augmenter les besoins structurels et financiers liés à la perte d'autonomie.

En résumé, des indicateurs qui démontrent une structure en situation financière d'incubation, d'un mal qui pourrait être ravageur, un exécutif qui doit impérativement proposer des solutions innovantes ou tout simplement adaptées au contexte économique de la Collectivité et du territoire, comportant une baisse du recours à l'emprunt, une analyse inquiète de la Collectivité confirmée par la présentation de ce document, des perspectives qui devront obligatoirement donner cours à un changement de braquet pour que la situation s'améliore et que l'on puisse lever l'inquiétude des Corses sur leur avenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Ripassu a parolla à u cunsigliu esecutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidenti.

Merci pour vos contributions, merci à Alex Vinciguerra pour avoir confirmé, conforté mes propos. Concernant les autres intervenants, je veux distinguer les interventions de Georges Mela, de Pierre Poli de celles de Paul-Félix, bien sûr, il n'est plus là, et de celle de Josepha, bien sûr.

Je répondrai d'abord effectivement, parce que le CFU, c'est d'abord un un document comptable et financier, il y a nécessairement un développement de ces aspects-là et Alex avait bien sûr raison, ça a été dit. On est, nous sommes et j'ai appuyé dessus, dans la conformité aujourd'hui, tel qu'il vous est présenté, je le répète, ce document, il est largement acceptable. Il ne fait pas de nous, je l'ai dit aussi en matière budgétaire, les premiers de la classe. On peut toujours faire une analyse, une autre analyse, en nous expliquant qu'on aurait pu faire mieux, qu'on aurait pu avoir de meilleurs ratios, mais on sait ce que ça veut dire tout ça, ça veut dire qu'il aurait fallu avoir d'autres politiques, des politiques dites d'austérité dont ici, je crois, la grande majorité des élus ne souhaitent pas. Après, si on s'arrête simplement au constat, on a effectivement un certain nombre de facilités.

Mais moi, je vais d'abord appuyer donc sur ces aspects financiers, puis je dirais deux mots tout à l'heure concernant Josepha et son intervention.

Sur ces aspects-là donc, nous, le budget qu'on vous présente, ça a été dit par Alex, je l'ai aussi précisé dans mes interventions, ce n'est pas une situation qui nous met en zone d'alerte. C'est important de le dire parce que Paul-Félix, dans sa vision un peu catastrophique, ses prévisions un peu catastrophiques, avait l'air de dire que mécaniquement, nous nous projetons dans le mur. Nous ne sommes pas en zone d'alerte. Ça, c'est le point qui est important.

Le deuxième point c'est qu'on ne peut pas dire, je l'avais déjà dit lors du BP, on ne peut pas dire aujourd'hui, considérer que cette situation-là n'est pas adaptable, on ne peut pas l'améliorer, on ne peut pas la corriger, on ne peut pas l'anticiper par rapport à de nouvelles réalités. Ça a été fait, je vous l'ai dit. On est aussi dans une logique pluriannuelle d'anticipation. Et le BP 2025, il prend en compte aussi l'analyse profonde de l'exécution de 2024 et du contexte de contraintes que nous connaissons.

Donc on verra en 2025, on l'a vu au BP, on verra au BS, les éléments de correction. Mais c'est surtout Paul-Félix qui a appuyé sur le manque d'anticipation. Après, Paul-Félix, on pourrait rentrer dans une bataille de chiffres. Moi je n'ai pas le temps, ni la volonté d'aller sur ce terrain-là. Je dis simplement qu'il ne faut pas faire peur inutilement aux Corses. Je crois que ça ne grandit pas

le débat, ça a été dit ce matin. On ne grandit pas le débat en essayant de créer un climat anxiogène autour de ces questions budgétaires alors que la situation telle qu'elle est aujourd'hui est largement acceptable et elle est enviée, j'en suis certain, par nombre de collectivités. Après, on peut toujours se comparer, George, on peut toujours. On peut se comparer à la communauté d'agglomération, mais puisque tu as, ça a été dit aussi, fait un retour dans le passé, je sais bien que tu es nostalgique des départements et de la gestion des départements. Ohimè !

Mais on pourrait aussi se comparer, on pourrait aussi faire des comparaisons avec la commune de Porto-Vecchio en 2013. Si on devait aller jusque-là, si on devait aller jusque-là à faire ce genre de comparaisons, moi je crois que justement, il faut être prudent dans les analyses, il ne faut pas essayer de rendre des choses anxiogènes là où elles ne le sont pas. On est, si on se donne le mal d'analyser ce budget, on est aujourd'hui dans des indicateurs, aucun ne nous met en situation d'alerte.

Après, on nous dit aussi des choses, on nous dit « attention à la trajectoire ». La trajectoire, si elle continue et si la situation continue à se dégrader, elle va devenir préoccupante. C'est la Cour des comptes qui le dit, c'est la Cour des comptes et je pense qu'on on peut faire confiance à la Cour des comptes sur ce sujet-là.

Donc, nous avons proposé un certain nombre de nouvelles orientations et dans ces orientations, je l'ai précisé, je le répète, ce sont les réponses à vos questions, c'est de dire que les charges de fonctionnement, elles doivent être contrôlées. Je vous ai dit, il faut qu'on se situe au niveau de l'inflation et c'est ce qu'on prévoit en 2025. C'est ce qu'on prévoit en 2025. Si ça ne vous paraît pas un indicateur de progrès, il faut nous le dire, mais alors, qu'est-ce que vous proposez ?

Quand on dit qu'il faut qu'on travaille sur le cofinancement, l'amélioration des cofinancements de nos investissements, c'est une volonté qui se traduit en 2025, en 2026 et en 2027. On ne peut pas juste aujourd'hui, partir de la situation de 2024 et faire des projections qui ne reposent sur rien. Vous faites des projections qui ne reposent sur rien alors que nous, on est sur une situation en 2024 dont on vous démontre qu'aujourd'hui, tous les indicateurs nous prouvent qu'elle est maîtrisée et vous, vous nous dites, « vous allez dans le mur ». Alors moi j'attends, j'attends de votre part que vous me donniez des indicateurs.

Moi je dis à Paul-Félix Benedetti ça, dommage, il n'est plus là. Voilà, ça, c'est la projection que nous avons fait 2024-2027. Elle est là, elle est écrite.

Notre investissement en 2025, il n'est pas de 250 millions comme il avait l'air de le prédire, il est de 320 millions en 2025, dans une année qui est déjà

à moitié exécutée. Donc vous le savez, s'il y a ici des responsables d'entreprises, quand on est déjà à moitié d'année, on peut déjà vérifier si nos provisions sont bonnes et nous, nos provisions, elles sont conformes à ce que nous avons prévu. Et encore, on va les ajuster pour le BS 2025.

Qu'est-ce qu'elles nous disent ? La capacité de désendettement en 2027, elle est prévue à 7 ans. Le taux d'épargne brute, il remonte à plus de 13,5 % et je peux vous décliner 2026 et 2027. Donc non seulement, on n'est pas dans une situation qui est aujourd'hui proche de l'asphyxie comme j'ai pu le lire, mais on est dans une situation qui est maîtrisée, avec une projection et une anticipation sur les 3 prochaines années qui montrent que l'amélioration des indicateurs sera réelle. Et moi, j'ai toujours l'habitude de dire la vérité. Je dis simplement dans ma fonction, je vous donne rendez-vous en juin 2026 pour qu'on discute si ce que nous avons écrit, ce que nous vous proposons, cela se réalise ou pas, pour vérifier l'exécution de 2025 et pour vérifier, comme nous l'avons fait en 2024 que ce que nous avons prévu en 2024, ce que nous avons prévu, Alex l'a fort bien dit, s'est réaliser 99,6 % de taux de réalisation. On verra en en 2026. Moi, je suis prêt à relever ce parti avec vous.

Pour terminer, Josepha, simplement pour dire, c'est vrai et c'est normal que l'on ait un débat technique, financier, budgétaire, qu'on s'affronte sur les chiffres et qu'on ait des analyses à partir des chiffres. Mais ça ne nous détourne pas du projet politique ou sinon..., mais je l'ai compris comme ça. Bon. Eh bien néanmoins, je vais quand même le développer, même si j'ai mal compris.

Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, je l'ai dit dans mes propos, si nous avions voulu être premiers de la classe, on aurait eu une politique différente, on aurait réduit les investissements, on aurait réduit les politiques envers les territoires, la jeunesse, la culture, les sports, la ruralité, tout ce qui fait que nous sommes attachés à ce projet politique, la langue Corse bien entendu, et que nous portons à bout de bras parce que nous ne sommes pas que des gestionnaires, nous ne sommes pas que des élus, nous sommes des nationalistes et nous venons de loin. Et nous savons que, parce que nous sommes nationalistes, nous avons aussi l'exigence de bien gérer, parce que c'est aussi un élément que l'on vient d'ailleurs de nous reprocher et de se servir de cet élément-là pour quelque part aussi pénaliser le projet national.

Donc nous, nous restons là-dessus, nous avons cette exigence-là, nous démontrons que nous savons le faire, nous démontrons que nous allons continuer à le faire. Mais nous savons aussi que nous avons la nécessité de changer profondément le modèle et que pour cela, il nous faut le pouvoir législatif, il nous faut la main sur la fiscalité pour véritablement rentrer, passer à un niveau supérieur, franchir une barrière ou une étape indispensable à notre émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller exécutif pour le détail de votre présentation, que ce soit avant les questions ou les réponses aux suites que vous avez formulées.

Merci à ceux qui ont bien suivi aussi. Annette a suivi, elle a vu qu'il y avait une erreur ! Très bien Annette !

Monsieur le Président, vous voulez rajouter quelque chose.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

Je vais quitter le l'hémicycle pour le vote du compte administratif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Fate bè.

Je sou mets au vote ce compte financier unique.

Qui est contre ? Donc « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », Josepha Giacometti, « Core in fronte ». Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.

Contre : « Un soffiu novu » ; Non-participation : « Avanzemu », Josepha Giacometti-Piredda ; « Core in fronte ».

Merci.

Maintenant nous allons passer à l'examen des comptes financiers uniques des 2 laboratoires d'analyse comme à l'accoutumée, le Pumonte et le Cismonte.

Je suppose qu'il y a une présentation groupée, mais deux votes.

Raportu n° 164 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti (2A) per l'eserciziu 2024

Rapport n° 164 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2024

ET

Raportu n° 165 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte (2B) per l'eserciziu 2024

Rapport n° 165 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte (2B) pour l'exercice 2024

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

La vision budgétaire à laquelle on doit répondre est toujours la même, c'est à dire une double volonté : développer un service public et avoir un modèle économique soutenable pour notre Collectivité.

En 2024, du côté des investissements, les dépenses cumulées des 2 structures s'élèvent à environ 426 000 € : 292 600 pour le Cismonte, en progression par rapport à l'année précédente et 133 600 € pour le Pumonte, en baisse par rapport à 2023.

Les recettes d'investissement sont limitées à 37 000 €, issues uniquement du laboratoire Cismonte.

En fonctionnement, les dépenses totales atteignent plus de 6,5 millions : un peu plus de 2,3 millions pour le Cismonte et près de 4,2 millions pour le Pumonte. Ces montants couvrent essentiellement les charges de personnels qui représentent à eux seuls plus de 80 % du total.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à près de 7 millions avec une progression pour chacun des laboratoires. Elles sont principalement constituées de taxes d'analyse, de subventions publiques et de participations diverses, plus précisément les taxes d'analyses représentent près de 2,41 millions à l'échelle des 2 laboratoires.

Concernant les aides publiques, la Collectivité de Corse a versé au total 4,25 millions de subventions d'équilibre : 1,67 million pour le Cismonte et 2,58 millions pour le Pumonte.

À cela, s'ajoutent les subventions de l'ODARC qui sont destinées à soutenir l'élevage et les analyses sanitaires : 126 000 € pour le Cismonte et un peu plus de 70 000 € pour le Pumonte, soit un total de 197 000 €.

En résumé, le budget consolidé des 2 laboratoires publics en 2024 dépasse les 7 millions d'euros, dont près de 4,5 millions sont directement issus de financements publics.

Cette situation budgétaire, avec un équilibre des résultats pour les 2 établissements, renforce la légitimité d'une fusion stratégique.

Un mot sur l'AMO qui est en cours et qui rendra ses premiers résultats et différents scénarii courant juillet, comme ça avait été annoncé lors du budget.

Pour le Pumonte, je vous donne un peu plus de détails.

En 2024, ses investissements ont atteint environ 134 000 €, en baisse de 16 % par rapport à 2023. Ils ont été consacrés à l'achat de matériel de pointe, notamment pour l'analyse de l'eau et la rénovation de certains équipements.

Le budget de fonctionnement s'élève à 4,2 M€, relativement stable, avec plus de 83 % consacrés aux personnels.

Les recettes atteignent 4,3 M€, en légère progression. Elles proviennent principalement donc des taxes d'analyses, 1,6 M€, de la subvention d'équilibre de la Collectivité de Corse, 2,6 M€, et de la subvention de l'ODARC, 70 000 €.

À ringrazià vi, pour le Pumonte, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci. Il y a un avis positif de la commission des finances.

Qui souhaite poser une question sur le Pumonte ? Oui, Georges.

M. Georges MELA

Non, simplement une réaction sur les deux qui n'étonnera personne, puisque le constat pour nous reste identique sur l'ensemble des comptes financiers des deux laboratoires. Donc, je m'exprimerai sur les deux, le labo 2A et le labo 2B.

Vous savez que l'indicateur principal que l'on scrute tous les ans, c'est la subvention d'équilibre. On voit que celle-ci augmente cette année de 16 % pour passer de 1,4 M€ à 1,7 M€ pour le labo 2B et qu'en réalisé, on dépasse l'année record qui était de 1,5 M€.

La subvention d'équilibre représente 65 % des recettes du labo, contre 63 % l'an dernier.

Pour le labo 2A, on avait assisté à une baisse de 7 % entre 2022 et 2023. Mais pourtant, la subvention d'équilibre augmente de 5 % entre 2023 et 2024 et passe de 2,5 à 2,6 M€, et représente 60 % des recettes du labo.

Au CA 2017, on était, les 2 labos confondus, à hauteur de 3,7 M€, lorsqu'aujourd'hui on constate que l'on dépasse les 4,3 M€.

Donc, on voit bien qu'il y a une augmentation constante sur ces 2 labos et ce sont des comptes qui deviennent maintenant inquiétants.

La seule bonne nouvelle que l'on peut exprimer est l'annonce du retour de l'étude sur la fusion des 3 entités et qu'il est question de la présenter à l'Assemblée de juillet. Ça fait déjà un moment que l'on en parle, donc on ne peut que se réjouir et j'espère qu'avec le temps qui est passé, on ne devrait pas être déçu sur le résultat ou sur la proposition qui est faite.

Mais sans surprise et avec la même constante, nous voterons contre les 2 labos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres questions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, moi j'interviendrai globalement sur les 2 laboratoires.

C'est un système économique qui remonte à il y a un siècle, où à l'époque l'État, dans ses missions sanitaires globales, faisait l'auto-contrôle de toutes les installations d'eau potable ou de tout ce qui était agroalimentaire, destiné à de l'alimentation humaine ou à de la transformation en vue de quelque chose lié aux besoins humains.

Aujourd'hui, toutes ces études sont soumises théoriquement à des logiques d'appel d'offres.

La Corse est une exception où elle a réussi à conserver une activité 100 % publique de ce type de contrôle. Je souhaite que ça dure. Mais c'est quelque chose qui ne dépend pas que de nous. Ailleurs en France, quasiment tous les labos publics ont disparu.

Donc aujourd'hui, il est important de le dire, y compris aux personnels, de comprendre qu'il y a besoin de mise en synergie.

Moi, ce n'est pas parce que j'ai passé 25 ans de ma carrière à l'Office d'équipement hydraulique que je vais le vanter plus qu'un autre, mais je connais la réalité comptable de l'équilibre budgétaire de l'Office d'équipement hydraulique. Ça n'a rien à voir avec ce que vous présentez ici.

Donc moi, j'ose espérer que dans le cadre d'une logique fusionnelle, il y ait une mise en synergie, bien entendu des moyens parce que les moyens analytiques sont des moyens d'investissement très lourds, qui demandent des renouvellements permanents, avec des coûts de machines qui sont de plus en plus élevés parce que ce sont des marchés de niche. On n'achète pas un spectromètre comme on achète un ordinateur portable, ce n'est pas pareil.

Par contre, d'avoir à l'idée qu'en face, il y a des groupes qui sont intéressés par ces marchés là et qui ont, du moins de ce qu'ils montrent, en France et dans le reste de l'Europe, parce qu'aujourd'hui les analyses sont normalisées, ce sont des analyses qui sont faites sur un dispositif européen. Elles ont un coût, un quantum de coût et en théorie le coût qui est remboursé, par exemple, à une collectivité, doit être le coût réel. Or, quand on voit la matrice des recettes, la différence qu'il y a entre la subvention publique et la recette liée à la rétribution sur les barèmes publics des analyses, il y a un delta qui est plus que du simple au double.

L'Office hydraulique avec ce delta-là, avec simplement les rentrées d'argent du paiement par les communes ou les regroupements de communes, ou par les opérateurs privés qui ont en charge des bilans analytiques, je ne dis pas qu'ils sont à l'équilibre, mais ils y sont presque. Ils y sont presque.

Donc, moi je dis, attention, attention, attention, à un appel d'offres ! On a sauvé une fois les appels d'offres. On a essayé de mettre, on a imposé de manière même assez forte que personne ne vienne répondre, mais jusqu'à quand ? Jusqu'à quand ? À un moment donné, il y a des logiques qui vont s'imposer.

Donc, la fusion, je pense qu'elle est nécessaire, la mise en synergie des moyens. Je pense qu'il y a de bons côtés Office d'équipement hydraulique, c'est-à-dire une conception managériale et une organisation, entre autres pour ce qui est la partie analytique pure eau potable et assainissement. Ils ne font pas l'agroalimentaire, du moins ils ne le font plus, ils le faisaient avant. Ils le faisaient, ils l'avaient laissé pour le laboratoire départemental pour qu'il puisse vivre.

Mais tout ceci pour dire qu'on est dans l'exagération. On est dans l'exagération, on est dans l'irrationnel, il y a des sommes qui sont énormes. Je me permets de le dire, parce que derrière on ne peut pas continuer à dire « on pourra tout le temps le faire ».

Il suffit qu'un opérateur privé se positionne sur l'appel d'offres et qu'il mette un prix français + 50 %, ce qui est beaucoup, eh bien il gagnera l'appel d'offres.

Qu'on l'ait à l'esprit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ?

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Moi, je voudrais rebondir simplement sur ce que disait Paul-Félix. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit. On l'avait déjà dit à l'époque, y compris au moment de la fusion. Rappelez-vous les effectifs de ces 2 labos. Je crois qu'à l'époque de la fusion, l'Office hydraulique, c'était 15 personnes, 15 agents. Les deux autres confondus, ils n'étaient pas loin d'une centaine, je ne sais pas si vous voyez, avec une amplitude qui à mon avis n'était même pas comparable. Avec bien sûr des sectorisations, des domaines d'intervention qui étaient, Paul-Félix l'a évoqué, notamment sur tout ce qui est alimentaire, animal, etc. Passons...

L'Office hydraulique à l'époque avait impulsé une autre variante de l'analyse, l'analyse de l'air qui aujourd'hui je crois est effective. Donc avec 15 d'un côté à peu près et 100 de l'autre, on est devant un déséquilibre, on est en train d'entretenir, pardon l'expression, la danseuse, ou presque.

Donc, à un moment donné, je crois qu'on en a besoin. Vous l'avez annoncée pour juillet, on a vraiment besoin maintenant de changer d'époque, on ne peut pas rester comme ça, c'est même à la limite insupportable pour le contribuable, c'est l'argent de la Corse qui est sur la table. Ce n'est pas mon argent, ce n'est pas le vôtre, c'est l'argent de la Corse. C'est un scandale.

Je rappelle quand même à Georges qu'en 2018, avant la fusion, il y a eu une augmentation importante des embauches, notamment en 2A, sur le labo et que ça a complètement déséquilibré. Je me rappelle très bien l'époque.

Encore une fois, et on ne parle pas ici, ça a été évoqué, de la concurrence. On a bloqué chaque fois qu'il y avait un marché, un appel d'offres, les gros concurrents, les vampires qu'il y a notamment en France et qui auraient pu largement s'installer et écraser nos propres labos.

Donc aujourd'hui, il s'agit de riposter. La meilleure riposte, c'est bien sûr une mutualisation et c'est même envisagé, peut-être la fusion des 3 labos et pas des 2.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Alors qui d'autre ? C'est bon ? Bien donc, Madame la Conseillère, répondez pour le Pumonte, s'il vous plaît.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, pour vos interventions.

Oui, le constat, on le fait tous, on a tous le même, il faut renforcer la nécessité d'une réorganisation plus efficiente du dispositif à travers donc la fusion des laboratoires pour un laboratoire territorial unique, plus lisible, plus coordonné et mieux armé pour répondre aux enjeux sanitaires de demain.

Je suis d'accord, 90 agents actuellement sur les laboratoires, mais des domaines d'intervention qui sont beaucoup plus larges que ceux de l'Office hydraulique.

Pour répondre à Monsieur Mela, en juillet, on aura le rendu de l'étude et les scénarii. On reviendra devant l'Assemblée en septembre-octobre.

M. Georges MELA

C'est déjà bien.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

C'est mieux que rien. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous allons passer au vote, si vous êtes d'accord.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu »

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc non-participation de « Core in fronte », Charlotte TERRIGHI et Pierre GHIONGA.

Qui est pour ?

Le rapport (164) est ADOPTE à la majorité absolue.

(Absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)

Merci. Donc, Madame la Conseillère, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur le Cismonte ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Je vais rajouter deux mots sur le Cismonte.

Sur le plan financier, son investissement donc s'élève à 293 000 €. Cela a permis notamment l'extension de la salle d'autopsie et l'acquisition d'équipements techniques.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2,3 M€, avec une majorité consacrée aux charges de personnel là-aussi.

Les recettes quant à elles atteignent 2,6 M€, en hausse de plus de 14 %, avec une augmentation de 12 % des taxes d'analyses, 790 000 €.

La subvention de l'ODARC, 126 000 € ; la subvention d'équilibre de la Collectivité de Corse, 1 670 000 €.

Le résultat est à l'équilibre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y a un avis favorable de la commission des finances.

Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

On ne va pas faire bis, si vous allez redire la même chose, lasciate corre, emu capitu, c'est bon. Donc vous pensez la même chose, vous n'avez pas changer d'avis, très bien.

Madame la Conseillère, c'est bon ? Très bien. Donc, je sou mets au vote.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte », Charlotte TERRIGHI et Pierre GHIONGA.

Qui est pour ? « Fà populu in seme ».

Rapport (165) ADOPTE à la majorité absolue.

(Absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)

Merci.

Donc, le bloc financier est terminé. Nous avons maintenant le rapport d'activité. Where is the President, please ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je vais le présenter, Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. VANNI, venez me remplacer, s'il vous plaît.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président à l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 169 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2024

Rapport n° 169 : Rapport d'activité 2024 de la Collectivité de Corse

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Donc un rapport là aussi qui est extrêmement dense. Je vais essayer de résumer, parce qu'à cette heure tardive, après avoir débattu longuement d'ailleurs sur les politiques publiques sous l'angle budgétaire, mais on les retrouve dans ce rapport d'activité, et on le voit d'ailleurs dans la densité de ce rapport, on voit tout le travail qui est mené par la Collectivité de Corse et par ses agents, quoi qu'on en pense. Moi je vous invite à le lire, à le parcourir en tout cas, et vous verrez qu'il y a énormément d'actions, des centaines et des centaines d'actions qui sont menées tout au long de l'année par notre collectivité et par ses agents. Et tout cela démontre que notre collectivité est en première ligne pour faire face à l'ensemble des besoins et y compris aux grands enjeux et difficultés de la Corse.

Et malgré toutes ces difficultés, c'est une collectivité en version positive, parce que j'ai entendu malheureusement beaucoup de choses trop négatives tout à l'heure, alors que ça ne se justifiait pas, en version positive. Elle avance la collectivité.

Elle avance d'abord grâce au travail que nous produisons, que les élus produisent, il faut aussi le dire, c'est écrit, ça figure dans ce rapport. Vous avez plus de 1 500 rapports qui sont examinés, vous avez 130 ou 129 qui sont soumis à l'Assemblée de Corse, vous avez 1 283 délibérations CPD. Et nous le faisons aussi en association et en consultant tous les organes consultatifs qui sont autour de nous, le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a Giuventù.

Elle avance, je l'ai dit, aussi grâce à l'implication, grâce à l'engagement de ses 4 500 agents et personnels. Et on se l'est dit tout à l'heure, c'est une richesse pour notre collectivité. Il y a un énorme travail qui est produit, même si on le sait aussi qu'il y a des efforts de productivité qui doivent être réalisés, qui sont en cours aujourd'hui à travers l'organisation. Et en 2024, on a mis en place les bases de cette réorganisation, avec notamment la nomination d'un nouveau DGS ; réorganisation qui s'est continuée et qui se poursuit en 2025.

Enfin, elle avance, je l'ai dit aussi, parce qu'il faut répondre aux enjeux que connaît la Corse, aux défis que connaît la Corse, avec un développement économique, comme on le sait tous, fortement déséquilibré ; on l'a vu tout à l'heure, avec une précarité, une démographie et un vieillissement de la population bien sûr qu'il faut prendre en compte ; avec aussi des pans de notre économie qui sont gangrenés par des pratiques mafieuses, ça fait partie aussi de nos réalités et qu'il faut aussi traiter.

Et on le traite aussi nécessairement par le premier point, j'en ai beaucoup parlé tout à l'heure, l'action sociale et la solidarité. On a donné des chiffres, ils sont conséquents, 230 M€ par an : action sociale de proximité, l'action sur l'autonomie des personnes âgées, l'enfance et la famille, le soutien des personnes en insertion, mais aussi beaucoup les politiques de formation professionnelle, jeunesse, culture qui sont extrêmement nécessaires pour y compris permettre de lutter contre ces phénomènes et dérives mafieuses.

Elle avance aussi cette collectivité pour accompagner l'ensemble des projets et les territoires au service bien sûr de l'économie plus diversifiée et plus durable.

Elle œuvre en faveur de l'aménagement du territoire, c'est 153 M€ chaque année, en tout cas en 2024, qui ont été consacrés pour cette politique-là, avec les aides aux communes et intercommunalités, on l'a vu et Julien Paolini le rappelait, c'est chaque année plus de 60 M€, 67 M€, je crois, en 2024 qui ont été consacrés à l'aide aux communes et aux intercommunalités. Donc, une action très forte.

La politique foncière avec l'Office foncier, + 4 M€ aujourd'hui répartis sur 12 portages en 2024. Là aussi, on est sur un outil de lutte contre la spéculation, même si on sait qu'il faut davantage le muscler pour qu'il soit encore plus actif et efficace.

Elle avance enfin sur la politique d'amélioration des équipements structurants, on en a parlé tout à l'heure, ça fait écho au débat sur les orientations budgétaires.

Une politique de transport qui intègre bien sûr la continuité territoriale.

En 2024, vous le savez, il y a eu 2 événements qui ont été importants : d'abord la DSP aérienne avec la notification, le début de la nouvelle DSP qui nous permet de sécuriser à la fois cette DSP jusqu'à 2028 ou 2029, et en même temps qui nous permet bien sûr de garantir l'emploi et l'activité de notre compagnie territoriale.

Enfin, il y a aussi une délibération forte sur le maritime, avec cette décision qui valide les aides d'État octroyées par la France aux deux délégataires. C'est important aussi pour la sécurité de la DSP, parce que vous savez que c'est un enjeu d'importance, y compris dans les débats que nous avons eus ce matin et notre volonté politique d'avoir la maîtrise des transports, y compris de ses infrastructures.

Les transports interurbains et les transports scolaires. En termes d'aménagement, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est plus de 30 M€, dont 28 M€ sur les transports scolaires.

En 2024, 112 M€, c'est un chiffre que j'ai cité, sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires, et bien sûr routières. C'est un montant extrêmement important.

Et enfin sur les aménagements, on le cite peu souvent, mais c'est un aménagement important qui est à mettre au bilan de notre activité, c'est le haut débit, et la fibre, qui en 2024 a connu aussi un saut quantitatif et qualitatif, puisque plus de 30 000 nouvelles prises ont été construites en 2024. Ce qui porte un total cumulé à 180 380 sur les 192 000 prises attendues. Donc, on est là maintenant sur une couverture de l'ensemble du territoire corse. Et vous le savez, c'est aussi un message et une orientation forte vers la politique d'aménagement du territoire et de maintien de l'activité, notamment dans les zones rurales et les zones de montagne. Et je pense principalement aussi à l'activité des toutes petites entreprises.

Mais tous ces aménagements, ils sont aussi à corréliser avec la volonté que nous avons eue, y compris en 2024, d'impulser un développement économique qui est tourné en grande partie vers l'appareil productif.

Plus de 73 M€ ont été consacrés à ce volet-là, avec bien sûr, et je commencerai par-là, le développement agricole et rural qui est essentiel. L'action de l'ODARC, chaque année, notamment avec la mise en œuvre du volet corse du PSN. Mais aussi toute l'aide qui est apportée aux filières. L'objectif, c'est d'aller vers une agriculture de production et aussi bien sûr avec en point de mire, l'autonomie alimentaire.

Mais bien sûr en 2024, comme nous le faisons depuis que nous sommes aux responsabilités, nous avons bien sûr travaillé sur le soutien fort à l'économie en général, 35 M€ d'aide pour les entreprises, 15 M€ en aides directes, le reste en aides indirectes, 2,5 M€ aux entreprises touristiques, avec une action de l'ATC très soutenue, y compris en 2024 en travaillant et en initiant la démarche sur ce que nous appelons aujourd'hui les flux aériens.

Et enfin, parce que c'est aussi de l'économie sur laquelle nous sommes particulièrement attachés, en 2024, nous avons voté un plan territorial de soutien et de développement à la pêche corse, plus de 1 M€ était consacré à cette filière dont vous savez qu'elle est en difficulté et que nous devons soutenir fortement parce qu'elle fait aussi partie de notre identité.

Mais ce développement, vous le savez, il ne peut être réussi que s'il est aussi porté par notre volonté de durabilité et de respect fort de l'environnement, qui ne peut être axé que sur la richesse et la préservation de nos ressources naturelles. Et là aussi, nous avons investi plus de 58 M€ sur ce chapitre-là, avec bien sûr la politique de l'eau, je ne vais pas y revenir mais vous le savez, on est sur un plan d'abord d'investissement à hauteur de 240 M€, ça, c'est la première jambe, mais sur une deuxième jambe qui est celle aussi de travailler sur la préservation de la ressource et ce que nous appelons tous aussi la sobriété des usages.

Ça nous renvoie à la politique de biodiversité menée activement par l'Office de l'environnement, 6 M€ sur cette politique-là, de préservation de manière très claire des espaces naturels et remarquables. Mais ce travail-là est mené tout au long de l'année et particulièrement en 2024.

L'énergie avec ce cap de l'autonomie énergétique, avec en 2024, rappelez-vous, le lancement de la première pierre de la centrale du Ricantu fonctionnant au biocarburant. Là aussi, ça muscle notre démarche sur les énergies renouvelables. Je pense que c'était essentiel. On passe d'un siècle à un autre, même s'il a pu y avoir des critiques sur ce process, n'empêche qu'on sort d'une centrale polluante au fioul lourd pour aller vers quelque chose de beaucoup plus vertueux et donc on bascule sur, ce que je disais, du 20^{ème} au 21^{ème} siècle avec un peu de retard, mais ce pas nous le franchissons en 2024.

2024, bien sûr, ça a été une année d'engagements pour faire vivre ce qui nous constitue, y compris en tant que peuple : notre langue, la culture et le patrimoine.

Sur la langue, bien sûr, toujours, on en a parlé encore hier, notre volonté d'aller et de construire une société corse bilingue, avec en perspective la notion de coofficialité, bien sûr reconnue à travers le statut d'autonomie. Et c'est dans ce sens-là que nous avons travaillé en 2024, notamment en favorisant toujours l'enseignement immersif, qu'il soit public ou qu'il soit privé. Et on le voit ici sur le soutien à Scola Corsa, 1 M€ par an. Je crois que c'est un effort significatif que nous assumons particulièrement et dont nous sommes très fiers. En espérant que cet enseignement continue à se développer concomitamment à l'enseignement public.

La culture pour tous et pour tout le public, et le patrimoine, là-aussi, c'est un engagement fort que nous maintenons depuis tant d'années, sur lequel on sait très bien qu'il y a des contraintes budgétaires qui pèsent, mais aussi pour lequel nous maintenons le cap. Et nous sommes aux côtés des acteurs et des territoires, parce que nous savons aussi que ça participe à la vie de ces territoires et au maintien de l'activité dans les territoires.

Au-delà de toutes ces politiques, donc nombreuses comme vous avez pu le voir, il y a bien sûr aussi la volonté de s'ouvrir, de s'ouvrir sur ce qui est notre espace naturel, l'espace méditerranéen et européen. Et en 2024, bien sûr, nous avons initié ou mené nombre politiques de coopération - Madame la Présidente qui n'est pas là pourrait en témoigner - sur ces aspects-là. Moi, j'ai noté que 73 partenariats sont initiés en 2024 avec tout un panel de partenaires, en mobilisant l'ensemble des dispositifs et de programmes européens, que ce soit les FEDER, le FSE, les Erasmus, les INTERREG.

Donc, on est très actifs, il faut s'en féliciter et on ne le fait pas assez savoir, et j'espère que nous serons plus dynamiques dans cette communication pour montrer combien la Corse participe et collabore dans ces échanges, dans ces productions et ces travaux avec notamment les îles de la Méditerranée.

Enfin, je terminerai par deux points.

D'abord 2024 aussi, ça a été un travail mené collectivement par cette Assemblée et ses représentants, notamment la délégation qui représentait la Collectivité de Corse sur les évolutions institutionnelles. Une année importante qui est marquée par deux temps forts, je crois.

Le premier, c'est l'accord politique large autour du projet d'écriture constitutionnelle qui a été passé, dit « Accord de Beauvau - ministère de l'Intérieur », validé par une large majorité à l'Assemblée de Corse le 27 mars 2024. Donc c'est un moment important. Mais il y a un autre moment important, peut-être un peu moins réjouissant pour nous, ça a été la dissolution de l'Assemblée nationale française qui a aussi, malheureusement, obligé la suspension de ce processus, même si on sait maintenant que les négociations ont repris, avec quand même le souhait, je pense partagé par tous, qu'il y ait un aboutissement positif en 2025.

Enfin, et je terminerai par-là, on ne peut pas parler de 2024 sans parler de l'événement unique et historique qui a eu lieu en 2024, la visite de Papa Francescu. Je crois que ça a été un moment à la fois d'unité, de rassemblement de notre peuple, quelles que soient d'ailleurs ses croyances, ça allait bien au-delà de la croyance, mais ça nous a permis, je crois, dans un moment de rassemblement,

comme je vous le disais, de pouvoir aussi constater que le peuple corse, il vit, il existe et il sait se rassembler dans la ferveur et l'unité.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il est joli, il est bien colorié en tout cas. C'est un rapport d'activité qui ne fait pas transparaître une politique spécifique à un territoire insulaire qui a une histoire et qui a une équipe de gouvernement qui vient d'une lutte difficile faite de revendications fortes.

La région Centre-Val de Loire aurait pu avoir le même rapport d'activité, présenté de la même manière.

Malheureusement, ce rapport d'activité, il est le traceur de votre politique. C'est ce que vous avez fait. C'est une politique routinière qui décline une logique de continuation de toutes les politiques fléchées par la volonté française dans le cadre de la petite décentralisation et des petits pouvoirs qu'elle a accordés à la Corse.

Ensuite, dans ce rapport d'activité, déjà, il manque des rapports. Il manque tous les rapports des offices et agences. Parce que si je regarde que celui que je connais le mieux, l'Office d'équipement hydraulique, à part les ombrières sur les toitures de l'Office hydraulique et le grand projet de l'irrigation du Niolu, il n'y a rien.

Ça fait partie normalement des besoins, on doit avoir connaissance des rapports d'activité de chaque établissement. Ça fait partie d'obligations dans le cadre d'un rapport d'activité d'avoir des annexes et pour chaque établissement, on doit savoir ce qu'on paye, ce qu'ils ont fait. Ça fait partie des règles.

Ensuite, le rapport d'activité en lui-même, honnêtement, il y a quand même un effort de synthèse, un effort de présentation. Je rigolais sur les couleurs. C'est quelque chose qui est agréable à lire.

Maintenant, la réalité de l'activité, elle est comme elle est, mais quand on dit « on a fait beaucoup de choses », heureusement, il y a quand même 5 000 personnes qui travaillent pour la Collectivité de Corse, comme par exemple

l'Office hydraulique, comme l'ODARC, comme des organismes rattachés et comme tous les services.

C'est logique qu'en retour, on puisse produire un document papier qui énumère, sans que ce soit un inventaire trop lourd et trop fastidieux, des mesures générales. Beaucoup sont obligatoires.

Par contre, la place, je dirais, à l'innovation politique que l'on aurait pu attendre en 10^{ème} année d'une mandature patriotique, moi je vous le dis, je ne les vois pas. Je ne les vois pas. Même dans la forme, dans les choix lexicaux qui sont retenus dans votre manière de présenter, on sent que ce sont des mains neutres, des mains de fonctionnaires territoriaux. Sauf que le politique qui présente le rapport, il doit l'incrémenter de sa vision politique.

Un rapport d'activité, c'est un rapport qui a un sens politique. Moi, j'estime qu'un rapport d'activité par une équipe nationaliste autonomiste, il ne doit pas être reproductible à un rapport d'activité que ferait Monsieur Savelli. Et pourtant je pense que c'est dans la même appréciation. C'est dans les mots. Il y a des sens à beaucoup de choses et moi je ne les retrouve pas. Vous me direz « c'est là, là ou là », moi je vous dis non, c'est quelque chose qui est générique.

Votre rapport d'activité, c'est votre politique et votre politique, on doit la sentir et là, elle est, je dirais, impalpable au sens des traceurs, de ce qu'on attend, du moins de ce que moi j'attends, de ce que Core in fronte attend. C'est tout.

Sinon le rapport, honnêtement, il est très très bien présenté. On sent qu'il y a un travail de synthèse et même la synthèse de la synthèse est bien faite.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres interventions ? Oui, Mme Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Alors je regrette qu'il n'y ait pas le président de l'exécutif, parce qu'il y a dans ma petite intervention des choses qui le concernent, mais j'espère que vous lui ferez passer le message.

Alors moi, j'ai consulté avec attention ce rapport d'activité et je tiens à féliciter les services parce que j'ai trouvé que le document était bien fait et bien synthétisé. Je les félicite pour leur travail, mais je tiens également à réagir sur l'un des points de ce rapport.

Ce point est un petit point évoqué brièvement et, Monsieur le Président, pas du tout dans votre présentation : c'est le domaine des infrastructures routières.

« Le réseau routier... », écrivez-vous, « ...est l'un des éléments les plus importants de notre patrimoine public ». Et donc, rien qu'à ce titre, nous avons le devoir de le préserver.

Certes, 80,2 M€ ont été consommés sur des projets nécessaires. Certes. Je comprends que les grands axes de circulation soient privilégiés et exigent des opérations budgétivores.

A ce propos, nous réclamons à cor et à cri depuis le début de la mandature l'actualisation du PPI Transport qui date de 2017 et qui n'a été que peu appliqué.

A l'occasion du rapport sur la déviation d'Olmeto en janvier dernier, nous avons présenté un amendement demandant la révision du document pour la session de juin, donc celle-ci, avec un prévisionnel financier et un calendrier de réalisation. Vous aviez sous-amendé pour enlever la deadline de juin et la remplacer par six mois. Donc... juillet.

En commission des finances, cela a été évoqué jeudi dernier, je vous demande donc publiquement une confirmation : aurons-nous le PPI actualisé au mois de juillet ?

J'en reviens, Monsieur le Président, au réseau dit secondaire.

Quand j'emprunte nos petites routes de montagne, je ne peux me résoudre à les voir dans un tel état d'abandon.

Je me fais le porte-parole de nombre de maires et d'administrés, souvent désespérés par le danger qui occasionne souvent des accidents et qui pourraient un jour provoquer un drame.

Au-delà des gros travaux structurants, il y a aussi les travaux d'aménagement sécuritaires et indispensables, pour certains attendus par plusieurs communes depuis bientôt 10 ans. Et ces travaux ne mobilisent pas de crédits importants, donc on pourrait les faire.

Et à côté de ces petits travaux d'aménagement, il y a surtout l'entretien qui garantit, ou plutôt qui garantirait s'il existait, la longévité du bon état des voies de circulation.

Comme on ne parle bien que de ce qu'on connaît, je vais vous parler de notre territoire, pour vous dire, Monsieur le Président, que la situation y est catastrophique. Mais au-delà de notre territoire, je pense que beaucoup pourrait reprendre à leur compte ce que je dis.

J'ai alerté plusieurs fois le service des routes ou les conseillers du Président de l'Exécutif à ce sujet. Mais de toute évidence, la CdC pêche par son manque de proximité et donc de réactivité... Et les doléances se perdent dans une succession d'appels téléphoniques, de SMS et de mails.

A l'heure du développement de l'IA, il paraît inconcevable que nous puissions échouer dans nos missions de base.

Je peux comprendre que la gestion des hommes, ou de leur absence d'ailleurs, est compliquée, mais nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, oublier pour autant des pans entiers de notre réseau routier et par la même leurs usagers.

Nous avons encore la chance d'avoir dans nos communes des privés, des entreprises, qui seraient prêts à conventionner avec la collectivité pour entretenir notre réseau. De grâce, Monsieur le Président, si nos effectifs ou nos recrutements sont insuffisants, faites appel à eux !

C'est là que j'avais besoin du Président de l'Exécutif, parce que je l'invitais, en lui disant que pour constater la véracité de mes propos et pour que vous puissiez prendre les mesures appropriées, je vous invite, malgré votre emploi du temps surchargé, à m'accompagner dans un déplacement sur les axes secondaires du Spelunca-Liamone, de façon inopinée bien entendu, car si votre venue était annoncée, je ne doute pas un seul instant qu'un effort rapide et efficace serait fait...

Dans l'avant-propos de ce rapport, il est rappelé notre lien collectif à notre terre et à notre histoire.

Nous sommes tous d'accord ici, je pense, pour dire que le rural est notre ADN. Pour y maintenir les populations, la fibre ne suffit pas. Il faut également qu'elles puissent se déplacer, comme les services de santé et de secours, dans un espace temporel acceptable et dans des conditions sécuritaires normales. Ce qui, à l'heure où nous parlons, est loin d'être le cas.

Nous sommes malheureusement dans un monde dans lequel tout ce qui n'est pas exposé publiquement est réputé ne pas exister.

C'est la raison pour laquelle je suis forcée de faire cette intervention aujourd'hui. Je le regrette.

J'aurais sincèrement préféré pouvoir vous féliciter pour des conditions de vie convenables des habitants, prioritairement âgés et donc plus vulnérables, de nos petites communes actuellement laissées pour compte.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci.

Monsieur le Conseiller exécutif, moi je vais vous parler de l'Office foncier.

Au mois de juillet 2021, dans le cadre d'une commission permanente, j'avais interpellé le président de l'Office, le président de l'exécutif, Monsieur Simeoni, pour lui demander la mise en place d'une commission pour travailler sur des clauses anti-spéculatives. Il a fallu attendre en fait la fin de l'année 2024 et le début d'année 2025 pour qu'un un groupe de commission se mette en place, représenté par chaque groupe. Il y avait une personne par groupe, nous avons bien travaillé, le résultat est là.

Notre groupe a contribué. Personnellement, j'ai contribué à la rédaction des clauses anti-spéculatives propres au notariat qui pourront être intégrées dans tous les actes d'achat pour les collectivités.

Alors ces clauses, elles sont très intéressantes puisqu'elles sont là pour lutter contre la spéculation immobilière et foncière. Je vais vous en citer quelques-unes :

L'obligation dans le cadre d'un achat, quand une vente est faite par une collectivité, qu'il y ait ou pas un portage par l'Office foncier, parce que je me suis autorisée quand même, puisque j'avais rédigé ces clauses depuis 3 ans, à les mettre à la disposition de tous les maires de Corse et qui je dois dire utilisent ces clauses assez souvent, puisque je suis sollicitée.

Donc aujourd'hui, au niveau de l'Office foncier, on a terminé ce travail. Ça a été un travail très intéressant.

Moi, je dois féliciter toutes les personnes qui ont fait partie de cette commission.

Je dois féliciter également le directeur et la directrice de l'Office foncier, de leur disponibilité puisqu'on a fait même un travail sur Aleria concernant justement ce cahier des charges.

Donc l'intérêt de ce cahier des charges, c'est la destination du bien. C'est-à-dire que demain, quand une vente sera faite par une collectivité, le cahier des charges sera intégré donc dans l'acte d'achat, l'obligation de la destination à une résidence principale, l'interdiction de vendre pendant 15 ans. En cas de mutation pour un événement grave (ça peut être un divorce ou un décès), il y aura une possibilité d'un pacte de préférence pour la Collectivité, ou même une clause expresse. C'est-à-dire que si demain, il y avait un effet d'aubaine, aussi petit soit-il, la Collectivité pourrait récupérer 20 % de la plus-value dégagée dans le cadre de la vente.

En cas de donation également, ce cahier des charges s'applique. Donc si vous voulez, moi je voulais saluer déjà ce travail qui est là, qui est très intéressant.

Et également dire que, au niveau de l'Office foncier, on est en train de continuer un travail de révision de la PPI, la nouvelle PPI 2025-2029 qui va permettre en fait un recadrage entier de l'Office foncier, c'est-à-dire avant, au moment de l'intervention de la Collectivité qui saisit l'Office foncier de son projet d'achat, il faudra un projet mûr avec une fiche qui décrira ce projet et même avant de signer un avant-contrat, de décrire véritablement ce que la commune envisage de faire sur son projet pour qu'on ait le contour et pour qu'on n'ait pas en fait des portages qui soient faits par l'Office foncier, sans qu'au bout du délai de 5 ans, qui est le délai de portage, on ne puisse pas réaliser.

L'intérêt également de cette PPI, c'est que nous allons intégrer le paiement par les collectivités qui demandent le portage de l'Office : un paiement à tempérament, c'est-à-dire que dès la signature du portage par l'Office foncier, il y aura le versement de 30 % du prix qui sera fait dans le délai de 5 ans. Ce qui permettra déjà à l'Office foncier d'avoir, je dirais, de la finance pour aller vers d'autres projets, mais aussi de montrer l'implication des collectivités qui souhaitent le portage de l'Office foncier.

Donc vous voyez, il y a un avant, il y a un pendant et un après. C'est-à-dire que quand on va sortir également de ce portage, il y aura un suivi de l'office foncier pour voir si le projet est bien dans le sens qui sera indiqué.

Et autre chose qu'on a également travaillé au niveau de l'Office foncier, c'est d'intégrer des clauses exécutoires dans le cas où une commune ne respecterait pas son engagement.

L'Office foncier pourra actionner cette clause exécutoire. Et également quand il y a éventuellement des offices HLM intégrés à un tiers, pour éviter de se retrouver avec des portages qui n'arriveraient pas à leur terme.

Ça c'est au niveau de l'Office.

Et je voulais également, puisque le président est là, lui poser une petite question.

Concernant « Una casa per tutti, una casa per ognunu », nous avons intégré en 2019 la possibilité, pour les coindivisaires, d'avoir une aide dans le cadre de « Una casa per tutti, una casa per ognunu ». Et je crois savoir, à moins qu'il y ait eu un changement, que cette aide elle n'est pas trop mobilisée, elle n'est pas trop demandée, parce qu'on connaît le problème de l'indivision et la difficulté pour les Corses de sortir de l'indivision. Je ne vais pas refaire à nouveau mes demandes répétées de l'activation de l'article 2 de la loi du 6 mars 2017. Mais ceci dit, si cette ligne budgétaire, Monsieur le Président, n'est pas activée, n'est pas mobilisée, pourquoi ne pas prévoir un forfait, une aide forfaitaire pour les communes qui demanderaient à résoudre ce problème de foncier dans le cadre d'un titrement ? Une aide au titrement pour les communes.

Voilà la question que je voulais poser. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Jean-Noël PROFIZI

Par rapport justement au titrement des biens, c'est un travail qu'on a fait sur notre commune et c'est vrai qu'on a quand même dépensé plus de 10 000 € et malheureusement toutes les communes ne peuvent pas budgétiser ce titrement.

Et c'est vrai qu'en fait, le foncier, c'est la base. C'est pour ça qu'on a voulu le faire. On a fait titrer 48 biens. Mais c'est vrai qu'il faudrait une aide aux petites communes et les inviter à le faire. Ce serait, je pense, quelque part salulaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions. Don Joseph Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, merci Monsieur le Conseiller exécutif, pour la présentation de ce rapport d'activité qui traduit et reflète les politiques publiques de notre institution durant l'année 2024 ; une année riche en événements, riche en réalisations, en projets.

Moi, à titre personnel, et je pense pouvoir engager le groupe « Fà populu in seme », on ne partage pas d'une part la vision de Paul-Félix Benedetti consistant à dire qu'il n'y a pas de marqueurs d'une politique nationaliste dans le cadre de cette politique, et on ne partage pas tout à fait non plus, Chère Angèle, Madame Chiappini, votre vision. En tout cas on peut partager un constat, mais pas la vision.

Alors, sur les marqueurs nationalistes. Paul-Félix disait, et c'est son droit le plus absolu, qu'il ne voyait pas la différence entre une politique menée par la Collectivité de Corse et une politique qui aurait pu être menée par une autre institution décentralisée au plan administratif français en France continentale.

Quelques délibérations, quelques moments forts de l'année écoulée qui montrent qu'on a une institution qui est la garante des intérêts matériels et moraux de ce peuple, et qui s'inscrit dans une perspective qui est pour nous une perspective politique et de construction nationale : le processus de beauvau, les rendez-vous, la Conférence des présidents qui a travaillé, la déclaration politique sonnette du 23 février 2024, le projet d'écritures constitutionnelles validé pour le plan législatif à 80 % de l'Assemblée de Corse en mars 2024, un certain nombre d'interpellations du Gouvernement et du président de la République dès septembre, au lendemain de la dissolution de l'Assemblée nationale française. Vous l'avez dit Monsieur Giovannangeli, on ne peut pas passer sous silence cet épisode marquant de la vie politique française, qui a bouleversé notre travail et le calendrier parlementaire, et notamment celui de la révision constitutionnelle initialement prévue.

Pour parler des politiques publiques mises en œuvre concrètement : la création de l'ÉPIC, l'entrée en vigueur de l'EPIC Chemins de fer de la Corse, sous le regard de mon ami, Hyacinthe Vanni, c'est aussi un marqueur politique fort. Quand on passe d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial, on fait une opération de nationalisation d'un service public qui est pour nous un service public essentiel, celui du transport ferroviaire, avec des investissements qui sont majeurs, portés notamment par la Collectivité de Corse sur le réseau ferroviaire.

Georges Mela n'est plus là, il parlait du temps où la Collectivité territoriale, notamment sous les mandatures de droite, portait de grands projets, on ne va pas rappeler l'épisode très douloureux du train qui ne roulait même pas.

Donc, on voit là, sous le contrôle de Hyacinthe Vanni encore une fois, tout l'effort et le travail qui est fait en matière de modernisation du réseau ferroviaire et en matière de développement de ce modèle de transport qui est un modèle vertueux à plus d'un titre : la commande centralisée voie unique, les points de croisement, les modernisations et rénovations de gares, etc., etc., le tram-train qui est même victime de son succès dans le Grand Bastia, qui arrive sur le Grand Aiacciu.

Sur la création, par exemple, de la société coopérative d'intérêt collectif pour l'exploitation territoriale des Eaux d'Orezza, je pense que là-aussi, c'est un marqueur politique fort que nous avons adopté à l'unanimité, mais qui est pour nous la traduction concrète d'une vision politique, traduite par ailleurs dans d'autres rapports que nous avons eu l'occasion d'examiner dans cet hémicycle.

Les nouveaux outils de l'économie mixte, développer l'appareil productif et on a un certain nombre de réalisations qui témoignent de notre volonté de développer l'appareil productif corse. Mais en même temps, bien sûr, il y a l'initiative privée, il y a la performance économique, mais il y a aussi la vision d'une économie qui est une économie orientée vers le bien commun, vers le partage, vers les retombées économiques pour un territoire, notamment en l'espèce, celui de l'intérieur de la Castagniccia.

Je pourrais parler aussi du processus de rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse. On sait notamment le travail considérable mené par le président du Conseil exécutif dans un contexte de contraintes énormes, avec y compris un retard pris au niveau de l'État par rapport à la loi Pacte de 2019.

On a vu à un moment donné l'opposition du Secrétaire général aux affaires de la Corse en octobre dernier.

On a vu la levée de bouclier légitime du Président de l'Exécutif et tout ce qu'elle a suscité derrière comme réaction, y compris au niveau des forces vives et syndicales de la CCI, accompagné et soutenu par un certain nombre de forces politiques, dont la majorité territoriale.

Là, on est sur des enjeux stratégiques majeurs.

La maîtrise par la puissance publique corse de la gestion des ports et des aéroports, qui sont des équipements de transports stratégiques pour un territoire insulaire comme le nôtre.

On pourrait parler aussi de la dimension sociale, avec les emplois, plus de 1 000 emplois à la CCI de Corse.

On peut parler bien sûr, même si le rapport n'est pas encore concrétisé, mais ce n'est pas de notre fait, de la procédure lancée en matière d'achat de flux qui là aussi reflète notre vision d'un tourisme déconcentré durable, d'un tourisme annualisé avec des prévisions de retombées économiques et fiscales fortes pour le territoire insulaire et pour nos institutions.

On peut parler de la production de normes novatrices, y compris dans le prolongement de la délibération contre les pratiques mafieuses.

Le bénéfice raisonnable qui figure d'ailleurs dans un certain nombre de délégations de services publics, y compris maritimes.

La notion de biens communs.

Què, ùn sò micca chjachjari.

Sò scelti pulitichi, sò atti. Sò fatti forti.

È pensu chì, issi fatti quì, issi realizzazioni quì, si scrivini in un filu di un prughjettu chì hè un prughjettu di a magiurità territoriale chè nò pudemu sparta cù d'altri quì, chì ghjè un prughjettu naziunali forti incù una dimensioni suciali forti.

Ceci étant posé, un dernier mot, mais je ne vais pas à cette heure tardive alourdir les débats.

Je partage un certain nombre de points de vue exprimés par notre collègue Angèle Chiappini, y compris sur les routes. Mais l'état du réseau routier, qu'il soit le réseau territorial ou le réseau du secondaire, ex-départemental, c'est aussi le produit d'une histoire. C'est le produit d'une histoire. Quand l'État a transféré un certain nombre de compétences et d'infrastructures aux institutions dans le cadre des vagues de décentralisation, y compris à la Corse, il n'y a jamais eu d'évaluation de l'état des infrastructures. On parle des routes, mais on peut parler aussi des infrastructures portuaires et aéroportuaires, il faut le dire.

Jean Biancucci, je convoque sa mémoire, le disait souvent ici dans cet hémicycle, il y a des régions, lorsqu'on a transféré, et je pense à la Bretagne par exemple, les routes, il y a eu des plans de rattrapage financés par l'État à hauteur parfois de 100 %. Ici, rien du tout.

Alors le plan exceptionnel d'investissement, pareil.

Tout à l'heure, Georges, je n'ai pas voulu répondre, Alex s'en est très bien chargé. Sur l'époque des grands projets, le plan exceptionnel d'investissement qui est un droit et qui est même un devoir, un dû de l'État envers la Corse par rapport à un retard dont nous ne sommes pas comptables, puisque nous n'avions pas nous, puissance publique Corse à l'époque, la gestion des infrastructures.

Le rattrapage historique, on a eu le plan exceptionnel d'investissement, qui a produit un certain nombre d'effets, insuffisants pour X raisons, je n'y reviens pas à cette heure-ci, il y a eu le PTIC. Là-aussi, Gilles Giovannangeli parlait tout à l'heure de la mécanique du PTIC, il y a eu un souci. Quand on négocie directement du côté de l'État avec le bloc communal et intercommunal sans en référer à la Collectivité de Corse, alors que la Collectivité de Corse a compétence d'aménageur, ça pose problème.

Donc on espère, puisqu'on converge sur un certain nombre de points de vue, se retrouver, y compris dans la discussion avec l'État, lorsqu'on discutera, dans le cadre par exemple de la loi organique, non seulement du nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal à construire entre l'État, la Corse en général, CdC, intercommunalités, et même un plan de rattrapage historique qui est appelé de tous, y compris de vous-même, je crois savoir.

Mais là aussi, pardon de revenir sur le débat budgétaire, il a été dense aujourd'hui, quand vous parlez de la dette, y compris générée par l'emprunt, et on ne revient pas sur la structure de la dette, nous, on assume cette vision politique là d'emprunter pour investir. Parce que si on se fiait à un certain nombre de vos remarques où on visait, comme le disait le président Giovannangeli, simplement être dans l'excellence de l'orthodoxie budgétaire et financière et donc dans une forme d'austérité, si on n'empruntait plus, plus d'investissements, et en cascade, on a les retombées sur les entreprises insulaires, et donc y compris sur les citoyens corses en matière d'infrastructures.

Donc je pense que, à la fois sur les traceurs nationalistes pour lesquels nous avons été mandatés et à la fois pour améliorer et transformer le quotidien de notre peuple, je pense que, avec les moyens qui sont les nôtres, budgétaires, normatifs, administratifs, qui sont des moyens restreints et contraints, on fait le maximum. Je pense que nous faisons bien, en tout cas nous du côté de « Fà populu in seme », nous le soulignons au Conseil exécutif et j'espère qu'on se retrouvera dans la perspective d'une évolution, notamment institutionnelle, constitutionnelle dans le cadre de la future loi organique et d'un nouveau pacte à construire avec l'État, parce qu'on a aussi besoin des moyens de mettre en place notre projet, notre politique publique et de répondre aux besoins, aux attentes et aux défis de la Corse et des Corses. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Angèle Chiappini vole dî duie parolle.

Mme Angèle CHIAPPINI

Oui, pardon, une seconde.

Juste pour répondre aux mots de notre jeune collègue.

Je pense que vous m'avez mal comprise, parce que moi j'ai dit que sur les gros travaux, on était bon. J'ai parlé d'entretien et de petits travaux d'aménagement sécuritaire qui ne représentent pas absolument pas de gros budgets, ni qui rentrent dans tout ce que vous venez d'évoquer. Donc ça n'a rien à voir.

Et je reprends la parole puisque le président de l'exécutif est revenu, pour lui dire que je l'ai invité, avec Don Jo d'ailleurs, s'il veut venir comme ça, il constatera, à faire un petit tour sur nos axes secondaires de Spelunca - Liamone.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On est un peu jaloux, vous ne nous invitez pas !

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement vous faire part d'une petite expérience qu'on a eue à quelques-uns, il y a quelques jours avec des élus de « Fà populu in seme », nous nous sommes rendus dans un petit village, puisqu'on a parlé à l'instant des villages, et on a réduit possiblement notre action soit au manquement des routes ou des routes secondaires ici, ou au fibrage ailleurs. Moi je voulais simplement vous faire part de cette expérience.

Déjà, dire qu'on a un document qui fait près de 130 pages et qui démontre une chose, c'est qu'il y a une réelle activité plurielle, diversifiée de notre institution au moment où souvent, notre institution, on la critique en disant qu'elle est en panne. On regarde ce document, on voit que notre institution, elle est loin d'être en panne. Mais c'est un document écrit, donc à un moment donné, il peut paraître forcément de par sa nature, un rapport d'activité, ça peut paraître un petit peu aride, ce n'est pas un roman qu'on lit le soir.

Et donc on est allés avec quelques élus du groupe « Fà populu in seme » mais dans un village et le maire du village nous a dit : je vais construire une nouvelle école et grâce à l'Office foncier, c'est normal, ce n'est pas le fait forcément de notre majorité, je ne dis pas ça, mais il se trouve que c'est nous qui sommes en responsabilité au moment où je vous parle, et le maire nous disait donc : l'office foncier m'a permis de faire l'acquisition du terrain pour construire une nouvelle école. Donc, on était heureux de l'entendre. Et je dis : mais au niveau de la construction de l'école ? Oui, la Collectivité aussi sur d'autres programmes participe à la construction de l'école. On se dit : ça, c'est pas mal quand même.

Et on a demandé au maire, aux adjoints qui étaient présents et aux administrés : vous avez la fibre là, au village ? Ils nous ont dit, Ah oui, depuis 4 mois, tout le village est entièrement fibré depuis 4 mois. Je peux vous assurer que quand ils ont dit ça, il y avait un niveau de satisfaction dans leur réponse qui était optimal, qui était optimal.

Donc là, on parle de l'acquisition de terrain pour une école, on parle de la construction d'écoles, on parle du fibrage.

Il y avait des jeunes dans l'assistance qui nous ont dit : nous on a bénéficié du programme « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Et puis, ça va faire plaisir à Bianca Fazi, qui nous écoute, il y avait quelques anciens qui étaient là, ils sont venus nous voir, ils nous ont dit : nous, on est extrêmement contents et heureux de l'action de la Collectivité, notamment du programme, cara Bianca, « Invechjà bè in casa soia ». Donc il y a tout un certain nombre d'actions dans ce programme-là. Je dis : mais qu'est-ce qui vous plaît particulièrement dans ce programme ? Ils nous ont dit, la Collectivité finance gratuitement des associations qui montent dans nos villages, pour nos anciens, faire des activités culturelles et sportives.

Et là, je vais vous dire très franchement, c'est normal quand on est en majorité, on est des fois traversés par le doute, on se dit est-ce qu'on fait toujours les choses bien, et sans doute que nous devons nous améliorer, c'est une constance de l'action publique, ça, j'en conviens parfaitement.

Mais des fois vous prenez des critiques ici ou là, souvent subjectives, souvent injustes, qui peuvent vous faire dire, mais est-ce qu'il ne faudrait pas qu'on fasse autrement ? Mais quand vous passez dans un village et qu'on vous dit que ce village est entièrement fibré, qu'on va construire une nouvelle école, qu'on permet l'acquisition de foncier, qu'on vous dit que des jeunes peuvent s'installer parce qu'il y a le programme « Una casa per tutti, una casa per ognunu », qu'on vous dit que nos anciens peuvent recevoir des activités entièrement gratuites in casa, in casa soia, grâce au programme « Invechjà bè », je dis que cette

Collectivité, tout ce que je viens d'égrainer, et sans doute y a-t-il autre chose, ne se réduit pas exclusivement au fibrage et tout ce que je viens d'égrainer se retrouve dans le rapport de 130 pages de cette année et se retrouve dans les autres rapports parce que c'est tout le temps mis en perspective sur des plans pluriannuels.

Donc ce que je veux dire, bien sûr, on peut partager ici ou là telle ou telle critique parce qu'il manque toujours quelque chose, mais notre institution est en activité et elle fait pour nos territoires, elle fait pour nos villages, elle fait pour nos quartiers, elle fait pour nos jeunes, elle fait pour nos anciens, elle fait pour le peuple Corse. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altri intervenzione ?

M. Saveriu LUCIANI

Je vais monter habiter dans ce village parce que s'il y a la fibre, s'il y a la route...

Plus sérieusement, certainement, on n'est pas ici ni pour accuser, ni pour se victimiser les uns les autres. Il n'y a pas le sujet, comme dirait quelqu'un, mais des fois il manque des verbes.

Je reprendrais le propos notamment de Paul-Félix sur le fait qu'il y a, et j'ai entendu attentivement ce que disait notre jeune collègue, je vais revenir un peu en 2025, on est quand même dans une situation assez particulière, notamment vis-à-vis de l'État français, il l'a évoqué d'ailleurs lui aussi, ce grand souci, ce grand doute qui nous poursuit depuis 40 ans, d'émancipation nationale et pour laquelle, à l'heure où on parle, qu'on le veuille ou non, l'issue est très incertaine, ou alors je ne suis pas à l'Assemblée de Corse, je suis sur mon divan, à la maison en train de jouer avec la télécommande.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à un moment donné, ce qui me gêne, le rapport d'activité, honnêtement il est intense, il n'y a pas d'équivoque, c'est vrai que je n'ai pas percuté sur le choix des couleurs, ce n'est pas le plus important, il y a véritablement de l'action, il y a une activité. Maintenant, encore une fois, ce n'est pas avec les vicissitudes liées aux aspects financiers, mais ça été évoqué aujourd'hui en long, en large et en travers, mais je crois qu'il y a un sens, il y a une construction nationale à continuer. Forcément aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, quand bien même il y a des réponses partielles, il n'y a pas une construction, il n'y a pas un sens de construction en tout cas qui se décèle de manière véritablement forte.

Tout à l'heure, pour la boutade, Paul-Félix évoquait les ombrières, on pourrait évoquer ORELI aussi, qui n'est pas forcément une grande réussite par exemple. Mais bon, ce n'est pas l'objet de ce que je dis, mon propos est très court. Je crois qu'il y a à être sensible surtout aujourd'hui, en dehors du rapport de force à installer, et vous l'avez vu que par rapport notamment à l'aspect linguistique, on est quand même, pas au dépourvu, mais on est quand même désarmés, on n'a pas encore armé véritablement le tir, passez-moi l'expression, pour les négociations. On est en quelque sorte devant des politiques subies où le recteur à la main. Moi ça me gêne un peu parce que les recteurs dans le temps, ils étaient occupés, je parle du rectorat, pas le recteur, le recteur a toujours été occupé, mais le rectorat aussi.

Simplement, sur l'aspect proximité, je pense que ce que disait ma collègue du troisième étage, on sent bien, et ce matin ça a été évoqué aussi, que la Chambre des territoires n'est pas forcément l'alpha et l'oméga de cette proximité, il y a une proximité à construire et pas à construire simplement en termes de gestion et de bonne gestion, de bonne fluidité des rapports entre l'institution et le terrain, mais parce que je crois qu'il faut donner un sens, et hier quand je parlais de territoire, je crois qu'il faut imaginer autrement le territoire et ce lien au territoire. 2018 a marqué une cassure qu'on n'a pas encore, les uns et les autres, même à notre époque, qu'on n'a pas encore résorbé, qu'on n'a pas encore mis véritablement en place. Ce lien de proximité, ce besoin aussi de regarder, alors c'est sûr que la démographie, l'électorat très majoritairement, se retrouve dans les plaines et sur les grandes agglomérations, ce n'est pas forcément des gros réservoirs électoraux et peut-être aussi ça influe quelque part, une part de l'action politique et peut-être un peu de désintérêt vis-à-vis de ces zones, notamment reculées.

Donc l'idée, c'est peut-être de repenser le territoire. Moi, dans ce rapport d'activité, ce qui me manque, en bon enseignant, c'est une part de constat même s'il y a un bel édito en langue Corse, j'aime bien les titres en Corse, mais tant qu'à faire, s'il y a les titres, j'aimerais aussi les sous-titres. Vous le savez, ça c'est aussi la diglossie institutionnelle, il va falloir qu'on la corrige. Mais une part de constat et surtout sortir de ce rapport avec l'idée de ce qui va se passer derrière et qui va viser, et là je le souhaite autant que vous, l'amélioration de tout ça.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altrè dumande ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voudrais dire, cher Don Joseph, vous avez la fougue de la jeunesse et c'est un compliment dans ma bouche. Il y a beaucoup de choses que vous avez vues, de notre côté, il y a des choses que nous aurions aimé voir. Et je pense que par moment, vous vous égarez. On est dans un rapport d'activité, on est dans du concret. Et quand ma collègue Angèle Chiappini vous a parlé, alors même si ça vous gêne, de l'état d'entretien de notre réseau routier, je pense que les fougères de 2 mètres, ce n'est pas le fruit de l'histoire. Soyons sérieux 5 minutes. On n'a pas besoin de pouvoir législatif ou de révision constitutionnelle pour passer l'épaveuse.

Une fois qu'on a dit ça, je vais être un peu plus sérieuse, ce rapport, il est structuré, je ne fais pas de polémique sur les couleurs et la synthèse est très bien faite et très agréable à lire. Et justement, ça met en évidence un certain nombre d'interrogations que l'on a. Alors si on peut s'exprimer et avoir des interrogations sans être critiqué d'opposition négative et néfaste, vous avez eu par la bouche de ma collègue, Maître Pieri, le fait que l'opposition que l'on incarne peut être également extrêmement constructive et sérieuse.

Le PADDUC par exemple, nous avons délibéré en novembre dernier sur sa révision partielle. Vous annoncez des rapports d'étape dès janvier 2025. Nous n'avons rien vu, même si Julien Paolini a dit que nous aurions un peu plus de visibilité en juillet. C'est une interrogation légitime.

Les déchets, et là je rejoins ce que disait Paul-Félix en disant qu'il manquait peut-être un état descriptif des réalisations. C'est un rapport d'activité. Vous annoncez avoir accompagné 34 projets dont 11 au titre du contrat de plan État/région, il aurait été intéressant de connaître les projets que vous avez accompagnés tant sur la collecte que sur le traitement, parce que vous savez que les besoins sont énormes.

Vous parlez également de fiabiliser ou d'avoir fiabilisé les données sur les flux du BTP. Vous savez que dans des territoires respectifs, aujourd'hui nous sommes en charge des DMA, des déchets ménagers et assimilés, nous les intercos, pas des déchets du bâtiment, et ça devient un énorme problème pour nous.

Sur les infrastructures portuaires, vous voyez, je suis très factuelle, et aéroportuaires, nous aurions aimé avoir un point d'étape peut-être ou en tout cas des perspectives sur le port de Bastia après les millions d'euros d'études, et également sur le devenir du port de commerce de Calvi, malgré les relances de la municipalité peut-être en disant actions urgentes à entreprendre.

Je ne parle pas des routes, on en a suffisamment parlé.

Et je vais conclure enfin sur un sujet qui intéresse le Président Vanni, c'est l'intermodalité. Nous attendons, et je prends à témoin la présidente de la CDENATE, Madame Nivaggioni, chère Nadine, nous attendons depuis plus de 3 ans une étude sur l'intermodalité que l'on a réclamée. Par exemple en Plaine orientale, est-ce qu'on va privilégier l'extension de la 4 voies à compter de Vescovato ou plutôt est-ce qu'on va privilégier et/ou l'extension du train ? Je sais que le marché de l'étude est prêt et que la délibération était prête. Pourquoi ne pas l'avoir lancée ? Voyez là justement, c'est une étude qui nous paraît extrêmement importante à lancer. Alors il se dit qu'il y aurait et c'est légitime, on peut ne pas être d'accord, on est encore grâce à Dieu en démocratie, il se dit qu'il y a des visions différentes au sein des services, que certains privilégieraient le train, d'autres plutôt un renforcement du réseau routier.

Vous voyez donc, ce sont des interrogations légitimes. J'espère qu'elles ne vous ont pas gênés, ni offusqués et c'est ce que nous aimerions retrouver dans un bilan d'étapes relativement global et peut-être dans le prochain rapport d'activité. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ?

M. Don Joseph LUCCIONI

Simplement, on ne va pas faire un chjami è rispondi, merci pour le compliment sur la fougue de la jeunesse. J'espère que la fougue durera l'âge venant, et j'imagine que c'est partagé.

En revanche, la fougue de la jeunesse n'empêche pas la nuance. C'est une des raisons pour lesquelles je l'ai dit, et vous ne l'avez visiblement pas entendu, je partage un certain nombre de propos exprimés par notre collègue Angèle Chiappini, on connaît la région même si on n'est pas originaire de là-haut, on en a un certain nombre dans notre groupe qui le sont, mais vous avez quand même parlé, chère Angèle, de l'axe prioritaire, et c'est l'occasion aussi de livrer une vision politique qui est la nôtre et qu'on assume totalement.

Alors simplement, la fougue de la jeunesse que nous partageons tous dans cet hémicycle n'exclut pas la nuance et la lucidité.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Et même quand on est moins jeune, on peut être aussi fougueux. Donc la parole est à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Quelques mots avant de passer la parole au président, avec la fougue ou la force ou l'ancienneté, je vais essayer de résumer.

Merci bien sûr pour vos remarques et vos propositions.

Simplement, en quelques mots, d'abord Paul-Félix, c'est toujours gênant parce que Paul-Félix, il intervient et il s'en va, il regarde à la télé et après il revient. On va quand même essayer de répondre. D'abord sur les deux aspects, je vais résumer, le côté routinier qu'il trouve à ce rapport, finalement je retiens aussi qu'il a vu qu'il y avait de très belles images. Mais je ne sais pas si finalement il n'a pas privilégié l'image à la lecture et qu'il n'a pas tout vu ou tout lu dans ce rapport.

Sur « routinier », bien sûr, c'est un rapport d'activité, donc forcément, il a un côté routinier puisqu'il rapporte l'ensemble des politiques publiques, et vous le savez, c'est souvent des politiques au long cours, programmatiques, pluriannuelles et que donc, elles ont ce caractère aussi un petit peu répétitif et routinier, et c'est normal.

En contrepoint, Marie-Thé Mariotti nous disait que peut-être dans ces politiques routinières qui sont au fait que les réponses à ce qu'on entend souvent, à ce que vous nous demandez souvent, les problèmes de Corses du quotidien, c'est ça. Ce que Paul-Félix caractérise comme routinier, nous, on dit, ce sont des réponses que nous apportons aux problèmes des Corses du quotidien et on les voit bien dans ce rapport d'activité. Et j'entends que vous, vous désiriez que sur tel ou tel point, il faut que nous soyons plus précis et qu'on aille un peu plus loin. Dont acte, on essaiera de s'améliorer.

Mais nous, au contraire de l'expression « routinière », nous considérons que nous sommes dans un acte d'engagement fort et qu'il s'est traduit dans la densité des actions qui ont été menées tout au long de l'année 2025.

Paul-Félix continue sur les traceurs et les marqueurs nationalistes. Moi je vous le dis, j'ai un peu de mal à la compréhension, à y mettre du contenu à cette expression. Moi ce que je sais, je pense intimement que notre démarche et ce rapport d'activité, il est profondément nationaliste. Mais en tout cas ce que je crois par contre fermement, c'est que nous sommes, nous, à travers ce rapport, dans le

respect et le droit fil des engagements que nous avons pris en 2021, derrière le président Simeoni, dans notre campagne d'élection territoriale. Nous, nous avons proposé aux Corses un programme, un projet politique et nous sommes dans la réalisation de ce projet. Et moi, je le dis, quand on regarde notre rapport d'activité, on est bien dans un projet qui a cet objectif-là : une trajectoire d'émancipation individuelle et collective à notre peuple pour qu'il puisse demain vivre, se loger, parler sa langue sur sa terre.

Et là vous retrouvez, je ne vais pas reprendre dans le détail les propos de mon ami Don Jo, il a été très clair, on les retrouve, si on peut appeler ça des traceurs de ce projet-là.

Je n'irai pas plus loin mais je crois que c'est un mauvais procès qu'on nous fait, mauvais et un peu facile. Moi je pense que si on rentre au fond des choses on voit bien que ces traceurs-là, ils existent.

Madame Chiappini, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille s'occuper y compris de toutes les infrastructures et les infrastructures de transport, de mobilité en zone rurale. Vous nous dites : la PPI. Alors d'abord, il y a une PPI qui existe, il faut le rappeler, il y a une PPI 2017/2025, vous en faites état d'ailleurs et vous nous avancez des chiffres et moi j'en ai d'autres, ceux qui vous seront fournis lors de la prochaine PPI au mois de juillet, dans la présentation par le Conseil exécutif. Et si on lit les chiffres, ou sinon on ne lit pas les mêmes, on s'aperçoit que concernant le domaine routier, on a 868 millions qui ont été programmés. Mais de manière plus précise, si on regarde entre 2018 et 2024, sur l'ex-RD, c'est de ce réseau-là dont vous parlez, vous avez 357 millions qui ont été programmés et sur ces 357 millions, 86 % de ces opérations ont été réalisées au moment où je vous parle. Òn hè micca nudda.

Donc ça veut dire bien que dans cette action-là, nous sommes au rendez-vous de ce que nous avons prévu, nous exécutons bien ce que nous avons prévu et nous vous présenterons au mois de juillet, le conseiller exécutif en charge des transports vous présentera, la nouvelle PPI.

Saveriu, sur la proximité, je pense que s'il y a bien une majorité, une action qui met en avant la proximité, c'est bien celle-ci. On nous le reproche parfois. 178 millions d'investissement qui sont fléchés vers les territoires. Quand je dis fléchés vers les territoires, ça veut dire que ce sont des sommes que nous versons à des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, dans les territoires pour qu'ils réalisent des opérations liées à la vie de ces territoires, ça veut dire infrastructures, activités, développement social, économique, culturel. Donc on ne peut pas nous reprocher de pas être proche des territoires. Après, si être proche des territoires, c'est revenir aux conseils généraux, là je pense qu'en tant que nationalistes, nous ne sommes pas d'accord.

La proximité des conseils généraux, on sait ce que c'était, c'était autre chose. Nous, on est dans une proximité répartie de manière très équitable. Il n'y a pas d'ostracisme dans nos politiques, il n'y a aucun territoire qui est oublié et nous le faisons de manière, je crois, volontariste et très efficace.

Voilà à ce stade ce que j'avais à dire. Peut-être, Président, que vous allez compléter sur les questions d'office foncier sur laquelle on a été interpellé par Annette.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, on viendra bien sûr volontiers.

Mme Angèle CHIAPPINI

(inaudible - Sans micro)

M. le Président Gilles SIMEONI

Mais on ne conteste pas.

Rapidement puisqu'on se rapproche de la fin de la session. Beaucoup de choses ont été dites. Merci à toutes et à tous.

Sur le rapport lui-même, d'abord saluer la qualité du document, ce qui n'exclut pas les améliorations à apporter, du côté positif d'abord et peut-être des améliorations à apporter ensuite.

Côté positif, je pense quand même effectivement que ce document qui est quand même très dense, qui comporte beaucoup d'informations, permet de mesurer combien la Collectivité de Corse est engagée dans tous les domaines et sur tous les terrains. Et je crois que même nous, en tant qu'élus, souvent, nous n'avons pas le recul suffisant pour savoir tout ce que l'institution à laquelle nous participons, accomplit. Donc, ça fait quand même plaisir de l'avoir sous les yeux.

Je pense que, au-delà des enjeux de communication partisane, si nous pouvions mieux mettre en perspective ce que nous arrivons à faire, ça serait à la fois gratifiant pour nous, peut-être contribuerait à nous donner de l'énergie et je crois que ça serait aussi en partie rassurant pour les Corses. En tout cas, il y aurait un effet de diminution du caractère anxiogène de la situation globale que nous vivons. Donc ça, c'est pour les remarques.

Sur les critiques qui sont faites, moi effectivement je pense que, mais ce n'est pas une critique contre les rédacteurs du rapport, c'est plus dans la conceptualisation, c'est-à-dire nous en tant qu'élus, sans doute faudrait-il mieux détailler d'abord entre le constat et la présentation de ce qui est en cours, par exemple. Deuxièmement, peut-être mieux permettre la perception directe des priorités, notamment pour que le sens du projet que nous considérons être, nous, un projet national, soit mieux perçu, y compris par notre famille politique et de façon générale par les Corses.

Et puis aussi vous dire à ce stade-là, la fougue de la jeunesse et la distance de l'expérience n'exclut pas la lucidité. Lorsqu'on parle entre nous, est-ce que moi je suis totalement satisfait de ce que nous faisons ? Bien sûr que non. Est-ce que j'aurais voulu aller plus vite, plus loin, mieux, sur le chemin de l'autonomie, de l'émancipation, de la justice sociale, de la construction nationale ? Oui. Est-ce que je considère que j'ai une part de responsabilité dans ces insuffisances ? Nécessairement, puisque je suis un des premiers responsables politiques de l'île. Donc bien sûr que ça ne va pas.

Mais en sens inverse, lorsque je lis le rapport, que je vois que tout ce que nous faisons et surtout que je mets en perspective tous les mouvements puissants, souvent exogènes et déstructurants, contre lesquels nous avons à combattre, je me dis aussi, si nous ne nous étions pas battus depuis 60 ans pour la famille politique à laquelle nous appartenons et même si nous ne nous étions pas battus depuis 10 ans, pied à pied, tantôt pour construire, tantôt pour empêcher la déstructuration ou la destruction, je me demande où nous serions. Où serions-nous ?

Alors vos doléances, Angèle, elles sont fondées, il y a des endroits en Corse où les entretiens de route ne sont pas satisfaisants, il y a des retards en Corse qui n'ont pas encore été comblés, il y a des choses où nous devons être meilleurs, nous en tant qu'élus et certainement les fonctionnaires qui portent l'action de l'institution sur le terrain, doivent s'améliorer.

Mais à côté de ça, un des reproches que j'ai fait à mon administration, c'est de ne pas encore, pris par l'urgence comme ils le sont, ne pas avoir pu nous donner les outils, y compris géographiques, par exemple, avec le système d'information géographique qui nous permette d'avoir une vision consolidée de ce que nous avons fait sur une période donnée, sur un territoire, dans un secteur ou même pour un village. Encore une fois, pas pour dire, « voilà nous, ce que nous faisons, etc. », personne n'est redevable à personne, mais simplement pour avoir une vision.

Et moi je vous dis que, y compris par rapport à il y a 10 ans, je pense que la Corse a progressé. Elle a progressé.

Le problème c'est qu'on est dans un monde de plus en plus dur, de plus en plus complexe, avec des phénomènes puissants qui eux nous entraînent vers des horizons où nous ne voulons pas aller. Donc, on est dans une tension dialectique permanente. C'est ce que je voulais vous dire.

Et je termine avec un exemple pour répondre à Annette. Vous savez, vous nous reprochez quelquefois, c'est le jeu, de surjouer les oppositions, notamment avec l'État, etc. Je vais vous prendre l'exemple qui vous tient à cœur, celui de l'Office foncier. D'abord répondre aussi à notre collègue et ami, Jean-Noël Profizi, la Collectivité, elle intervient déjà sur l'aide aux communes, sur les biens sans maître, les procédures de bien sans maître.

Donc je pense qu'effectivement il faut réfléchir à accompagner, y compris disait Don Jo, commission d'aménagement foncier, il y a des dispositifs qui peuvent aider à titrer et ça va tout à fait dans le sens, je dirais, du soutien stratégique que nous portons au GIRTEC, par exemple, la convention que nous avons conclue, on était avec Pierre Poli et les autres maires de l'interco, ça ne fait pas beaucoup de bruit, ça peut paraître technique, mais je pense que c'est fondamental. Quand on signe une convention entre une intercommunalité, des maires qui adhèrent, le GIRTEC et l'office foncier, on crée une perspective stratégique, on a une vision partagée par les élus et les acteurs du territoire, de l'aménagement de ce territoire. On hiérarchise les priorités, on organise l'équilibre territorial, on permet aux communes de titrer y compris les terres agricoles pour installer des agriculteurs, on permet à l'Office foncier d'intervenir non plus au coup par coup, comme on l'a fait maintenant, mais en étant à l'échelle d'un territoire et d'une intercommunalité dans une logique d'équité globale et de planification.

Mais vous savez qu'on a eu ce débat, c'est que l'Office foncier, comme nos autres outils aujourd'hui, c'est pour ça que je vous dis, on est à la fin d'un modèle, le PEI, on l'a consommé, la TSE, on l'a augmentée pour la première fois, nos ressources sont structurellement insuffisantes et l'État se désengage, vous étiez au Conseil d'administration, vous l'avez entendu. L'Etat nous dit, nous, on ne veut plus payer le GIRTEC et nous, nous savons que nous avons besoin du Girtec. Et donc il va falloir avoir une discussion.

Moi, je continue à plaider pour dire une fiscalité sur les transactions immobilières, avec une recette qui est fléchée, qui est répartie entre les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse, au soutien de la politique foncière, d'aménagement et du logement.

Je termine en vous disant sur ce cahier des charges auquel vous avez contribué de façon directe et forte avec notre collègue Madame Branca, avec Ghjuvan'Santu Le Mao, dans un état d'esprit qui était très bon et qui nous a permis

d'avancer. On fait un cahier des charges, on travaille avec les maires, on tire les leçons d'un certain nombre, je dirais, de mécanisme que les maires de bonne foi n'avaient pas vu venir, c'est-à-dire on soutient un logement communal qui est financé, on a une revente spéculative pour 1/3 qui vient et qui en fait presque du Airbnb. On fait un cahier des charges à l'unanimité, à l'unanimité de l'office foncier, à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, à l'unanimité des maires. Dans ce cahier des charges il y a, je le rappelle rapidement, 4 critères. Premier critère : qualité de primo-accédant du ménage candidat. Deuxièmement, la situation familiale. Troisièmement, les ressources, la situation financière et enfin son lien avec le secteur géographique, c'est-à-dire le fait que la personne ait une relation avec le territoire du village ou de l'Intercommunalité.

Des critères neutres étant précisés que les seuls critères exclusifs, c'est-à-dire c'est la situation de primo accédant et la situation financière, si vous n'êtes pas primo accédant et que vous avez trop de revenus, vous n'accédez pas. Les deux autres, ce sont des critères de classement.

J'ai reçu, vous le savez, j'en ai parlé au conseil d'administration, mais je n'en ai pas parlé devant l'Assemblée de Corse, un courrier du préfet de Corse me demandant de retirer la délibération de l'Office foncier en disant que c'était trop proche du statut de résident, que c'était illégal, que c'était une rupture d'égalité et que c'était anticonstitutionnel. Ce à quoi j'ai répondu, et donnez m'en acte, sans aller dans la presse, sans faire de surenchère, on a consulté les avocats, on les avait vus ensemble, vous étiez dans la commission, on a répondu que le critère qu'on mettait en œuvre, favorisait les personnes en lien avec la commune, l'intercommunalité ou le territoire avec une grille de notation, je dirais, qui n'exclut personne mais qui effectivement favorise ceux qui ont un lien.

On le fait en Corse, mais ça a été fait à Paris, ça été fait à Orléans et ça a été fait à Plougasnou, je pense que ça doit être en Bretagne, je ne connais pas, je n'ai pas regardé et dans d'autres communes.

Donc moi, ce que je me demande dans l'attitude de l'État, ou on veut vraiment nous empêcher, y compris à droit constitutionnel constant, de mettre en œuvre des dispositifs et à ce moment-là, il faut se demander pourquoi, parce que ça pose un vrai problème, ou alors on veut vous faire la démonstration par l'absurde, y compris à vous qui n'êtes pas convaincus qu'il faut une révision constitutionnelle, un statut de résident et des règles spécifiques, parce que, et je me tourne aussi vers les nationalistes, si, y compris dans un droit qui est insuffisant par rapport à nos aspirations, si quand en respectant le droit, on va au bout du système avec une volonté politique partagée et qu'on nous ferme encore la porte dans un domaine qui est vital pour nous, qu'est-ce qu'il nous reste à faire ?

Renoncer, ce n'est pas possible. Donc on est vraiment confrontés, à mon avis, à un problème important.

Je termine donc, un rapport d'activité, on a une séquence à la fois budgétaire et politique. Le budget, ça a été dit ce matin par Paul, c'est un acte politique qui doit tenir compte de l'équation budgétaire globale, des contraintes exogènes et qui doit faire passer une vision politique. Nous, on essaie de porter celle-là, en conciliant notre idéal auquel nous ne renonçons jamais, la fidélité au fil historique et la prise en compte aussi du réel, des contraintes, avec aussi une marge d'amélioration incontestable qu'il faut essayer d'exploiter, que ce soit sur la forme ou sur le fond.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Merci à Gilles Giovannangeli qui a fait toute la présentation, merci beaucoup.

Donc on PREND ACTE de ce rapport d'activité.

Je crois qu'on a épuisé l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour. Nous allons passer aux motions. Nous avons encore une petite stabilisation à faire et on va s'arrêter 5 minutes, d'accord ? Donc une personne par groupe s'il vous plaît, concernant la motion Gaza. Concernant les motions sur la langue, il n'y a pas de fusion, il n'y a pas de discussion à avoir ? Très bien. Donc, on se voit dans la petite salle s'il vous plaît. Donc suspension de séance.

La séance est suspendue à 20 h 10 et reprise à 21 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza. Merci à ceux qui sont venus pour écouter les motions et qui sont très patients depuis tout à l'heure, donc différentes associations de soutien au peuple palestinien.

MOTIONS / MUZIONE

Motion n°2025/E3/018 déposée par la présidente de l'Assemblée de corse et le groupe « Core in Fronte » à laquelle s'associent le groupe « Fà Populu Inseme », M. Pierre GIONGHA et Mme Josepha GIACOMETTI en soutien au peuple palestinien et violations du droit international par l'Etat israélien dans la bande de Gaza résultant de la fusion des motions suivantes :

Motion n° 2025/E3/014 déposée par le groupe « Core in Fronte » :
« Conflit Israélo-Palestinien et situation dans la Bande de Gaza »

Et

Motion n° 2025/E3/015 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : « Soutien au peuple palestinien et violations du droit international par l'État israélien dans la Bande de Gaza »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez reçu la dernière version d'une motion qui au départ était 2 motions différentes pour être très honnête, déposées de manière disjointe d'une part par le groupe « Core in fronte » et d'autre part par moi-même.

À la suite d'un échange entre nous, nous avons établi une première version qui a été ensuite amendée par différents groupes et en particulier le groupe « Fà populu », le groupe « Avanzemu » mais aussi Josepha Giacometti.

Aujourd'hui, nous avons donc une motion que je vais lire dans un instant, qui est portée par moi-même, bien sûr, la présidente de l'Assemblée de Corse, mais à laquelle s'associe « Core in front », bien évidemment, puisqu'une grande partie du texte lui incombe, mais aussi le groupe « Fà populu » bien sûr, qui a contribué fortement à l'avant-dernière et à la dernière version, et Josepha Giacometti également qui s'y associe et Pierre Ghionga que l'on a contacté. Donc 2 non-inscrits qui s'y associent complètement.

Deux mots quand même, même si la situation et les faits parlent d'eux-mêmes, elle s'inscrit, cette motion, dans le strict respect du droit international, des résolutions des Nations Unies et du devoir universel de protection des populations civiles innocentes en temps de guerre. Elle ne vise ni à cliver, ni à polémiquer, mais à rappeler des faits qui sont documentés, vérifiables et reconnus par les institutions internationales compétentes.

Et face à une situation humanitaire inédite par son ampleur et par sa gravité, notre devoir est d'alerter et de proposer des leviers concrets d'action et de pression.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et détourner le regard. Nous parlons ici de la mort de 56 000 personnes, dont plus de 15 000 sont des enfants.

La reconnaissance donc de l'État de Palestine n'est pas un acte idéologique, c'est une exigence de justice et une condition indispensable à une paix durable fondée sur le droit international, la sécurité pour tous et la coexistence, et je le souligne, de deux États souverains.

Donc cette motion, elle réaffirme aussi le droit légitime d'Israël à exister en paix et en sécurité. Mais le respect de ce droit ne saurait justifier ni couvrir des violations graves et répétées du droit humanitaire international. Violations dénoncées depuis plusieurs mois par des organisations internationales, dont l'ONU, avec plusieurs rapports à la clé, mais aussi par des personnalités israéliennes elles-mêmes et notamment un ancien Premier ministre récemment.

Donc c'est un devoir humaniste que nous mettons en œuvre, et bien évidemment, nous allons exprimer aussi notre solidarité avec les acteurs et associations humanitaires et tous ceux qui défendent les droits humains et les citoyens en Corse et ailleurs. Et je tiens à remercier les associations qui sont ici présentes.

Alors je ne vais pas lire tous les considérants si vous en êtes d'accord, tous les visas et tous les considérants, puisque vous allez être destinataires du texte. Je vous lis le dispositif donc :

« L'Assemblée de Corse,

RAPPELANT que, dans sa délibération n° 23/139 AC portant adoption d'une résolution relative au conflit Israélo-Palestinien et la situation au Proche-Orient, a exprimé de manière unanime son horreur, son indignation et son rejet absolu des actes barbares du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas et désapprouvé les actions militaires contraires au droit international et humanitaire menées par l'État d'Israël ;

DENONCE les exactions commises par le gouvernement israélien ainsi que les « actes potentiellement génocidaires » à l'encontre de la population palestinienne comme l'indiquent les conclusions de la Commission d'enquête du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en date du 13 mars 2025 ;

EXIGE un cessez le feu immédiat, inconditionnel et permanent, préalable indispensable à la paix, à la reconstruction et à la justice dans la région ;

EXPRIME sa vive préoccupation face aux silences politiques qui entourent l'action militaire menée par le gouvernement de Netanyahu et aux soutiens internationaux d'extrême-droite qui s'y rattachent ;

RENOUVELLE son appel au respect du droit humanitaire international pour les populations civiles ;

REAFFIRME le droit d'Israël à exister dans la sécurité et la paix, dans le respect du droit international ;

DEMANDE dans le cadre de la résolution du conflit, la libération des otages retenus par le Hamas ;

DEMANDE aux États membres de l'Union européenne de mettre en œuvre tous les leviers diplomatiques, économiques et juridiques afin de faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il permette l'acheminement immédiat, total et sécurisé de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza ;

ENCOURAGE le gouvernement français et l'Union européenne à engager des mesures concrètes, y compris des sanctions ciblées, pour garantir le respect du droit international, la protection des civils et la lutte contre l'impunité des crimes commis ;

DEMANDE à ce qu'aucune entrave étatique ne soit faite aux dispositions judiciaires concernant le mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI), émis le 21 novembre 2024 à l'encontre notamment de Benjamin Netanyahu ;

AFFIRME son soutien au peuple palestinien, victime de décennies d'occupation, de colonisation, de discriminations et de violences systémiques, et sa solidarité pleine et entière avec toutes les organisations qui, sur le terrain, œuvrent pour la survie, les soins, la dignité et la paix ;

SOUTIENT l'ensemble des initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles, en Corse comme ailleurs, qui sensibilisent l'opinion publique à la situation en Palestine et défendent la voix des peuples opprimés et agissent en faveur de la paix ;

RECONNAIT l'existence de l'État de Palestine, conformément aux dispositions antérieures de l'ONU et affirme la nécessité urgente de la mise en œuvre d'une solution politique fondée sur la coexistence de deux États souverains

respectueux des intérêts politiques, collectifs ou confessionnaux d'Israël et de la Palestine ;

SOUHAITE que le gouvernement de la République française reconnaisse sans délai l'existence de l'État de Palestine et qu'il suspende toute livraison d'armes, de munitions ou de matériel militaire à l'État d'Israël tant que celui-ci poursuit ses opérations contraires au droit international ;

AFFIRME dans le contexte actuel, son attachement à ce que les installations militaires françaises et de l'OTAN tant en Corse qu'en Sardaigne ne soient pas utilisées à des fins d'intervention au Moyen-Orient qui contreviendraient aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au respect des droits humains universels ».

Voilà la motion. Je tiens à remercier évidemment tous ceux qui ont participé à sa rédaction finale. La parole est à qui veut l'apprendre. Paul Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nous avons déposé une motion il y a quelques jours, au moment où la guerre unilatérale décrété par Israël contre l'Iran, masquait le problème de Gaza et laissait au niveau des médias internationaux, se continuer des actions de type génocidaire très fortes et avec une amplification du phénomène lié par l'absence de couverture médiatique qui les favorisait.

Alors bien entendu aucun texte n'est parfait, chacun n'y trouvera tous les attendus qu'il aurait voulu y voir. Mais c'est l'esprit qu'il faut retenir. Cet esprit, c'est d'abord un esprit de paix, de paix en Méditerranée, un espace qui, pendant plusieurs siècles, voire presque un millénaire et demi, a vu tous ces peuples vivre en harmonie. Et ce n'est que depuis quelques décennies que nous assistons à ces affrontements qui sont d'un autre âge, d'un autre monde et qui en aucun cas, n'a jamais été le monde de la Méditerranée.

Donc dans cet esprit d'apaisement, on cherche quand même à faire peser la voix de la Corse, parce qu'on considère qu'on est en position centrale, bien qu'on n'ait aucun poids, je dirais en politique influente, on a le devoir d'avoir un poids moral.

L'histoire a montré qu'il y avait des pardons même pour des actes atroces, le peuple allemand a été pardonné très rapidement et on ne lui a pas tenu rigueur des exactions et de la fureur de certains de ses membres.

Aujourd'hui, le peuple palestinien, entre autres la fraction de ce peuple qui habite dans l'enclave de Gaza, n'a pas à payer pour les errements d'une fraction de ce peuple qui est dans une dérive totalitaire, islamiste barbare.

Aujourd'hui, je crois qu'il y a eu assez de drames, assez de morts et la proportionnalité de la riposte israélienne par rapport à l'attaque indigne qu'ils ont eu à subir, n'a plus aucune justification ou alors c'est admettre que l'on n'est plus dans un supposé génocide, mais que l'on est dans une volonté génocidaire d'éradiquer totalement une partie de la population de ce territoire pour le chasser définitivement et accomplir quelque chose qui est complètement inhumain et qui devrait au 21^{ème} siècle dans ce qui est supposé une nation civilisée, à savoir l'État d'Israël, ne pas avoir de place.

Donc cette motion, elle est pour rappeler tous ces principes et pour rappeler qu'aujourd'hui la seule solution, elle passe par la mise en application des résolutions antérieures de l'ONU avec une solution à deux États respectueuse de ses histoires, de ses religions et qui, bien entendu, mettra des frontières qui ne conviendront là-aussi à personne, mais où il faudra que le poids, je dirais des grandes nations, soit fort. Et c'est pour cela que nous exhortons aussi la France de retrouver une politique digne qui est dans son histoire, en tout cas de ses relations avec le Moyen-Orient, pour qu'il y ait très rapidement la reconnaissance de l'État de Palestine avec le droit d'être là, de s'administrer et bien entendu de faire en sorte que l'on retrouve une paix durable.

Je sais que ce que l'on fait semble être anodin, mais je crois qu'on a un devoir de ne pas faire semblant de pas savoir. Et je pense que lorsqu'on a une population dans un territoire aussi petit qui est grand comme le Cap Corse et où on compte aujourd'hui 50 000 morts et 15 000 enfants, c'est quelque chose qui est inacceptable.

Vous savez, moi, mon fils, il a un ami qui était médecin urgentiste palestinien qui est reparti à Gaza. Ça faisait quelques mois qu'il n'avait plus de nouvelles et je pense qu'il est mort. C'est le lot de nombreuses personnes. Je pense qu'il n'était pas fondamentalement une victime expiatoire d'un mal collectif.

Donc c'est l'esprit qui nous anime, une solidarité et une demande de paix partagée. Et j'ose espérer que l'État juif, et surtout le peuple de Judée, retrouve les voies de la sagesse et arrête de se laisser mener par une frénésie fasciste qui sera néfaste à long terme pour tout le monde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, je demande son avis donc au Conseil exécutif concernant la motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

L'avis du Conseil exécutif, il est favorable, je dirais en quelques mots, pourquoi ? Notre position de ce soir, la motion de l'Assemblée de Corse, n'aura sans doute pas d'effet direct sur ce que décide et font les protagonistes principaux, directs ou indirects de ce qui se passe à Gaza et plus largement au Proche-Orient. Devons-nous pour autant nous taire, détourner les yeux ou nous désintéresser de ce qui est en train de s'accomplir à quelques centaines de kilomètres de nous ? A l'évidence non, c'est notre devoir et notre responsabilité en tant que citoyens, en tant qu'élus, en tant que Corses, filles et fils de la Méditerranée et membres d'une humanité, de nous exprimer.

Et nous allons le faire, même s'il est difficile de trouver les mots dans un conflit tellement exacerbé que lorsqu'on l'aborde dans les cercles familiaux, dans les cercles amicaux, a fortiori dans les cercles politiques, les tensions surgissent, les difficultés se multiplient, à tel point que soit l'on se tait, soit on se mure dans des positions souvent antagonistes.

Il y a chez celles et ceux qui s'apprêtent à voter cette motion et à la soutenir pour le Conseil exécutif, à la fois un socle commun évident, nous sommes des patriotes corses et nous partageons un certain nombre de valeurs, et il y a aussi des différences, des différences de sensibilité, même si par définition notre regard et notre solidarité vont d'abord et naturellement vers les peuples opprimés.

Et donc nous avons choisi à la fois pour être en cohérence avec cette éthique de responsabilité et parce que nous avons la volonté de montrer que nous sommes capables de prendre des positions, y compris sur des questions extrêmement douloureuses, nous avons fait le choix à votre invitation, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, à travers votre motion, à travers celle déposée par « Core in fronte », à travers les débats que nous avons eus, de faire que l'Assemblée de Corse, institution garante, avec le Conseil exécutif, des intérêts matériels et moraux du peuple Corse parle, même si nous savons que nous n'aurons pas d'incidence directe. Mais il n'empêche, lorsque les voix se lèvent et qu'elles se joignent, qu'elles se rejoignent, qu'elles viennent d'élus, d'institutions, de citoyens, d'associations, elles peuvent toujours finir par se faire entendre.

Moi je crois qu'il y a au-delà de la rédaction qui est finalement retenue et validée, il y a quelques points cardinaux qui nous permettent de nous entendre. Rappeler que le conflit israélo-palestinien est d'une complexité extrême et générateur de douleurs immenses de part et d'autre, est une évidence. Ce qui s'est passé notamment depuis le 7 octobre a accéléré le caractère tragique, complexe, terriblement dangereux de ce qui se passe dans cette région du monde. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas détourner les yeux.

Ce que dit cette motion : d'abord, il faut que les massacres s'arrêtent tout de suite. Il n'est pas excusable, justifiable, admissible que des femmes, des hommes, des enfants, des civils soient massacrés.

Deuxièmement, il faut offrir une perspective, bien sûr. La première perspective, c'est celle de la paix, celle qui a guidé les pas et les choix de Yasser Arafat, de Rabbine, de celles et ceux qui ont choisi de se tendre la main. La paix, elle se construit. Et que dit la motion ? Elle dit que cette paix, elle passe par une solution politique, elle passe par la reconnaissance des deux États, elle passe par le respect du droit, elle passe par le droit à la sécurité du peuple israélien, du peuple palestinien et plus généralement, de toute cette région du monde qui va finir, si on laisse aller la contagion, par être gagnée par des logiques de destruction qui finiront par nous attirer aussi, y compris celles et ceux qui pensent que cela ne nous regarde pas.

Alors moi, au nom du Conseil exécutif avec lequel nous avons débattu et pour les raisons que je viens d'exposer, nous donnons un avis favorable sur cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci Monsieur le Président.

Donc je sou mets au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci à tous.

(Applaudissements dans le public).

Alors maintenant, il y a deux motions qui vont concerner la langue Corse dont nous avons beaucoup parlé hier.

Ci vulerebbe chì quelli, possu avè u cartulare per piacè. Quelli chì l'anù da presentà si priparessinu.

Dunque indè l'ordine, ci hè un ordine quand'èlle ghjunghjenu. Allora, hè ghjunta quella di Saveriu LUCIANI.

“U corsu pilier éducatif et sociétal”, ma hè scrittu in corsu è in francese mi pare, nò ?

M. Saveriu LUCIANI

Aghju fattu u sforzu di scrive...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziamu. Andate puru, per a presentazione.

M. Saveriu LUCIANI

Cercu sempre à fà per u pughju a sapete.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Andate puru.

Motion n° 2025/E3/016 déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : « U Corsu, pilier éducatif et sociétal »

M. Saveriu LUCIANI

À l'accorta cusì perchè pensu chì a muzione ch'ellu hà da presentà u mo cullega Romain COLONNA hè guasi guasi complementaria.

Dunque à l'accorta cusì, ghjè una risposta forse à sò ch'ellu hà dettu l'altra volta u nostru amicu PERRIN (FCPE) è soprattutto à quelli chì daretu à PERRIN è daretu à unepochi di –eu u chjamu u partitu francese- dipoi CHOISEUL hè firmatu qualcosa quì...

Dunque hè una reazione per raportu à una pulitica territoriale à cunfirmà, è dinò una risposta à u rettore perchè chì u rettore ùn ci pò micca impone à noi, à un mumentu datu, una pulitica ancu s'ellu piglia misure è chì sò misure dumandate dipoi tanti anni da a cullettività.

À l'accorta cusì per leghje vi solu, facciu in furia hein.

Dunque ramentà à tuttu ognunu chì ci hè un rolu è un usu di u corsu in u sistema educativu isulanu, quessa tuttu u mondu l'hà capita.

Ricurdà di manera sulenna chì a lingua corsa ghjè un elementu fondamentale di ciò chè no simu, di l'identità di stu populu, ammentu quì a trasmissione, a valurizzazione, l'usu, in ogni duminiu ch'ellu si in famiglia in a vita publica o à u livellu suciale.

Sustenimu quantunque ancu s'ellu hè un fratepù per noi, u pianu prupostu, per noi ci hà da vulè, a dicu à u Presidente di l'esecutivu chì ùn stà micca à sente chì... vidite...hè tardi, chì ci era un bisognu di dumandà li precisioni nantu à stu pianu perchè ci hè un prublema di furmazione, di valutazione, di seguitu, di cuntinuità, chì per avà ùn affaccanu micca nù e primure retturale.

Affirmà dinò u fattu chì noi ùn ci scurdemu micca chì emu vutatu 12 anni fà una dumada di statutu d'ufficialità.

Dumandà dinò à a ministra di l'educazione naziunale, d'accompagnà u pocu chì si face è d'accompagnà sò chè no dumandemu oghje è dumane. Ch'ellu sia a generalisazione di l'insignamentu bislinguu, di l'insignamentu immersivu, è di u corsu soprattuttu in u sistema educativu.

È l'emu mandatu à i presidenti, perchè chì simu in un prucessu puliticu, è dinò à i presidenti di i gruppi pulitichi, per difende in u capatoghju, in u cartulare puliticu d'evoluzione istituziunale, a quistione linguistica è culturale, chì sò traminduie per noi primure sucetale, quelle chì ci anu da purtà à l'avvenimentu di una sucetà cusì detta bislingua o bi-plurilingua.

Eccu, dunque è quessa micca solu cù una direzione di a ministra di l'educazione naziunale ma dinò di u ministru incaricatu di l'evoluzione istituziunale François REBSAMEN, eccu à l'ingrossu u spiritu di sta muzione chì in fine di contu s'assumiglia à tante muzione chè n'emu vutatu annu o dui anni fà o tanti anni fà è chì spergu d'un avè l'occasione d'avè surelle da quì à pocu.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole sprimà si nantu à sta muzione ? Nimu.

Quel est l'avis de l'Exécutif ? Quale hè l'avisu di l'esecutivu? Scusate.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sicura à favore di sta muzione, chì à st'ora diceraghju chì si pò fà cena avà. Casca cum'è u frumagliu nantu à e lasagne!

Per raportu à a nostra attualità linguistica di sicuru chì sarà un pocu ind'è u filu, ind'è u solcu di u travagliu chè n'emu à circa à fà insieme.

À favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Và bè, à ringrazià vi.

Allora aghju da mette à u votu a vostra muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò ?

Ghjè **ADUTTATA à l'unanimità.**

Passemu à l'altra muzione nantu à a lingua, quale hè chì a presenta? Ghjè Petru Antò FILIPPI per "Fà populu".

Motion n° 2025/E3/017 déposée par M. Petru Antone FILIPPI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : « Pour une reconnaissance pleine et entière de la langue corse dans la vie publique et dans le système éducatif »

M. Petru Antone FILIPPI

Iè, à ringrazià vi Signora Presidente,

Bon, ùn v'aghju micca da fà tutti i cunsiderenti à st'ora quantunque abbastanza tardiva.

Ghjustu rivene nantu à trè punti chì mi parenu impurtente à mette in risaltu per raportu à sta muzione.

Prima affare ghjè, l'affare di a lingua corsa à l'assemblea di Corsica, eiu ùn sò micca d'accunsentu, è pensu chì l'hà dettu ancu u Presidente, cù u fattu chì :

UNU impedisce di parlà l'eletti ind'è l'assemblea, ùn ci impedisce micca veramente di parlà,

è DUIE chì d'impedisce l'assemblea di Corsica, ùn impedisce u fora di parlà.

Perchè chì in fatti, u messagiu chì ghjè mandatu, hè piuttosto per l'amparenti, per e famiglie, per i parenti di i zitelli ch'amparanu, quelli ch'ùn parlanu ancu.

O allora, a magiurità, a ghjente chì ùn hè micca militente, l'aghju digià detta indu issa assemblea, a ridicu torna.

U messagiu hè quessu, dunque: amparate u corsu, ùn vi serverà micca per u travagliu, in i servizii publichi ùn vi serverà micca è soprattutto interdizione per a vita publica o pulitica ufficiale.

Poca publicità chè no fimu dunque per a lingua corsa in fendu issa interdizione di parlà ind'è l'assemblea.

U secondu puntu, ghjè quellu di -ùn rivengu mancu nantu à e lettere perchè à st'ora dopu mi colla a tension di pensà ci dunque diceraghju semplicemente voilà, ùn ci rivengu micca- ma nantu à a generalisazione chì ghjera u sugettu, ùn si parla micca d'ubligà a ghjente ch'ùn parla micca corsu, da quì à dumane, à parlà corsu à ruchjittate. Si parla, di ubligà i puteri publichi à prupone un accessu bastevule è efficiente à tutti à a lingua, senza rumpitura d'ugualità, trà quelli chì a ponu avè in casa, è quelli chì ùn l'anu micca.

È què si chjama à u menu bislinguisimu è ind'è l'ideale a sapimu tutti, immersione. Eccu ciò ch'ellu hè a generalisazione. Perchè s'è nò seguitemu a logica di quelli chì dicenu chì ùn ci vole micca, vole di chì dumane ci hè un zitellu chì hà e difficoltà in matematiche, ci vole à caccia e matematiche. Noi ciò chè no dimu ghjè chì ùn emu micca bisognu d'avè solu chì tuttu u mondu sia un specialistu di e matematiche in capacità di fà equazione strasurdinarie, ma chì... ùn pudemu micca accittà chì i Corsi sianu impeuriti quand'è chì qualchisia li dumanda quant'ellu face dui è dui. Hè què a vera quistione.

È ne vengu à u sapè fundamentele, aghju digià sviluppatu abbastanza pensu indu st'emiciculu l'argumenti diceraghju pratici à prò di a lingua, per raportu à u sviluppu di u cerbellu, l'amparera d'altre lingue, è forse micca abbastanza l'argumentu principale chì duveria bastà largamente. Perchè mi paria evidente, in fatti, ghjè u fundamentu di ciò chè no simu. È s'è vo pensate chì sò ind'è l'esagerazione, fate un giru ind'è e case di a lingua, induve a ghjente ampara, chè no sustenimu, è parlate cù a ghjente, ghjustamente, chì venenu per amparà. Al di là di a case, induve per definizione ci sò a ghjente chì venenu per amparà u corsu, parlate cù a ghjente fora chì ùn anu micca avutu l'accessu d'apressu à ella abbastanza, à sta lingua per sente si à l'asgiu per parlà è fighjate cum'elli sò strappati in dui d'ùn pudè aduprà issa lingua ch'elli cunsidereghjanu cum'è u fundamentu di ciò ch'elli sò, perchè a cunsidereghjanu anch'elli.

È quì nentru à st'emiciculu, quantu ci n'hè chì ùn parlanu micca perchè sò terrificati à l'idea di sbaglià si è di sbaglià si quand'ellu ci sò i media o qualcosa o una camera per filmà li.

Vi pare un peura raggiunevule di qualcosa d'uzziunale? Nò perchè chî, ciò chè no simu, ùn hè micca un ozzione, hè un fundamentu.

È cumpieraghju cù una frasa chî hè stata detta digià parechje volte pensu indu issu emiculu ma quantunque mi piace perchè cunvene assai à a situazione: “s’è a mo lingua scuzzula i fundamenti di u to statu, hè forse chî ai custruitu u to statu nantu à a mo terra”.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Quale hè chî vole intervene nantu à sta muzione ? Nimu, site tutti à paghjolu !

Ancu puru in corsu ? In tutti i casi ghjè un piacè di stà vi à sente.

Allora dumandu u so avisu à u Cunsigliu Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Hè statu tuttu dettu da u nostru cullega è amicu Petr’Antò FILIPPI.

À favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

In favore, và bè allora a mettu à u votu.

Quale hè chî ghjè contru ? Quale hè ch’ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chî vota à prò ?

Tuttu u mondu, ghjè aduttata sta muzione.

A muzione ghjè ADUTTATA.

MOTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

Absents : 21 : Groupe « Un Soffiu Novu » (15) ; Groupe « Avanzemu » : Mme le BOMIN, Julia TIBERI, Antoine POLI (3) ; Mme Charlotte TERRIGHI (1), Mme Flora MATTEI (1), Mme Serena BATTESTINI (1).

Motion n° 2025/E3/013 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse au nom de l'Assemblea di i Zitelli : « Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Accademia di Corsica »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà ci hè una muzione, l'ultima. Ghjè a muzione di i zitelli mi pare ?

Allora, a v'aghju detta eri matina chì i zitelli ci scuzzulanu.

Allora, i zitelli cum'è l'aghju spiecata eri, di l'assemblea di i zitelli, avianu fattu parechje muzione, 5 o 6 è po, ci ne una chì hè stata vutata à l'unanimità da tutti nantu à i ritimi sculari. Eccu l'aghju quì, allora a leghju è po dumanderaghju, ghjè una dumanda veramente simpatica è di cuuperazione à Véronique PIETRI chì ghjera quì, d'intervene po forse dinò o à Françoise o à Paula chì eranu cù mè à travaglià nantu à stu sugettu cù issi zitelli. È po i ringraziu dinò per u so aiutu quellu ghjornu.

Allora, ghjè in corsu hein! Òn hè micca in francese! È in più di què hè in sutanacciu allora forse per mè hà da esse à pena dura.

Emu da vede.

Allora "Messa in ballu u ritimu sculari novu in cori di l'accademia di Corsica" hè corta òn hè micca longa.

CUNSIDARENDU chì u ritimu sculari attuali hè troppu faticanti pà i ziteddi, incausendu una sminuzioni di u so benistà, di a so saluta, è di i so capacità d'amparera,

CUNSIDARENDU chì i ziteddi ani un bisognu fundamenteali d'attività ludichi, spurtivi è di criazioni à longu à l'annu, chì aiutani à u so sviluppu ghjinirali sapendu chì à tempu d'oghji st'attività òn sò accessivuli à tutti,

CUNSIDARENDU chì i ricerchi scientifici mosciani chì un alternanza duranti l'annata sculari trà tempi d'amparera è mumenti d'asgi parmetti di cuncentrassi meddu è di mimorizà meddu,

CUNSIDARENDU in u stessu spiritu, chì a riintrata sculari hè di più in più primaticcia, in cuntradizioni cù l'effetti di u riscaldamentu climaticu, cù sulioni di più in più presenti, ancu di sittembri è scumodani l'amparera sculari,

CUNSIDARENDU l'asempii di i paesi aurapei chì ani adupratu i ritimi sculari cundensati, cù risultati scutari ottimi è chì in u Maritarraniu, ani sapiutu

cunservà o adattà i so almanacchi à i so realtà climatica chì sò sfarenti di quiddi scontri in i zoni di u nordu,

CUNSIDARENDU a vulintà di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di pusseda i cumpetenzi di più impurtanti in u duminiu di l'educazioni,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

MANDATA di l'Assemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu di Corsica da dumandà a criazioni di un ritimu sculari novu in tutti i stabilimenti di Corsica integrendu una cuncentrazioni di i materii sculari da 8 ori à 2 ori di u dopu meziornu è l'organizzazioni di l'attività spurtivi, ludichi è di criazioni u dopu meziornu.

DUMANDA pà u benistà di i ziteddi, chì comu in l'80, a riintrata di a scola si fessi ver di u 20 di sittembri.

DESIDERA a rializzazioni di un studiu nant'à sti dumandi, da uttimizà l'insignamentu sculari è i cundizioni d'amparera da tutti i ziteddi.

Eccu, hè scritta bellissima. Hè veramente magnifica.

Dunque ete capitu a so vuluntà passu subitu a parolla à Véronique PIETRI.

Mme Véronique PIETRI

È, vi ringraziau.

Hè un piccatu di passà issa bedda muzioni, issu beddu travagliu di i ziteddi à st'ora quì, parchì hè un piccatu chì tuttu u mondu ùn ne prufittessi micca. Era veramente un mumentu passiuanti, mesi passiuanti parchì eiu aghju pussutu fà issu travagliu da i dui canti è quì è à a scola, incù i ziteddi di u me cullegu è dunque com'è eletta referenti hè veramente statu un travagliu viramenti viramenti beddu. Un ingaggiamentu di i ziteddi straordinariu, a tinuta di l'assemblea quì u ghjornu di a sessioni di i ziteddi, veramenti una capacità di cuncentrazioni, di seriu, a vulintà di purtà issi dumandi à tutti quì, à l'eletti. U rispettu di l'istituzioni, a cunniscenza di l'istituzioni chì hè stata data da l'insignanti, veramenti, un beddu travagliu è una bedda sissione.

È issu travagliu, aghju avutu a scianza di travaglià per fà a fusioni trà i dui muzioni purtati da a scola di Calinzana u CM1-CM2 è a sesta di u collège Fesch, chì aviani fattu dui dumandi, dui muzioni un pocu sfarenti ma à nantu à u

listessu sugettu, un sughjettu chè no emu digià purtatu quì è emu avutu digià dibattiti à nantu à issu sughjettu, dunque era viramenti intarissanti.

Dunqua, hà datu issu testu, bè finalizatu, è socu statu dinò impressiunata da i ziteddi chè ani purtatu durante a cummissioni, tutti iss'idee, chè ani ghjustificatu tuttu issu travagliu è viramenti si dici i citadinidi dumani i nostri, quiddi chè ani da piglià a nostra piazza parchì sò pronti, sò viramenti pronti, è dicisi, assai dicisi, determinati è viramentu un beddu travagliu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, allora ci hè Paula chè vole di qualcosa.

Mme Paula MOSCA

Ghjustu una parolla, noi simu ancu di più d'accunsentu cù sta muzione perchè chè sò chè vale per i zitelli vale per dinù per e maestre. A vutemu vuleri.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Eiu ciò chè vogliu ritene di issa muzione ghjè a maturità di issi zitelli, chè sò in capacità di valutà, forse ghjè a più bella valutazione. Sò elli chè sò in capacità di valutà a so capacità di travagliu, u numaru d'ore à ghjornu, è soprattutto ciò ch'ellu ci vole per u so spannamentu. U so spannamentu passa per altre attività, attività ludiche, spurtive ecc... è forse chè ci vulerebbe chè i capizzoni di u sistema educativu ch'elli i tinessinu in contu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora dumandu u so avisu à l'esecutivu.

Scusate, Paul jo ? Nò suttanacciu...

Bon guardate chè cum'ella hà dettu Véronique PIETRI ci eranu duie muzione cum'è quella di Gaza, è anu fattu a fusione in cummissione, ma una ghjera di Calinzana ma in fatti à l'ultimu, ghjè u parlà suttanacciu chè hà vintu hein. Perchè chè si tritrova ind'è u testu. Ma ùn face nunda, ghjè una ricchezza, ghjè magnificu.

O sgiò Presidente u vostru avisu ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Allora ben intesu un avisu favurevule, vogliu ringrazià l'impegnu di issi zitelli perchè u travagliu, ghjera un travagliu tremendu, maiò, cù riflessione putente nantu à l'avvene di sti zitelli è di l'educazione. Per risposte quantunque à e dumande di a muzione, avemu parlatu qualche settimane fà di u calendariu di i ritimi sculari, ben intesu mi pare chì a Corsica deve esse un terrenu di sperimentazione per fà di l'educazione chè nò vulemu, veramente un educazione chì sia fatta di sport, d'attività artistiche, culturale, ma dinò di matematiche, di francese, è di lingue ben intesu.

Dunque, favurevule per stu primu puntu di a muzione.

U sicondu puntu nantu à u benistà, ci vole à travaglià à a rientrata in u quadru di e reiunione incù u ritturatu è tutti l'attori di l'educazione nantu à una visione ch'ella sia adattata à u mudellu chì piglia in contu i ritimi di i zitelli ma dinù di i più maiò, ma dinù di e squadre pedagogiche.

È per u terzu puntu nantu à a realizazione di un studiu, ben intese, favurevule perchè hè pussibile di dumandà à a cullettività, à i servizii, ma dinù à u retturatu è à l'università via l'INSPE di travaglià nantu à stu puntu, è d'avè una visione glubale di l'uttimisazione di l'insignamentu sculare cù tutti l'attori.

Dunque favurevule è dinù, vogliu ringrazià e maestre, per u so impegnu, per avè esse presente per issa assamblea, è per avè aiutà i zitelli perchè i zitelli chì anu da vene aiutati.

Dunque un ringraziu tamentu è favurevule.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Innò ma tutti simu stanchi, ma anu da esse cuntenti quelli vi chì stanu à sente, è po manderemu di sicuru st'infurmazione à i sculari è à i so maestri è e so maestre.

Allora, mettu à u votu sta muzione di i zitelli.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Absents : 21 : Groupe « Un Soffiu Novu » (15) ; Groupe « Avanzemu » : Mme le BOMIN, Julia TIBERI, Antoine POLI (3) ; Mme Charlotte TERRIGHI (1), Mme Flora MATTEI (1), Mme Serena BATTESTINI (1).

Duie cumunicação: ci hè statu l'avete ricevuta, mi girgu versu l'esecutivu, ci hè statu da u CESEC u marti 24 ghjugu una dichjarazione postu chì u CESEC face dichjarazione dunque.

Donc, déclaration du CESEC pour une démocratisation de l'accès à la langue Corse en milieu scolaire. Il faut savoir que le CESEC aussi se mobilise sur cette question. Et je rappelle que la présidente du CESEC pourra s'associer, c'est de droit, à nos travaux de la commission ad hoc.

Dernier point, sur **la commission ad hoc**, parce que je ne l'ai pas annoncé en fait officiellement au cours de la séquence, ce matin, la commission ad hoc pour la politique linguistique s'est réunie.

Elle a élu son bureau :

Romain Colonna est président.

Les vice-présidents sont : Vanina Le Bomin, Véronique Pietri et Jean-Martin Mondoloni.

Voilà. Donc tout est bouclé. Merci à tous.

À ringrazià vi. Bona duminicata.

La séance est levée à 22 h 08.